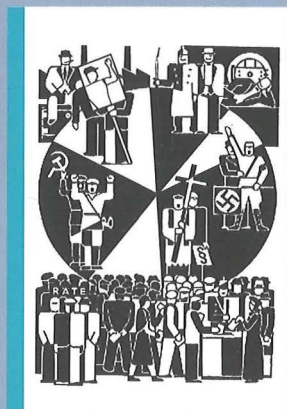


Semestriel
numéro 6
septembre 2008

Les Mondes du **Travail**



ÉDITORIAL La marchandisation des retraites : du salaire indirect aux fonds de pension Jean-Jacques Chavigné

GRAND ENTRETIEN Espace public oppositionnel, travail vivant et « Eigensinn » Oskar Negt

DOSSIER Classe laborieuse, orientations politiques et engagements militants

Quelques thèses à partir du cas italien Salvo Leonardi / **Les ouvriers et la politique : par-delà les idées reçues** Entretien avec Guy Michelat et Michel Simon / **« Classes populaires » et subjectivités politiques** Samia Moucharik / **Engagement syndical et socialisation politique. Le cas de CGT-FO** Karel Yon / **La classe ouvrière et son épouse lors du départ à la retraite** Damien Bucco et Dominique Loiseau / **Le devenir des mobilisations de chômeurs** Valérie Cohen

D'ICI ET D'AILLEURS Japon : la mort par surtravail et le toyotisme Paul Jobin

CONTRECHAMP Le temps de travail au cœur du rapport capital / travail Jean-Philippe Melchior

NOTES DE LECTURE

Projet éditorial

Dans un monde en plein bouleversement, la centralité du travail est à la fois incontestable et, bien souvent, hautement problématique. S'il est toujours à dominante salariée, le travail se pluralise au travers des processus d'éclatement du statut de l'emploi, de l'émergence de figures se situant à la lisière du salariat tout comme par effet d'extension du chômage et de la précarité. La division sociale du travail s'entrecroise avec une division sexuelle du travail dont l'écho résonne autant dans l'espace privé que public. Polarisées socialement, les relations de travail ne sauraient être abordées sans prendre en compte l'action collective et les relations professionnelles tout comme l'action publique ou celle des entreprises. C'est pourquoi Les Mondes du Travail souhaite contribuer au décloisonnement des problématiques de recherche sur le travail, l'emploi et les relations professionnelles.

Les Mondes du Travail est une revue éditée par l'association du même nom et soutenue par la Faculté de Philosophie, Sciences humaines et Sociales de l'Université de Picardie-Jules Verne. Elle développe une orientation critique à l'égard des réalités contemporaines du travail, en lien avec le hors-travail et la structuration sociale en général.

Les Mondes du Travail est une revue interdisciplinaire (sciences sociales, économiques, juridiques, politiques, anthropologie, démographie, psychologie, philosophie) et s'adresse autant au monde de la recherche et de l'enseignement qu'à celui des acteurs sociaux.

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Stephen Bouquin

COMITÉ DE RÉDACTION :

Christophe Baticle, Denis Blot, Stephen Bouquin, Pascal Depoorter, Isabelle Farcy, Sadioba Gning, Nathalie Frigul, Carla Hobeika, Alain Maillard, Inna Gabrielle Mayila, Catherine Pozzo di Borgo, Mélanie Roussel, Bruno Scacciatelli, Thomas Röthé

CONSEIL SCIENTIFIQUE :

Christian Azaïs (économiste), Stéphane Beaud (sociologue), Jean Copans (anthropologue), Marc Fourdrignier (sociologue), Bernard Friot (sociologue), Nicolas Hatzfeld (historien), François Hénot (juriste travailliste), Hélène Hirata (sociologue), Alain Lancry (psychologue), Danièle Linhart (sociologue), Nadir Marouf (anthropologue), René Mouriaux (politologue), Gérard Noiriel (historien), Roland Pfefferkorn (sociologue), Françoise Piotet (sociologue), Patrick Rozenblatt (sociologue), Harald Tambs-Lyche (ethnologue), Georges Ubbiali (sociologue), Gérard Valléry (ergonome), Michel Vakaloulis (politologue).

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS :

Mateo Alaluf (sociologue, Université Libre de Bruxelles), Anne Gray (économiste, South bank University, London, UK), Steve Jefferys (sociologue, Working Lives Institute, UK), Paul Stewart (sociologue, University of Strathclyde, Ecosse), Michele La Rosa (sociologue, Université de Bologne, Italie), Salvo Leonardi (juriste, IRES, Roma, Italie), Vassil Kirov (sociologue, Université de Sofia, Bulgarie), Malick Ndiaye (Université de Dakar, Sénégal), Christer Törnkvist (sociologue, Université de Göteborg, Suède), Jean Vandewattyne (sociologue, Université Mons-Hainaut)

Maquette : Svetla Konstantinova

Conception couverture : Teresa Sdravovich

Image de couverture : Gerd Arntz (1900-1988)

Illustrations intérieures : Robert Bouquin

Commission paritaire et numéro d'ISSN 1778-0306

Imprimé en Belgique par Dereume Printing, rue Golden Hope, 1 – B-1630 Drogenbos.

www.lesmondesdutravail.net

ÉDITORIAL

La marchandisation des retraites : du salaire indirect aux fonds de pension

Jean-Jacques Chavigné

1

2 **grand entretien****Espace public oppositionnel, du travail vivant à l'*Eigensinn***

Entretien avec Oskar Negt, par Christophe Baticle et Pascal Depoorter

9

2 **dossier****Classe laborieuse, orientations politiques et engagement militants**

Quelques thèses à partir du cas italien

Salvo Leonardi

19

Les ouvriers et la politique : par-delà les idées reçues

Entretien avec Guy Michelat et Michel Simon, par Stephen Bouquin

33

« Classes populaires » : peut-on enquêter sur les subjectivités politiques à partir d'un concept *a priori* ?

Samia Moucharik

47

Engagement syndical et formes de socialisation à la politique : approche de la relation à la CGT-FO par une étude de cas

Karel Yon

63

« La classe ouvrière et son épouse » ou le syndicalisme et « ses » ménagères au moment de la retraite

Damien Bucco, Dominique Loiseau

77

Transformations et devenir des mobilisations collectives de chômeurs

Valérie Cohen

91

3 **dit et d'ailleurs****La mort par surtravail et le toyotisme**

Paul Jobin

103

4 **contrechamp****Le temps de travail toujours au centre du rapport capital/travail**

Jean-Philippe Melchior

117

Jean-Michel Saussois *Le capitalisme sans répit* (2006)

(Mélanie Guyonvarc'h)

Roland Pfefferkorn, *Inégalités et rapports sociaux. Rapport de classes, rapport de sexes* (2007)

(Stephen Bouquin)

Guy Brucy, Pascal Caillaud, Emmanuel Quenson, Lucie Tanguy, *Former pour réformer. Retour sur la formation permanente (1945-2004)*

(Stephen Bouquin)

Françoise Piotet, *Travail et emploi. Le grand écart* (2007)

(Stephen Bouquin)

ENGLISH ABSTRACTS

La marchandisation des retraites: du salaire indirect aux fonds de pension

Jean-Jacques Chavigné

*La retraite, il faut la donner à ceux qui n'ont plus de dents,
ceux qui sont capables de mâcher, ils sont capables de bosser !*

Jean-Marie Gourio, « Brèves de comptoir »

Les objectifs de la réforme de l'assurance-maladie étaient clairement fixés par le rapport remis en 2003 par Jean-François Chadelat au gouvernement de M. Raffarin. Le titre de ce rapport « La répartition des interventions entre les assurances maladie et complémentaires en matière de dépenses de santé » indiquait clairement quel en était l'enjeu. La part des dépenses de santé laissée à la charge du système socialisé (les « prélèvements obligatoires ») était jugée trop importante. Il s'agissait donc de donner une place de plus en plus importante dans le financement de l'assurance maladie aux assurances complémentaires.

Aucun des rapports qui ont présidé aux réformes des régimes de retraites par répartition, qu'il s'agisse du « Livre blanc » de Michel Rocard en 1991, du rapport Charpin en 1999 ou de celui du Conseil d'Orientation des Retraites en 2001, ne se fixait ouvertement l'objectif de confier le financement des retraites aux fonds de pension. Si ces derniers apparaissaient, c'était sous la forme édulcorée de l'« épargne retraite » qui, loin de se substituer aux deux régimes déjà existant dans le secteur privé (le régime de base et le régime complémentaire) ne devait constituer qu'un « étage supplémentaire » de nos retraites par répartition. Cette prudence s'explique sans doute par l'image très inquiétante des fonds de pension, fussent-ils « à la française », comparée à celle plus rassurante des Mutuelles. La réforme de 2003 avait pour objectif affiché le maintien du montant des retraites malgré le « choc démographique » qui allait les frapper de plein fouet, comme l'iceberg, le « Titanic ». Pourtant l'objectif réel était similaire

à celui qui avait présidé à la réforme de l'assurance-maladie : déplacer le « curseur » du financement des retraites du système socialisé vers la retraite par capitalisation, vers les fonds de pension.

Depuis sa création en 1945 la Sécurité sociale subit les assauts répétés du patronat qui ne peut que difficilement accepter l'existence d'une richesse socialisée et cela d'autant plus qu'il n'eut pas toujours les moyens d'en contrôler la gestion. L'arrivée des fonds de pension orchestrée pianissimo au fil des réformes n'est que la dernière bataille de cette lutte. Aujourd'hui, dans les différentes projections pour l'avenir, celle qui s'appuie sur une conception de la retraite comme un problème relevant de la répartition des richesses créées est systématiquement évacuée au profit de celles reposant sur des évolutions d'ordre démographiques semblant plus naturelles que sociales. Or, les solutions actuelles ne sauraient avoir d'autres résultats que l'appauvrissement des salariés.

La création de la Sécurité sociale et l'instauration du salaire indirect

Le principe mis en œuvre lors de la création de la Sécurité sociale en octobre 1945 était simple : les retraites sont un salaire, un salaire indirect. Elles ne sont pas un salaire différé qui signifierait un détour par l'épargne et par la rente. Non, les cotisations sociales collectées pour financer les retraites sont immédiatement versées aux retraités, elles sont bien des retraites « par répartition ». Dans *Puissance du salariat : emploi et protection sociale à la française* (Editions La Dispute, 1998) Bernard Friot met en évidence le caractère salarial des cotisations sociales et donc des cotisations retraites : « Versées comme le salaire direct par les employeurs aux caisses de Sécurité sociale à l'occasion des emplois, proportionnelles au salaire direct et ouvrant des droits personnalisés comme celui-ci, comme lui non stockées et immédiatement transformées en flux de prestations, obéissant comme le salaire direct à un tarif, les cotisations sont un élément du salaire. »

L'instauration du salaire indirect constituait le début d'une véritable révolution non seulement dans la protection sociale mais dans le fonctionnement même de l'économie capitaliste. L'employeur n'avait plus seulement à payer la prestation de travail, il était également contraint de rémunérer un temps de non-travail. Il ne pouvait pas employer un salarié sans, en même temps, se trouver dans l'obligation de verser un salaire indirect à un autre salarié, retraité celui-là. Le salaire indirect est un salaire mutualisé, socialisé qui permet de financer les retraites mais aussi la santé, les accidents du travail, les allocations familiales selon un principe proche de « à chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins ». Un principe, bien sûr, très difficilement acceptable par le patronat.

L'instauration du salaire indirect permettait progressivement d'en finir avec une catégorie présentée comme naturelle, les « vieux », car, en faisant

de ces derniers des « retraités », ils devenaient une partie de ce grand tout, le salariat, qui se constituait autour du contrat de travail et des droits qui en découlaient pour tout salarié.

L'ordonnance de 1945 avait, également, tiré les conséquences de l'instauration d'un salaire indirect en confiant aux représentants des salariés la gestion de ce salaire, la gestion des cotisations sociales. Les trois quarts des sièges des Conseils d'administration des Caisses de Sécurité sociale revenaient en effet aux représentants élus des salariés.

La création de la Sécurité sociale, à la Libération, était le fruit d'un rapport de forces entre les classes très favorables au salariat, combinant une puissante mobilisation de ce salariat et un profond discrédit du patronat après plusieurs années de collaboration « économique » avec l'Allemagne hitlérienne. Ce n'était donc pas de gâité de cœur que le patronat avait accepté, après les congés payés en 1936, l'obligation d'avoir à payer un nouveau temps non-travaillé, d'autant que l'instauration de l'assurance maladie obligatoire et des allocations familiales l'obligeait à prendre également en charge les dépenses de santé et une partie des charges familiales du salariat. Dés lors, le patronat n'a cessé de remettre en cause ce salaire indirect qui lui avait imposé par la mise en œuvre du programme du Conseil National de la Résistance.

La remise en cause de la gestion des cotisations sociales par les salariés eux-mêmes

Le patronat s'est attaqué à la gestion des cotisations sociales par les salariés dès 1947. Il l'a fait, bien évidemment, en fonction de ce que lui permettaient les rapports de forces sociaux et politiques. La mise en place de l'Association générale des institutions de retraites des cadres (Agirc) en 1947 ou de l'Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés (Arrco) en 1961, est, de ce point de vue, significative. Les cotisations versées aux régimes de retraites complémentaires s'imposaient à tous les employeurs du secteur privé et étaient aussitôt réparties entre les retraités au prorata de leurs droits acquis. L'instauration d'un régime de retraite complémentaire pour les cadres puis pour l'ensemble des salariés du secteur privé élargissait donc le champ du salaire indirect. Mais en même temps, ce régime était géré de façon paritaire : 50 % des sièges du Conseil d'administration aux représentants du patronat, 50 % aux représentants du salariat, remettant ainsi en cause, un élément essentiel du salaire indirect, sa gestion par les salariés eux-mêmes.

L'ordonnance gaulliste de 1967 répondait aux vœux du patronat en s'attaquant frontalement au principe du salaire indirect. Elle instaurait, tout d'abord, la séparation de la Sécurité sociale en branches autonomes : la branche maladie, la branche accidents du travail-maladies professionnelles,

la branche famille, la branche retraite et l'assurance chômage. Elle mettait en place, ensuite, la gestion « paritaire » des caisses de Sécurité sociale et supprimait les élections des administrateurs.

En 1982, la gauche rétablissait les élections aux caisses de Sécurité sociale et mettait fin au « paritarisme ». Mais les revendications patronales étaient, malgré tout, partiellement prises en compte : les élections n'ont été organisées qu'en 1983, de nouvelles élections étaient prévues en 1989 mais furent repoussées *sine die* ; les représentants des salariés ne disposaient que des deux tiers des sièges des conseils d'administration.

Enfin en 1995, le gouvernement de M. Juppé et sa majorité parlementaire mettront fin à l'obligation légale de l'élection des administrateurs des caisses de la Sécurité sociale. En 2004, la loi Douste-Blazy retirait leurs pouvoirs de gestion aux Conseils d'administration des caisses d'assurance-maladie pour les transférer au président de l'Union Nationale des Caisses d'Assurances Maladies (l'UNCAM), nommé directement par le Conseil des ministres.

Les reculs de la retraite par répartition et du salaire indirect

Dès 1983, l'évolution du montant des retraites déjà liquidées n'était plus indexée sur les salaires mais sur les prix. Les prix augmentant à l'époque moins vite que les salaires, cette indexation sur les prix signifiait à la fois le refus de faire profiter les retraités des nouveaux gains de productivité et leur appauvrissement progressif.

La loi Veil-Balladur de 1993 modifiait progressivement mais profondément les retraites de base des salariés du secteur privé. Elle imposait le passage de 37,5 à 40 annuités de cotisations pour l'obtention d'une retraite à taux plein, le calcul de la retraite sur la base des 25 meilleures et non plus des 10 meilleures années, l'indexation des retraites déjà liquidées et des salaires pris en compte pour le calcul de la retraite sur les prix plutôt que sur les salaires.

La réforme des régimes de retraites complémentaires de 1994-1996 entraînait pour Gaël Dupont et Henri Sterdyniak une baisse de rendement de 25,3 % pour l'Agirc et de 22,7 % pour l'Arrco (*Quel avenir pour nos retraites ?* La Découverte. 2000). Au total, selon les services du Premier ministre, en 2000, ces deux mesures entraîneraient une baisse de 12 % du taux de remplacement net pour une carrière complète entre 2000 et 2020.

L'accord sur les retraites complémentaires de 2001, signé sous la pression de la mobilisation de centaine de milliers de salariés, avait permis que pendant deux ans, le montant de ces retraites cesse de se dégrader. Mais en 2003, malgré une mobilisation massive et durable des salariés des trois fonctions publiques, la loi Fillon imposait le passage du nombre d'annuités nécessaires pour bénéficier d'une retraite à taux plein de 37,5 à 40 comme dans le secteur privé. Les salariés qui partiront avant l'obtention de

ce taux plein seront frappés d'une double peine : une baisse du montant de la retraite proportionnelle au nombre de trimestres manquants, une décote qui réduira encore le montant de leur retraite. Pire, cette loi programmait l'allongement de la durée de cotisation d'un trimestre par an et le passage à 41 annuités en 2012 et à 42 annuités en 2016.

L'« égalisation » qui avait servi de prétexte au vote de cette loi se faisait par le bas.

En 2007, les autres régimes spéciaux de retraite étaient, eux-aussi, progressivement alignés vers le bas. Les salariés de ces régimes devront cotiser 41 annuités en 2016 pour pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein.

Dans son 5^{ème} rapport (2007), le Conseil d'orientation des retraites (COR) estime que le taux de remplacement net global à la liquidation de la retraite diminuera, pour les salariés du privé, de 10 points entre la génération née en 1938 (retraite à 65 ans en 2003) et celle née en 1985 (retraite prise en 2050). Il estime également que si les accords Agir-Arrco étaient maintenus, ce taux de remplacement diminuerait de 20 points. Mais ces calculs sous-estiment l'ampleur de la diminution. Ils reposent, en effet, sur l'hypothèse que les salariés seront encore au travail à 65 ans. Ce qui, dans l'état actuel des politiques patronales, n'a qu'un lointain rapport avec la réalité.

Au moment de liquider leur retraite six salariés sur dix ne sont plus au travail. Ils sont soit en préretraite, soit en maladie, soit en invalidité, soit au chômage. Comment pourraient-ils choisir de rester ou non au travail ? Un nouvel allongement de la durée de cotisation ne pourra se traduire que par une baisse encore plus rapide du montant des retraites. Une baisse d'autant plus forte que l'âge d'arrivée au travail a reculé et que les périodes de chômeages sont de plus en plus nombreuses. Les femmes et les catégories les moins qualifiées en seront les premières victimes et la pauvreté sera le seul avenir pour une majorité des salariés.

Une place pour les fonds de pension

L'allongement des durées de cotisations pour diminuer le montant des retraites par répartition, a deux fonctions complémentaires. La première est de ne pas augmenter les cotisations retraites patronales dont la stagnation depuis plus de vingt ans constitue la principale explication de l'actuel déficit des régimes de retraite par répartition.

Elle réduit donc la part des salaires dans la valeur ajoutée, laissant d'autant plus de place à la rémunération du capital (dividendes aux actionnaires, remboursements des emprunts et rémunération des dirigeants via des stock options). La deuxième est de faire une place à la retraite par capitalisation, en incitant tous les salariés qui le pourront à essayer de maintenir le niveau escompté de leur retraite en souscrivant des fonds de pension. Une fraction significative des revenus du travail devient alors une ressource

disponible pour la spéculation sur les marchés financiers (du secteur industriel au secteur immobilier en passant par les matières premières).

Dans les deux cas, c'est le capital qui l'emporte sur le salaire, le salaire indirect qui recule devant la marchandisation des retraites.

Confier sa retraite à un fond de pension ne va pourtant pas de soi. Qui pourrait, en effet, croire encore aux vertus annoncées des fonds de pension après le krach du Nasdaq et des valeurs de la « nouvelle économie » ? Qui pourraient faire confiance à des fonds de pension, même d'entreprise, après la faillite du mastodonte du secteur de l'énergie, Enron, après celle du géant des communications, Worldcom, qui ont laissé sans le moindre recours des milliers de salariés qui cotisaient depuis des dizaines d'année ? Il n'est pas sûr, non plus, que la crise bancaire, née de la crise des « subprimes » et qui continue son travail de sape incite beaucoup de cadres à confier leurs retraites au fonds de pension de la « bancassurance », surtout après les aventures des traders de la Société générale ou de Caylon, la filiale du Crédit Agricole.

Aussi les fonds de pension avancent-ils masqués, sous la forme de l'« épargne-retraite », de plans d'épargne retraite collectifs (PERCO) abondés par les entreprises, proportionnellement au montant des salaires ou de plans d'épargne retraite personnelles (PERP). Mais ces dispositifs qui sont présentés comme des « compléments-retraite » ne sont, en fait, que de simples produits d'épargne. Derrière eux, dès que la retraite par répartition aura abandonné suffisamment de terrain, ce sont les vrais fonds de pension, ceux de la « bancassurance » qui se profilent.

« Choc démographique » et doublement de la richesse nationale

La contre-réforme qui frappe les régimes de retraites par répartition prend prétexte, depuis 1993, de la perspective d'un « choc démographique » aux dimensions catastrophiques.

Selon l'Insee le nombre de retraités augmentera de près de 63 % entre 2006 et 2050 en raison de l'arrivée à l'âge de la retraite de la génération du « baby-boom » née entre 1946 et 1976 et en raison de l'allongement de l'espérance de vie. Ces deux facteurs pèsent chacun pour moitié dans l'augmentation prévue du nombre de retraités. Il ne s'agit donc en rien d'un « choc démographique » mais d'une augmentation progressive du nombre de retraités, étalée sur 40 ans. Cette augmentation devrait, d'ailleurs, après avoir connu un pic, aux environs de 2036-2040, ralentir sérieusement lorsque la génération d'après celle du « baby-boom » arrivera à l'âge de la retraite.

Selon le dernier rapport du COR, a contrario des prévisions précédentes, la population en âge de travailler ne subirait pas une diminution de 2,2 millions de personnes entre 2006 et 2050 mais resterait stable. Quant à l'augmentation du nombre de personnes âgées, elle serait moindre car la

mortalité baisserait moins rapidement que prévu et le nombre de retraités prévisible en 2050 serait inférieur de 650 000 à celui des précédentes estimations. Le gouvernement et le Medef se refusent à prendre en compte ces changements pourtant très substantiels. Ils continuent, notamment, à baser les mesures qu'ils préconisent sur un allongement de l'espérance de vie d'un trimestre par an alors que le COR chiffre maintenant cette augmentation à 0,44 trimestre par an.

Surtout, les néolibéraux évacuent du débat public une donnée fondamentale : le doublement de la richesse de notre pays dans 40 ans. Toute leur présentation de la question des retraites consiste à occulter cette réalité et à faire comme si notre pays devait faire face à l'augmentation du nombre de ses retraités avec un niveau de richesse constant. La réalité est bien différente. En effet, avec un taux moyen de croissance (médiocre) de l'ordre de 1,7 % par an, le PIB de la France doublera et passera de 1 650 milliards d'euros à 3 300 milliards d'euros (constants) dans 40 ans. Ce qui signifie que même si le montant des retraites triplait de 200 milliards d'euros par an à 600 milliards, il resterait encore 2 700 milliards d'euros de richesse supplémentaire. De quoi financer sans problème l'assurance-maladie, l'assurance-chômage et augmenter de façon important les salaires directs aussi bien que l'investissement productif. A la condition toutefois : que les profits ne confisquent pas la plus grande part de cette augmentation de richesses.

Dans son rapport (2001), le COR avait clairement exposé les trois options qui se présentaient pour faire face à l'augmentation du nombre de retraités dans les 40 prochaines années.

Première option : ne pas augmenter les cotisations retraites et de ne pas diminuer le montant des retraites (retraite nette égale à 78 % du salaire net). Dans ce cas, il faudrait augmenter de 9 ans la durée de cotisation.

Deuxième option : ne pas augmenter les cotisations retraites et ne pas allonger la durée de cotisations. Dans ce cas, le montant des retraites passerait de 78 % à 43 % du salaire net.

Troisième option : ne pas allonger la durée de cotisation, ne pas baisser le montant des retraites mais augmenter de 15 points le montant des cotisations retraites entre 2000 et 2040.

Ces trois options n'étaient bien sûr pas exclusives les unes des autres et pouvaient parfaitement se combiner. Elles avaient cependant le mérite de mettre en lumière les conséquences des choix qui seraient opérés. Elles avaient, également, le mérite de mettre en évidence la totale exclusion de la troisième option du débat public. En quoi, pourtant, une augmentation annuelle de 0,4 point des cotisations retraites (part patronale et part salariale) pourrait-elle être considérée comme une solution moins acceptable qu'un allongement de 9 ans de la durée de cotisation ou une baisse du taux de remplacement qui jetterait une majorité de salariés dans la pauvreté ?



grand entretien

Espace public oppositionnel, du travail vivant à l'Eigensinn

Entretien avec Oskar Negt,
Propos recueillis par Christophe Baticle et Pascal Depoorter

Oskar Negt est né en 1934 en Prusse Orientale à Danzig (aujourd'hui connue sous le nom de Gdansk). Il fait ses études de droit à Francfort, soutient en 1962 sa thèse sous la direction de Theodor W. Adorno et devient l'assistant de Jürgen Habermas. De 1970 à 2002, il est titulaire de la chaire de sociologie à l'Université de Hanovre. Au cours des années 1970, il a fondé une école expérimentale (Glocksee schule) et a dirigé le département fédéral de formation syndicale de l'IG Metall. Auteur de plus d'une dizaine d'ouvrages, souvent co-signés avec l'écrivain et réalisateur Alexander Kluge, il est un des principaux protagonistes d'un courant chaud de la théorie critique. Sa filiation intellectuelle le relie d'abord aux premiers auteurs de l'école de Francfort (Adorno, Horkheimer), tant il est vrai qu'il construit sa pensée en contrepoint à celle de Jürgen Habermas à qui il reproche de se focaliser sur les formes de la démocratie libérale et de négliger la sphère publique plébéienne. Le monde social du « travail vivant » n'est jamais totalement représenté ni absorbé par « l'espace public bourgeois ».

Les travaux d'Oskar Negt ont fortement influencé les sciences sociales outre-Rhin, jusqu'y compris dans les disciplines voisines que sont l'histoire et notamment l'approche de l'Alltaggeschichte développée par de Alf Lüdtke. Traduits en anglais, italien en dans plusieurs langues scandinaves, ce n'est que très récemment qu'il devient accessible en langue française. Réjouis par la parution d'une collection d'articles et d'essais, traduits et présentés par Alex Neumann, sous le titre « l'Espace public oppositionnel » (Payot, 2007), nous prîmes contact avec lui. Une conférence fut organisée à l'Institut Goethe à Paris et nous évita le périple outre-Rhin. Rendez-vous fut pris le lendemain pour un entretien beaucoup trop bref dans le lobby d'un hôtel de la rive gauche.

On observe le rôle de plus en plus important des médias dans la sphère publique avec notamment le développement d'Internet. Quel est votre point de vue sur ce nouveau moyen de communication ? Quelle peut-être son efficacité à relayer la critique sociale ?

Il m'est très difficile de répondre, car je suis très partagé sur cette question. Bien évidemment, dans des systèmes totalitaires ou semi-totalitaires, ces questions de blogueurs, d'internet, exercent une fonction critique très forte ; comme par exemple en Chine où, sous le niveau de l'espace public officiel est en train de se constituer un niveau de communication basé sur l'internet, que le gouvernement n'est plus vraiment en état de contrôler. Il se crée là un nouvel espace public. En ce qui concerne les pays développés, où il existe encore une certaine forme d'espace public mais j'y accorde beaucoup moins de poids. Il est vrai qu'il y a parfois des manifestations qui se déroulent grâce à l'internet... Mais dans ce cas j'estime que l'autre aspect des media, c'est à dire leur rôle stabilisateur par rapport au système existant, a beaucoup plus d'importance que dans des systèmes autoritaires et totalitaires. Là ils ont une portée destructive. Je suis convaincu aussi que l'effondrement de l'Union soviétique, de la RDA, a quelque chose à voir avec ces media et avec leur fonction critique. Chez nous existe encore un espace public primaire : on peut s'en servir et le renforcer. Lorsque celui-ci n'existe pas, les protestations ne peuvent pas surgir. Les raisons de tout cela sont de l'ordre de la méthode. En effet, en Chine ou en Union soviétique auparavant – aujourd'hui en Russie – l'espace public officiel contrôle strictement l'information : il s'agit d'espaces publics où l'on n'entend que la parole officielle. C'est pourquoi quelque chose comme un espace public subversif peut se former rien que grâce au fait qu'on dispose d'autres informations. Chez nous cela ne suffit pas, et la question décisive est celle du traitement de ces informations. Et celui-ci peut être différent : il peut aussi bien être effectué dans le sens du système dominant que – lorsqu'il existe quelque chose comme un espace public subversif – être utilisé au profit de ce dernier. Là se trouve la raison profonde de cette différence.

La critique sociale a besoin d'un espace pour s'exprimer, mais comment l'espace contribue-t-il à fonder la critique ?

Je crois que cela a à voir avec ce que nous entendons par démocratie. Si on dit que la démocratie est un système qui a besoin d'une expression publique et aussi d'être expérimentée, si tel est le point de départ, on fait référence à des espaces publics où cela est possible : des lieux où les êtres humains se réunissent, où ils se frottent les uns aux autres, où il y a aussi quelque chose comme des contacts physiques, où l'on peut ressentir ce que nous appelons une « solidarité sensorielle¹ ». C'est quelque chose de différent d'un monde secondaire, celui des media, où les hommes ont

1. Voir à ce propos A. Neumann (2006), « Avoir l'autre dans la peau », in *Variations*, n°8.

des relations entre eux bien entendu (ils peuvent en avoir), mais je crois que les hommes ont un très grand besoin de se rassembler de manière visible et d'exprimer ainsi qu'ils sont des êtres vivants en société. Comme par exemple à l'époque de Périclès, où il y avait quelque chose comme quarante-huit assemblées populaires par an, où les citoyens d'Athènes se réunissaient effectivement pour délibérer à propos des lois ou d'autres questions. C'est-à-dire que la parole délibérative dans l'espace public est un élément important pour arriver à un consensus dans les sociétés dans lesquelles nous vivons. Il s'agit de la délibération. Aristote distingue trois formes de discours. Tout d'abord, le « *genos dikanikon* », qui désigne la prise de parole devant un tribunal, l'accusation et la défense, le discours judiciaire, où l'on applique des lois. La deuxième forme est le « *genos epitalikon* », à savoir le discours pour se vanter ou pour se mettre en valeur : il est question de sentiments ou de discours électoraux... Et la troisième est pour Aristote le « *genos symboloitikon* », *symboloitikon* signifiant délibératif – littéralement : je lance des arguments au peuple (sur la place publique), j'échange des arguments – il s'agit là du discours politique à proprement parler, où il est question du bonheur et du malheur (des joies et des difficultés) de la chose publique. Et ce discours ne peut être tenu que dans l'agora ou sur le forum, comme Cicéron et d'autres qui ont pris la parole sur le forum. À propos, quand j'observe ce qui se passe ici en France – je me suis promené dans les jardins du Luxembourg – les dominants ont toujours su l'importance d'avoir un espace – qui à l'origine n'était pas accessible à tout le peuple, mais d'où ce dernier était exclu – c'est-à-dire l'affirmation par l'espace de ce qu'est le pouvoir. Avoir de grandes salles, même si elles ne sont pas toujours utilisées, permettent d'en exclure certaines catégories, cela a eu une très grande importance dans tout le processus de développement politique en Europe.

Quel lien établissez-vous entre la socialisation au travers des expériences sensibles, vécues et la conscience de classe ?

Une question très intéressante. Je pense que l'espace a une grande importance parce que l'espace où l'on fait ses expériences permet de se représenter de manière collective. Dans la société la répartition de l'espace n'est pas organisée dans les moindres détails, ni de manière juridique ni de manière policière. Toutes les révolutions commencent par ignorer le droit d'accès à l'espace tel qu'il est établi : la prise de la Bastille constitue une telle transgression, les manifestations du lundi à Leipzig n'ont pas été prévues par la police. Ce qui signifie que rompre avec la répartition de l'espace imposée par les dominants est toujours un des éléments qui concourent à la formation de la conscience de classe. Pour le mouvement étudiant de 1968, ici cela a été l'occupation de la Sorbonne et du théâtre de l'Odéon, mais à l'Université de Francfort on a ignoré la destination

officielle des locaux et au fond il n'y a jamais eu autant de poursuites pénales pour violation de domicile qu'en ce temps-là. Tout mouvement est plus ou moins structuré autour d'une violation de domicile : c'est également le cas pour une occupation d'usine. Cela signifie que l'espace joue dans ce cas un rôle très central pour sensibiliser davantage à ses propres problèmes et aux problèmes de la société et cela signifie que transgresser la répartition de l'espace imposée par les dominants est aussi un élément essentiel pour la formation de la conscience des dominés. Et une occupation est quelque chose de très festif et les gens y prennent plaisir quand, pour une fois, ils ont le droit – ou le prennent de facto – de faire un autre usage du terrain de l'usine que celui pour lequel il est prévu. Et cela vaut également pour l'université, les écoles...

Vous parlez de l'usine, mais le monde du travail est-il encore aujourd'hui en mesure de lutter activement ?

Je crois qu'en ce moment le monde du travail représente un espace aux possibilités de résistance très importantes. J'évoquerai après l'exemple roumain [les grèves chez Dacia pour une augmentation salariale, NDLR], mais cela vaut aussi pour Nokia : les ouvriers sont aussi de moins en moins disposés à accepter la définition officielle des nécessités économiques, qui dit : « pour maintenir vos postes, nous sommes obligés de délocaliser en Roumanie ».

Démasquer ce discours trompeur dans les entreprises, sur le lieu de travail, est un élément important de cet espace public comme nous l'entendons. La réaction spontanée des premiers concernés se retourne souvent contre les syndicats, car ceux-ci ont plutôt tendance à chercher des arrangements avec les employeurs et disent : « d'accord, il y aura 5 000 licenciements, mais les autres emplois seront sauvés ». Mais les ouvriers, exaspérés, ne font plus confiance à des syndicats qui les entraînent toujours plus vers des formes uniquement défensives de grève (Gegenstreiks). Dans ce sens, pour moi, l'espace public prolétarien est défini par le fait de défendre, de représenter le « travail vivant » [i.e. la personne humaine astreinte à travailler pour vivre, NDLR]. D'une certaine manière, la source de la protestation se trouve dans les agressions contre le travail vivant : cela vaut aussi bien pour les élèves, les enseignants que pour les ouvriers qui créent de la valeur dans les entreprises. Dans un espace social, seuls les rencontres, la parole, les échanges, les rapports humains, permettent d'exprimer ce qu'est un être vivant et social comme l'homme.

Vous parlez de « grèves défensives » mais qu'est-ce qui empêche, selon vous, de penser la « dimension offensive » de ces conflits sociaux ?

Je pense que cela a aussi quelque chose à voir avec la situation des syndicats aujourd'hui. Dans tous les pays d'Europe de l'Ouest les syndicats se retrouvent en effet le dos au mur : au mieux, peuvent-ils

défendre des acquis, mais cela ne réussit pas toujours. Dans mes analyses, j'ai aussi soulevé cette question : les syndicats ne devraient-ils pas transformer leurs structures si ils veulent passer d'une attitude défensive à une attitude offensive ? Cela signifierait également – et je vais tout de suite l'explicitier – que cette désindustrialisation à l'œuvre aujourd'hui dans tous les pays européens est accompagnée d'une énorme industrialisation dans le reste du monde. Nous ne sommes pas dans une situation où la société industrielle disparaîtrait. En fait, elle est seulement délocalisée. La désindustrialisation chez nous s'accompagne d'une énorme industrialisation en Chine, en Inde, dans beaucoup d'autres pays. Il serait donc très important pour les syndicats de mettre beaucoup plus clairement en évidence leur aspect international que cela n'a été le cas jusqu'à présent : ils se limitent encore trop au niveau national. Et je vois quatre possibilités d'élargir le champ d'action des syndicats.

Premièrement, il faudrait qu'ils aient une vision plus large du concept de travail. Beaucoup de formes de travail ne sont plus liées à l'entreprise : or les syndicats sont, comme auparavant, toujours orientés vers l'entreprise, c'est à dire qu'ils se représentent le travail salarié dans le sens classique du terme. Mais avec la décentralisation des moyens de production – un salarié qui ouvre son ordinateur portable dans le train utilise là un moyen de production dont Marx n'aurait pas pu rêver la puissance – beaucoup de travaux ne se déroulent plus dans de grandes entreprises regroupées sur un même site. Sartre a dit un jour de manière un peu ironique à l'encontre de Marx : « pour lui, l'homme ne le devient que lorsqu'il touche son premier salaire ». C'est-à-dire tout le travail de communication, toutes les formes de travail et de relations humaines ne sont pas prises en compte si on se restreint à la prestation de travail dans un lieu dévolu à cela. Donc, la question du travail et de sa définition est d'une importance cruciale.

Le deuxième élargissement concerne le concept d'intérêts. Il n'y a pas que les questions salariales qui intéressent les gens, mais également des formes de reconnaissance, d'identité, des formes d'éducation, de formation. Le concept d'intérêts devrait être élargi et il est donc nécessaire de développer en quelque sorte un deuxième pied sur lequel les syndicats puissent prendre appui, une deuxième jambe située à l'extérieur de l'entreprise, car il y a beaucoup de monde qu'on ne peut plus joindre dans l'entreprise : ni les chômeurs, ni les nombreux travailleurs à domicile ou itinérants... Les syndicats ont une vision du concept d'intérêts trop étroitement liée à l'entreprise. Et cela vaut pour tous les syndicats européens. Le troisième élargissement concerne le mandat culturel. Les syndicats accordent de moins en moins d'importance à la dimension culturelle, mais la conséquence en est que l'espace symbolique et linguistique favorable aux syndicats est de plus en plus restreint. S'ils n'élargissent pas leur mandat culturel, ils finiront par ne plus gagner même dans les négociations

tarifaires [négociations récurrentes qui renouvellent les conventions collectives à l'échelle des branches, NDLR] parce que, d'une certaine manière, la population aura adopté des positions hostiles aux syndicats. Et le quatrième mandat, c'est le mandat politique. Il faudrait que les syndicats se considèrent quasiment à nouveau comme des organisations qui luttent pour une autre société. L'utopie sociale, une conception de ce à quoi pourrait ressembler une société, tout cela devrait être mis à nouveau en première ligne et aussi toucher davantage les gens de manière émotionnelle. Je pense qu'à l'avenir cela aura une importance de plus en plus grande pour que puisse s'esquisser une alternative au capitalisme d'aujourd'hui : quand les gens ne voient plus d'alternative, ils ne vont pas non plus se battre.

Vous proposez d'élargir la notion d'intérêt comme a tenté de le faire E.P. Thompson dans ses travaux historiques, une perspective que semble aussi vouloir se donner Axel Honneth à partir du concept de reconnaissance. Comment situez-vous cette théorie de la reconnaissance dans une réflexion plus globale sur la formation de la conscience politique ?

Il m'est difficile de répondre à cette question car, aussi bien l'« économie morale » selon Thompson que la reconnaissance selon Honneth ne sont que des éléments – effectifs ou potentiels – dans la formation de la conscience politique. Je ne peux pas non plus partager la conception qu'a Axel Honneth de la lutte pour la reconnaissance comme forme dominante des conflits sociaux. Quelle lutte pour la reconnaissance peut-il y avoir pour un chômeur, auquel il manque le fondement même d'une telle lutte, c'est à dire un emploi. Lorsqu'il en est privé, faut-il le reconnaître en tant que chômeur, cela lui donne-t-il une identité, est-ce suffisant pour lui en donner une ? La question de la reconnaissance est certainement un vrai problème mais ne constitue pas la motivation profonde des luttes, des conflits sociaux et des mouvements de protestation, elle n'est qu'un moment dans celles-ci. La lutte pour la reconnaissance suppose beaucoup de conditions préalables ; je ne mènerai pas une lutte pour être, pour ainsi dire, reconnu dans l'état dans lequel je me trouve mais il me faut d'abord une base sur laquelle m'appuyer. En d'autres termes, une lutte pour la reconnaissance ne peut avoir lieu qu'entre égaux en droits. Or, les chômeurs, les pauvres ne sont pas égaux en droits. Cela signifie qu'il faut commencer par créer les conditions de l'égalité avant de pouvoir considérer que la lutte pour la reconnaissance constitue un problème central.

On peut évidemment amener tout cela sur le terrain des droits individuels. Vu sous cet angle, le chômeur aussi lutte pour ses droits individuels, mais ça ne lui sert pas à grand chose. Il lui manque en effet ce qui constitue la base pour véritablement lutter à égalité pour la reconnaissance : il ne se trouve tout simplement pas dans les conditions sociales nécessaires.

C'est dans cette mesure qu'Axel Honneth joue beaucoup avec des abstractions qui ne fonctionnent plus dès que l'on prend un simple exemple. Je voudrais encore ajouter ceci : cette lutte pour la reconnaissance tire son origine dans la « Phénoménologie de l'esprit » de Hegel ; mais chez Honneth, il manque la dialectique et lorsque celle-ci est absente dans cette lutte pour la reconnaissance, celle-ci n'a plus la même fonction révolutionnaire que chez Hegel. Chez ce dernier, elle représente une lutte à mort... et à la fin c'est le valet qui gagne, parce que c'est lui qui fait le travail, parce qu'il vit pleinement sa vie, alors que le seigneur ne fait que commander, que dominer. Ce renversement ne fonctionne absolument pas si l'on omet la dialectique comme méthode de pensée dans la lutte pour la reconnaissance. Et c'est le cas chez Axel Honneth.

Lors de l'élection présidentielle de l'an dernier, le candidat Sarkozy, se faisant le défenseur de la valeur travail, aurait attiré un vote ouvrier significatif. Est-ce selon-vous l'échec des partis de gauche à répondre aux aspirations sociales de ces catégories de travailleurs ?

Il est aujourd'hui très difficile de prévoir le comportement des électeurs. Moi je le comprends ainsi : aujourd'hui les gens ont tellement de difficultés à trouver des repères qu'au fond, même dans l'isolement ils ne savent pas encore bien pour qui ils vont voter. C'est aussi un problème pour les instituts de sondage qui n'arrivent pas à faire des prévisions bien précises. Mais il s'agit d'un problème général de société : les gens manquent cruellement de points de repère et cette situation les rend vulnérables à tous les slogans. Cela concerne également l'insuffisance de la formation syndicale : il n'y a plus de formation politique dans les syndicats : en Allemagne, où nous avons une grande tradition de formation et d'éducation populaire, elle est aujourd'hui extrêmement réduite, ce qui signifie par exemple que les adhérents des syndicats sont très réceptifs vis-à-vis de préjugés. Les syndicats portent donc aussi leur part de responsabilité dans le fait que le discours d'un Sarkozy produise de l'effet.

Le recueil de textes publié sous le titre « L'espace public oppositionnel » pose un regard critique sur la pensée de Jürgen Habermas et notamment son concept d'espace public. Sur quoi fondez-vous cette critique ? Comment avez-vous perçu la fragilité théorique du concept proposé par Habermas ?

Le livre de Jürgen Habermas remonte à la fin des années 1950 ou au début des années 1960. Dans ces années-là, il importait beaucoup de faire ressortir les contenus (*Substanzgehalt*) libéraux de l'espace public (*Oeffentlichkeit*) bourgeois, car en Allemagne celui-ci n'existait pas avec ce contenu libéral. La manière dont Habermas délimite sa problématique est donc aussi tributaire de l'époque où se situe la genèse de ce livre. C'est au milieu des années 1960, entre 1965 et 1968, que Alexander Kluge et moi avons senti qu'il ne s'agissait que d'un espace public idéalisé qui, en l'état,

ne permettait absolument pas d'expliquer les multiples formes d'un tel espace qui existent également. Dans cette mesure, notre concept d'espace public prolétarien, d'espace public oppositionnel est aussi un peu tributaire des nouvelles formes d'espace public apparues à l'occasion des mouvements de protestation et de grèves. Notre concept est dans ce sens plus large et ne se limite pas qu'à un sous-ensemble d'espace public bourgeois qui pouvait correspondre au « camp ouvrier » comme monde social incluant organisations, actions et délibérations.

Incluez-vous dans l'espace public oppositionnel des espaces publics ou semi-publics tels que l'église où on cultive l'entre-soi communautaire ?

En italien ou en espagnol on traduit toujours « Oeffentliche Sphaere » par « sfera publica » qui, en tant que sphère, représente un monde intermédiaire, un monde situé entre le privé et ce qui est officiellement public, ce qui en a donc aussi la forme juridique. L'espace public oppositionnel s'applique à la société dans son ensemble ; il s'agit d'un concept qui l'embrasse dans sa totalité. Dans ce sens, les institutions semi-publiques, les fondations qui en font également partie, les églises qui sont publiquement protégées par la liberté du culte, ne sont que des éléments d'un tel espace public global, qui s'applique également à la notion de communauté (*Gemeinwesen*) dans un sens très large.

Avec pareille définition, ces éléments appartiennent encore à l'espace public bourgeois, puisque les églises etc. sont régies par le droit public. Ils appartiennent donc plutôt à l'espace public bourgeois.

Par contre, notre concept d'espace public oppositionnel comprend pour ainsi dire l'élément de la spontanéité vivante, le fait que les êtres humains se battent de manière solidaire pour leurs droits et leurs intérêts, indépendamment des formes traditionnelles : la réunion, le groupe en fusion comme l'a appelé Jean-Paul Sartre, c'est-à-dire le fait de s'associer pour défendre certains intérêts. C'est un élément essentiel de notre concept d'espace public prolétarien. Au demeurant, comme l'ont montré les manifestations à Leipzig, l'église peut constituer le lieu où se forme un tel espace prolétarien, un espace de résistance. Les manifestations du lundi de l'église de Leipzig ont joué un rôle essentiel dans l'effondrement de la RDA en 1989.

On pense à la place du village...

Oui, la place du village, le lieu de rassemblement... C'est pourquoi j'ai mis l'accent sur l'importance que revêt cette forme d'espace public : les lieux publics ne doivent donc pas être tous privatisés.

Le concept d'espace public oppositionnel permet alors de penser l'articulation entre la subjectivité de l'individu à la dimension collective de la résistance ?

C'était déjà votre question hier [NDLR : lors du débat à l'Institut Goethe]. Je ne puis qu'y acquiescer : je crois que l'esprit critique et la capacité de

résister trouvent aussi leurs fondements dans l'éducation et la formation des individus. D'où mon plaidoyer pour une transformation de l'école, pour une école alternative, pour l'éducation politique. Je pense que les individus, lorsqu'ils ont acquis des connaissances solides et développé leur capacité de jugement sont aptes à sortir de situations concrètes de détresse individuelle et à agir collectivement. Les situations individuelles de souffrance peuvent prendre des formes très différentes : ça peut être le désespoir, la frustration mais elles peuvent aussi sortir à l'extérieur de la monade². Chez beaucoup de gens cela n'est pas toujours prévisible ; mais plus ils sont stimulés par d'autres, par leur courage, d'autant plus cette sortie de la monade individuelle est possible. Et le fait d'en sortir, est acte public et sociétal (*gesellschaftlich*) : le fait de voir que d'autres agissent d'une telle manière représente une invitation pressante. Le pire est donc ce refoulement de ses propres intérêts et de ses conflits vers la sphère privée.

Est-ce que l'espace des loisirs peut devenir un espace public oppositionnel, on pense, en France, aux chasseurs ?

Tant que les chasseurs ne se servent pas des fusils pour abattre les écologistes, cela ressemble encore à quelque chose comme un niveau intermédiaire de rapports civilisés. Mais ceci mis à part, je pense que dans le cas des chasseurs se forme plutôt un espace public de 'table des habitués' (*Stammtisch* = table réservée dans un bistrot à un groupe, formel ou non, qui s'y retrouve régulièrement) où l'on tombe d'accord sur une conception de l'homme, sur des préjugés, etc. En ce qui concerne les écologistes, je pense qu'il s'agit là de tout autre chose : la protection de la nature et l'usage respectueux de celle-ci ont plutôt fait de cette mouvance un espace public oppositionnel. Je pense qu'on ne peut pas mettre les deux sur un même niveau.

Entretien réalisé à Paris le 15 avril 2008 par Pascal Depoorter
et Christophe Baticle ; traduction Manfred Fischer.
Nous tenons à remercier Alex Neumann, rédacteur de Variations,
revue internationale de théorie critique
pour l'organisation de la rencontre.

2. Pour Edmond Goblot, la monade est l'être élémentaire universellement conçu à l'image du sujet, du moi, de l'âme tandis que l'atome est l'être élémentaire conçu à l'image de l'objet, du non-moi, du corps. Il existe dans ce sens une opposition forte entre le monadisme-dynamique et l'atomisme -mécanique.



2 dossier

Classe laborieuse et orientation politique Quelques thèses à partir du cas italien

Salvo Leonardi*

Résumé : L'Italie a connu des changements importants sur le plan du champ politique avec dans un premier temps la disparition des deux principaux piliers qu'étaient la Démocratie Chrétienne et le Parti Communiste italien, puis l'émergence de nouvelles forces politiques, néo-populistes et post-fasciste à droite puis d'un parti démocrate qui ne se réclame même plus de la gauche. Pourtant, au sein de l'électorat, les affinités partisans demeurent même si les liens se distendent ou se pluralisent. Nous proposons dans cet article une réflexion de fond à partir du cas italien ; des transformations politiques que connaît ce pays comme des liens pouvant exister entre représentation politique et condition sociale, entre suffrage et appartenance de classe.

I – Les fondements sociaux du vote

L'analyse des comportements électoraux des individus, et des groupes sociaux constitue un des terrains privilégiés – mais pas l'unique – sur lequel on peut vérifier les théories à l'égard des discours publics et des classes sociales. Le vote ouvrier en particulier représente le baromètre qui permet de mesurer pour la gauche la nature et la qualité de son assise, de sa représentativité sociale.

Le présupposé analytique, traditionnellement formulé en sciences politiques, est qu'il existe un rapport structurel entre classe et comportement électoral. Les partis ont toujours surgi, dans l'époque moderne, comme représentants d'intérêts de classe, faisant en sorte que les conflits sociaux

* Istituto di Ricerche Economiche e Sociali (IRES), Roma.
s.leonardi@ires.it

puissent recevoir une médiation au travers des schémas de la représentation démocratique (Lipset, 1960 ; Korpi, 1983).

De ce point de vue, le vote ne serait rien d'autre qu'un réflexe politique d'un milieu socio-culturel commun (Lazarsfeld, 1944) ; sinon d'un modèle identitaire, avec des *habitus* acquis au travers d'un milieu familial (Campbell, 1960 ; Dalton, 1988) ; sinon encore d'un choix rationnel, en présumant qu'un électeur sera immédiatement en capacité de stabiliser un ordre de préférence au travers des élites politiques variées en compétition, en choisissant rationnellement celui qui sera le plus proche de ses intérêts matériels (Schumpeter, 1942 ; Downs, 1957). *Grosso modo*, on a les ouvriers à gauche et les milieux moyens et bourgeois à droite. L'évidence empirique de ces dernières années semble montrer quelque déclin de ce vote de classe. Dans la littérature, ce processus est désigné par le *déalignement* du vote de classe. En substance, les ouvriers votent de moins en moins pour les partis du centre-gauche et de gauche, et s'orientent de plus en plus vers les partis de droite et de centre-droite, tout comme l'extrême droite et le populisme chauvin et xénophobe.

En conséquence, nous devons nous poser les interrogations théoriques et politiques suivantes: quand a été fondé sur le plan empirique et comparé la thèse du déclin de vote ouvrier de gauche ? Pourquoi des couches aussi amples et significatives du monde ouvrier votent pour le centre-droit? Sommes-nous en présence d'un phénomène relativement récent, de quelle continuité et longue durée pouvons-nous parler en la matière?

La méthode pour répondre à ces interrogations exige de vérifier le fondement empirique des tendances en acte ; de faire cela de manière comparée sur le plan international ; de ne pas se limiter à une dimension *bottom-up*, de la demande politique (de la classe salariée aux comportements électoraux), mais aussi de considérer la dimension *top-down* de l'offre politique (les partis et leurs comportements)

2– Le vote de classe entre déalignements et fluctuations

Le débat international du vote de classe confronte deux thèses: celle du *déalignement* de classe et celle des *fluctuations sans tendance*. La méthode pour mesurer ce vote est, traditionnellement, l'*indice d'Alford* (Alford, 1963): on divise l'électorat en deux classes principales, les manuels et non manuels et en confrontant le pourcentage des travailleurs non annuels ayant voté pour la gauche et le nombre d'ouvriers (travailleurs manuels) ayant voté pour la droite.

La thèse du *déalignement* se base sur les indices suivants: un déclin de vote de classe; un effondrement du nombre d'adhérents au parti (surtout de gauche); un déclin du nombre d'adhérents aux partis politiques (Clark et Lipset, 1991; Franklin *et al.*, 1992; Inglehart, 1997; Nieuwbeerta et Ultee, 1999; Gijssberts et Nieuwbeerta, 2000 ; Corbetta et Segatti, 2003;

Itanes, 2006, Bartolini et Mair, 1997 ; Dalton e Watterberg, 2000 ; della Porta, 2001) ; et du nombre d'affiliés aux syndicats et enfin un reflux du nombre de conflits sociaux.

L'explication est que le déclin du vote de classe n'est pas une conséquence du déclin de la classe comme catégorie interprétative première des comportements sociaux et politiques (Pakulski-Waters, 1996). Seulement, la croissance du bien-être et de l'instruction favorise l'individualisme et la désimplification politique.

À l'inverse, la thèse de la *fluctuation sans tendance* (Manza, Hout, Brooks, 1995 ; Evans, 1999 ; Weakliem et Heath, 1999 ; Andersen *et al.* 2006) observe que :

- a) les données comparées de longue période ne permettent pas de conclure qu'il existe un déclin du vote de classe (ex.: le vote au Royaume-Uni dans l'après-guerre et tendance au réaligement de classe dans les nouvelles démocraties d'Amérique Latine et les pays d'Europe centrale) ;
- b) l'abstention, le refus de voter (de 25% à 40% de l'électorat dans les démocraties matures) est une donnée symptomatique de grande importance: *exit* devient l'unique alternative quand le système électoral n'offre plus d'options de *voice*, sinon des choix significatifs. On pense à l'abstentionnisme des ouvriers aux USA (Fox-Piven, 2000), lors de la deuxième et la troisième élection de Blair ; au deuxième tour des présidentielles en France (Mouriaux, 2002) et encore aux élections politique italienne du 2008 ;
- c) les filtres posés dans les systèmes électoraux rendent marginaux le rôle joué par les partis de la gauche radicale et la présence d'ouvriers au parlement se situe en dessous du 1%¹ ; on pense à la fort pression joué par le « vote utile », *contre*, dans les dernier élections en France, en Espagne, en Italie (2008) ;
- d) si on met de côté l'offre politique, et on se concentre sur la demande des ouvriers, on ne peut qu'observer le désenchantement de ces catégories sociales à l'égard de partis qui se détachent de la gauche après que celle-ci se soit éloignée des ouvriers ;
- e) la notion de classe ne peut plus être lue au travers de l'opposition fordiste-industrielle entre manuels (ouvriers) et non manuels (employés, cadres), le vote de classe n'est pas assimilable au vote « ouvrier » car c'est confondre une partie avec le tout. Confondre catégorie socio-professionnelle et classe sociale, c'est ne pas prendre en compte les nouvelles figures sociales des travailleurs des services, de l'économie de la connaissance comme ceux qui demeurent enfermés dans la précarité et l'exclusion sociale.

Le diagnostic est ici le suivant : la classe sociale continue à constituer une variable de première importance pour comprendre le choix de vote ainsi que le choix de ne pas voter.

1. Notre enquête effectuée en 2006 à partir des sites web des partis politiques de gauche montre le peu de représentats directement issus des rangs ouvriers : en Italie, il n'y a que 3 sénateurs , plus 7 syndicalistes sur 315 élus ; 3 députés et 2 sénateurs sur près de 900 parlementaires français ; 11 sur 614 élus au Bundestag, aucune au Bundesrat ; 3 parlementaires danois sur 179 et aucun « col bleu » élu en Belgique.

Il existe des éléments de vérité dans chacune des approches même si personnellement, je préfère la seconde pour son caractère plus problématique et moins déterministe. Il faut néanmoins s'accorder sur la manière de définir la classe sociale sinon sur le périmètre social qui sera couvert par l'analyse des comportements politiques.

Les approches marxistes et weberiennes convergent sur l'importance accordée au concept politico-social de classe (Crompton, 1993). Toutefois, l'analyse marxiste tend à être mono-causale (détermination en dernière instance), tandis que l'approche weberienne en termes de stratification sociale est plus multi-causale, conditionnée par des comportements plus variables ainsi que par des facteurs tel que le pouvoir et le statut (Dahrendorf, 1959 ; Runciman, 1972). De ce point de vue, le rapport entre marxisme et sciences sociales, je crois que la première approche devrait s'ouvrir à la seconde (comme le néo-marxisme le fait), pas tant sur le plan de statut et du pouvoir, mais davantage au niveau d'une analyse de la modernité tardive (pour ne pas employer le truisme que représente la notion de post-modernité) et des théories du *multiple self*, des théories féministes et postcoloniales qui ont redimensionnées la primauté de la variable de classe comme variable fondamentale (Hall, 2007).

Il y a ensuite, sur tous ces thèmes, un problème interne au marxisme. Il existe un dualisme dans la théorie marxiste de classe (Ossowski, 1966) entre la tentation objectiviste qui appréhende la classe à partir de données économiques et sociales corrélées au processus de valorisation/extorsion de survaleur (*classe en soi*) et la tentation subjectiviste qui privilégie le plan politique et idéologique incarné par le concept de conscience de classe (*classe pour soi*). Avec la première approche, ample et inclusive, nous pouvons développer une analyse méttant à jour le prolétariat post-fordiste. Ceci est l'approche, entre les autres, d'Antonio Negri avec la notion de multitude mais qui ouvre le risque de ne pas comprendre les fortes différences qui se produisent et s'alimentent sur le terrain identitaire et politique. Dans la seconde approche (*classe pour soi*), restrictive et dichotomique, on tend à privilégier le travail subordonné, des ouvriers en particulier puisqu'il s'agit de la base sociale des organisations de la classe « pour soi » tout en observant que celle-ci s'érode de plus en plus sous l'effet des transformations post-fordistes de la production. Cette approche, que l'on retrouve chez divers auteurs – je pense à Georg Lukacs ou à Nicos Poulantzas – développe une lecture trop organique entre un « sujet de classe » et sa conscience de classe, alors que ce rapport est devenu aujourd'hui terriblement plus complexe et conflictuel.

En conséquence, il nous faut sûrement une nouvelle conceptualisation de la notion de classe, moins économiciste que par le passé et plus attentive aux incidences des dimensions symboliques-identitaire (valeurs, styles

de vie, culture, idéologie) qui structurent également les appartenances et choix localisations politico-sociales. Pour davantage de précision, je renvoie ici à mon article publié dans la revue de l'ISERES (Leonardi, 2004).

4 – Le laboratoire italien

L'analyse de classe du vote en Italie présente des éléments de grand intérêt, que ce soit sur le plan de l'actualité politique internationale comme sur le plan historique et comparatif à cause des particularités qui ont longtemps caractérisé la situation de ce pays. Il suffit de penser à la forte tradition de radicalisme politique, du PCI – le plus grand parti communiste d'occident avec près de deux millions de membres – qui était devenu un représentant majeur dans la vie politique nationale. L'Italie est le pays qui, en temps récents, a vu la naissance d'un des plus spectaculaires mouvements néo-populistes contemporains connu par son leader Silvio Berlusconi.

Au centre gauche sont apparus en 2008 au moins deux nouveautés majeures. D'abord la naissance du Parti Démocratique (PD) qui rassemble les courants issus des vieux partis post-communistes et démocrates-chrétiens. Avec la naissance du PD, l'Italie s'apprête à devenir le premier pays européens privé d'un parti d'inspiration socialiste ou lié de quelque façon à la centralité du monde du travail.

La seconde nouveauté est représentée par la création rapide et la crise foudroyante d'un rassemblement de la gauche alternative, l'*Arcobaleno* (arc-en-ciel) regroupant néo-communistes, verts et socialistes de gauche. Plafonnant à 3% lors des dernières élections, alors que le potentiel pouvait avoisiner les 10%, pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale les communistes ne seront plus représentés au parlement.

Les élections de 2006 avaient permis le retour du centre-gauche au gouvernement (Centre gauche, néo-communistes et démocrates-chrétiens), avec une fragile victoire basée sur 25000 suffrages d'écart avec le pôle de centre-droit de S. Berlusconi qui avait dirigé le pays très médiocrement depuis 2001. Les données (ITANES, 2006 ; IRES, 2007) de 2006 indiquent

- a) une confirmation de la tradition italienne de un taux de participation très élevé de plus de 80% ;
- b) les personnes bénéficiaires d'allocations et de prestations sociales ont, en grande partie, voté pour le centre gauche ;
- c) les ouvriers aussi ont en moyenne davantage voté pour le centre gauche (53% contre 47%)
- d) dans les Régions où il y a la plus haute densité industrielle et ouvrière du pays (le Nord-est : Lombardie et Veneto), les ouvriers ont d'abord préféré le centre droit avec une différence de 8% (46% contre 38%).

Il en est ressorti un tableau extrêmement incertain. La majorité de 2006 fut très instable, surtout au Sénat et encore plus hétérogène et conflictuelle à l'intérieur. Cette majorité aura une vie éphémère, s'écroulant après deux ans tellement elle était tiraillée entre son aile droite (les démochrétiens) et son aile gauche (PRC) et cela tant sur les questions éthiques (la présence militaire en Irak) que politique (les institutions) ou économique.

5 – La tempête des élections d'avril 2008

Les élections de 2008 représenteront un véritable tremblement de terre pour le système politique italien. La coalition dirigée par Silvio Berlusconi se présentait, pour la quatrième fois, à la direction du pays est en effet un record international. Le centre-droit a su construire un axe majoritaire dans l'ensemble des régions et l'ensemble des groupes sociaux ; un résultat amplifié ultérieurement par le triomphe aux élections régionales en Sicile et l'effondrement du centre gauche à Rome, après 15 ans de gouvernement.

Sur base des données fournies, après le vote, (IPSOS ; SWG-IRES; Istituto Cattaneo; Feltrin; Mennheimer et Natali, 2008 ; Megale, 2008), par des instituts de sondage et d'analyse des flux électoraux, il résulte que :

- a) Le taux de participation demeure élevé ; l'abstention culmine à l'égard du CG et de manière particulièrement dure pour la gauche radicale, coalisée au sein de l'*Arcobaleno* dont seuls 20% des électeurs potentiels se sont déplacés pour exprimer ce suffrage.
- b) Le nouveau Parti Démocrate n'a pas connu de percée, dépassant à peine les 30% (en fait la somme des composants qui se sont coalisés en son sein) ; il évite le désastre grâce au transferts de voix des communistes et verts.
- c) La gauche radicale subit un effondrement aux proportions historiques avec un peu plus de 3% des voix.
- d) La mobilité reste confinée à l'espace politique qui se situe aux confins des deux blocs politiques ; les électeurs mobiles d'un bloc à l'autre ne dépasseraient pas 4%.
- e) Par rapport à la mobilité au sein des deux blocs, le « vote utile » draine une fraction importante des électeurs de gauche radicale vers le parti démocrate, ce qui virtuellement tend à compenser les départs d'électeurs de ce dernier vers le centre, lui conférant une base électorale beaucoup plus à gauche que ce qui était le cas auparavant.
- f) La victoire du centre droit est en grande partie due à l'exceptionnelle performance électorale de la Ligue, qui s'impose au nord du Po (frontière entre le centre et le nord du pays) et devient premier

- parti dans 800 communes sur 4000, doublant voire triplant ses suffrages dans les collèges du Nord, voie d'Emilia Romagne (de 10,4% à 28,2 % dans le Veneto ; de 7,7% à 16,1% en Lombardie 1 ; de 8,6 à 16,7% en Piémont) ;
- g) Sur le total du CG, la part des votes exprimés par des travailleurs salariés, de 2006 à 2008 est passé de 46% à 34%, ce qui représente une chute de 12 points. En particulier :
 - i. Le vote des employés du public passe de 48% à 38% pour le CG
 - ii. Celui des enseignants de 54 à 41%
 - iii. Celui des employés du secteur privé de 46% à 32%
 - iv. Le vote des ouvriers : de 41% à 31%
 - h) Le reflux électoral semble plus limité lorsque l'on compare le PD et l'Olivier (-3% pour les travailleurs salariés et +2% pour les ouvriers) mais s'amplifie lorsqu'on compare l'*Arcobaleno* et le PRC qui est sa principale composante (-7% pour les travailleurs salariés en général, -11% pour les ouvriers) ;
 - i) Ces moyennes sont confirmées sur le plan national avec seulement deux exceptions : dans les régions rouges les ouvriers prennent moins leurs distances à l'égard du CG avec moins de 6% d'écart avec les salariés du privé. Dans le nord-est, le CD surclasse littéralement le CG obtenant 57% des suffrages ouvriers contre 24% pour le CG et 64% contre 26% des salariés du privé.
 - j) L'unique donnée positive : le centre gauche demeure première force parmi les jeunes et les retraités.

Il existe donc beaucoup d'éléments confirmant combien l'expérience gouvernementale des deux dernières années (2006-2008) a profondément déçonné et déçu les catégories sociales de la classe salariée et qui s'étaient exprimés en faveur du centre gauche : ouvriers, enseignants, cadres et employés du privé. Une désillusion dont a su profiter le centre droit en sachant interpréter les multiples situations de malaise, jouant sur les préjudices subis, sur la peur plus ou moins irrationnelle qui parcourt nos sociétés. Ceci soulève d'importantes questions – pas seulement en Italie, je pense – par rapport au rôle et à l'efficacité que peut avoir aujourd'hui une gauche radicale à l'égard d'un projet de changement. La question qui se pose est en effet la suivante : est-il devenu impossible de faire une politique de gouvernement à gauche ? Rappelons ici que l'une des particularités positives du système politique italien de ces dernières années fut le fait que toutes les forces de gauche, d'inspiration variée, avaient réussi à établir un accord politique pour gouverner le pays – et gagné sur la base de cet accord et du programme, les élections politiques.

En Allemagne avec *Die Linke* et le SPD, ou en Espagne, les deux gauches ne semblent pas avoir réussi une telle gageure. Ceci étant dit, sur un

plan moins contingent, et plus structurel, les dernières décennies ont connu des changements importants dans les conduites politico-électorales de notre pays. Lesquels ?

Comme dans d'autres situations similaires, il s'est ouvert un débat sur les fondements sociaux de la représentation politique par rapport auquel j'observerai pour ma part non pas un déclin du vote de classe mais une longue continuité (Leonardi, 2006). Cela étant, il faut savoir d'où est-ce qu'on vient. Ainsi, malgré son aile radicale-syndicale², la classe ouvrière italienne a toujours voté en majorité pour les forces politiques qui s'opposent au partis de la gauche (Corbetta, Caciagli, 2002 ; Corbetta, Segatti, 2003). C'est seulement de 1968 à 1976 que la somme de tous les partis de gauche (socialistes, communistes, nouvelle gauche) était supérieure à 50%. Depuis que ces partis ont disparus, de 1992 à 2001, le PDS (parti des démocrates de gauche), plus grand parti issu du vieux PCI, n'a récolté dans le nord du pays qu'entre 12 et 15%. Cette caractéristique distingue l'Italie sur la scène internationale ; nous sommes juste devant le Canada, juste derrière la France, et loin derrière la Suède qui représente la plus haute fidélité politique des ouvriers à l'égard de la social-démocratie (Nieuwebeerta, Ultee, 1999 ; Bellucci, 2001). La nouveauté majeure de ces dernières années – en fait très révélatrice – se situe dans le transfert des votes ouvriers d'un ancien parti populaire comme la démocratie chrétienne, vers les partis populistes et de droite, comme la Lega Nord et Forza Italia (Diamanti, 2003).

6 – L'interprétation du point de vue de la demande politique

Comment interpréter cette continuité? Il y a d'abord l'approche *bottom-up* du vote de classe. Dans cette approche, le facteur religieux a été, à côté du processus de construction d'une nation et ce depuis la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, un facteur significatif favorable ou défavorable au vote de classe à gauche. Pour Lipset et Rokkan (1967) le clivage religieux, ensemble avec celui du centre/périphérie, ont historiquement précédé le clivage de classe. Dans certains pays latins, l'alliance entre catholicisme et droite conservatrice a eu des effets qui ne se retrouvent pas dans les pays où la séparation entre sphère religieuse et étatique a été plus nette (tel les pays protestants du nord ou la France). Les études de Edward P. Thompson (1968) ont par exemple révélé les origines méthodistes et anticonformistes du mouvement ouvrier anglais. Michael Walzer (1965) identifie les origines du radicalisme politique européen au sectarisme puritain. En Italie, la religion catholique a fortement marqué la classe ouvrière, s'est entremêlée à la tradition anti-politique et anti-centraliste des régions du nord-est. Un rôle fondamental a été pris en charge par le syndicalisme et le mouvement associatif d'inspiration catholique (CISL ; ACLI), très avancé sur les thèmes sociaux et syndicaux, mais liés politiquement au centre modéré de

2. L'Italie est en fait le pays dans lequel le conflit industriel a été, au cours des 40 dernières années, en moyenne plus présent, plus long et plus âpre que dans les autres pays. C'est aussi le pays où les idéologies syndicales ont été plus radicales et où le nombre d'inscrits (affiliés) aux syndicats demeurent supérieur à 11 millions ; où le taux de syndicalisation de 34% est relativement plus élevé qu'au Royaume-Uni, l'Allemagne, la France, l'Espagne, les Etats-Unis et le Canada, et juste derrière les pays Scandinaves, l'Autriche, l'Irlande et la Belgique. Voir à ce propos I. Eschtruth, «La France, pays des grèves ?», in *Les Mondes du Travail* n°3/4 ainsi que Visser (2006).

la démocratie chrétienne. Le clivage religieux s'entrecroise ensuite avec celui qui oppose ou différencie les régions. Il existe non seulement l'opposition entre Nord et Mezzogiorno (le sud) mais aussi des sous-cultures territoriales (Trigilia, 1986) et notamment celles qui singularisent en particulier la *Troisième Italie*, celle des petites entreprises et des districts industriels et d'où se développe une forte empathie entre des entrepreneurs et des ouvriers et où ces derniers ambitionnent de devenir des entrepreneurs aussi. Le nord-est de la petite entreprise et des districts est très différent du nord-ouest du vieux triangle industriel (Turin-Milan-Génova) fordiste et laïque, où le vote ouvrier a toujours été plus liée à la gauche. Les sous-cultures politiques sont donc importantes ; avec les zones « blanches » du nord-est où les ouvriers votent comme leurs patrons et les « zones rouges » (Emilia, Toscana, Umbria, Marche) où beaucoup de patrons, et de personnes de classe moyenne, votent comme les ouvriers, pour la gauche.

La mouvance communiste, première dans la gauche italienne – ce que ce pays avait en commun avec la France jusqu'au début des années 1970 – a été un facteur extrêmement fort de mobilisation de l'ensemble des catégories de la classe ouvrière, y compris sa périphérie semi ou non qualifiée. Mais ce mouvement a en même temps inhibé et préoccupé toute la partie non-communiste de l'électorat ouvrier (Paggi, D'Angelillo, 1986). Un problème commun avec d'autres pays latins où – à la différence des pays où la gauche est majoritairement social-démocrate – le vote ouvrier pour ces partis assumait des implications politiques et internationales moins profondes.

Sur la situation actuelle pèsent aussi les transformations économiques et sociales des quinze dernières années et la transition au post-fordisme. Le travail s'est déconcentré et dé-massifié, le travail ouvrier s'est redimensionné quantitativement et modifié qualitativement. Le *fordisme* a dissout les travailleurs et leurs savoirs et pouvoirs dans la prestation de travail, il est également intégré dans de vastes agglomérations urbaines et prolétaires, dans ses schémas juridico-sociaux standardisés, favorisant une conscience collective sinon de classe. Le *post-fordisme* ambitionne d'intégrer les salariés tout en reconnaissant leur subjectivité ; il favorise une recomposition partielle de la prestation de travail, tout en fragmentant le travail sur le plan du territoire et des formes juridiques, portant ainsi préjudice à la puissance collective et sociale, minant les fondements anciens de la conscience de classe.

7– L'interprétation du point de l'offre politique

Lorsqu'on appréhende la question des comportements politiques électoraux du point de vue de l'offre politique (*top-down*), tant l'offre du centre-

gauche que celle de la nouvelle droite méritent notre attention. La droite a toujours été capable de trouver une audience assez vaste au sein du monde du travail. Il suffit de penser aux mouvements ethnacistes ou nationalistes, au néo-fascisme, au populisme de la vieille Amérique Latine. Ce fut le cas du Front National en France, du « populisme alpin » de Jorg Haider en Autriche et de Christopher Blocher en Suisse, du « populisme de la prospérité » scandinave du Parti du peuple au Danemark et du Parti du Progrès en Norvège, du Vlaams Belang en Belgique flamande et du parti de Pim Fortuyn (Leefbaar Nederland) dans les Pays-Bas, des différentes formations chauvinistes en Russie et dans de nombreux pays slaves ou des Balkans. Dans plusieurs parties du monde, on assiste à l'émergence d'une figure de leader politique populiste et milliardaire. Dans ces pays, les formations de type populiste, xénophobes et autoritaires gagnent de manière significative une partie de leurs suffrages du côté des secteurs populaires, des ouvriers, des employés, chômeurs, femmes au foyer ou encore retraités. Le néo-populisme (Mény et Surel, 2001 ; Taguieff 2002) utilise surtout de manière extraordinaire les thèmes de la peur, du « risque » et le décline d'une manière xénophobe, anti-étatisme et anti-fiscale, anti-élitiste et anti-politique, au travers d'un éclecticisme idéologique fait de messages simplistes, transmis par un leader charismatique, au travers de la télévision et des mass-média (Sartori, 1999). Berlusconi représente à ce titre un authentique paradigme de la dérive « post-démocratique » (Crouch, 2004). Il n'y a pas de doute qu'il a su exercer une forte fascination sur les milieux populaires (Maraffi, 2003 ; Barisone, 2005), y compris de milieu industriel ouvrier. Son message anti-politique trouve chaque jour de nouveaux émules dont le dernier, en Italie, est Beppe Grillo.

Il y a quelques années, Taguieff (2002) avait écrit qu'il ne fallait pas sous-estimer la forte demande d'autorité et d'ordre de la part de ceux d'en bas. De ce point de vue, il n'y a aucun doute que les thématiques liées à l'immigration et à l'ordre public – instrumentalisés par la droite populiste – a facilité le transfert de votes ouvriers vers ces formations politiques.

À gauche, nous sommes passés d'une théorie du parti qui doit pouvoir prendre des suffrages dans tous les milieux sociaux (Kirckheimer, 1966) au parti post-classiste et post-travailliste d'aujourd'hui. Mais si un parti se définit interclassiste ou post-classiste, et s'oriente sur la centralité du citoyen-consommateur, pourquoi devrait-il encore attendre de la classe ouvrière qu'elle vote pour lui? La gauche ne peut, ne sait ou n'ose plus offrir de solutions alternatives sur le plan social et économique (Bartolini, Mair, 1990) et se concentre donc sur la diversité, les thématiques éthiques des droits civiques. Mais ces valeurs cosmopolitiques et vaguement élitistes demeurent bien éloignées du vécu des masses précarisées, des perdants de la mondialisation. On glisse ici très concrètement, vers une opposition

entre les masses et les élites (Lash, 1995 ; Rorthy 1998 ; Bauman, 2001) que le populisme vise à combler au travers du cynisme et de la manipulation.

8– Rupture et continuités

Aujourd'hui, la gauche comme la droite assument de nouveaux champs de bataille, parallèlement au conflit distributif. Ces enjeux sont de nature plus culturels, éthiques et post-matérialistes et les travailleurs – noyau central d'une coalition progressiste sur les thèmes redistributifs et économiques – ne détiennent plus une primauté politico-morale sur les nouveaux terrains de l'opposition politique: immigration, sécurité urbaine, environnement, la famille post-traditionnelle, homosexualité, bioéthique, la paix, etc. D'autre part, il existe un progressisme des nouvelles couches urbaines sécularisées; les nouveaux mouvements sociaux (Wieviorka, 2005), les jeunes altermondialistes, la « tribu métropolitaine » (Maffesoli, 2000). En Italie, les universitaires votent 10% de plus que la moyenne pour le centre gauche tandis que les retraités et les femmes au foyer davantage pour le centre droit. La sphère de consommation et du temps libre tend à être chargée de valeurs symbolico-identitaires (Baudrillard, 1974; Bourdieu, 1977; Lahire, 2004; Lipovetsky, 2006) afin de compenser tant que possible les frustrations nées sur le terrain économique et social (travail, pouvoir d'achat).

Face à cette situation, la question reste invariable : pourquoi les aliénés, les exploités, les opprimés ne développent-ils pas une conscience politique radicale? Et pourquoi même pas authentiquement réformiste? Pourquoi la *classe en soi* devient-elle pas *classe pour soi*? Je pense que la classe n'est pas morte, comme l'avaient pronostiqué certains auteurs d'ascendance néo-maxiste, mais n'épuise, n'absorbe pas toutes dimensions des inégalités sociales et de l'identité sociale. Les facteurs culturels, « la recherche de soi » (Touraine et Khosrokhavar, 2000), le féminisme, l'immigration, rendent aujourd'hui une identité de classe beaucoup plus complexe que par le passé (Thift et Williams, 1987; Crompton, 1993; Wieviorka, 2005). Il faut prendre beaucoup plus au sérieux le rôle de l'idéologie, non pas tant en tant que production d'une « fausse conscience », mais comme processus de production et de signification de valeurs internes à la vie sociale (Eagleton, 2007).

La gauche doit aujourd'hui se rendre à nouveau capable de produire des médiations nécessaires pour réconcilier les dominés et la politique. Elle peut le faire à la seule condition de ne pas se cantonner aux thèmes éthiques et citoyens mais de conjuguer tant que possible ceux-ci avec les thématiques de reconnaissance (matérielle et symbolique) du travail, de la lutte contre la précarité et la marginalisation sociale. Les liens rattachant la gauche et la classe salarié/ouvrière demeurent nécessaire, sans toutefois être automatique comme on a été amené à le penser à partir d'une corrélation

stabilisé dans le temps. Il est indispensable que l'action politique récupère une capacité à polariser des débats entre – comme les communistes en étaient capables à une certaine époque – les intellectuels et le peuple. Ceci fut en effet une des grandes leçons de Gramsci, bien acquise et longuement pratiquée par l'ancien Pci. Sans cela, la gauche sera condamnée au divorce néo-élitiste avec les masses, ce qui est une chose, comme on le sait, difficile à assumer. Pour terminer ici avec une note optimiste; comme l'a écrit le marxiste culturaliste anglais Raymond Williams: « *Aucun mode de production, aucun ordre social dominant et aucune culture dominante ont réussi à inclure ou à épuiser les pratiques, les énergies et l'intentionnalité des êtres humains* » (1983). Et c'est de ces pratiques, de cette énergie, surtout lorsqu'elle se manifeste, que l'on devra savoir repartir de l'avant.

(traduction de l'italien S. Bouquin)

BIBLIOGRAPHIE

- Alford R. (1963), *Party and society*, Chicago, Rand McNally.
- Andersen R, Yang M, Heath A. (2006), *Class Politics and Political Context in Britain, 1964–1997: Have Voters Become More Individualized?*, in *European Sociological Review*, n. 22.
- Barbagli M., Corbetta P. (1978), *Una tattica e due strategie. Inchiesta sulla base del Pci*, in *Rivista del Mulino*, n. 6.
- Barisone M. (2005), *L'immagine del leader. Quanto conta per gli elettori?*, Bologna, Il Mulino.
- Bartolini S., Mair P. (1990), *Identity, competition and electoral availability: the stabilisation of European Electorates, 1885-1985*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Baudrillard J. (1974), *La société de consommation*, Gallimard.
- Bauman Z. (2001), *Missing Community*,
- Beck U. (1992), *Individualisation*, Londra, Sage.
- Beck U. (2000), *Risikogesellschaft. Auf dem Weg in eine andere Moderne*, Suhrkamp, Frankfurt aM, 1986
- Beck U. (2005), *La società cosmopolita*, Roma, Carocci.
- Beck U, Giddens A., Lasch S. (1994), *Reflexive Modernisation*, Polity Press.
- Bellucci P. (1997), *Classi, identità politiche ed interessi*, in Corbetta P, Parisi A.M.L., op.cit.
- Bellucci P., Maraffi M., Segatti P. (2000), *Pci, Pds, Ds. La trasformazione dell'identità politica della sinistra di governo*, Roma, Donzelli.
- Bellucci P. (2001), *Un declino precocemente annunciato? Il voto di classe in Italia, 1968-1996*, in *Polis*, n. 2.
- Bourdieu P. (1977), *La distinzione*, Bologna, Il Mulino.
- Butler D., Stokes D. (1974), *Political change in Britain. The evolution of electoral choice*, Londra, Macmillan.
- Campbell A. et al. (1960), *The American Voter*, Chicago, University Chicago Press.
- Clark T., Lipset S. (1991), *Are Social Classes Dying?*, in *International Sociology*, n. 6.
- Cobalti A., Schizzerotto A. (1994), *La mobilità sociale in Italia*, Bologna, Il Mulino.
- Corbetta P., Caciagli M. (2002), *Le ragioni dell'elettore*, Bologna, Il Mulino.
- Corbetta P., Segatti P. (2004), *Un bipolarismo senza radici?*, in Ceccanti S., Vassallo S., op.cit.
- Crompton R. (1993), *Class and Stratification*, Basil Blackwell.
- Crouch C. (2004), *Postdemocrazia*, Bari-Roma, Laterza.
- Dahrendorf R. (1959), *Class and Class Conflict in Industrial Society*, Routhledge,.
- Dalton R.J. (1988), *Citizen Politics in Western Democracies: Public Opinion and Political Parties in the US, Great Britain, West Germany, France*, Londra, Chatham House.
- Dalton R.J., Waltemberg M.P. (2000), *Parties without partisans*, Oxford, Oxford University Press.
- Della Porta D. (2001), *I partiti politici*, Bologna, Il Mulino.
- Diamanti I. (2003), *Bianco, rosso, verde...e azzurro. Mappe e colori dell'Italia politica*, Bologna, Il Mulino.
- Downs A. (1957), *Teoria economica della democrazia*, trad. it. (1988), Bologna, Il Mulino.

- Eagleton T. (2007), *Ideology. An Introduction*, London, Verso.
- Erikson R., Goldthorpe J.H. (1992), *The constant flux. A study of class mobility in industrial societies*, Oxford, Clarendon Press.
- Esping-Andersen G. (1990), *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Cambridge, Polity Press.
- Evans G. (a cura di) (1999), *The end of class politics? Class voting in comparative context*, Oxford, Oxford University Press.
- Evans G. (2000), *The continued significance of class voting*, in *Annual Review of Political Science*, vol. 3.
- Fox-Piven F., Cloward R. (2000), *Why Americans still don't Vote and Why Politicians Want It That Way*, Boston, Beacon Press.
- Franklin M. et al. (1992), *Electoral change: responses to evolving social and attitudinal structures in Western Countries*, Cambridge University Press.
- Gijsberts M., Nieuwbeerta P. (2000), *Class Cleavages In Party Preferences In The New Democracies In Eastern Europe: A Comparison With Western Democracies*; in *European Societies*, n. 4.
- Gorz A. (1980), *Adieux au prolétariat*, Editions Galilée
- Hardt M., Negri A. (2002), *Impero*, Milano, Rizzoli.
- Heath A., Jowell R., Curtice J. (1985; 2001), *How Britain Votes*, Oxford, Pergamon Press.
- IRES, *Lavoro, politica e sindacato. Come hanno votato i lavoratori nelle elezioni politiche del 2006*, Ediesse, 2007.
- ITANES – *Italian National Election Survey (2006)*, *Sinistra e destra. Le radici psicologiche della differenza politica*, Bologna, Il Mulino.
- Kirchheimer O. (1966), *The Transformation of the Western European Party System*, in La Palombara J., Korpi W. (1983), *The Democratic Class Struggle*, Londra, Routledge & Keegan Paul.
- Lahire B. (2004), *La culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*, éditions la découverte.
- Lane J-E., Ersson S. (1999), *Politics and Society in Western Europe*, Londra, Sage.
- Lasch C. (1995), *The Revolt of the Elites and the Betrayal of Democracy*, Norton & Company.
- Lazersfeld et al. (1944), *The People's Choice*, New York, Columbia University Press.
- Leonardi S. (2006), *Il voto operaio in Italia: declino o continuità?*, in "Quaderni di Rassegna Sindacale", n. 4.
- Lipovetsky G. (2006), *Le bonheur paradoxal*, Gallimard.
- Lipset S. (1960), *L'uomo e la politica. Le basi sociali della politica*, Milano, Edizioni Comunità.
- Lipset S., Rokkan S. (a cura di) (1967), *Party systems and voter alignments: cross-national perspectives*, New York, Free Press.
- Maffesoli M. (2000), *Les temps des tribus*. La Table Ronde.
- Magatti M., De Benedictis M. (2006), *I nuovi ceti popolari. Chi ha preso il posto della classe operaia?*, Milano, Feltrinelli.
- Mannheimer R. e Natali P. (2008), *La sinistra che non c'è più*, Hoepli Editore.
- Manza J., Houth M., Brooks C. (1995), *Class voting in capitalist democracies since world war II. Dealignment, realignment or trendless fluctuation?*, in *Annual Review of Sociology*.
- Megale A., (2008), *Dopo il voto. Il lavoro e la politica*, in "Argomenti Umani", n. 5
- Meny Y., Surel Y. (2000), *Populismo e democrazia*, Bologna, Il Mulino.
- Mouriaux R. (2002), *Le vote ouvrier en France*, in *Revue de la Documentation Française*.
- Nieuwbeerta P., Ultee V. (1999), *Class voting in western industrialised countries, 1945-1990*, in *European Journal of Political Research*, vol. 35.
- Ossowski S. (1966), *Struttura di classe e coscienza sociale*, Torino, Einaudi.
- Paggi L. e D'Angelillo M. (1986), *I comunisti italiani e il riformismo*, Torino, Einaudi.
- Pakulski J., Waters M. (1996), *The Death of Class*, Londra, Sage.
- Poulantzas N. (1971), *Potere politico e classi sociali*, Roma, Editori Riuniti.
- Rorty R. (1998), *Achieving Our Country. Leftist Thought in Twentieth Century America*, Cambridge.
- Runciman W.G. (1966), *Relative deprivation and Social Justice*, Routledge.
- Sartori G. (1999), *Homo videns*, Laterza.
- Schumpeter J.A. (1942), *Capitalism, socialism and democracy.....*
- Scott J. (2002), *Social Class and Stratification in Late Modernity*, in *Acta Sociologica*, n. 1.
- Segatti P. (1999), *Religiosità e territorio nel voto alla Democrazia Cristiana dal 1948 al 1992*, in *Polis*, n. 1.
- Taguieff P.A. (2003), *L'illusione populista*, Milano, Mondadori.
- Thift N., Williams P. (1987), *Class and space*, Londra, Routledge.

- Thompson E.P. (1968), *The Making of the English Working Class*, Londra, Victor Gollancz Ltd.
- Touraine A. et Khosrokhavar F. (2000), *La Recherche de Soi*, Fayard.
- Triglia C. (1986), *Grandi partiti e piccole imprese*, Bologna, Il Mulino.
- Tuorto D. (2006), *Apatia o protesta? L'astensionismo elettorale in Italia*, Bologna, Il Mulino.
- Walzer M. (1965), *The Revolution of the Saints. A Study of the Origins of Radical Politics*, Harvard University Press.
- Weakliem D., Heath A. (1999), *The Secret Life of Class Voting: Britain, France, and the United States, 1935-92*; in Evans G., *op.cit.*
- Williams R. (1983), *Towards 2000*, Londra, Chatto & Windus.
- Wieviorka M. (2005), *After New Social Movements*, in *Social Movement Studies*, vol. 4, n. 1.
- Wright E.O. (a cura di) (1989), *The debate on classes*, Londra, Verso.

Les ouvriers et la politique : au-delà des idées reçues

Entretien avec Guy Michelat et Michel Simon

Propos recueillis par Stephen Bouquin

Guy Michelat est directeur de recherche CNRS au CEVIPOF, Centre de recherches politiques de Sciences Po. Ses recherches portent sur les relations entre attitudes et comportements politiques et religieux, l'univers des croyances, les représentations de la laïcité, le racisme et l'antisémitisme. Michel Simon est sociologue à l'Université de Lille 1 et ses recherches portent sur le monde ouvrier et la politique. Ensemble, ils ont publié Les ouvriers et la politique. Permanence, ruptures, réalignements. 1962-2002, Paris, Presses de Sciences Po, 2004.

Après la victoire de N. Sarkozy, nombre de commentateurs évoquaient une « droitisation des classes populaires », sinon des suffrages ouvriers. Comment jugez-vous cette formule avec le recul de plus d'une année ? Et comment l'appréhendez-vous à partir de vos travaux ?

« Droitisation » ? Cette notion recouvre au moins deux dimensions, l'une électorale et institutionnelle, l'autre idéologique. Commençons par la première, en nous limitant pour l'essentiel au premier tour présidentiel. Nous raisonnerons ici en pourcentages calculés sur l'ensemble des *électeurs inscrits*. L'abstention (ou les bulletins blancs ou nuls) sont en effet des « votes » aussi porteurs de sens que les autres, et se limiter aux seuls suffrages exprimés expose à de sérieux contresens sur l'évolution réelle des comportements. Pour les mêmes raisons, nous raisonnerons en pourcentages calculés sur l'ensemble des *personnes interrogées* (et non des seuls « répondants ») quand nous nous appuyerons sur des données de sondages.

Partons des résultats électoraux officiels. En 2002, la non participation (abstentions, blancs, nuls) dépasse les 30% (un record pour une présidentielle). Le nombre des candidatures (facteur de dispersion des voix) bat elle aussi un record. La gauche et la droite « de gouvernement » reculent fortement par rapport aux présidentielles antérieures. L'extrême gauche progresse. Avec 11,66%, Le Pen retrouve ses scores de 1995 (11,37%) et 1988 (11,47%). Il n'a donc pas élargi sa base électorale, contrairement à ce qu'on a pu croire en raisonnant en pourcentages des suffrages exprimés. S'il se retrouve au second tour, c'est en raison des défections dont sont victimes ses principaux compétiteurs, et notamment Jospin, tombé, avec 11,19%, au niveau le plus bas jamais enregistré pour un candidat socialiste. Les tendances observées depuis 1993 sont poussées au paroxysme.

Rien de tel en 2007. La non participation tombe à 17,43% (- 13,37 %) par rapport à 2002. Dit autrement, la mobilisation électorale « utile » dépasse toutes celles enregistrées depuis 1981. Le score des candidats « hors système » s'effondre (-5,74%). Avec 30,9%, la gauche globalement consi-

dérée gagne 4,12%. La droite n'a donc nullement gagné en voix à son détriment. Ségolène Royal (21,36%) en est l'unique bénéficiaire. Elle profite du recul de la gauche non-socialiste, extrême gauche incluse (seul Olivier Besancenot gagne 0,46 point) et de la disparition des candidatures « dissidentes ». Mais la droite non frontiste réalise un véritable bond (+ 23,60% sur 2002, dont Bayrou : +10,61% et Sarkozy + 11,99%). C'est la poussée de la participation qui explique le plus gros de ses gains. Avec 45,92%, elle dépasse tous ses scores depuis 1981 et se rapproche des 51,59% de 1965. Sarkozy obtient 25,74%, soit près de 12% de gain sur Chirac cinq ans plus tôt. L'extrême droite frontiste perd 4,66%. Ce recul profite essentiellement à Sarkozy, comme l'a montré Nonna Mayer. « Ruée vers l'urne », concentration des suffrages sur les « crédibles » dès le premier tour, mobilisation préférentielle en faveur des droites « de gouvernement » : autant de symptômes d'une demande d'issue proprement politique, en rupture avec le retrait électoral et / ou les votes protestataires qui avaient largement marqué le scrutin de 2002. Sarkozy en est le principal bénéficiaire. En mai 2007, près des trois quarts des électeurs de gauche (dont Royal : 70%) ne pensent pas que l'élection présidentielle puisse améliorer les choses ; 52% de ceux de Bayrou et 94% de ceux de Sarkozy en sont au contraire persuadés. Au premier tour législatif de juin, l'abstention dépasse le niveau déjà très élevé de 2002. Mais on retrouve en gros les mêmes tendances qu'à la présidentielle. Au total, la « droitisation » électorale est indéniable.

Demandons nous maintenant ce qu'il en est des catégories populaires et ouvrières, en nous appuyant sur les données d'enquêtes dont nous disposons (voir liste en fin d'entretien). Rappelons que nous utilisons, comme indicateur de la position d'un individu dans le système des classes sociales, soit la catégorie socio-professionnelle à laquelle il appartient (CSP, PCS dans les nouvelles nomenclatures), soit, le plus souvent, une mesure du degré d'appartenance à la classe ouvrière, construite à partir de la catégorie socio-professionnelle de la personne interrogée et de celle de son père. On aboutit de la sorte à un indicateur à trois positions : 0 attribut ouvrier (ouvrier : ni père ni ego), 1 attribut ouvrier (ouvrier : soit père, soit ego), 2 attributs ouvriers (ouvrier : à la fois père et ego). Cet indicateur permet d'appréhender le degré d'insertion non seulement dans le groupe ouvrier, mais aussi dans les catégories populaires qui entretiennent avec lui les liaisons les plus intenses. Quelle que soit l'appartenance de classe ainsi mesurée, toutes les évolutions observées sur l'ensemble de la population se vérifient. On est bien en présence d'un mouvement de fond, auquel n'échappent pas pour l'essentiel les catégories ouvrières et populaires.

Cela ne signifie pas la disparition de tout « effet de classe » (voir tableau ci-contre). Plus on appartient aux catégories populaires et ouvrières, plus on s'abstient (de 9% pour zéro attribut ouvrier à 18% pour 2 attributs), plus on vote à gauche (mais cette tendance au « vote de classe à gauche » s'est

Vote 1^{er} tour Présidentielle selon nombre d'attributs ouvriers

	Attributs ouvriers			
	0	1	2	Ensemble
Abstention et SR*	9	12	18	12
Gauche	29	35	34	32
<i>Gauche Antilibérale**</i>	8	11	11	9
<i>Royal*</i>	21	24	22	23
Droite	53	41	34	46
<i>Bayrou</i>	19	15	12	17
<i>Sarkozy</i>	32	25	20	27
<i>Villiers</i>	2	1	2	2
Le Pen	7	11	13	9
Droite+Extrême Droite	60	52	47	5
	(1940)	(1550)	(517)	(4006)

* *Abstention et SR* : Abstentions, votes blancs et nuls déclarés, sans réponse.

** *Gauche anti-libérale* : Besancenot, Bové, Buffet, Laguiller, Schivardi, Voynet.

Les nombres entre parenthèses représentent les bases des pourcentages. Pourcentages arrondis (de ce fait, les sommes de pourcentages peuvent différer légèrement de 100).

considérablement affaiblie), moins on vote Bayrou et surtout Sarkozy, mais plus en contrepartie on vote Le Pen. Au total, le vote pour l'ensemble des droites, parlementaire ou extrême, diminue de 60% des « non ouvriers » à 47% des « plus ouvriers ». Les catégories populaires et ouvrières n'ont donc pas assuré plus que d'autres le succès de la droite. Mais elles n'y ont guère moins contribué. En 2002, chez les 2 attributs ouvriers, la droite (sans l'extrême droite) faisait presque jeu égal avec la gauche. C'est chose faite en 2007 (34% / 34%). En 1978 (législative), chez les 2 attributs ouvriers toujours, la gauche écrasait la droite (61% contre 21%). Même s'il s'agit de scrutins différents, ces chiffres donnent une idée des bouleversements intervenus en à peine trente ans. Au plan électoral, la « droitisation » et, plus encore, la « dégauchisation » de la classe ouvrière et des couches populaires ne sont pas douteuses. Elles sont corollaires de la progression globale de la droite et de l'affaiblissement considérable de « l'effet de classe » sur le vote.

Mêmes tendances, si on analyse les comportements en fonction de la CSP de la personne interrogée. Les enseignants sont les seuls à avoir donné l'avantage à la gauche. 31% des employés et 33% des ouvriers lui ont donné leurs voix, mais 44% et 34% à la droite, 11% et 16 % à l'extrême droite (soit respectivement 55% et 50% pour Bayrou + Sarkozy + Le Pen). Au sein des catégories populaires, il existe donc des nuances entre employés et ouvriers et à l'intérieur de ces groupes, surtout du second, comme le montre Claude Dargent. Il est donc très utile de pousser plus avant l'analyse. Mais cela ne saurait remettre en cause le tableau d'ensemble.

Vous évoquiez en commençant la dimension idéologique. Peut-on dire, comme on l'entend ici et là, que « la droite a gagné la bataille des idées » ?

Soit la façon qu'ont les individus de se situer eux-mêmes par rapport à l'axe gauche-droite. On a montré qu'elle constitue un instrument privilégié d'identification politico-idéologique, et qu'elle est très significative de leurs systèmes de représentations et de valeurs. Entre 2002 et 2007, on constate, sur l'ensemble de la population, un léger fléchissement de l'autoposition « gauche », au profit d'une progression toute aussi ténue de « droite » et de « ni gauche ni droite ». Le contraste avec le bond électoral que réalise la droite politique entre ces deux dates est saisissant. Toutefois, plus on appartient aux catégories populaires et ouvrières, plus ces évolutions sont marquées. Les « très ouvriers », notamment, ne se situent pas plus à droite qu'il y a cinq ans. Mais ils se situent beaucoup moins à gauche, et surtout ils sont bien plus nombreux à se dire « ni gauche ni droite ». Comme nous l'avons déjà montré, le refus / et ou l'impossibilité de se dire d'un « bord » va de pair avec d'autres indices de désaffiliation par rapport à la politique instituée et en constitue un des symptômes. Depuis le début des années 1980, ce processus affecte sélectivement les milieux populaires et la classe ouvrière. Il marque avant tout une désaffection croissante par rapport à un « bord de gauche » avec lequel le lien idéologique et affectif n'a cessé de s'affaiblir. Ce processus s'est encore aggravé en 2007. Mais il ne s'est pas accompagné d'une identification accrue au « bord de droite », contrairement à ce qu'on observe au niveau électoral.

Cela noté, l'autoposition reste fortement associée aux choix électoraux et aide à en interpréter le sens. Les « ni gauche ni droite » sont un peu plus nombreux à s'abstenir, mais plus de trois sur quatre mettent dans l'urne un bulletin au nom d'un candidat, sans en privilégier significativement aucun. Le refus de se dire de gauche ou de droite ne signifie donc pas désengagement électoral. Mais il suggère, chez ces « ninistes », un vote « hors allégeance » plus individualisé et sans doute plus conditionnel. La gauche politique est soutenue par 79% de ceux qui se situent à gauche, contre 17% de ceux qui se disent « centre » et 2% seulement de ceux qui se disent droite. C'est aussi vrai pour la candidate socialiste que pour celles et ceux situés à sa gauche. François Bayrou est essentiellement soutenu par ceux qui se disent « centre » ; il ne trouve qu'un soutien marginal chez ceux qui se disent « gauche » et, plus surprenant, « droite » (ce qui n'était pas le cas de l'appui reçu par les candidats qui, dans tous les scrutins précédents, se réclamaient de l'UDF ou de la droite modérée). En revanche, Nicolas Sarkozy est choisi par 66% de ceux qui se situent à droite, rarement par ceux qui se situent au centre et quasiment jamais par ceux qui se situent à gauche. Ce système de préférences se retrouve à propos du vote Le Pen, sinon que le leader frontiste est surtout choisi par les « plus à droite ». À la « centrisation » des soutiens de Bayrou répond la « droitisation » de ceux de Sarkozy et leur rapprochement tendanciel, en termes d'autoposition, de ceux de Le Pen.

Qu'en est-il, selon l'appartenance de classe ? Chez ceux qui se situent à gauche, les variations en fonction de notre indice sont faibles ; dit autrement, une fois ce positionnement affirmé, un haut degré d'appartenance à la classe ouvrière ne conduit plus à privilégier la « gauche de la gauche » par rapport à la gauche socialiste. Quand on se situe au centre, en revanche, plus on est ouvrier, plus on vote à gauche (0 attribut : 11%, 2 attributs : 27%) et plus on s'abstient. De ce fait, le vote Bayrou culmine à 59% chez les « centristes » sans attache ouvrière mais tombe à 35% chez leurs homologues très ouvriers. Mêmes phénomènes de concurrence, mais aux effets politiques inverses, chez ceux qui se situent à droite. Parmi eux, Sarkozy tombe de 70% chez les « non ouvriers », à 49% chez les « plus ouvriers » alors que Le Pen augmente, dans le même ordre, de 12% à 25%. Nous avons déjà montré qu'au sein du « peuple de droite », plus on appartient aux catégories ouvrière et populaires, plus on vote pour un droite extrême perçue comme radicale et transgressive plutôt que pour une droite établie, policée, sinon « bourgeoise ». Par son style « en rupture », Nicolas Sarkozy a pu fortement atténuer les effets de cette « préférences de classe ». Il ne les a pas fait disparaître.

Mais y a-t-il « glissement à droite » au niveau proprement idéologique ?

Nous sommes assez d'accord avec le « non, mais... » d'Etienne Schweisguth¹. On avait observé, dans la première moitié des années 1980 une forte poussée des attitudes répressives et ethnocentriques (à connotations racistes peu discutables). Elles étaient d'autant plus fréquentes qu'on appartenait davantage aux catégories populaires et ouvrières. Cela reste vrai en 2007, mais l'essentiel est leur reflux dans tous les groupes sociaux. C'est particulièrement net pour l'hostilité aux immigrés, ressort essentiel du vote Le Pen. Le refus massif de donner priorité à un Français sur un immigré en matière d'emploi va dans le même sens.

En revanche, une demande d'autorité, voire de remise en ordre s'affirme. Ainsi, la proportion de ceux qui attendent de l'école qu'elle inculque « le sens de l'effort et de la discipline » retrouve son niveau élevé de 1988. Une majorité considère que « les chômeurs pourraient retrouver du travail s'ils le voulaient vraiment » (63%, dont ouvriers : 70%). La demande d'ordre est donc patente. L'incrimination de plus mal loti que soi tend à se déplacer vers de nouvelles cibles (érémistes, « faux chômeurs », « assistés », etc.). Mais il n'y a nul « raz de marée » en faveur d'un durcissement répressif et xénophobe.

La même prudence est de mise en matière économique et sociale. Le rejet de la thématique libérale (ou, si l'on veut, des thèses les plus ardemment soutenues par le MEDEF) tend encore à se renforcer. Plus on appartient à la classe ouvrière et aux couches populaires, plus il est fréquent. Ainsi, les réactions positives à « privatisation » tombent à leur niveau le plus bas depuis vingt ans. Il en va de même de : L'Etat devrait faire « confiance aux entreprises et leur donner plus de liberté » (69% en 1988, 49% en

1. Etienne Schweisguth, « Le trompe-l'œil de la droitisation », in *Revue Française de Science politique*, 57 (3-4), juin-août 2008.



2007) opposé à : il faudrait qu'il « les contrôle et les réglemente plus étroitement » ; 80% refusent de considérer que les patrons auraient moins peur d'embaucher s'ils avaient le droit de licencier plus facilement ; 85% sont pour augmenter les impôts sur les entreprises qui délocalisent. Et en même temps, 89% disent que les travailleurs doivent être libres de travailler plus que 35 heures s'ils le souhaitent, et 63% qu'il faut limiter le droit de grève dans les transports publics. Sur ces deux sujets, les plus ouvriers sont soit plus réservés, soit guère plus affirmatifs que les autres. Comme si l'adhésion à ces propositions se heurtait chez eux aux craintes des conséquences qu'elles peuvent entraîner pour leur condition de salariés.

Pour synthétiser ces résultats, on a construit deux échelles d'attitudes. On considère ainsi que les réponses constituent, au-delà de leur signification littérale, des symptômes des attitudes (à forte teneur affective) sous-jacentes aux représentations et aux conduites. La technique de l'analyse hiérarchique permet de vérifier que les questions retenues se rapportent à une seule et même variable latente, qu'elles font subjectivement système, et qu'il existe bien une attitude dont les comportements verbaux constituent les indices. La première est une échelle dite d'*autoritarisme* (voir en encadré le contenu des deux échelles).

CONTENU DES ÉCHELLES

Echelle « Autoritarisme » : donner la priorité à un Français sur un immigré en matière d'emploi – *parmi les facteurs de délinquance* : présence de trop de travailleurs étrangers – l'école doit former à la discipline et à l'effort (*opposé à* : *former des esprits éveillés et critiques*) – les chômeurs pourraient trouver un emploi s'ils le voulaient vraiment – il faut rétablir la peine de mort – il y a trop d'immigrés en France – on ne se sent plus chez soi comme avant.

Echelle « Libéralisme économique » : les salariés doivent pouvoir de travailler plus de 35 heures s'ils le veulent – il faut limiter le droit de grève dans les transports publics – pour qu'ils n'aient pas peur d'embaucher, les patrons devaient pouvoir licencier plus facilement – il faut réduire le nombre des fonctionnaires – il faut donner la priorité à la compétitivité de l'économie (plutôt qu'à la situation des salariés).

Plus on appartient aux catégories populaires et ouvrières, plus on adhère à ce « syndrome » autoritaire et xénophobe. Rappelons que le cumul des difficultés et nuisances de tous ordres et l'anxiété qui les accompagne croît, lui aussi dans le même ordre.

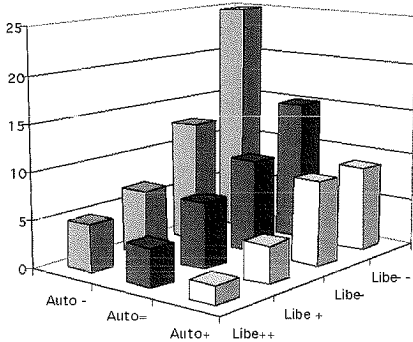
La seconde est une échelle dite de libéralisme économique. Elle ne couvre qu'une partie du champ sémantique désigné par cette notion, mais se réfère à des enjeux très présents dans le débat public. Plus on présente d'attributs ouvriers, plus on a de chances de refuser cette thématique. Dit autrement, il existe toujours un antilibéralisme (voire un anticapitalisme) protestataire, d'autant plus répandu qu'on appartient aux catégories popu-

Lues verticalement ou « en profondeur » (vers le fond droit du cube), ces figures font apparaître les variations du vote en fonction du niveau de *libéralisme économique* (LIBE) (— signifie le degré le moins élevé de cette attitude, ++ son niveau le plus élevé).

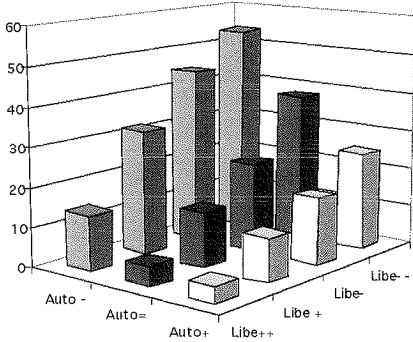
Lues horizontalement (vers le fond gauche), elle font apparaître ses variations en fonction du niveau d'*autoritarisme* (AUTO) ; (- indique le degré le moins élevé de cette attitude, + son niveau le plus élevé).

Les votes de gauche et de droite étant dus à des systèmes opposés de combinaisons des deux attitudes, il s'ensuit que la fréquence maximum (pile la plus haute à l'intersection des deux fonds des graphiques) est, pour les votes de gauche celle des anti-libéraux non autoritaires, et, pour ceux de droite celle des libéraux autoritaires.

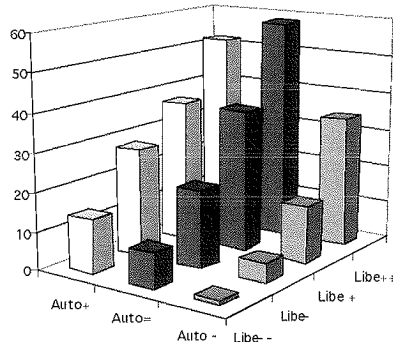
1^{er} tour - G Antilib



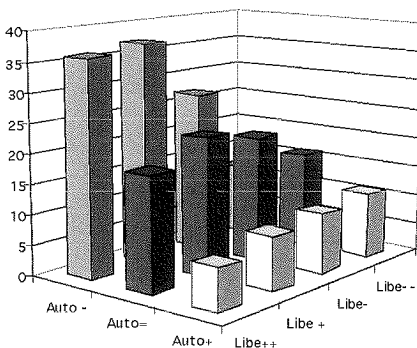
1^{er} tour - Royal



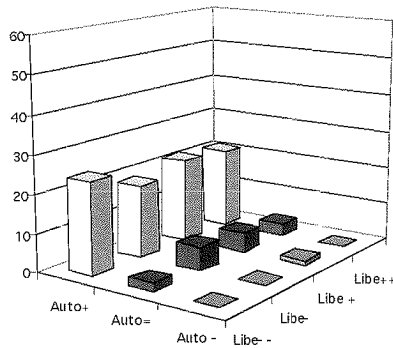
1^{er} tour - Sarkozy



1^{er} tour - Bayrou



1^{er} tour - Le Pen



lares et à la classe ouvrière. Mais, plus on est ouvrier, plus on peut à la fois être antilibéral et autoritaire-xénophobe. Ces discordances, et les pressions croisées qui en résultent, sont à rapprocher de la croissance, dans le même ordre, de la difficulté et / ou de la réticence à se situer sur l'axe gauche-droite, voire de la propension à s'abstenir.

On dit souvent qu'à la présidentielle de 2007, les citoyens se sont essentiellement prononcés en fonction des enjeux d'ordre et d'autorité, les questions économiques et sociales n'intervenant que de façon seconde dans leurs choix. Notre analyse du vote au premier tour ne confirme pas vraiment ce diagnostic. Le vote pour la « gauche de la gauche » croît très fortement à mesure qu'augmente l'antilibéralisme (graphique « *Vote selon les échelles Libéralisme et Autoritarisme* »). Mais il progresse tout autant avec l'anti-autoritarisme. De la sorte, il est maximum chez les « non libéraux antiautoritaires » et minimum parmi les « libéraux autoritaires ». Ségolène Royal trouve, elle aussi, son maximum de soutien dans une « base » de gauche aussi rétive au libéralisme économique qu'hostile à l'autoritarisme. Autrement dit, ce sont les mêmes « idées de gauche » qui poussent à voter pour la candidate PS et pour ceux de la « gauche de la gauche », même si l'anti-autoritarisme pèse un peu plus et l'antilibéralisme un peu moins pour la première que pour les seconds. En sens inverse, Nicolas Sarkozy recueille d'autant plus de suffrages qu'augmente l'adhésion à la thématique libérale, et c'est là le premier facteur de son audience. Il gagne aussi quand s'élève le niveau d'autoritarisme. Son score tend vers zéro si l'on n'est ni autoritaire ni libéral. Autrement dit, là où les gauches trouvent le maximum de soutien, le vote Sarkozy cesse d'être significatif. Là où il atteint sa plus forte fréquence, les votes de gauche sont au plus bas.

Le vote pour François Bayrou présente une configuration très différente. Il est surtout dépendant du refus des thèses autoritaires (ce qui en fait en un certain sens un vote anti-Sarkozy) mais, il est d'autant plus fréquent qu'on est plus libéral, ce qui l'oppose au vote Royal. Il culmine chez les « libéraux-libertaires », en qui certains voient le type idéal de l'électeur de la « seconde gauche ». Quant au vote Le Pen, il n'atteint des fréquences significatives que chez les « très autoritaires ». Il chute brutalement si on l'est peu, et s'annule quasiment si on ne l'est pas du tout. En revanche, il n'est pas significativement dépendant de l'adhésion ou non au syndrome libéral, à la différence du vote Sarkozy. C'était déjà le cas dans les précédents scrutins.

Ces relations se vérifient dans tous nos groupes d'attributs. Ouvrier ou non, on s'est déterminé de façon très voisine en fonction à la fois des considérations socio-économiques et des valeurs éthico-culturelles. Chez les plus ouvriers, le vote semble un peu moins dépendant de nos variables idéologiques que dans le reste de la population, mais les différences sont faibles.

Les postures idéologiques qui ont joué pour ou contre Ségolène Royal et Nicolas Sarkozy au premier tour se retrouvent quasiment à l'identique au

second. Ce sont bien des raisons de fond qui expliquent les fidélités et les apports dont ont bénéficié l'un et l'autre finaliste. Au total, on est loin en 2007 du vote « hors idéologie » qu'on nous annonce de façon récurrente.

Existe-t-il des différences entre « l'ouvrier conservateur » étudié par J. Capdevielle et R. Mouriaux au début des années 1970 et ces ouvriers d'aujourd'hui ? Je pense notamment aux enquêtes menées en Italie du Nord et en Belgique néerlandophone qui révèlent que le vote d'extrême droite peut très bien se conjuguer avec une participation active aux grèves.

Vous faites allusion à un travail important, d'autant qu'il n'était pas facile au début des années 1970 de parler d'« ouvrier conservateur ». On a longtemps fait comme s'il s'agissait d'une groupe marginal, sinon résiduel. Or, en décembre 1966, 28% des ouvriers actifs disent vouloir voter PC à la législative de mars 1967, 20% FGDS (socialistes et radicaux), 7% Centre Démocrate, 21% Ve République (gaullistes) et 25% s'abstiennent de répondre. Soit 48% à gauche, mais 28% à droite. Du point de vue idéologique, ces ouvriers ne se distinguent guère des autres composantes du « peuple de droite » : conception hiérarchique des rapports entre individus et groupes sociaux, désir d'autorité, hostilité à tout ce qui peut mettre en cause un ordre social tenu pour naturel et légitime. Or, plus on est intégré au catholicisme, plus on a de chances de partager une version particulièrement structurée de cette vision du monde. Cette culture ouvrière conservatrice s'est construite en longue durée, souvent en interaction avec la pratique paternaliste d'un capitalisme longtemps à dominante familiale (et souvent catholique). Ce type social n'a pas disparu. En 2007, le vote Sarkozy augmente fortement en fonction du niveau d'intégration religieuse (alors que, paradoxalement, il n'en va pas de même du vote Bayrou).

Rien de tel, s'agissant de l'extrême droite frontiste. Ses gros bataillons viennent de la droite (50 % en 2007), même si une fraction significative (10%) de ses soutiens provient de la gauche. Cette base est à la fois très ouvrière et populaire et peu religieuse, ce qui la distingue de celle de la droite « classique ». Elle rejette avec véhémence « l'établissement » syndical et politique et pousse le désir d'ordre au paroxysme. Elle est comme cimentée par une hostilité violente aux immigrés, tenus pour l'incarnation de tout ce qui « nous » menace dans « notre » statut et « notre » identité. Pour autant, on l'a vu, les fidèles de Jean-Marie Le Pen, même très ouvriers, ne marquent aucune hostilité particulière à la thématique diffusée (entre autres) par le MEDEF. Nous n'avons aucun moyen de répondre sur leur éventuelle participation aux grèves. Mais on a pu construire une échelle de potentiel protestataire à partir de l'approbation de signer une pétition, faire grève, participer à des manifestations dans les rues, occuper des bâtiments publics ou autres. C'est à gauche qu'on se dit le plus favorable à ces démonstrations contestataires, avec, au sommet du hit parade, les électeurs Besancenot (62%) et Buffet (69%). À l'autre pôle, les moins chauds (doux

euphémisme) sont les électeurs Villiers (7%), Sarkozy (15%) et Le Pen (29%). Cette condamnation par les électeurs FN des protestations collectives (ou leur timidité en la matière) contraste avec la virulence de leur rejet de « l'autre ». Comme si, dans l'opposition « eux / nous », le clivage national, ethnique et / ou culturel se substituait, pour le dire vite, au clivage de classe. Processus connu de longue date, dont les sociologues américains contemporains du New Deal avaient déjà produit l'analyse à propos du racisme « petit blanc ». Le recyclage « sarkozien » de ces thèmes avertit de ne pas limiter le regard au seul électorat FN.

Quelles sont les ruptures idéologiques majeures intervenues depuis 1968 ?

Partons plutôt du début des années 1960. Plus on est ouvrier, plus on a le sentiment d'appartenir à la classe ouvrière et plus on opine et vote à gauche, notamment communiste. Ni le retrait politique, ni l'antiparlementarisme ne sont particulièrement répandus chez les ouvriers, au contraire, comme le montre une recherche de 1962. Selon une enquête de l'IFOP, 50% des ouvriers répondaient en août 1958 qu'il *faudra donner tôt ou tard l'indépendance politique à l'Algérie* (avis contraire : 28%) contre respectivement 32% et 57% des cadres supérieurs et professions libérales. On retrouve ces traits, en plus accentué, quand on analyse l'électorat PC. Il est celui qui compte le plus d'ouvriers, d'employés, de personnes à faible niveau d'études. Mais il est aussi le plus intéressé par la politique, le moins disposé à admettre que *la politique, ce sont des choses trop compliquées* et qu'il *faut être un spécialiste pour la comprendre*, le plus « répondant » dans les enquêtes par sondage. Il est aussi le plus porté à se positionner à gauche, le plus favorable à la nationalisation des principaux secteurs-clés de l'économie, le plus soucieux du niveau de vie et partisan d'un rôle accru des syndicats, mais aussi le plus attentif à la défense des libertés républicaines et de la laïcité (ceci étant très lié à cela) le plus détaché de toute religion. Mêmes tendances, quand on utilise comme critère d'analyse l'autoposition sur l'axe droite - gauche. Les faits ne confirment donc pas la proclamation récurrente d'une incapacité politique foncière des classes ouvrières, pour reprendre en négatif un titre célèbre de Proudhon. Une contre-acculturation politique, acquise par des canaux autres que scolaires, peut, au moins dans certaines conjonctures, compenser le handicap lié à un faible niveau d'études et aux déficits culturels et linguistiques qui en découlent. Mai 1968 ne fait apparaître aucun reflux de cette politisation ouvrière, bien au contraire. Au premier tour de 1978, marqué par la participation législative la plus forte depuis 1936, la gauche est majoritaire (pour la première fois depuis 1958, et la dernière). Le « vote » de classe en faveur de sa composante socialiste et, plus encore communiste, atteint une intensité inégalée.

Les ruptures s'amorcent dans les années 1980. Elles prendront un tour quasi cataclysmique dans la décennie suivante. Dans la classe ouvrière et les catégories qui lui sont proches, le sentiment d'appartenance de classe (et

l'image de soi et la vision du monde social et politique qui font avec lui système) s'effondrent en moins de dix ans. Plus d'un « très ouvrier » sur deux se sentait appartenir à la classe ouvrière en 1966. Cette proportion tombe à un sur trois en 2002. Nos entretiens non directifs de 1966 et 1978 suggèrent quelques pistes interprétatives. En schématisant à l'extrême, « classe ouvrière » implique, pour ceux de nos enquêtés ouvriers qui s'en réclament, trois éléments indissociables de cette identification : des collectifs relativement unis et solidaires « en bas » (à l'entreprise, dans le quartier) ; une force (« la masse ouvrière ») susceptible de peser dans le combat qui l'oppose au patronat ; une capacité de travail socialement indispensable (les « manuels ») et valorisée comme telle. À quoi s'ajoute le sentiment, d'intensité variable selon les périodes, d'être représenté et soutenu par des organisations (syndicats, partis) qui « nous suivent bien », comme disait un de nos enquêtés. De fait, se dire classe ouvrière, se situer à gauche, et voter en conséquence, restent fortement associés jusqu'au tout début des années 1980. Dans la période qui suit, ce ne sont pas seulement tels ou tels éléments de cette culture qui entrent en crise, mais sa cohérence d'ensemble, sous l'effet combiné des ruptures sociales et des déceptions politiques. Non seulement l'identification « classe ouvrière » recule, mais elle devient de moins en moins prédictive d'une autoposition à gauche. Plus on est ouvrier, plus on reste antilibéral, mais plus on exprime d'anxiété et plus on adhère aux thèmes autoritaires et xénophobes. La crise du rapport à la politique instituée, le brouillage des repères politiques et la « désaffiliation » à gauche affectent prioritairement les milieux populaires et ouvriers. Les ruptures et renversements politiques intervenus dans les deux dernières décennies (2007 inclus) ne peuvent être compris indépendamment de ces bouleversements de fond.

N'oublie-t-on pas trop souvent combien les suffrages sont également déterminés par « l'offre politique » ?

Ce qui vaut pour toute mobilisation vaut naturellement pour une élection. Il y a, d'un côté, les systèmes de dispositions, refus et attentes qui constituent notre objet de recherche. Et, d'un autre côté, il y a l'offre : *leaders* et candidats certes, avec leurs appels, mais aussi partis, programmes, militants, relais d'influence, etc. La droite n'a pas vraiment gagné la bataille des idées. Mais elle a remporté une victoire électorale qui a peu de précédents. Le niveau de participation, joint à d'autres indices, révèle une exigence d'issue politique extrêmement profonde. Or, pour l'aptitude des candidats à devenir Président et à gouverner, Sarkozy vient largement en tête dans les réponses et l'emporte massivement sur sa principale concurrente. Cela ne se réduit sans doute pas à une question de personnes (ni l'un ni l'autre ne manquent de pugnacité ni de capacité de séduire). Cela tient vraisemblablement aussi (voire surtout) au sentiment donné de netteté et de cohérence dans les choix, c'est-à-dire à des questions de fond. Nos résultats

donnent un aperçu des ressorts sur lesquels Nicolas Sarkozy a su jouer. On peut se demander, avec Etienne Schweisguth, si sa principale concurrente a su ou voulu s'appuyer sur ceux qui auraient pu lui être favorables. Le chantier reste ouvert. Soulignons toutefois que ni l'offre, ni la demande ne tombent, si on ose dire, du ciel. Ce sont des objets sociaux dont le mouvement actuel s'inscrit dans une conjoncture historique vraisemblablement inédite. Il faut y songer si on veut comprendre l'événement (il en est de décisifs) sans en rester à l'événementiel.

Peut-on vraiment parler d'une tendance à la dépolitisation ?

Entre 1978 et 2002, l'intérêt déclaré pour la politique connaît des fluctuations, mais aucune baisse significative. Sur toute la période, il est d'autant moins élevé qu'on appartient davantage aux catégories populaires et ouvrières. Mais quelle que soit l'appartenance de classe, les courbes d'évolution sont quasi parallèles. Autrement dit, il n'y a dépolitisation ni absolue, ni relative des plus ouvriers. Le contraste est saisissant avec les phénomènes de désaffiliation qui, en milieux ouvriers et populaires, sanctionnent surtout la gauche politique, mais pas seulement elle. Ils traduisent une détérioration, non de l'intérêt pour ce que « politique » veut dire, mais du rapport au système politique institué et aux personnels qui l'incarnent. Une déception très chargée d'amertume, l'image devenue fortement négative du système politique, le sentiment de ne compter pour rien dans les décisions : autant de facettes d'un divorce qui s'est traduit soit par l'abstention, soit par un vote Le Pen, jusqu'au point d'orgue de 2002.

En revanche, entre 2002 et 2007, l'intérêt déclaré pour la politique bondit de 41% à 61% (niveau jamais atteint depuis qu'on dispose de données). Cette progression (+21) points est quasiment la même, quel que soit le nombre d'attributs ouvriers. Même phénomène pour d'autres indices du rapport au système politique ou pour la participation électorale. Le vote présidentiel de 2007 (scrutin où, pour l'immense majorité, se joue réellement la question du pouvoir politique) a été celui d'un peuple très mobilisé par une offre qui lui semblait plausible. C'est Sarkozy qui en a été porteur. Autre chose est sans doute ce qu'il en est advenu. Sans entrer dans la discussion en profondeur sur cet aspect, on voit sur cet exemple précis le risque encouru à prolonger en termes de « trends » des séries construites même en longue durée.

Comment analysez-vous l'évolution du vote pour la « gauche de la gauche » et ceci à la lumière des évolutions internationales ?

Nous nous intéressons évidemment aux comparaisons internationales, mais produire un savoir sort de notre champ de compétence. Nous traitons dans notre livre de la détérioration des rapports du PC d'abord, puis, dans un second temps, du PS et de la « gauche de gouvernement » avec leurs bases sociales, mais nous ne pouvons développer ici. Quant à la « gauche de la

gauche », la faiblesse de certains effectifs incite à la prudence. Nous ne pouvons que renvoyer à l'étude de Daniel Boy et de Jean Chiche dans *Le vote de rupture* (référence en annexe). Au-delà de la sociographie des électeurs, on peut s'interroger sur le sens historique de ce qui se passe, notamment du côté de la mouvance LCR. Mais qui le sait ? Mêmes incertitudes touchant le PCF, dont la réalité est plus contrastée qu'on dit (voir la diversité des expériences conduites à l'occasion des dernières élections locales). Plus généralement, il est des phénomènes émergents, non encore saisissables statistiquement, qui peuvent être le signe de changements plus que significatifs (exemple : la sortie de l'ombre des travailleurs sans papier et leur irruption dans le débat public). Qu'en adviendra-t-il ? Rien ne peut remplacer la pratique de terrain, en termes de connaissance, comme, sur un autre plan, en termes d'action.

En quoi la sociologie peut-elle enrichir les sciences politiques dans l'élucidation des questions de choix électoral et d'orientations politiques ; idem sur ce que les politologues peuvent apporter à la sociologie ... Quel est votre point de vue sur les clivages académiques et disciplinaires ?

Nous sommes peu attentifs aux bornages académiques. Un habitus disciplinaire tenace peut conduire des sociologues (éventuellement d'écoles opposées) à voir dans les organisations symboliques le simple redoublement subjectif des situations objectives, sans effet en retour sur les réalités dont elles procèdent. L'étude des rapports entre classe, religion et comportements (politiques, mais aussi économiques ou sexuels) nous a convaincus du contraire. Des politistes, persuadés à juste titre de l'autonomie relative de leur objet, peuvent de leur côté être tentés de la transformer en autonomie absolue. Il n'est pourtant pas inepte de s'interroger sur les rapports entre intérêts défendus et discours tenus, ou entre réalités vécues et dynamiques subjectives. Nous sommes nombreux à vouloir nous situer à l'interface entre les multiples apports des disciplines de l'homme. C'est un problème de posture scientifique, non de badge disciplinaire.

SOURCES

Pour les enquêtes 1962-2002, voir notre livre *Les ouvriers et la politique* (Presses de Sciences Po, 2004).
 Pour les élections de 2007, exploitation des données PEF-2007, CEVIPOF- Ministère de l'Intérieur, Vague 2.

BIBLIOGRAPHIE

Dargent Cl. (2007), « Les catégories populaires et le vote », <http://www.cevipof.msh-paris.fr> PEF-2007, *Le panel électoral français, Rapports sur la vague 1*.
 Mayer, N. (2008) « Comment Nicolas Sarkozy a rétréci l'électorat Le Pen » - Etienne Schweisguth, « Le trompe-l'œil de la droitisant », in *Revue Française de Science politique*, 57 (3-4), juin-août 2008.
 Muxel, A. (2008), « Le retour aux urnes », in Pascal Perrineau, (dir), *Le vote de rupture*, Presses de Sciences Po.
 Boy, D. et Chiche, J. (2008) « Extrême gauche, Parti communiste et Verts », in Pascal Perrineau, (dir), *Le vote de rupture*, Presses de Sciences Po.

« Classes populaires » : peut-on enquêter sur les subjectivités politiques à partir d'un concept *a priori* ?

Samia Moucharik*

Résumé : Cet article propose une analyse des usages du concept de « classes populaires » dans les études sur les subjectivités politiques contemporaines. Il apparaît que ce concept inscrit ces études dans une continuité avec le classisme, supposant que les subjectivités politiques relèvent toujours d'une problématique de la conscience sociale, qui se déduit à la fois de l'appartenance à un groupe et d'une vision antagoniste de la société. De plus, ce concept permet une objectivation des subjectivités grâce à la définition d'un rapport spécifique à la politique, caractérisé notamment par la domination et la dépossession. L'objectivation des subjectivités posant un cadre a priori aux enquêtes ainsi que le maintien des analyses dans la continuité classiste ou dans les décombres de la classe ouvrière obligent alors à interroger les résultats d'enquêtes menées sur les subjectivités politiques après la « classe ouvrière ».

* Doctorante en anthropologie, Université de Paris 8, Centre d'Etude des Mutations en Europe
samia.moucharik@wanadoo.fr

1. Cf. les deux numéros de *Politix* en 1991 sur les liens entre politique et « populaire ».

2. Lefebvre, R., Sawicki, F. (2007), « Pourquoi le PS ne parle-t-il plus aux catégories populaires », in *Mouvements*, n°50, pp. 24-32.

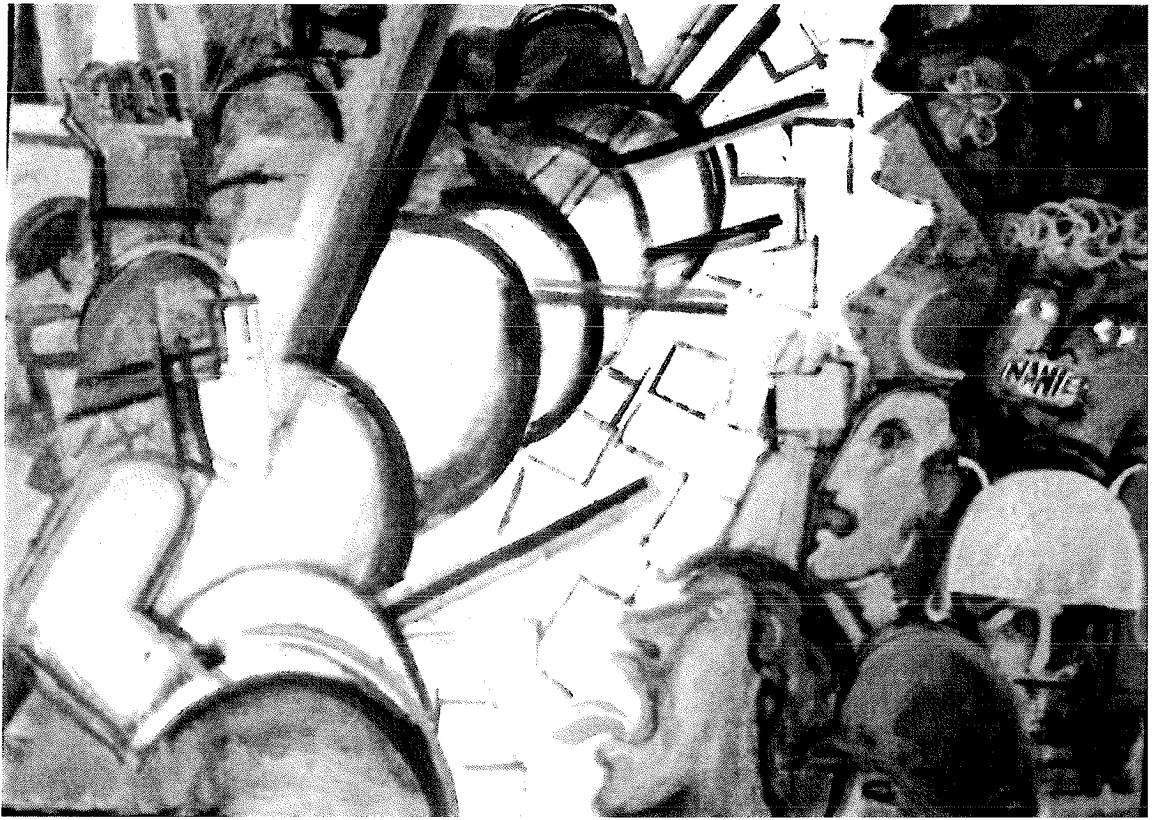
3. Cette position doit trouver sa généalogie dans un article de Pierre Bourdieu datant de 1983, dans lequel il conteste précisément la rigueur de « milieux populaires » en la présentant comme une « notion à extension indéterminée » qui « doit ses vertus mystificatrices, dans la production savante, au fait que chacun peut, comme dans un test projectif, en manipuler inconsciemment l'extension pour l'ajuster à ses intérêts, à ses préjugés ou à ses fantasmes sociaux » (Bourdieu, 1983 : 98-105).

Le concept de « classes populaires » connaît depuis les années 1990 un succès grandissant dans les études portant sur les représentations et les subjectivités politiques¹. Il devient une des principales clés d'interprétation pour analyser le vote aux élections de 2002, et ce, autant pour expliquer le résultat du FN que la perte d'audience du PS².

Le succès de ce concept peut surprendre dans la mesure où il est à la fois revendiqué et controversé, y compris par ceux qui l'utilisent. Ainsi, « classes populaires » est présenté comme une notion d'usage difficile, présentant un caractère éminemment flou (Collovald et Sawicki, 1991 : 7-19) et cumulant deux notions elles-mêmes polysémiques et connotées idéologiquement (Rey, 2006 : 547-559). Certes, la critique réflexive fait partie intégrante du « raisonnement sociologique », néanmoins, il est remarquable que ces caractérisations ne conduisent pas à sa disqualification³.

Les raisons de ses usages se trouvent dans la nécessité pour les sciences sociales de renouveler leurs catégories après la disqualification de celle de « classe ouvrière » - constatée et admise dès les années 1980. Plus précisément, le concept de « classes populaires » permet, après celui de « classe ouvrière », de recomposer un groupe à partir de ses subjectivités politiques. À l'instar de « classe ouvrière », il assure la fonction de désignation objective du groupe par l'identification des subjectivités qui seraient propres à ce groupe.

Néanmoins, la substitution de « classes populaires » à « classe ouvrière » ne peut être analysée comme ayant lieu entre deux concepts de même statut. « Classe ouvrière » a été un concept politique ayant du sens pour les ouvriers eux-mêmes, et plus largement pour l'ensemble des classes



populaires, pour lesquels la « classe ouvrière » constituait une référence subjective et politique. Les sciences sociales se sont donc appropriées un concept subjectivé en politique pour analyser les formes de pensée, les représentations politiques de cette classe⁴. En revanche, le concept de « classes populaires » se présente comme une catégorie strictement sociologique, dépourvue de toute dimension subjective pour ceux qu'il désigne. Nous verrons qu'il se présente comme une catégorie d'objectivation des subjectivités.

Le renversement consistant à utiliser désormais un concept qui ne se présente pas comme exclusivement subjectif, mérite d'être analysé car il comporte des implications problématiques fondamentales dans l'approche des subjectivités politiques contemporaines. Il pose notamment la question du statut et des modalités des enquêtes. Les enquêtes prennent-elles comme point de départ un cadre posé par un concept *a priori*, ou bien un cadre laissant ouverte l'exploration des subjectivités contemporaines. Trancher cette question est décisif pour repérer la bascule subjective que constitue la péremption de la catégorie de « classe ouvrière », tant du côté des subjectivités politiques que des sciences sociales.

Pour ce faire, je propose de débiter la réflexion par l'analyse des enjeux théoriques du concept de « classe » qui se trouve au croisement des sciences sociales, de la politique et des subjectivités politiques⁵. Il sera alors possible de mieux saisir comment « classes populaires » permet d'identifier certes de nouvelles subjectivités apparues après la « classe ouvrière », mais comment celles-ci sont contraintes par un cadre posé *a priori*.

I – « Classe » : un concept total aujourd'hui réduit à sa seule dimension politique

« Classe » un « concept total » à la jonction de la politique, des sciences sociales et des subjectivités politiques

Le concept de « classe » occupe une place à part dans la production sociologique en France. La sociologie s'est en effet appropriée un concept politique relevant de la théorie marxiste pour en faire son concept central explicatif de la société et de l'Etat. « Classe » est considéré alors comme un « concept total » produisant une sociologie générale (Dubet, 2003 : 71-80) rendant compte de « phénomènes sociaux totaux » (Bihl et Pfefferkorn, 2004 : 37-53). Il permet en effet d'analyser aussi bien la nature des groupes constituant la société – des « classes sociales » adossées aux rapports de production – que la structuration des différentes classes sous l'égide du conflit – « lutte des classes » – ou de l'alliance. Il rend également compte des subjectivités politiques à partir du concept de « conscience de classe ». « Classe » se situe donc à la jonction de la théorie politique marxiste et du paradigme scientifique dominant qui s'est imposé entre la fin des années 1940 jusque dans les années 1970⁶.

4. Mon propos porte exclusivement sur « classe » en tant que concept permettant d'analyser les subjectivités politiques, et non comme paradigme sociologique plus large expliquant la stratification sociale, les comportements et rapports sociaux.

5. Par là, je désigne les subjectivités politiques des personnes appartenant objectivement aux classes populaires. Afin de ne pas postuler le fait que les subjectivités politiques se déduisent de l'appartenance sociale à un groupe, j'utiliserai l'expression de « subjectivités politiques ».

6. Je renvoie à (Pfefferkorn, 2007) qui rappelle précisément combien la sociologie française « de Halbwachs à Bourdieu » est classiste.

Sa place centrale dans la sociologie française s'explique historiquement par le fait que celle-ci se constitue après 1945 à partir d'études sur les ouvriers (Chapoulie, 1991 : 321-364). Qu'ils aient été proches du PCF ou non, les premiers sociologues développent des démarches d'enquêtes établies sur des questionnaires, des observations ou des entretiens. Une autonomie critique est ainsi assurée par l'élaboration de telles enquêtes (Simon, 2006 : 115-119), qui révèlent un point central : « classe » a du sens, non seulement en politique, pour les sciences sociales, mais également pour les ouvriers⁷. Ainsi, Guy Michelat et Michel Simon peuvent mettre au point dans les années 1960 une méthodologie d'enquête sur les subjectivités politiques des ouvriers appréhendées à partir d'elles-mêmes, et non à partir de démarches conceptuelles ou normatives de type marxiste. Leur grande enquête menée en 1966 procède par « entretiens non-directifs » qui lèvent les dangers d'une imposition problématique ou d'une « *clôture projective* »⁸. Elle établit chez des ouvriers une « *organisation symbolique* » politique de type classiste, y compris chez ceux qui n'ont pas nécessairement recours au vocable de « classe ». Leurs représentations, loin d'être le simple redoublement de leur expérience ouvrière, reposent sur une « *vision du monde social et du champ politique organisée à partir de la conscience de se situer eux-mêmes du "côté ouvrier" - ce qui induit un système de représentations organisé autour de l'appartenance et des oppositions de classe* » (Michelat et Simon, 2004).

Le concept de « classe » se situe donc précisément à la jonction de la politique, des sciences sociales et des subjectivités politiques telles qu'elles sont mises au jour par des enquêtes. C'est en ce sens que pour ma part je le définis comme un « concept total ».

La mise en cause sociologique du concept de « classe ouvrière » contemporaine de sa disqualification politique

A partir des années 1970, le concept de « classe » fait l'objet d'une révision critique qui a pour but de rompre avec la vision centrée sur le noyau des ouvriers professionnels. Des études pointent ainsi, parmi l'ensemble que constitue la classe ouvrière, les singularités subjectives des ouvrières et des ouvriers étrangers ou jeunes, la plupart étant des ouvriers spécialisés⁹. Cette révision critique explique sans doute le changement de statut que connaît le concept. En effet, il voit sa pertinence scientifique renouvelée par la mise en lumière de l'hétérogénéité du groupe. Dans le même temps, il s'éloigne de la conception politique marxiste dominante développée par le PCF, qui en fait une catégorie politique « essentialisée » glorifiant les ouvriers professionnels (Molinari, 1995 : 337-343). Ainsi, comme le note Claude Dubar, « classe », jusque là « concept sociologique « de base », non marqué » doit « être longuement justifié et « autonomisé » par rapport au système conceptuel principal dont il faisait partie » (Dubar, 2003 : 35-44).

Les années 1980 voient surgir une contestation du concept de « classe » dans les sciences sociales. Ainsi, des enquêtes aussi diverses que celles

7. Il ne s'agit pas néanmoins pour les chercheurs d'affirmer un unanimité au sein de la classe ouvrière, comme en témoigne Dogan, M. (1962), « Les clivages politiques de la classe ouvrière », in Hamon L. (éd.), *Les nouveaux comportements politiques de la classe ouvrière*, PUF, Paris.

8. Le principe de ce type d'entretien est de « transférer du chercheur à l'enquêté l'initiative de l'exploration. A partir d'une consigne initiale, on cherche à mettre la personne interrogée en situation d'explorer tout ce qui, dans son horizon propre, est associé à ce stimulus de départ, et de définir par conséquent elle-même son champ d'investigation » (Michelat et Simon, 2004).

9. Cf. Kergoat, D. (1987), *Les ouvrières*, Le Sycomore, Paris ; Mincas, J. (1974), *Les travailleurs étrangers*, Le Seuil, Paris ; Dumont ; J.-P. (1973), *La fin des OS ?*, Mercure de France, Paris. Cet intérêt doit être rapproché de leur visibilité plus grande à la suite des grèves de 1968. Cf. Vigna, X. (2007), *L'insubordination ouvrière dans les années 1968. Essai d'histoire politique des usines*, PUR, Rennes.

menées par les auteurs du *Mouvement ouvrier* (Touraine *et al.*, 1984) ou par Sylvain Lazarus (Lazarus, 1986), montrent que la vision des ouvriers à propos de la société et de l'usine n'est plus structurée par la notion de « classe ouvrière ». Ce contexte politique indique lui aussi des éléments plaidant pour l'analyse d'une telle rupture dans les subjectivités politiques des ouvriers. Une désaffection à l'égard de la CGT et du PCF commence à partir des années 1970 pour s'accélérer tout au long de la décennie 1980¹⁰. Le contexte politique pèse bien entendu dans les débats et discussions propres aux sciences sociales, mais la disqualification du concept de « classe » s'opère d'abord par des enquêtes. Si Michel Verret amorce sa réflexion en constatant l'implosion du projet politique porté par la « classe ouvrière », son analyse porte essentiellement sur l'éclatement puis la segmentation sociologique du groupe ouvrier (Verret, 1999). Sans ignorer cette nouvelle séquence politique, Jean-Pierre Terrail (Terrail, 1990), Olivier Schwartz (Schwartz, 1990) ou bien encore Stéphane Beaud et Michel Pialoux (Beaud et Pialoux, 1999) concluent de la même manière à la fin de la classe ouvrière au terme d'études sociologiques auprès des ouvriers – même s'il faut préciser que cette fin est interprétée de manière distincte.

Le concept de « classe » apparaît alors disqualifié tant d'un point de vue politique, que dans les sciences sociales que du point de vue des subjectivités politiques révélées par les enquêtes.

La réhabilitation de « classe » au nom de sa seule dimension politique¹¹

Dans les années 1990, quelques chercheurs viennent rompre l'unanimité concernant la fin de l'idée de la « classe ouvrière » d'une manière singulière. Ils ne le font pas à partir d'enquêtes, mais ils engagent la discussion sur les implications problématiques liées à la dimension politique du concept de « classe ouvrière ». La prééminence donnée au caractère politique – précisément idéologique – ne considère plus le concept dans sa triple dimension, oblitérant la question des subjectivités politiques. Le titre d'un article de Roger Cornu pourrait résumer cette position : « la classe ouvrière n'est plus ce qu'elle n'a jamais été » (Cornu, 1995 : 345-353). Selon lui, la dimension idéologique qui aurait pesé sur l'usage du concept de « classe ouvrière » doit être prise en compte pour réévaluer les travaux passés. Il serait alors possible d'évaluer les changements que connaît aujourd'hui la classe ouvrière sans risque d'erreurs imputables à une mythification passée de cette dernière. Cette position est également adoptée par Florence Weber qui s'attache à lire des travaux contemporains concluant à la fin de l'idée de la classe ouvrière (Weber, 1991 : 179-189). Elle considère *Le monde privé des ouvriers* d'O. Schwartz et *Destins ouvriers. La fin d'une classe ?* de J.-P. Terrail comme des analyses biaisées du fait de l'emprise idéologique sur le concept, héritée de la période historique antérieure. Ces deux recherches témoignent à son sens du « sentiment diffus d'un travail intellectuel de "deuil de classe" » en mettant la lumière sur

10. Cf. Gougou, F. (2007), « Les mutations du vote ouvrier sous la V^e République », in *Nouvelles Fondations*, n°5, pp. 15-20.

11. A été également menée une réhabilitation de « classe » en tant que concept analysant la stratification sociale. Sa pertinence est défendue en vue de saisir les inégalités sociales ainsi que l'existence de conflits entre classes.

ce qui individualise les ouvriers. L'analyse de F. Weber a pour enjeu de réexaminer le concept de « classe ouvrière », considéré dans ses rapports entre sciences sociales et politique, en menant une double investigation sur le passé et le présent. Or, le repérage au présent des biais propres à la séquence précédente conduit, d'une part, à s'exposer à de nouvelles illusions rétrospectives et présente, d'autre part, une conséquence problématique majeure. Dans la mesure où la thèse de la fin de l'idée de la classe ouvrière est examinée non pas au regard de la période actuelle et à partir d'enquêtes, mais en considérant la dimension idéologique du concept, F. Weber inscrit nécessairement ses analyses dans une problématique du changement et non dans une problématique plus large admettant des ruptures et de l'inédit. Face à ce qui apparaît nouveau, elle invoque comme explication une mauvaise « visibilité » passée comme actuelle des ouvriers (Pialoux et Weber, 2002), rendant, à mon sens, périlleuse la mise au jour de nouvelles subjectivités.

Les subjectivités politiques ne sont également pas prises en compte dans la défense du retour des analyses en terme de « classe » – et non plus de « classe ouvrière » – telle que cette défense apparaît au début des années 2000. Le concept de « classe » est ici aussi appréhendé dans ses dimensions scientifique et politique. Ainsi, pour les tenants de cette position, cette double dimension permet de saisir le « *refoulement* » ou l'effacement du concept de « classe » dans les sciences sociales (Chauvel et Schultheis, 2003, 17-26; Dubar, 2003 : 35-44). Le concept constitue en quelque sorte un indicateur des rapports entre les sciences sociales et les organisations politiques et l'Etat, puisque la disqualification scientifique du concept de « classe » est expliquée par son abandon effectué par ceux-ci. *A contrario*, ces mêmes sociologues défendent la restauration du concept de « classe » en invoquant des arguments politiques. C'est le cas de Louis Chauvel pour qui les analyses en terme de « classe » permettent de contrer ce que le discours de la fin des classes tend à annihiler intellectuellement et politiquement. La question des subjectivités est le point aveugle de ses analyses. Chez d'autres sociologues, les subjectivités sont réduites au statut de discours, comme c'est le cas chez C. Dubar. Pour celui-ci, « classe » ne correspond pas à une catégorie de pensée, mais à un mot relevant d'un discours que les gens reprennent ou pas, selon précisément la force politique de ce discours (Dubar, 2003 : 35-44). Il ne présuppose donc pas la possibilité d'une réelle autonomie de pensée chez les personnes interrogées.

La dissociation entre le caractère opératoire du concept de « classe » dans les sciences sociales et les subjectivités est affirmée de manière précise par François Dubet (Dubet, 2003 : 71-80). Il défend l'usage de ce concept en tant que « *notion intellectuelle et politique* » venant en renfort d'une dimension sociologique qu'il juge trop faible. Cet apport provient du fait que « classe » « *désigne la présence et la force de mécanismes de domination sociale* », inscrivant de ce fait les analyses dans une problématique de la domination.

Cf. Bouffartigue, P. (dir.) (2004), *Le retour des classes sociales. Inégalités, dominations, conflits*, La Dispute, Paris et (Pfefferkorn, 2007).

« *L'expérience des acteurs* » peut être ainsi expliquée par la sociologie à partir de cette problématique portée par le concept de « classe », là où les propos recueillis en entretiens n'évoquent pas la présence de formes de pensée ayant la domination en leur cœur. Ce concept impose clairement une grille de lecture dans l'interprétation des entretiens et donc des subjectivités politiques.

Les sciences sociales envisagent le concept de « classe » dans un rapport dual entre science et politique, entraînant deux conséquences majeures. La première est que les problématiques s'inscrivent dans une continuité classiste, puisque les subjectivités ne sont pas présumées en rupture malgré la disqualification de la catégorie de « classe ouvrière ». La seconde, liée à la première, est que les subjectivités politiques sont mises sous le joug de ces problématiques que je nomme « neoclassistes ». Le concept de « classes populaires » s'inscrit pleinement dans ce cadre.

2- « Classes populaires » : un concept « neoclassiste » et non subjectivé

Une substitution de « classes populaires » à « classe ouvrière » sous le signe d'une continuité

Le concept de « classes populaires » maintient une problématique classiste afin d'aborder les subjectivités politiques. Cette interprétation ne se déduit pas seulement du maintien du terme de « classe ». Les auteurs apportent eux-mêmes des clarifications sur la substitution de « classes populaires » à « classe ouvrière », qui ne se résume pas pour eux à un changement terminologique. Ces clarifications permettent de mesurer une partie des enjeux théoriques du concept de « classes populaires ». F. Weber établit ainsi clairement une continuité entre les deux concepts, puisque « classes populaires » prendrait en charge les brouillages de la catégorie de « classe ouvrière » dus à sa dimension idéologique (Pialoux et Weber, 2002 : 10-21). « Classes populaires » permettrait selon elle de dépasser la « visibilité » usurpée d'une partie des ouvriers - les ouvriers professionnels des « bastions industriels » - incarnant la « classe ouvrière » aux yeux des chercheurs. Cette mauvaise « visibilité » aurait vampirisé les études sur l'ensemble que constituent les « classes populaires ». En quelque sorte, F. Weber appelle à un remplacement de « classe ouvrière » en tant que catégorie idéologiquement investie par « classes populaires » qui ne le serait pas. Ce remplacement ne correspond pas à la nécessité de prendre en compte de nouvelles subjectivités apparues. Annie Collovald et Frédéric Sawicki appellent également au remplacement de « classe ouvrière » par « classes populaires » tout en développant un autre rapport entre les deux concepts (Collovald et Sawicki, 1991 : 7-19). « Classe ouvrière » jouait, jusqu'à sa disqualification, le rôle de prescripteur en matière de subjectivités politiques auprès des autres

membres des classes populaires - englobant paysans, employés. De ce fait, le concept de « classes populaires » semble avoir un statut particulier chez ces deux auteurs. D'une part, il est posé comme intangible, d'autre part, sa subjectivation s'opère *via* une autre catégorie. À présent, il est dans l'attente d'une subjectivation portée par une nouvelle catégorie qui correspondrait à de nouveaux représentants, à de nouveaux prescripteurs. L'appel à la recherche de « représentants » autres que les « porte-parole traditionnels » induit alors la mise au jour d'une nouvelle catégorie dont les ressorts théoriques sont identiques à ceux de « classe ouvrière ». La fin de la « classe ouvrière » formulée par eux comme une « destruction symbolique du groupe de référence » ne conduit pas à la possibilité de nouvelles formes de subjectivités politiques chez les membres de ce groupe, puisque ces subjectivités sont présentées comme seulement déstabilisées.

Quelles que soient les modalités dans lesquelles sont pensés les rapports entre « classe ouvrière » et « classes populaires »¹², ce dernier concept suppose que les subjectivités politiques portées antérieurement par le concept de « classe ouvrière » sont inchangées. En cela, on le qualifiera de « neo-classiste ». Ainsi, il reconduit l'idée d'un antagonisme de classes et il se substitue terme à terme à « classe ouvrière » pour porter cette idée (Rey, 2006 : 547-559). Le concept de « classes populaires » présente un autre ancrage classiste, à savoir l'idée que les subjectivités politiques puissent toujours être référées aux conditions objectives d'existence. Ainsi, la mise au jour d'une « conscience populaire » chez les agents de la RATP telle qu'elle est menée par O. Schwartz constitue une illustration de ce cadre « neoclassiste » pour analyser les subjectivités politiques (Collovald et Schwartz, 2006 : 50-55). Cette forme de conscience se déduit, comme la conscience de classe, à la fois de l'appartenance à un groupe et également d'une vision antagoniste de la société, opposant deux groupes, le « peuple » et les « classes supérieures ». Il s'agit pour O. Schwartz d'un schéma « dichotomique et oppositionnel : eux/ nous », « classique dans le monde ouvrier et dans les classes populaires ». Par ailleurs, lorsqu'il identifie un type de « conscience populaire » inédit, construit non plus sur un schéma dual mais « triangulaire » car « tourné à la fois contre les plus hauts et les plus bas », il le fait reposer sur la même problématique, l'antagonisme étant déplacé au sein même des classes populaires. Un tel dispositif classiste, même s'il reste ouvert à la nouveauté, contraint O. Schwartz à mettre au jour des formes de conscience calquées sur la conscience de classe.

Cette catégorie de « conscience populaire » appelle immanquablement à une autre réserve théorique d'importance. Lorsque la conscience de classe s'amarrait à une catégorie - la « classe ouvrière » -, subjectivée par ceux qui s'en réclamaient, il n'en est rien pour le concept de « conscience populaire ». Dans la mesure où « peuple » n'est nullement une catégorie subjective permettant de penser la politique, le concept de « conscience populaire » est construit par le chercheur¹³.

12. Modalités exposées ici sans souci d'exhaustivité mais avec celui de l'exemplarité.

13. Qui se réfère à Hoggart, R. (1970), *La culture du pauvre. Étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, Ed. de Minuit, Paris, dont la première édition anglaise date de 1957.

La mise au jour du concept de « classes populaires » répond en fait à deux options liées entre elles. La première est le maintien d'une vision classiste des subjectivités politiques. La seconde est la construction exclusivement scientifique d'un concept. Cette construction est à l'origine de l'absence de renouvellement des dispositifs d'enquête sur les subjectivités contemporaines qui, seul, ouvrirait à la mise au jour de nouvelles catégories, nécessairement subjectivées par les membres des classes populaires.

« Classes populaires » : un concept a priori, construit indépendamment des enquêtes

Le concept de « classes populaires » engage une identification des subjectivités politiques présentes dans le groupe, à partir de critères objectifs et posés par le chercheur. À ce titre, il est investi de la fonction d'opérateur de ces subjectivités considérées comme inhérentes au groupe. C'est le cas précisément avec l'idée d'un rapport à la politique posé comme « *pratique culturelle* » propre au groupe (Collovald et Sawicki, 1991 : 7-19). Selon A. Collovald et F. Sawicki, ce rapport émane d'un groupe subissant « *domination* » et « *dépossession* » (Collovald et Schwartz, 2006 : 50-55)¹⁴ et il est supposé intangible et définitionnel. La définition que proposent les deux auteurs du rapport à la politique spécifique aux classes populaires comprend plusieurs traits. D'abord, il se distingue par une « *indifférence* » à la politique assimilée à un domaine intellectuel. Le vote est ensuite posé comme désinvesti politiquement. Enfin, les classes populaires ont un besoin impérieux d'être représentés pour « *saisir* » les enjeux politiques et être « *saisis* » dans l'espace parlementaire (Collovald et Schwartz, 2006 : 50-55).

On remarquera que ces traits sont non seulement repérés *a priori*, mais qu'en outre, ils sont négatifs, se caractérisant par une absence ou un manque par écart avec une norme établie par le chercheur.

Ce sont ces considérations sur le « rapport à la politique des classes populaires » qui guident l'enquête que mènent Céline Braconnier et Jean-Yves Dormagen sur les comportements électoraux dans un quartier de Saint-Denis entre 2002 et 2006 (Braconnier et Dormagen, 2007). « Le rapport à la politique spécifique aux classes populaires » est le cadre à partir duquel s'élaborent leurs hypothèses en même temps qu'il est le cadre dans lequel s'effectuent leurs analyses. De ce fait, les traits repérés prennent le statut de définitions offrant à la fois les hypothèses et les conclusions directement inscrites dans la grille de lecture choisie. Une réponse à la question « *gauche et droite veulent dire quelque chose ?* », formulée par un de leurs interlocuteurs, « *cela ne veut rien dire* » est analysée à partir de la thématique de l'incompréhension et de l'incompétence réputées propres aux groupes populaires. La réponse donnée n'est nullement considérée comme un résultat, à savoir que ces deux catégories propres à l'espace politique et qui ont pu avoir du sens précédemment, n'en ont plus aujourd'hui pour cet interlocuteur. Une perspective optant pour la mise au jour des catégo-

14. Ce qui est remarquable, c'est que les travaux de Richard Hoggart et de Pierre Bourdieu sont invoqués dans la définition de ce rapport à la politique. Ainsi, les travaux du premier sont utilisés pour asseoir la thèse d'une indifférence à la politique, alors qu'ils datent des années 1950. Ce faisant, le rapport à la politique des classes populaires est supposé a-historique.

ries contemporaines propres aux personnes interrogées aurait, quant à elle, pris pour point de départ de l'analyse la réponse de l'interlocuteur en l'envisageant comme le signe d'une contemporanéité à explorer. Au contraire, C. Braconnier et J.-Y. Dormagen identifient le rapport à la politique en terme de « compétence politique », à savoir la capacité à interpréter le monde social dans les catégories et les schèmes de pensée produits par l'espace politique. Ce faisant, ils considèrent que la « *politisation typique des milieux populaires* » se présente « *a minima dans la mesure où elle ne s'accompagne pas d'une très grande attention pour la vie politique et les campagnes électorales, pour les subtilités de l'offre et de ses variations, et va d'ailleurs fréquemment avec une certaine indifférence [...] pour les activités politiques spécialisées* ». L'« *indifférentisme* » est présenté par C. Braconnier et J.-Y. Dormagen comme « *traditionnellement très répandu* » dans « *les territoires populaires* ». Ce qui explique pourquoi, selon eux, les groupes populaires ont un tel besoin d'être encadrés politiquement – les chercheurs font référence à l'époque où la présence de militants du PCF était à l'origine d'un fort taux de mobilisation électorale dans le quartier. Le fait que les élections ne soient pas envisagées « *comme un moyen permettant d'obtenir ne serait-ce qu'une légère amélioration de leurs conditions d'existence* » est analysé comme l'indice d'une « *indifférence* » et non, une nouvelle fois, pour ce qui est énoncé, à savoir l'expérience concrète que les élections ne changent rien à la vie quotidienne.

Partir d'une conception définitionnelle du « rapport à la politique » « *en milieu populaire* » mène donc les deux chercheurs à analyser leurs entretiens dans une logique d'illustration et de vérification de leurs hypothèses qui, à mes yeux, ne laisse aucune place à la subjectivité des personnes interrogées. L'enquête a davantage une fonction de validation de leurs hypothèses que pour but de révéler de nouvelles subjectivités politiques après la fin de la « classe ouvrière ».

La construction *a priori* de l'objet d'étude que constitue « le rapport à la politique spécifique aux classes populaires » induit cette forme d'enquête ayant pour enjeu l'illustration. Cette manière de procéder est antithétique d'une recherche portant sur les représentations et les subjectivités politiques. En effet, ce type de recherche appelle à des enquêtes d'exploration dans la mesure où les subjectivités ne peuvent par définition être présupposées. L'objet à étudier ne peut se construire que dans l'enquête elle-même et les entretiens (Duchesne, 1996 : 189-206) et (Lazarus, 2001 : 389-400). En outre, des enquêtes d'exploration s'avèrent d'autant plus nécessaires dans la mesure où la séquence dans laquelle nous nous trouvons est encore aujourd'hui caractérisée comme l'après « classe ouvrière », quand s'impose la nécessité de la qualifier pour elle-même.

3 – La fonction d’homogénéisation des « classes populaires » et l’ethnisation des analyses

La mise au jour d’une conscience ethnique afin d’homogénéiser les « classes populaires »

Comme je l’ai montré précédemment, le concept de « classes populaires » inscrit les analyses portant sur les subjectivités politiques dans un double cadre. Le premier cadre est celui de la déstructuration de la « classe ouvrière » et de ses conséquences. Le second est celui de l’identification d’un rapport à la politique spécifique à ce groupe. Outre l’assise à ces deux cadres, le concept de « classes populaires » assure la fonction d’homogénéisation du groupe, fonction tenue auparavant par la « classe ouvrière ».

La combinaison de ces deux cadres et de cette dernière fonction produit des analyses en termes d’ethnisation ou de racialisation des subjectivités politiques. Ce type d’analyses est notable dans les études portant sur le vote et plus encore sur « les émeutes de novembre 2005 ». Il ne s’agit pas pour moi de contester de telles conclusions – une telle contestation devrait en effet s’appuyer sur des enquêtes approfondies –, mais de montrer comment elles découlent du double cadre problématique et de la fonction d’unification du groupe assurée par le concept de « classes populaires ».

Les analyses établissant un « vote ethnique » menées par C. Braconnier et J.-Y. Dormagen (Braconnier et Dormagen, 2007) illustrent la présence de cette combinaison. Ainsi, c’est en postulant comme caractéristique propre aux classes populaires, une attention privilégiée à « l’hexis corporelle » qu’ils identifient les votes pour la candidate des Radicaux de Gauche en 2002 et celui pour la liste Europalestine en 2004 comme étant des « votes ethniques ». Les classes populaires auraient besoin que leurs candidats leur ressemblent, faisant de leurs votes des votes identitaires. Je repère ici la même opération intellectuelle que celle décrite plus haut à propos de l’« indifférentisme » à la politique, à savoir que la qualification de ces votes procède d’une interprétation également menée à partir d’un trait établi *a priori*, ici « l’hexis corporelle ».

De plus, en considérant que les subjectivités politiques contemporaines découlent de la désaffiliation classiste, les deux chercheurs envisagent comment s’opère une restructuration des subjectivités sur les « *décombres de l’ancienne identité de classe* ». On comprend alors que pour C. Braconnier et J.-Y. Dormagen, une identité de classe affaiblie appelle au renforcement d’une autre identité qui vient se substituer à la première ou la concurrencer dans l’explication des ressorts du rapport à la politique via le vote. La qualification de vote ethnique est portée par la problématique de la déstructuration de la classe ouvrière.

Cette qualification est également portée par l’entreprise d’unifier les subjectivités politiques éclatées. C’est ainsi que l’on peut comprendre pourquoi le vote pour le Front national est rangé dans la catégorie de vote

ethnique. Il répond lui aussi à une « *entreprise de promotion identitaire dans des milieux populaires en perte de repères collectifs* ». Cette symétrie entre ces votes est très discutable, et d'ailleurs les deux politistes prennent soin de ne pas les confondre. Si C. Braconnier et J.-Y. Dormagen classent ces trois votes dans la même catégorie, c'est pour répondre à leur entreprise d'homogénéiser les subjectivités politiques des classes populaires après la « classe ouvrière », ici sous la règle du vote « ethnique ».

Ma réserve est suscitée par le fait que le double cadre soutenant le concept de « classes populaires », la déstructuration de la « classe ouvrière » et la spécification a priori du rapport à la politique produit ce type de conclusions. Celles-ci permettent d'assurer une homogénéisation du groupe d'un point de vue subjectif. Mais là aussi, cette homogénéisation est le fait des chercheurs, ne procédant pas des subjectivités révélées par les enquêtes.

Une « rupture d'intelligibilité » nécessitant un autre cadre que la déstructuration de la classe ouvrière

Le cadre de la déstructuration de la classe ouvrière est encore utilisé pour analyser les subjectivités des jeunes habitants des banlieues après les « émeutes de novembre 2005 ». Comme pour le vote, il produit des analyses en termes d'ethnisation ou de racialisation des subjectivités. L'analyse de Robert Castel publiée dans un numéro spécial des *Annales* consacré aux émeutes en fournit une illustration (Castel, 2006 : 777-808). Selon R. Castel, les jeunes, en tant que membres des classes populaires, ont vocation à être encadrés politiquement et à bénéficier de supports de type classiste. En l'absence de ceux-ci, une conscience « *ethno-raciale* » voit le jour et compense une conscience sociale en déshérence.

Cette interprétation, par son caractère surprenant de la part d'un sociologue ayant toujours opté pour des analyses en terme d'appartenance sociale, est révélatrice d'un mouvement affectant plus largement les sciences sociales en France. L'illégitimité qui frappe la problématique d'ethnisation ou les réticences qu'elle provoque au sein d'une sociologie fondée sur la question sociale sont en voie d'être dépassées. Non pas tant par le nombre de recherches adoptant cette problématique, que par le fait précisément que des chercheurs ayant toujours considéré les subjectivités en terme d'appartenance sociale envisagent désormais une ethnisation - ou une racialisation - des subjectivités.

L'articulation entre conscience sociale et conscience ethnico-raciale telle qu'elle est opérée par R. Castel ou encore S. Beaud et M. Pialoux (Beaud et Pialoux, 2006 : 72-90) donne une nette prééminence à la conscience sociale, à la différence de Didier Fassin et d'Eric Fassin qui n'établissent aucune hiérarchie entre les deux types de conscience (Fassin et Fassin, 2007). Mais quelle que soit la conception de cette articulation, ces auteurs s'accordent sur l'enjeu repéré lors des « émeutes de novembre

2005 ». Cet enjeu pourrait être indiqué par le titre interrogatif de l'ouvrage *De la question sociale à la question raciale ?*. Les « émeutes de novembre 2005 » constituent un « événement » tel que le conçoivent Alban Bensa et E. Fassin (Bensa et Fassin, 2002 : 5-20) en ce qu'elles induisent une « rupture d'intelligibilité », nécessitant alors des changements de cadres intellectuels. Pour y faire face, les sciences sociales se doivent de renouveler leurs problématiques afin de prendre en compte les nouvelles subjectivités présentes chez les classes populaires. Et la « rupture d'intelligibilité » consiste chez de nombreux chercheurs à articuler les deux types de conscience.

Or, une « rupture d'intelligibilité » ne peut être considérée comme telle que si elle ne reconduit pas le cadre de la déstructuration de la classe ouvrière en vigueur depuis les années 1980, et qui à mon sens, est inadéquat pour analyser les subjectivités actuelles. Ce cadre est pourtant celui auquel ont recours S. Beaud et M. Pialoux pour étudier les subjectivités des ouvriers depuis les années 1980. Ainsi, dans *Retour sur la condition ouvrière* qui retrace leurs enquêtes menées dans les années 1980 et 1990, ils analysent les tensions racistes au sein des ouvriers ou la montée du vote pour le FN en tant que symptômes de la décomposition du groupe ouvrier (Beaud et Pialoux, 1999). Et c'est encore à partir de ce cadre qu'ils analysent une émeute survenue à Montbéliard en 2000 (Beaud et Pialoux, 2003). C'est toujours ce même cadre qui est utilisé par S. Beaud en compagnie d'Olivier Masclat dans un article publié après les émeutes (Beaud et Masclat, 2006 : 809-843). Cette reconduction pour analyser les subjectivités des jeunes des classes populaires à la suite des « émeutes de novembre 2005 » soulève une question : ce cadre est-il encore justifié trente ans après sa mise au jour ?

L'article publié par S. Beaud dans *Les Annales* après les « émeutes de novembre 2005 » offre des éléments de réponse, en témoignant d'une avancée notable des analyses ethno-raciales chez cet auteur qui a toujours défendu des analyses en terme de conscience sociale (Beaud et Pialoux, 2006 : 72-90). Cette avancée est à mettre pleinement sur le compte du cadre de la déstructuration de la classe ouvrière. Comme l'indique le titre, « Des “marcheurs” de 1983 aux “émeutiers” de 2005. Deux générations sociales d'enfants d'immigrés », ils comparent deux générations d'« enfants d'immigrés » selon leurs socialisations. Lorsque la « génération des beurs » est fabriquée par une période politique, la « génération de cité » l'est par une « longue période de crise sociale ». *A priori*, il pourrait leur être reproché de faire un tel rapprochement entre une socialisation de nature politique et une socialisation sociale. À mon sens, cette distinction n'est qu'apparente, camouflant l'intérêt des deux auteurs pour une socialisation politique qui se caractérise précisément par une socialisation par défaut. En effet, les jeunes sont présentés comme appartenant à la « génération de cité » dans la mesure où ils sont dépourvus de « supports politiques et symboliques ». Et c'est bien le cœur de leur analyse. S. Beaud et O. Masclat notent la

concomitance entre le processus de « désouvriérisation » et la « construction d'une conscience plus "raciale" que sociale chez les enfants d'immigrés maghrébins » - l'apparition d'une conscience « raciale » est promue par le développement d'une « mémoire immigrée », qui renvoie précisément à une identification à des origines nationales ou religieuses.

L'analyse que proposent S. Beaud et O. Masplet témoigne de deux partis pris qui ne relèvent pas d'une « rupture d'intelligibilité ». En effet, ils maintiennent les hypothèses et les conclusions dans le cadre de la déstructuration de la classe ouvrière. Quant aux nouvelles formes de conscience ethnique ou raciale mises en lumière, elles découlent de ce cadre, puisqu'elles sont présentées comme des subjectivités de substitution. Notons enfin, qu'elles ne sont pas mises au jour par des analyses d'entretiens.

Pour conclure provisoirement

L'évaluation du concept de « classes populaires » tel qu'il est utilisé dans les études sur les subjectivités politiques doit se mener à partir de l'examen des problématiques portées par ce concept. L'attention doit se porter plus précisément sur la manière avec laquelle a été envisagée la disqualification de la catégorie qu'il remplace, celle de « classe ouvrière ». En l'occurrence, si cette disqualification a obligé les sciences sociales à se défaire du vocabulaire marxiste, elle n'a pas conduit à une « rupture d'intelligibilité » dans la conception des formes de pensée et des représentations politiques présentes dans les classes populaires. Cette analyse témoigne à mon sens de l'oubli d'une des dimensions de la catégorie de « classe » qui n'était pas seulement une catégorie politique et scientifique, mais qui était également subjectivée par les personnes interrogées. Or, « classes populaires » est un concept construit et objectivé par les chercheurs en vue d'analyser les subjectivités politiques contemporaines. Ce faisant, les études menées à partir de ce concept imposent une clôture problématique qui empêche de mettre au jour d'éventuelles nouvelles formes de subjectivité. Et cette mise au jour ne peut procéder que par des catégories révélées par des enquêtes d'exploration. C'est pour cette raison que l'évaluation de « classes populaires » doit se mener également à la lumière de sa mise à l'épreuve par les enquêtes. Or, celles-ci témoignent, nous l'avons montré, d'une démarche consistant à analyser les subjectivités à partir de un concept objectivé par les chercheurs, démarche consistant alors davantage en une projection des raisonnements scientifiques. La critique effectuée en 1983 par Pierre Bourdieu à propos de « milieux populaires » (Bourdieu, 1983 : 98-105) peut à mon sens être appliquée à celle de « classes populaires ». Ces notions renseignant davantage sur les intérêts des chercheurs que sur les subjectivités politiques contemporaines.

- Beaud, S., Pialoux, M. (1999), *Retour sur la condition ouvrière*, Fayard, Paris.
- Beaud, S., Pialoux, M. (2003), *Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Fayard, Paris.
- Beaud, S., Pialoux, M. (2006), « Racisme ouvrier ou mépris de classe ? Retour sur une enquête de terrain », in : Fassin, D., Fassin, E. (éd.), *De la question sociale à la question raciale ?*, La Découverte, Paris, pp. 72-90.
- Beaud, S., Masclet, O. (2006), « Des "marcheurs" de 1983 aux "émeutiers" de 2005. Deux générations sociales d'enfants d'immigrés », in *Annales*, n°4, pp. 809-843.
- Bensa, A., Fassin, E. (2002), « Les sciences sociales face à l'événement », in *Terrain*, n°38, pp. 5-20.
- Bihl, A., Pfefferkorn, R. (2004), « Du système d'inégalités aux classes sociales », in : Bouffartigue, P. (éd.), *Le retour des classes sociales. Inégalités, dominations, conflits*, La Dispute, Paris.
- Bourdieu, P. (1983), « Vous avez dit "populaire" ? », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°46, pp. 98-105.
- Braconnier, C., Dormagen, J.-Y. (2007), *La démocratie de l'abstention. Aux origines de la démobilisation électorale en milieu populaire*, Gallimard, Paris.
- Castel, R. (2006), « La discrimination négative. Le déficit de citoyenneté des jeunes de banlieue », in *Annales*, n°4, pp. 777-808.
- Chapoulie, J.-M. (1991), « La seconde fondation de la sociologie française, les Etats-Unis et la classe ouvrière », in *Revue française de sociologie*, n°32, pp. 321-364.
- Chauvel, L., Schultheis, F. (2003), « Le sens d'une dénégation : l'oubli des classes sociales en Allemagne et en France », in *Mouvements*, n°26, pp. 17-26.
- Collovald, A., Sawicki, F. (1991), « Le populaire et le politique. Quelques pistes de recherche en guise d'introduction », in *Politix*, n°13, pp. 7-19.
- Collovald, A., Schwartz, O. (entretien avec) (2006), « Haut, bas, fragile, sociologies du populaire », in *Vacarme*, n°37, pp. 50-55.
- Cornu, R. (1995), « Nostalgie du sociologue : "La classe ouvrière n'est plus ce qu'elle n'a jamais été" », in : Deniot, J., Dutheil, C. (éd.), *Métamorphoses ouvrières*, L'Harmattan, Paris, pp. 345-353.
- Dubar, C. (2003), « Sociétés sans classes ou sans discours de classe ? », in *Lien social et Politiques*, n°49, pp. 35-44.
- Dubet, F. (2003), « Que faire des classes sociales ? », in *Lien social et Politiques*, n°49, pp. 71-80.
- Duchesne, S. (1996), « Entretien non-préstructuré, stratégie de recherche et étude des représentations. Peut-on faire l'économie de l'entretien " non-directif " en sociologie ? », in *Politix*, n°35, pp. 189-206.
- Fassin, D., Fassin, E. (éd.), (2006), *De la question sociale à la question raciale ?*, La Découverte, Paris.
- Lazarus, S. (éd) (1986), *Etude sur les formes de conscience et les représentations des OS des usines Renault*, CNRS-RNUR, rapport dactylographié.
- Lazarus, S. (2001), « Anthropologie ouvrière et enquêtes d'usine : état des lieux et problématique », in *Ethnologie française*, n°87, pp. 389-400.
- Michelat, G., Simon, M. (2004), *Les ouvriers et la politique. Permanence, ruptures et réalignements*, Presses de Sciences Po, Paris.
- Molinari, J.-P. (1995), « L'idéalisation communiste de la classe ouvrière », in : Deniot, J., Dutheil, C. (éd.), *Métamorphoses ouvrières*, L'Harmattan, Paris, pp. 337-343.
- Pfefferkorn, R. (2007), *Inégalités et rapports sociaux. Rapports de classes, rapports de sexes*, La Dispute, Paris.
- Pialoux, M., Weber, F. (2002), « La gauche et les classes populaires. Réflexion sur un divorce », in *Mouvements*, n°23, pp. 10-21.
- Rey, H. (2006), « Des classes populaires (presque) invisibles », in : Beaud, S., Confavreux, J., Lindgaard, J. (éd.), *La France invisible*, La Découverte, Paris, pp. 547-559.
- Schwartz, O. (1990), *Le monde privé des ouvriers*, PUF, Paris.
- Schwartz, O. (2005), « Quelques réflexions sur la notion de classes populaires », in *Au fil du travail des sciences sociales (cycle de conférences)*, http://socio.ens-lsh.fr/conf/conf_2005_11_schwartz.php
- Simon, M. (2006), « Mais comment peut-on être persan ? », in *Nouvelle Fondation*, n°3-4, pp. 115-119.
- Terrail, J.-P. (1990), *Destins ouvriers. La fin de la classe ouvrière ?*, PUF, Paris.
- Touraine, A., Wiewiorka, M., Dubet, F. (1984), *Le mouvement ouvrier*, Fayard, Paris.
- Verret, M. (1999), *Le travail ouvrier*, L'Harmattan, Paris.
- Weber, F. (1991), « Nouvelles lectures du monde ouvrier : de la classe aux personnes », in *Genèses*, n°6, pp. 179-189.



Engagement syndical et formes de socialisation à la politique : approche de la relation à la CGT-FO par une étude de cas

Karel Yon*

Résumé : Cet article aborde la question des modes de politisation au sein du mouvement syndical. La question est traitée à partir de l'étude de cas d'une adhérente à la CGT-FO. Il est montré comment la socialisation au sein du milieu syndical implique aussi le développement d'une vision politique sur le monde qui mobilise les catégories et notions structurant le discours syndical.

Une analyse fine des idéologies qui structurent les pratiques militantes, les logiques et les formes d'identification qu'elles rendent possible, et l'articulation de celles-ci au monde des partis sont indispensables si l'on veut étudier les potentialités politiques de l'actuel renouveau syndical.

La démobilisation politique des classes populaires est couramment présentée comme résultant du recul des organisations censées les représenter, sous l'effet combiné de mutations socio-économiques et des tentatives avortées de transformation de la société. L'essor du chômage et la précarisation du travail, le développement de l'entreprise en réseau et l'individualisation des situations d'emploi ont ébranlé les diverses « objectivations » par lesquelles s'ancrent les visions du monde fondées sur la relation entre des classes sociales aux intérêts antagoniques (Corcuff, 1991 ; Boltanski et Chiapello, 1999). Parallèlement, l'issue des expériences soviétique et social-démocrate a nourri la déception à l'égard des « grands récits » et provoqué, quand ce n'est le désengagement militant, la fuite vers d'autres formes d'action, supposées « nouvelles » (Ion, 1997) ou plus « morales » (Agrikoliansky, 2002). La disqualification du collectif et de la politique semblent ainsi s'entremêler pour donner à voir l'opposition d'un « avant » et d'un « après » dans les formes de subjectivation politique. À l'identité de travailleur se serait substituée celle d'individu-citoyen, dans le cadre d'évolutions socio-culturelles sonnante l'acte de décès du « mouvement ouvrier » (Touraine, Wieviorka et Dubet, 1984).

Une telle grille d'analyse ne permet pas de comprendre la survie des organisations syndicales, voire leur redéploiement militant, infirmant les prédictions d'un « syndicalisme sans adhérents » (Rosanvallon, 1988). La tendance à la chute des effectifs syndicaux a été stoppée, voire inversée depuis une dizaine d'années (DARES, 2004). Ni les coordinations, ni les « nouveaux » syndicats n'ont réussi à supplanter les « vieilles » confédérations. Par-delà leur insertion fonctionnelle dans les dispositifs routinisés de négociation professionnelle et d'action publique, ces organisations conti-

* ingénieur d'études
au CERAPS ;
doctorant en science
politique (Paris I, CRPS)
ynkarel@yahoo.fr

nuent de jouer un rôle de premier plan dans la production de l'action collective, qu'on réfléchisse en terme d'effectifs socialisés à l'action syndicale¹ ou d'événements protestataires². La réforme en cours de la représentativité, qui entend inciter les organisations professionnelles au regroupement, devrait de surcroît profiter aux principaux acteurs du champ syndical.

Si les invitations à dépasser le paradigme de la crise syndicale se multiplient (Duriez et Sawicki, 2003 ; Pernot, 2005 ; Andolfatto et Labbé, 2006 ; Grozelier, Héritier, Hureau, Mouriaux, Viannet et Wasserman, 2006 ; Vakaloulis, 2007), peut-on pour autant en déduire une « remobilisation politique » des classes populaires ? Rien n'est moins évident. Cette hypothèse paraît impensable du côté des sociologies « légitimistes » des relations professionnelles qui, reprenant les catégories du sens commun, ne considèrent le syndicalisme qu'au regard de sa place fonctionnelle dans la régulation de l'économie (Gombin, 1972). Le seul lien qui puisse exister entre les ordres syndical et politique réside dès lors dans l'analogie « neutre » de leur mode de fonctionnement : celui d'une démocratie procédurale et délibérative, disqualifiant le recours à l'action protestataire comme « politique »³. En réaction, les approches critiques, même quand elles sont le mieux armées théoriquement contre ce risque, tendent à reproduire le modèle insatisfaisant de « l'émergence » de la conscience de classe, qui considère la dépolitisation sous l'angle du refoulement. Focalisées sur la problématique de clôture sociale des structures militantes, elles insistent sur la seule nécessité d'une « ré-ouverture » des organisations aux travailleurs du rang, négligeant de ce fait tout le travail symbolique ayant contribué à la typification du « militant ouvrier » comme travailleur politisé et résolu, combatif et dévoué (Pudal et Penetier, 2000). Seule une analyse fine des « luttes dans le discours » (Hall, 2007) qui se mènent au sein des arènes militantes peut permettre de comprendre sous quelles conditions la socialisation au syndicalisme dispose - ou dissuade - les militants à articuler leur engagement syndical à une pratique politique.

Au regard de cet enjeu, le choix de la CGT-Force ouvrière comme terrain d'étude offre un intérêt particulier : il permet d'insister sur le caractère de « construit social » du sentiment d'appartenance de classe et, dans le même temps, sur la possibilité du confinement de cette identité à l'ordre économique. Ainsi que l'illustre le personnage de Marc Blondel, mais comme ont pu le confirmer plus largement nos échanges avec les syndicalistes rencontrés au cours de notre enquête, la figure du « militant ouvrier » est valorisée au sein de FO, tout en étant dépouillée de ses attributs partisans : « la politique », rejetée hors de l'espace syndical légitime, concerne uniquement le « citoyen ». La mise à distance de la politique - quand ce n'est pas une défiance pure et simple - semble même jouer un rôle important dans les « carrières » des militants (Becker, 1985) ; elle peut constituer un élément d'amorce à l'engagement, dans la mesure où elle fait écho au discrédit maintenant largement répandu du monde politique

1. Selon les données 2005 de l'enquête permanente sur les conditions de vie, l'adhésion syndicale constitue, dans la catégorie des associations de défense d'intérêts collectifs - ce qui exclut les groupements de type culturel ou sportif - la première appartenance (INSEE, 2008).

2. Les manifestations de type « matérialiste » et organisées par les syndicats restent prédominantes pendant toute la décennie 1980 (Fillieule, 1997). De même, la place des organisations syndicales dans les événements « altermondialistes » est considérable (Garcia, Giraud, Mouchard et Yon, 2005)

3. Cette logique trouve son terme avec la proposition d'importer le modèle du « parti-cartel » dans les études syndicales (Andolfatto et Labbé, 2006). Pour une analyse critique de cette redéfinition du rapport à la politique, voir Bérourd, 2007.

(Renou, 2005). Mais elle peut, par la même occasion, constituer une entrave sérieuse à l'articulation des engagements syndical et partisan. C'est cette ambivalence de la socialisation syndicale que nous voudrions mettre en lumière dans cet article. L'engagement syndical transmet des compétences et des inclinations, notamment des principes d'identification collective (à la « classe ouvrière », voire au « socialisme »), et à ce titre « encapacite » politiquement les agents sociaux. Dans le même temps, l'orientation tout à la fois critique (dans la méfiance à l'égard des objets étiquetés comme politiques) et légitimiste (dans l'acceptation, originellement codifiée dans la loi de 1884, d'une nette démarcation entre syndicalisme et politique) de son discours sur l'ordre politique, peut les « incapaciter » politiquement.

Ce texte s'appuie sur un travail de thèse en cours d'achèvement, qui étudie les relations entre syndicalisme et politique à travers le cas de FO. Nous y étudions les conditions socio-historiques de la séparation, dans l'idéologie syndicale, entre les figures du citoyen et du syndiqué - dissociation qui n'allait pas de soi aux origines de la confédération. Une autre partie analyse les tensions qui en résultent dans l'apprentissage des rôles syndicaux. Pour cela, il nous a semblé indispensable d'appréhender la socialisation syndicale en train de se faire, tant par l'observation ethnographique que par l'étude du travail réflexif suscité chez les agents lors du recueil de récits de vie. C'est cet aspect que nous développerons ici, en nous concentrant sur le cas d'une syndicaliste dont la trajectoire, loin d'être singulière, souligne les ambivalences d'un rapport syndical à la politique que nous avons retrouvé chez de nombreux autres enquêtés.

« Au départ, comme tout le monde, je faisais l'amalgame syndicats / partis politiques »

Le cas de Christine est emblématique de l'importance accordée à une nette différenciation vis-à-vis du monde politique comme condition de possibilité de l'entrée dans une carrière syndicale⁴. Âgée d'une quarantaine d'années, sa socialisation familiale ne la prédisposait pas à l'engagement. Son père, ouvrier-mécanicien, devient policier peu avant Mai 68. Sa mère, après avoir travaillé aux champs, reste au foyer pour élever ses trois filles. La famille, entre petits employés et ouvriers, a toujours côtoyé la « main droite » de l'État (Bourdieu, 1991). Des deux côtés, avant son père, les hommes avaient tenté d'intégrer la police. L'univers familial est dès lors totalement étranger à l'action collective (*« mon père n'est pas du tout syndiqué, pas du tout formé politiquement... »*). Les préceptes qui semblent guider la famille renvoient d'abord à la débrouille individuelle (*« mon père il nous a toujours dit si quelqu'un te fait chier tu lui fous le doigt dans l'œil »*). Après avoir fait un DEUG de droit dans une petite université de province (choisie d'ailleurs pour sa dimension plus « familiale »), Christine interrompt ses études en 1986 pour suivre son petit ami qui, après avoir obtenu un diplôme de maintenance, part travailler à Paris. N'étant plus étudiante, elle finit par s'engager dans les traces de son père et passe le concours de gar-

4. Entretien du 29 juin 2005. Nous avons, dans la mesure du possible, veillé à anonymiser les données personnelles.

dien de la paix, en 1989. C'est dans un rapport utilitariste qu'elle entre en contact avec le syndicalisme, après qu'un militant lui a permis d'accélérer son intégration à l'école de police. C'est ainsi dans la logique strictement personnalisée de l'échange de services qu'elle adhère au début des années 1990 au Syndicat général de la Police (SGP), étant au départ très hostile aux syndicats, qu'elle assimile aux partis :

« Alors moi au départ, comme tout le monde, par rapport aux syndicats je faisais l'amalgame syndicats / partis politiques. Et je voulais surtout pas entendre parler de syndicat, parce que je pensais que c'était des partis politiques, c'était vachement... bordé quoi, très, tu rentres là-dedans, t'es comme à l'école militaire, des choses comme ça. »

Encouragée, comme jeune femme, à prendre des responsabilités syndicales, elle en vient à intégrer en 1993 le bureau du SGP et devient alors permanente syndicale. Peu de temps après, elle sera secrétaire d'une section départementale, puis secrétaire régionale. La rapidité, non seulement de son entrée dans le syndicalisme, mais aussi de sa professionnalisation, sont à mettre en rapport avec les perspectives nouvelles que semble lui avoir apportées le militantisme. Elle dit avoir très vite apprécié les responsabilités syndicales, et la diversité des activités qu'elle a pu engager dans ce cadre (*« j'aime bien changer de secteur parce que j'aime bien apprendre »*). Elle a également pris la charge du journal syndical. L'ensemble des talents qu'elle développe à travers le syndicalisme peut certainement être relié à ses espoirs contrariés de réalisation professionnelle. Elle nous dit qu'elle aurait voulu faire un métier dans le domaine juridique (avocate ou magistrat) ou le journalisme. Elle s'était d'ailleurs déjà occupé du journal de l'université. Christine semble ainsi avoir pu reconvertir dans le monde syndical des dispositions qu'elle aurait voulu cultiver par les études, si son cursus n'avait pas été interrompu. Elle insiste sur la mobilité que lui assure le syndicalisme : elle circule, rencontre du monde, notamment lors des élections professionnelles. Tout laisse à penser que l'engagement syndical lui est apparu comme un cadre inespéré de réalisation de soi. Si le choix de persister dans le syndicalisme peut être en partie contraint par les logiques de stigmatisation professionnelle (*« au SGP c'était : "t'es permanent, tu passes pas de concours". Parce que même si tu le passais, et que tu l'as on te dirait que c'est le syndicat qui te l'a donné »*), cette contrainte se trouve ainsi transfigurée en opportunité, en tant que le syndicalisme semble ouvrir des horizons bien plus larges qu'une simple carrière professionnelle. La maîtrise de la parole n'est pas un des moindres apprentissages rendus possibles par le militantisme syndical :

« Et c'est vrai qu'au départ au bureau du SGP, j'étais complètement ébahie, parce que la nana là, [...] elle te mettait deux mots sur un papier, et puis elle te faisait des discours d'une heure. Je lui disais mais comment tu fais ? [rire] comment tu fais quoi ? Elle me disait : ça viendra, avec un peu de boutique

syndicale. À partir du moment où tu maîtrises ton sujet, c'est vrai que t'es capable de tenir des heures. »

Non seulement le syndicalisme apparaît plus désirable qu'un métier dans lequel elle avoue s'être ennuyée dès les premières années, mais il est peut-être aussi plus ajusté à ses dispositions. Elle a en effet dû repasser son baccalauréat, avoue avoir des problèmes avec l'orthographe et se sentir beaucoup plus à l'aise en sport – qui constituait d'ailleurs une part importante de la préparation au concours de gardien de la paix. Elle aurait pu passer le concours d'inspecteur avec son DEUG, mais dit avoir préféré celui de gardien de la paix pour « *commencer à la base* ». Autant de signes décelables d'un rapport difficile à l'univers scolaire. La carrière syndicale semble permettre un épanouissement qui ne repose pas sur des critères d'excellence scolaire, y compris dans le domaine des choses intellectuelles habituellement rattachées à ces critères (mobilisation pratique du droit pour défendre les collègues, prise de parole en public, conception d'un journal...).

Désamorcer l'analogie entre les langues syndicale et politique

À l'époque, le SGP est membre de la Fédération autonome des syndicats de police, elle-même affiliée à l'Union nationale des syndicats autonomes. Dans ce cadre, la distance politique se formule à l'époque sous le vocable de l'autonomie. Ce principe est remis en cause quand le SGP se rattache à FO, entre 1999 et 2001. Si l'autonomie marquait la différence du syndicat à l'égard des partis, la dépendance confédérale semble réveiller le spectre de la tutelle politique :

« Alors, y a l'histoire de l'intégration à FO, parce que là c'est de notre faute, ça a pas été suffisamment expliqué à nos militants, et puis, pour la plupart de nos militants de base, FO comme la CGT comme la CFDT, c'est très inféodé à un parti politique. [...] Quelle est l'image du citoyen lambda ? qu'est-ce qu'il voit lui ? Il voit la télé, il voit la CGT. Et, il voit la CGT, et il fout tout le monde dans le sac. Nous, pareil. Ça aurait été FO c'était pareil, la CGT c'était encore pire, puisque là c'était encore plus marqué politiquement. Donc on faisait l'amalgame comme le citoyen lambda. »

La « politisation » est sans doute d'autant mieux repérée à la CGT qu'elle est doublement visible : d'une part, du fait de l'histoire de ses relations étroites avec le PCF ; d'autre part, dans la mesure où les pratiques et prises de position de ses militants entrent plus fréquemment en dissonance avec l'ordre légitime. Ces représentations négatives de la CGT rayonnent dès lors sur les autres organisations représentatives pour assimiler la forme confédérale à la forme partisane.

De ce point de vue, les stages de formation syndicale paraissent particulièrement favorables à la socialisation à la nouvelle organisation, en ceci

qu'ils allient la possibilité d'intenses moments de sociabilité avec un enseignement explicite des bonnes raisons d'agir dans l'institution, en désamorçant les « mauvaises » interprétations. Christine évoque ainsi le rôle de la formation dans l'évolution de son point de vue sur l'intégration à FO :

« [Les stages de formation] réellement, c'est une école d'émancipation des militants. Franchement, on te donne tous les outils, on t'aide à comprendre tout un tas de choses que tu comprenais pas par ailleurs [...]. Ah oui, c'est vraiment quelque chose... oui qui émancipe les militants. Et je pense que le secrétaire général de l'époque qui a succédé à Arajol n'a pas été assez à imposer ces stages-là. C'est-à-dire obliger les militants du SGP à aller dans les stages découverte. [...] Alors c'est vrai qu'à la Brévière, ben tu vois aussi les autres militants, forcément. Et donc c'est sûr qu'ils sont au contact des autres militants. Mais moi la première, quand on nous a dit on va adhérer à FO, j'étais complètement contre. Parce que j'avais cette image de parti politique. Et puis quand tu vas dans les stages, tu vois que c'est pas ça du tout. Que vraiment, la CGT-FO, parce que c'est pas FO c'est la CGT-FO, a toujours été un syndicat attaché à ce principe d'indépendance vis-à-vis des partis politiques et cette notion de liberté. »⁵

La formation contribue ainsi fortement à l'idéologisation de l'engagement (Ethuin, 2003). La réorganisation du rapport au monde passe alors par l'acceptation de nouveaux découpages de la réalité sociale, et de nouveaux mots pour la désigner. De même que son engagement syndical impliquait de distinguer « syndicat » et « parti », ce que Christine évoque au sujet de son acceptation progressive des notions de « camarade » et de « lutte des classes » montre qu'il s'est agi tout autant d'adapter sa compréhension du monde à ces catégories que de les débarrasser préalablement du contenu négatif qu'elle leur assignait en les rattachant au « communisme » :

« Au début, quand l'animateur nous donnait du camarade, quand il nous parlait de lutte des classes... Je me dis putain mais je suis où là ? Je suis chez les communistes ici ? Plusieurs fois et puis, bon j'étais du SGP mais même dans le stage, t'avais des stagiaires qui se regardaient et qui disaient mais qu'est-ce qu'il nous fait lui, on est où là ici ? Bon, c'est tout. On disait trop rien, et puis ben on a tous compris quand le jeudi matin il nous a fait l'histoire quoi. En nous expliquant que le terme de camarade ça n'avait rien à voir avec le communisme puisque ça vient du compagnonnage, XVII^e siècle, donc les communistes ils existaient pas à l'époque et puis que, ben c'était compagnon de chambre, c'était plus une notion de camaraderie et de partager le même combat. Donc là, forcément, moi ça me choque pas. Dans mon syndicat, c'est pas un terme que je vais employer. On va dire copains, on va dire amis, des choses comme ça. Entre nous, entre militants, on va le dire camarade, mais quand on va faire des réunions d'information où t'as des collègues, tu vas pas dire ça parce qu'ils vont pas comprendre. Et puis tu perdrais du temps à expliquer le terme historique quoi. Et je suis pas sûre que ça soit appréhendé. Puisque déjà si tu commences par camarade ils vont pas t'écouter, ça c'est clair. Donc, ils nous ont

5. Les stages « découverte » offrent une présentation générale de l'histoire, des structures et des valeurs de la CGT-FO, à destination des nouveaux adhérents. Le château de la Brévière est la propriété de la Confédération. Il accueille certains stages tout en assurant l'hébergement des militants.

expliqué après lutte des classes, ben il a expliqué, c'est tout con : c'est deux classes qui ont des intérêts divergents donc forcément, y a lutte, alors pas forcément lutte [tapant du poing] on se bagarre, nooon. Y a intérêts divergents quoi, et donc effectivement chacun fait en sorte que, ben on défende ses intérêts, sa classe, ses intérêts de classe quoi. »

La réduction du « mouvement ouvrier » au syndicalisme, et le confinement de l'activité syndicale (des « intérêts de classe ») au domaine économique, permettent de réarticuler ces termes dans un système symbolique compatible avec ses attentes. Les stages confédéraux, en tant qu'ils sont organisés dans une logique interprofessionnelle d'une part, et en tant qu'ils répondent à une volonté confédérale explicite de doter les militants de grilles de lecture idéologiques plus assumées, sont particulièrement propices à cette idéologisation de l'engagement.

En tant que ce processus implique un travail sur soi, proprement intellectuel, de réorganisation de son rapport au monde, il produit chez les agents la conscience de leur propre compétence à opérer activement des constructions symboliques du monde social, autrement dit des abstractions. C'est ce que pointe Christine quand elle évoque son malaise premier, progressivement dissipé par l'intériorisation du discours et des modes de raisonnement de l'institution syndicale. Se percevant au départ comme des « *cons de flics* », elle se rend compte qu'elle et ses collègues ne sont pas moins capables que les autres militants de se repérer dans des débats abstraits :

« C'est vrai que dans mon syndicat d'appartenance au SGP, c'est difficile. Alors, ils remettent pas du tout en cause le fait d'adhérer à FO, ils sont très contents d'être à FO, mais c'est toujours, ce qui est mis en avant, c'est toujours le SGP. Parce que c'est très boutique quoi. Les flics ils sont assez égocentriques [...]. Et je pense que, en allant dans ces stages ben ils verraient qu'ils vivent pas en dehors du temps et qu'ils sont confrontés aux mêmes problèmes. Alors ça porte des noms différents, que tu sois dans le public, ou que tu sois dans le privé, mais en règle générale, on est confrontés aux mêmes problèmes. Et donc à la limite, ben tu te sens plus fort, quand tu vois que t'es pas les seuls à être confronté aux mêmes problèmes. Et en plus, dans ces stages de formation, ce qu'il y a de bien c'est le partage d'informations, le partage d'expériences entre militants [...]. Et c'est vrai que c'est hyper intéressant parce que bon, au niveau humain c'est intéressant, mais au niveau du contenu aussi, c'est super intéressant. Pour te donner encore une anecdote : nous quand on a intégré ils nous ont filé une formation, alors bon y a les membres du bureau et puis quelques régionaux du SGP, de France et de Navarre, et donc c'était à la Brévière. Donc on a eu notre formation, et puis à la Brévière y avait un autre stage. Je sais plus quel stage. Et le jeudi soir y avait un débat qui regroupait les stagiaires des deux stages. Et celui qui était venu faire le débat, c'était René Valladon [secrétaire confédéral], et ça devait être sur la taxe Tobin ou le pétro-dollar, je sais plus, un truc dans

le genre. Nous on écoutait, mais on ne comprenait rien ! On se disait mais vraiment on est cons, on est vraiment des attardés mental quoi, on est complètement beubeu on comprenait rien. Et puis on voyait les autres militants qui étaient d'autres secteurs, qui étaient pas beaucoup plus intellectuellement plus forts que nous, c'est pas ça, mais qui comprenaient, qui posaient des questions, y avait des échanges, des machins comme ça. Et puis on se disait mais putain, on est vraiment babache, on est des cons de flics quoi. Et puis après, ben forcément, tu reçois FO hebdo, tu lis pas tout mais tu lis un certain nombre de choses, tu assistes à des congrès, tu assistes à des meetings, et petit à petit ben les termes te sont un petit peu plus familiers et puis t'as l'impression de comprendre un petit peu mieux. Et puis après, dans les stages, tu peux intervenir quoi. Donc pour t'expliquer, réellement FO c'est vraiment une école d'émancipation des militants, qui te permet à la limite de comprendre des termes que tu vois à l'extérieur, qui sont pas forcément dans ta profession, donc ça t'ouvre l'esprit. »

Le discours syndical prévient les réticences des militants qui ne veulent pas « faire de politique » en valorisant la tolérance entre individus aux idées opposées, dans une distribution symbolique des intérêts (syndicaux) concrets et des opinions (politiques, philosophiques ou religieuses) abstraites (Yon, à paraître). L'intériorisation de l'idéologie syndicale, comme « structure structurante » (Bourdieu, 1977), met ainsi à la disposition des acteurs un contenu (un discours sur le monde) et des habiletés (des compétences d'abstraction), qui leur permettent de se repérer dans le monde social.

Professionnalisation syndicale, fréquentations militantes et réévaluation de la politique

Si les militants s'approprient les compétences cognitives que nous résumons dans le terme d'idéologie syndicale⁶, c'est précisément parce que leur nature syndicale facilite chez certains l'acquisition de ces repères, autrement dit, parce qu'ils sont dans la dénégation de leur caractère « intellectuel » et de leur dimension potentiellement « politique ». On peut penser que les chances de politisation des compétences acquises par la socialisation syndicale augmentent à mesure que les agents évoluent dans la carrière syndicale. C'est ce que nous montre Christine dont la trajectoire est, outre l'acquisition de dispositions à la montée en généralité, l'occasion de rencontres et d'opportunités d'investissement politiques. Pour autant, son rapport à la politique est doublement conditionné par ses appartenances professionnelle et syndicale. Si Christine vote aujourd'hui à gauche, elle avoue avoir voté plus jeune pour J. Chirac. Ce sont clairement les rencontres occasionnées par son engagement syndical qui l'ont familiarisée à la politique, en la personne d'un ancien dirigeant du SGP. Celui-ci l'a mise en contact avec le Parti socialiste, sur un mode qui n'avait rien d'idéologique : il s'agissait de lui « donner un coup de main » alors qu'il était

6. Parler d'une idéologie syndicale relativement cohérente (puisque'elle s'inscrit dans une histoire objectivée sous la forme des textes doctrinaux, statuts etc.) ne présume en rien de la cohérence des usages qui en sont faits par les individus : ceux-ci ont au contraire tendance à s'en servir selon des logiques pratiques, en puisant dans l'idéologie comme dans un « stock » ou un « répertoire cognitif » (Corcuff, 1991).

menacé d'être renversé dans sa section ; elle y était allée en amie, dans une logique qui fait écho à sa rencontre première avec le syndicalisme. C'est au contact de ce responsable syndical, dont on sent qu'il a fait figure de modèle pour Christine, que la politique a pu à ses yeux être réhabilitée, jusque dans la réévaluation – acceptée à contrecœur – du qualificatif comme une qualité (« souvent il me disait “sois politique Christine, sois politique...” mais j'en ai rien à foutre de ta politique me fais pas chier ! »). Pour autant, si l'idée de s'engager en politique devient pensable à travers l'exemple de ce dirigeant, la prégnance de l'identité professionnelle vient encore contrarier le passage à l'acte, éclairant en retour à quel point l'engagement syndical – limité à la défense des intérêts professionnels – a pu être facilité par l'absence de telles entraves :

« Y a eu des moments, notamment quand le PS était en difficulté en 95, je me suis posé la question si j'allais pas adhérer au PS, mais à d'autres moments, notamment quand on rencontrait dans des émissions de télé des députés PS, là très franchement c'était njet, du style Leroux là, le maire d'Épinay, qui à un moment donné a été pressenti pour faire je sais plus quel rapport sur la sécurité, et qui, très pédant, allait t'expliquer ton métier quoi. Ou même Dray, que j'ai dû rencontrer aussi dans une émission de télé, qui disait que y avait pas besoin d'autant de fonctionnaires de police, qu'on avait pas besoin d'un fonctionnaire de police derrière chaque habitant, l'air de dire qu'à demander trop d'effectifs c'est qu'on était complètement fachos... [...] Donc c'est vrai que quand j'ai vu des mecs comme ça, je me suis dit qu'est-ce que tu veux aller faire dans cette galère, c'est tous des énarques là-dedans, ils savent tous mieux que toi, tu peux rien apporter. »

L'univers professionnel de la police apparaît ainsi peu compatible avec les univers traditionnels d'ancrage de la gauche, comme en témoignent les rapports difficiles de Christine avec les enseignants :

« à l'école, quand on mettait les petites fiches qu'est-ce que font vos parents, et que je mettais policier, ben je m'en prenais plein la gueule. Parce qu'en règle générale, à l'époque où j'ai fait mes études, ben les instit's, les profs ils aimaient pas tellement les flics. Y a même une prof, à l'époque, qui m'avait dit j'aime pas les policier. Alors je lui avais dit ben mon père vous aimerait pas non plus. Et donc j'ai toujours eu à subir un peu ça »

Ce rapport difficile à la gauche et ses représentants typiques n'implique pas pour autant un positionnement politique à droite. Christine nous dit par exemple que ses parents votaient pour F. Mitterrand, même si sa mère aimait bien J. Chirac. De même, dans sa présentation du métier de policier, elle valorise le côté préventif, qu'elle assimile implicitement à une vision « de gauche » :

« moi je suis rentrée dans la police par vocation. Parce que, quand tu regardes le terme de gardien de la paix, ben c'est être garant de la paix publique, de la

sécurité publique et de l'ordre public. ça me parle. [...] Donc moi j'étais plutôt, on va dire du côté préventif. Parce que bon moi, je préférerais plutôt le côté flottage. [...] moi je suis rentrée dans la police c'était Joxe, c'était la gauche. Donc c'était plus axé sur le côté préventif. On avait des collègues qui faisaient, comment c'était, les missions jeunesse, et sécurité, je sais plus. Ben les collègues ils entouraient, je sais pas moi, des équipes de foot, ou alors ils leur faisaient passer le code, des choses comme ça, ou ils partaient avec des jeunes des cités, grimper, des choses comme ça. »

Cette vision est opposée au discours dominant de la profession, assimilant la gauche au laxisme, ce qui ne l'empêche pas de mobiliser ce discours dans la foulée, sans paraître gênée par l'incohérence de ses propos :

« De toute façon chez nous, c'est clair. Quand c'est la gauche au pouvoir, c'est le citoyen qui est roi, et les loulous des cités, quand c'est la droite c'est le contraire. Avec, ce qui est con c'est qu'il n'y a pas de milieu quoi. »

La gêne n'existe pas dans la mesure où la dissonance cognitive est confinée à l'espace verbal : elle se limite à l'expression d'opinions contradictoires. Mais c'est justement parce que ces opinions renvoient à l'existence de dispositions contraires à l'égard de la politique qu'elles constituent une entrave sérieuse à l'engagement partisan. Ainsi, la socialisation syndicale de Christine a pu lever l'interdit à l'égard des partis et sophistiquer sa compréhension de l'univers politique, mais sa socialisation professionnelle continue de rendre difficile le passage à l'acte, l'affiliation un parti. C'est en partant de cette contradiction qu'on peut comprendre son engagement maçonnique depuis 1998. L'aspect rituel des pratiques maçonniques ne semble pas particulièrement l'enthousiasmer (« *le symbolique m'emmerde* »). Elle les investit *a contrario* d'une fonction « citoyenne » nettement affirmée :

« je suis rentrée en maçonnerie par rapport au travail des maçons, à savoir, travailler en commun au progrès de l'univers, à savoir au niveau social, des choses comme ça. À faire avancer la société dans le bon sens. »

L'engagement maçonnique, s'il a pu constituer un substitut à l'engagement politique encore impensable, n'interrompt pas pour autant sa politisation. Au fur et à mesure que Christine renforce sa compétence à opérer une construction proprement politique de l'espace politique, elle situe de plus en plus nettement sa position à gauche, et même de plus en plus à gauche. Elle qui avait voté pour J. Chirac dans sa jeunesse n'a pas pu le faire en mai 2002, car « *ça [lui] faisait trop mal.* » Elle s'est reposé la question de l'engagement au PS en 2004-2005. Alors que le passage à l'acte aurait pu être facilité par son déplacement du syndicalisme policier vers un poste de permanente au plan interprofessionnel, ce sont les jugements syndicaux qui prennent le relais sur les jugements professionnels : il lui est apparu

impossible d'adhérer au PS étant donné sa position sur la Constitution européenne. D'ailleurs, elle se dit maintenant plutôt « d'extrême gauche » : elle aime bien « *Marie-comment ?* » Buffet et « *le postier* » Besancenot, mais elle est gênée par ce qu'il y a derrière. Parce que le PC, c'est « *le communisme à la russe* », « *le centralisme démocratique* », et qu'à la « *Ligue communiste révolutionnaire* », « *ils aiment pas la police, tout ce qui est sécurité* ». Ainsi, le syndicat permet d'être « d'extrême-gauche » sans l'être de manière partisane, parce que le choix d'un parti entrerait en contradiction avec certains principes – syndicaux, politiques, professionnels – incorporés, comme la défiance à l'égard du communisme ou le souci de l'ordre... La comparaison entre les propos recueillis en juin 2005 avec ceux tenus lors d'une discussion informelle, en février 2006, montre bien toutefois l'instabilité de ses repères partisans. En 2005, Christine cite la « *Ligue communiste révolutionnaire* » sans problème, ce qui est certainement lié au contexte du moment : le referendum sur le Traité constitutionnel européen vient d'être marqué par la campagne en faveur du « Non », animée notamment par le PCF et la LCR. En février 2006, elle a oublié le nom de cette organisation. Ce sont alors des catégories proprement syndicales qui viennent en appui pour lui permettre de reconstruire l'univers partisan :

Je discute avec Christine de militants de FO avec lesquels elle dit avoir sympathisé parce qu'ils venaient manifester avec leurs tambours. Mais on lui a dit de se méfier d'eux, parce qu'ils sont au Parti des travailleurs. Elle se corrige : « enfin non, pas au PT, comment ça s'appelle, le parti qui est issu de la CFDT là... il y a révolutionnaire dedans, ou non je crois pas »... j'hésite, lui propose PSU, puis lâche LCR. « Oui c'est ça LCR ! » Elle me dit qu'elle s'était intéressée à la LCR au moment des élections, où elle ne savait pas pour qui voter... elle s'est renseignée, et c'est là qu'on lui a dit que c'est un parti qui est lié à la CFDT...

Lors de cette discussion, Christine dit qu'elle envisage de faire de la politique, se surprenant elle-même :

Elle quitterait bien l'UD pour faire de la politique, elle aimerait bien être élue dans 10 ans. Ça fait 13 ans, depuis 93, qu'elle fait du syndicalisme, elle a appris plein de choses mais maintenant elle s'ennuie à l'UD : « ça me fait drôle de penser à ça, moi qui étais complètement anti-parti avant ». Pourquoi s'intéresse-t-elle aux partis maintenant ? Elle regarde les lois qui sont faites, ça serait bien qu'il y ait d'autres lois, ne pas seulement s'opposer... Mais aucun parti ne lui convient. Elle se dit plutôt d'extrême gauche. Le PS pour elle a « trahi la classe ouvrière ». Elle voudrait un parti qui puisse peser, qui ait des élus, donc pas la LCR. Elle n'évoque pas le PT. Mais pas le PC non plus, parce qu'elle est contre le communisme : même si les idées peuvent être bonnes, ce sont des hommes qui les appliquent et on voit ce qu'ils ont fait en URSS. Elle s'était posé la question des Verts, mais n'apparaît pas emballée. Elle se dit que ça pourrait être au centre... Je lui demande à l'UDF ?

Elle répond non chez les radicaux de gauche. Je lui dis qu'ils sont élus grâce au PS, elle répond qu'elle ne sait pas, que ça peut évoluer.

C'est le fait d'avoir pu en permanence vérifier la distance de ses engagements à l'égard des partis qui permet à Christine d'en venir à être elle-même surprise par l'envie de faire de la politique, une fois les compétences, la conscience de celles-ci et l'inclination à les mobiliser acquises. Dans le même temps, elle allie sans problème un positionnement à l'extrême gauche et l'évocation du PRG comme débouché partisan possible. Plus que la cohérence intrinsèque de ses choix politiques, ce sont bien plutôt les dispositions contraires acquises au cours de ses socialisations familiale, syndicale, professionnelle, et maçonnique (on comprend implicitement que le PRG lui a été indiqué par son « mentor syndical », passé entre temps du PS « *au parti radical de droite* ») qui débouchent sur la formulation de ce choix partisan...

La trajectoire de Christine donne une illustration de la rétraction des objectivations de la « classe » aux univers militants. C'est dans la mesure où la découverte de l'univers interprofessionnel lui permet de mettre sa condition en équivalence avec celle de salariés d'autres secteurs qu'elle a pu s'identifier à la « classe ouvrière ». Or, comme nous le rappelle Christine, FO valorise la coexistence de syndiqués de gauche et de droite. Si ce pluralisme est inégalement constatable selon les sites (Yon, à paraître), il est effectif dans l'univers professionnel de la police. À l'encontre de l'idée selon laquelle le sentiment de classe impliquerait des formes de loyauté, sinon à un parti politique en particulier, au moins à la gauche, c'est ainsi à la condition d'en supprimer les implications politiques que son acceptation a pu être possible. Dans cette optique, l'identité de classe se trouve confinée à l'ordre des pratiques syndicales, elles-mêmes réduites à la sphère de l'économique, du professionnel ou du social. Elle se combine à une socialisation politique de type « légitimiste », reconnaissant dans la figure du citoyen le seul sujet politique légitime.

L'étude qualitative de l'engagement syndical permet ainsi d'éclairer en quoi il est indispensable de *situer* les processus de socialisation, de manière à intégrer l'idée que les savoirs et savoir-faire mobilisés par les agents prennent sens depuis leur position sociale. Elle permet de sortir des apories des travaux sur la politisation, qui voient s'opposer les points de vue « cognitiviste » (la politique comme « montée en conflit ») et « réaliste » (est politique ce que les acteurs désignent comme tel), entretenant la confusion entre deux dimensions qu'il s'agit plutôt d'articuler : la *socialisation*, qui désigne l'acquisition de compétences (pratiques, cognitives, discursives), et leur *qualification*, entendue comme l'indexation de ces compétences à des univers de sens et de pratiques (Lagroye, 2003). C'est ainsi qu'il nous a semblé utile de distinguer les moments où les dispositions acquises par

l'enrôlement dans l'institution syndicale peuvent être réévaluées *au regard de leur utilité dans l'orientation des conduites politiques*. Cette idée permet d'éclairer d'apparents paradoxes, comme ces dynamiques de politisation qui se dénieient comme telles. Le désamorçage initial des potentiels effets politiques de l'engagement syndical est ainsi allé de pair avec l'acceptation croissante, par Christine, de la politique comme domaine d'activité légitime. Ce d'autant plus que la plupart des schèmes syndicaux peuvent être mobilisés pour des raisonnements politiques : l'aspect idéologique de la socialisation syndicale, du fait d'origines historiques communes, partage beaucoup avec les partis de gauche. C'est pourquoi il est important de rappeler que, si le discours syndical légitime permet d'attacher à FO des individus originellement étrangers à l'univers du « mouvement ouvrier », il s'ajuste également aux attentes d'acteurs qui, d'une manière ou d'une autre, s'inscrivaient préalablement dans cet univers (Yon, 2007).

Le constat d'un renouveau contemporain du syndicalisme ne nous dit dès lors rien de ses potentialités politiques s'il n'est articulé à une analyse fine des idéologies qui structurent les pratiques militantes : des logiques et des formes d'identification qu'elles rendent possible, et de l'articulation de celles-ci au monde des partis.

BIBLIOGRAPHIE

- Agrikoliansky, E. (2002), *La Ligue française des droits de l'homme et du citoyen depuis 1945 : sociologie d'un engagement civique*, Paris, L'Harmattan, 387 p.
- Andolfatto, D. et Labbé, D. (2006), « La transformation des syndicats français. Vers un nouveau "modèle social" ? », in *Revue française de science politique*, 56-2, pp. 281-297.
- Becker, H. (1985), *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 247 p.
- Bérourd, S. (2007), « Le mouvement syndical au miroir des élections de 2007 : les redéfinitions complexes du rapport au politique », *La Pensée*, 349, pp. 111-121.
- Boltanski, L. et Chiapello, E. (1999), *Le Nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999, 843 p.
- Bourdieu, P. (1977), « Sur le pouvoir symbolique », in *Annales E.S.C.*, 32-3, pp. 405-411.
- Bourdieu, P. (1991), « La main gauche et la main droite de l'Etat ». In *Contre-feux*, Paris, Liber-Raisons d'Agir, 1998, pp. 9-17.
- Corcuff, P. (1991), « Le catégoriel, le professionnel et la classe. Usages contemporains des formes historiques », in *Genèses*, 3, mars 1991, pp. 55-72.
- Corcuff, P. (1991), « Éléments d'épistémologie ordinaire du syndicalisme », in *Revue française de science politique*, 41-4, pp. 515-536.
- DARES (2004), Premières informations Premières synthèses, n°44.2 : « Mythes et réalités de la syndicalisation en France ».
- Duriez, B. et Sawicki, F. (2003), « Réseaux de sociabilité et adhésion syndicale. Le cas de la CFDT », in *Politix*, 63, pp. 17-51.
- Ethuin, N. (2003), « De l'idéologisation de l'engagement communiste. Fragments d'une enquête sur les écoles du PCF (1970-1990) », in *Politix*, 63, pp. 145-168.
- Fillieule, O. (1997), *Stratégies de la rue : les manifestations en France*, Paris, Presses de Sciences Po, 435 p.
- García, G., Giraud, B., Mouchard, D. et Yon, K. (2005), « La question sociale au forum social ». In : Agrikoliansky E., Sommier I. (éds.), *Radiographie du mouvement altermondialiste*, Paris, La Dispute, pp. 187-212.
- Gombin, R. (1972), « Mouvement syndical et théorie sociologique », in *Revue française de science politique*, 22-3, pp. 543-565.

- Grozelier, A-M., Héritier, P., Hureau, P., Mouriaux, R., Viannet L. et Wasserman, G., éd. (2006), « Réinventer le syndicalisme », in *Mouvements*, 43, pp. 11-120.
- Hall, S. (2007), « La redécouverte de l'«idéologie» : retour du refoulé dans les *media studies* ». In : Hall, S., *Identités et cultures. Politiques des cultural studies*, Paris, Amsterdam, pp. 81-120.
- INSEE (2008), *Femmes et Hommes : Regards sur la parité*, Paris, 238 p.
- Ion, J. (1997), *La fin des militants ?*, Paris, Ed. de l'Atelier/Ed. Ouvrières, 124 p.
- Lagroye, J. (2003), « Les processus de politisation ». In Lagroye, J., éd., *La politisation*, Paris, Belin, pp. 359-372.
- Pernot, J-M. (2005), *Syndicats : lendemains de crise ?*, Paris, Gallimard, 395 p.
- Penetier, C. et Pudal, B. (2000), « Évolution des méthodes d'analyse du militant ouvrier, archétype du militant ». In Gotovitch, J. et Morelli, A., éd., *Militantisme et militants*, Bruxelles, EVO, pp. 13-26.
- Renou, G. (2005), « Désappareiller la politique. Syndicalisme de contre-pouvoir et dévaluation du politique ». In Arnaud, L. et Guionnet, C. (éd.), *Les frontières du politique. Enquête sur les processus de politisation et de dépolitisation*, Rennes, PUR, pp. 111-144.
- Rosanvallon, P. (1988), *La question syndicale : histoire et avenir d'une forme sociale*, Paris, Calmann-Levy, 268 p.
- Touraine, A., Wieviorka, M. et Dubet F. (1984), *Le mouvement ouvrier*, Paris, Fayard, 440 p.
- Vakaloulis, M. (2007), *Le syndicalisme d'expérimentation*, Paris, PUF, 166 p.
- Yon, K. (2007), « Un syndicalisme à l'écart des mouvements sociaux. Force ouvrière, entre contestation syndicale et légitimisme politique », in *ContreTemps*, 19, p. 42-49.
- Yon, K. (à paraître), « L'indépendance selon Force Ouvrière : le syndicalisme comme "province autonome" de l'ordre politique ». In *Actes du colloque « Cent ans après la Charte d'Amiens : la notion d'indépendance syndicale face à la transformation des pouvoirs »*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

« La classe ouvrière et son épouse »¹, ou le syndicalisme et « ses » ménagères au moment de la retraite.

Damien Bucco*
Dominique Loiseau**

Résumé : Cet article analyse les relations singulières que les épouses de syndicalistes entretiennent avec le mouvement syndical, à l'aune de la complémentarité et de l'appartenance, ainsi que les tensions qui trouvent à s'exprimer dans leur positionnement tant objectif (être adhérentes ou non) que subjectif (être ou non autre chose que des « femmes de » syndicalistes). Les « syndicats de retraités », en particulier, constituent un terrain d'investigation intéressant pour étudier ces tensions, permettant d'analyser les constructions genrées du rapport au syndicalisme et leurs conséquences, en lien avec le statut social et conjugal, et la temporalité sociale (le passage à la retraite du mari syndicaliste), et ce en particulier s'agissant des générations des « Trente Glorieuses ».

« Les épouses des grévistes ne défilaient pas à côté de leurs maris, mais en groupes distincts, la main dans la main.

De temps en temps elles entonnaient un chant composé par l'une d'elles :
« Amies, et femmes de mineurs / Unissons nos cœurs / Et soyons toutes fières... / Où allons-nous ? / C'est la même question / Qu'aujourd'hui l'on se pose / C'est la misère dans beaucoup de maisons / Plus de sous pour les gosses... »

Malgré ce que ces phrases ont de plaintif, les femmes sont peut-être les plus acharnées à vouloir la poursuite de la grève :

« Nous tiendrons... », répètent-elles à l'envi. »

Michel Legris, *Le Monde*, 22 mars 1963²

Parmi les 370 000 pensionnés des Charbonnages, environ 150 000 veuves, dont le revenu atteint parfois à peine 700 euros mensuels.

Le Monde, 24 mars 2007.

* Contrôleur du Travail,
Inspection du Travail
(DDTEFP 85)
damien.bucco@travail.gouv.fr
** Historienne
et sociologue
do.loiseau@wanadoo.fr

1. Le titre fait écho à un texte éponyme de Cynthia Cockburn, « La classe ouvrière et son épouse : mouvement ouvrier, femmes, féminisme en Grande-Bretagne », *Les cahiers d'Encrage*, numéro hors série, 1992.

2. Cité par M. Bonnechère dans *Le droit du travail*, p. 79.

Le *fait syndical retraité*, saisi par ses formes organisationnelles ou ses acteurs sociaux, constitue un objet d'étude relativement délaissé en sociologie du syndicalisme, tant du point de vue des données historiographiques que statistiques (les retraités sont généralement « mécomptés ») ou monographiques. Cet état de fait semble devoir beaucoup au présupposé selon lequel la retraite est également *mise en retraite du syndicalisme*. Or, rien n'est moins évident ni moins systématique. On a assisté dès les années 1930-1940, en effet (Feller, 2005 ; Iellatchitch, 2007), et depuis la fin des années 1960 surtout, à l'émergence d'un nouveau syndicalisme catégoriel, arrimé principalement aux grandes confédérations syndicales (Béroud, Ubbiali, 2006).

Dans le prolongement des travaux récents cherchant à mettre en lumière les déterminants sociologiques et historiques de la continuité syndicale à la retraite – laquelle représente l’une des modalités, populaire, de la « retraite active » (Bucco, Jarry, 2007) – nous présentons ici les premiers résultats d’une enquête exploratoire³ s’efforçant de saisir la relation au syndicalisme et à la continuité syndicale d’une catégorie souvent invisibilisée : celle des femmes non (ou brièvement) salariées, au moment de la retraite du conjoint ou à son décès. Dans les deux cas, la période d’activité du conjoint – lequel a été le plus souvent ouvrier – s’est exercée durant les Trente Glorieuses et la décennie suivante. Le rapport de leurs compagnes à l’emploi est conforme à la courbe bi-modale caractéristique des décennies 1950/1960, avec retrait de l’emploi au mariage ou à la naissance des enfants, une partie d’entre elles revenant sur le marché du travail après quinze ou vingt ans au foyer⁴. Notons que cette pratique n’empêche pas l’exercice officieux de « petits boulots ».

L’enquête se situe principalement dans le contexte du syndicalisme retraité confédéré, toutes les organisations syndicales représentatives disposant aujourd’hui de structures spécifiques. Les « syndicats de retraités »⁵ étudiés sont en réalité majoritairement des associations loi 1901 pouvant s’affilier à une confédération, sans différence sur le plan du recrutement et des cotisations. Réalité devenue incontournable (entre le cinquième et le quart des adhérents des « grandes » confédérations sont des retraités), (Godet, Mousli, 2006 ; Amossé, Pignoni, 2006), le syndicalisme retraité exprime le « *refus d’une assignation sociale à l’oisiveté politique et [la] volonté d’un certain nombre de retraités de prendre place, en tant que tels, dans la “lutte des classes”, en tant que sujets autonomes, émancipés de la tutelle syndicale des actifs* » (Bucco, 2004 : 24). Ce développement historique de leur adhésion syndicale peut se lire comme un double symptôme : celui de la « crise » que traverse le syndicalisme, confronté au vieillissement de son corps militant, transformant les retraités en un « nouvel enjeu organisationnel » (Guillemard, 1986 ; Bucco, Ubbiali, 2006), et celui de l’avènement d’un nouvel *esprit de la retraite*, y compris au sein des milieux populaires ; les « vieux travailleurs » – ainsi que les désignait autrefois le mouvement ouvrier – se sont vus reconnaître leur pleine capacité syndicale.

Au regard des caractéristiques propres aux générations militantes étudiées, se pose la question de savoir ce que deviennent – syndicalement parlant – les « compagnes de l’ombre », ces « accompagnatrices » dont le soutien au militantisme de l’époux s’est déroulé au sein du foyer, assurant la logistique, s’adaptant au rythme syndical, à la solitude, éventuellement servant de « petites mains ». Certaines d’entre elles ont pu, surtout après 1945, s’investir elles-mêmes dans un militantisme associatif de quartier, apportant également un soutien collectif aux luttes ouvrières (Loiseau, 1996).

3. L’enquête porte sur plusieurs départements, entreprises et sections syndicales de retraités (Nantes, Saint Nazaire, Lille, etc.).

4. Le taux d’activité des femmes de 25 à 49 ans est en 1962 de 41,5%, contre 81,1 en 2005. Selon les RGP de 1962 à 1999, puis les enquêtes-emplois.

5. Parler de « syndicats de retraités » est un abus de langage. En l’état actuel du droit positif, il n’est pas reconnu aux retraités « la possibilité de constituer des syndicats de retraités indépendants et spécifiques » (Rennes, 1985 : 127). Il convient donc de distinguer deux types d’organisations. Le premier relève de la loi du 21 mars 1884 reconnaissant le fait syndical : il s’agit de sections syndicales de retraités dépendantes des syndicats professionnels. C’est le cas pour l’UCR-CGT, l’UNSA Retraités et depuis peu l’UNIR-CGC. Le second type relève de la loi de 1901 : il s’agit d’associations classiques (UCR-CFDT, UCR-FO, UNAR-CFTC).

Souvent, le passage à la retraite et/ou le décès du compagnon syndiqué, en tant que transitions biographiques singulières, recomposent les rôles sociaux, refont les modalités de l'appartenance à la classe ouvrière et le rapport à l'investissement militant. L'entrée par *trame* conjugale permet de repérer les tensions structurantes, parfois les contradictions, qui constituent la toile de fond de l'engagement de ces femmes.

I – Le rapport au syndicalisme quand le conjoint est actif

Appartenance et procuration militante

Ces non-salariées sont proches des syndicats sans pour autant pouvoir y adhérer et ne savent pas toujours comment se désigner. Leur statut individuel et collectif est ambigu, que ce soit durant la vie active du compagnon ou à sa retraite. Ces relations complexes sont analysables selon les problématiques de la *complémentarité* et de l'*appartenance*, celle de l'identité leur étant transversale.

Leur appartenance subjective, revendiquée, à la classe ouvrière peut être liée aux origines familiales, mais s'exerce surtout par le biais du conjoint. Elle est objective du fait des conditions matérielles quotidiennes, mais dépend de l'emploi du compagnon, et non d'un emploi personnel. C'est une appartenance marquée par le symbolique, indissociable de l'idéal de complémentarité – particulièrement vif dans les décennies cinquante et soixante – qui sous-tend le partage du travail et du quotidien selon des rôles sexués : aux hommes l'extérieur, le public, aux femmes l'intérieur, le privé, même si bien des interférences existent. Cette appartenance symbolique est d'autant plus forte que la compagne partage les références idéologiques de la classe ouvrière, soutient les grèves et/ou le militantisme de son compagnon, participant ainsi d'une conscience de classe.

Parfois le syndicat en tant que tel rend hommage à l'épouse d'un syndicaliste, à sa contribution à l'organisation de conditions conjugales propices à l'engagement marital. Benoît Frachon évoque ainsi l'épouse de Gaston Jacquet, cadre syndical nantais CGT de la métallurgie, lors de son départ en retraite : « [...] sa compagne Renée a su [...] accepter la difficile existence d'une femme de militant, avec tous les sacrifices que cela comporte. Mais Renée [...] a su faire plus, elle a compris la justesse et la nécessité de la lutte menée par Gaston et l'a rejoint, épaulé, aidé dans son combat pour une vie meilleure »⁶.

La façon dont les accompagnatrices se perçoivent par rapport à l'adhésion syndicale du mari dépasse les clivages entre confédérations. « On a toujours été syndiqués. Je pense que j'y participais sans avoir ma propre carte. C'était nous deux, même si c'était lui qui y allait », dit Jacqueline G., veuve d'un militant CFDT. « J'étais d'accord, c'était le couple qui adhérerait. Je donnais procuration pour militer car avec cinq enfants... », dit Blanche G., veuve d'un responsable CGT. Toutes deux ont été salariées quelques années avant leur mariage, et

6. Dossier « Départ en retraite de Gaston Jacquet (09/1969) », archives du Centre d'Histoire du Travail de Nantes.

Blanche G. était syndiquée, mais elles mettent en avant la relation de couple et le caractère familial de l'engagement : le syndicat est une « seconde famille » (Accardo, 1993) pour le militant et requière l'adhésion morale de ses proches, le consentement féminin à l'engagement de l'époux en particulier. Nous sommes dans la double problématique de la *complémentarité* et de l'*appartenance*. Nous sommes aussi, parfois, dans celle du sacrifice, quand les épouses acceptent d'abandonner ou de réduire leur militantisme. La médiation maritale imprime un rapport singulier au syndicalisme. Mireille R., 76 ans, militante associative de longue date (CSF, ACO puis CGT) qui n'a travaillé « *que onze ans* », parle du syndicalisme comme du « *combat ouvrier de mon mari* ».

La trame conjugale de l'investissement militant peut aussi se tisser selon un mode semblant plus égalitaire, lorsque les « femmes au foyer », (les « ménagères » de la mouvance communiste) s'investissent dans un militantisme associatif.

Le militantisme associatif et la prégnance du modèle syndical d'entreprise

Dans la période considérée, l'espace ouvert aux femmes au foyer, conjointes de syndicalistes, est surtout celui du militantisme associatif de quartier. Il se déroula surtout en journée, entre horaires du conjoint et des enfants, leur donnant la possibilité d'intégrer, progressivement, à leur rythme, l'activité militante. Les réunions après 20H30 sont le fait d'une minorité investie dans la vie globale de l'association, mais la tranche horaire 18/20 heures est la plus difficilement accessible pour l'ensemble de ces militantes. Ce militantisme associatif s'exerce au sein de la mouvance catholico-sociale (APF/CSCV, CSF) ou communiste (UFF)⁷, mais présente, sur le plan qui nous intéresse, bien des points communs transcendant les oppositions idéologiques. Le syndicalisme d'entreprise des époux est constitué en modèle dominant, introduisant une hiérarchie militante sexuée. Ce modèle se traduit ainsi par un mode d'organisation et un vocabulaire similaires (par exemple en « sections » et « syndicats »), avec la volonté de faire reconnaître leurs activités comme relevant d'un syndicalisme du cadre de vie. Même lorsque le nom de l'association ne comporte pas le mot « syndicat », des militantes la considèrent ainsi : « *l'UFF, c'est notre syndicat* », dit une marseillaise (Loiseau, 2004).

Toutes apportent un soutien sans faille aux luttes ouvrières, exprimant leur sentiment d'appartenance, et souhaitent être reconnues par les confédérations syndicales. Or, cette reconnaissance – aux deux sens du terme – est effective mais ambivalente.

Trame conjugale et appartenance : les ambiguïtés

Etre nommée, c'est exister. Or, le soutien des femmes peut être louangé sans qu'elles existent pour autant à part entière. Ainsi, lorsque les militantes de l'APF et de l'UFF organisent en 1963 l'accueil d'enfants de mineurs

7. APF/CSCV : Association Populaire Familiale, devenue en 1976 Confédération Syndicale du Cadre de Vie ; CSF : Confédération Syndicale des Familles ; UFF : Union des Femmes Françaises.

du Nord en grève, le message envoyé aux parents par le Comité de solidarité nazairien ne réfère aucunement aux militantes associatives, mais aux « femmes de militants », « femmes d'ouvriers », et mêmes « familles de militants ». De même, lors d'un conflit à la SNIAS en 1980, l'article de presse local rendant compte de la participation des épouses non salariées à une soirée de solidarité mentionne : « *gravité, calme, détermination, ainsi apparaissait samedi l'état d'esprit des femmes de la SNIAS* ». Les intégrer à l'entreprise semble la seule manière d'appréhender des femmes au foyer combatives, tant les deux images se contredisent.

Pourtant, en militant, elles-mêmes estiment acquérir une identité individuelle, qu'elles expriment par « *maintenant, j'existe, je suis l'égale de mon mari* » (Loiseau, 1996), et une identité collective qui se traduit par un fort attachement à leur association. Mais la question de la définition sociale reste entière.

Syndicalement, la double problématique de l'appartenance et de la complémentarité suscite une interrogation *a priori* surprenante puisqu'elle concerne des épouses non salariées : adhérer ou pas ? Elle s'exprime parfois lors du soutien à une lutte syndicale. Or, les mineurs anglais en 1984, les marins pêcheurs français en 1994, tout en demandant et en appréciant le soutien apporté, refusent un rapprochement plus grand des femmes et du syndicat. Les mineurs leur refusent le statut de « membre associé », les pêcheurs le droit de voter sur la reprise ou la poursuite de la grève. Sans aborder la question de l'adhésion, un documentaire du réalisateur anglais Ken Loach montre l'imbrication de la lutte des dockers de Liverpool (en 1995-1996) et du soutien apporté par l'Association des Femmes : « *Nos hommes se battent. Le syndicat devrait nous soutenir* », dit l'une d'elles⁸.

L'appartenance symbolique est le moteur du soutien, mais la complémentarité en trace les limites car la lutte se déroule sur le terrain de l'entreprise et donc du seul mari. L'ambivalence est évidente, y compris du côté des épouses : en se rapprochant du syndicalisme, elles entérinent en même temps une forme de dépendance. Elles aspirent à être nommées, reconnues, mais par le syndicat des époux. De ce point de vue, leur comportement au moment de la retraite du mari ou du veuvage semble davantage obéir à une continuité que celui du syndicat.

Un débat s'est ouvert à la CFDT de la décennie 1960 au milieu des années 1970, sur la syndicalisation des femmes au foyer. Des militants de l'Union Départementale du Maine et Loire suggèrent en 1962 la possibilité, vite écartée, que les épouses participent à la Commission Féminine. De même, la secrétaire d'une section syndicale très masculine relate que lors d'une soirée organisée pour fêter les résultats d'élections d'entreprise, deux épouses sont arrivées, disant : « *on a bien le droit de faire la fête avec vous* »⁹. Le malaise qui en est résulté renforce les difficultés des « femmes de », dont le manque d'autonomie et de reconnaissance sociale est ainsi mis en évidence. Dans les deux cas, il s'agit pour les épouses d'affirmer la présence de celles qui contribuent au militantisme du conjoint « *en le rendant*

8. Kenneth Loach, *Les dockers de Liverpool*, 1997, 50 mn.

9. Entretiens avec des militantes CFDT du Maine et Loire.

complètement disponible » (Loiseau, 1996) dans le cadre d'un engagement syndical qu'elles considèrent comme le leur, bien que non concrétisé par une adhésion. Dans le milieu catholique-social militant (CFTC/CFDT), ce modèle illustre une parfaite harmonie entre théorie et pratique de la complémentarité. Toutefois, au-delà des divergences théoriques sur le travail des femmes avec la mouvance communiste, les pratiques révèlent bien des similitudes, comme en témoigne la « procuration » déjà évoquée, et le fait que jusqu'aux années 1970, nombre d'épouses de cégétistes ne sont pas non plus salariées¹⁰.

Lorsque le conjoint syndiqué est salarié actif, l'appartenance symbolique, vécue au niveau du foyer, peine donc à s'exercer publiquement, ou du moins pas aussi pleinement que certaines le souhaitent. Qu'en est-il à la retraite du conjoint, et/ou à son décès ?

2- Les syndicats de retraités, les épouses et les veuves

Le jeu des appellations

La forte déperdition des effectifs syndicaux au moment de la retraite (50 à 75%) signale que participer au syndicalisme retraité est une démarche volontaire. Les situations varient selon les professions, les régions et les confédérations : cotisation à l'ancien syndicat professionnel (ou sa section de retraités) ou au syndicat interprofessionnel des retraités.

La situation est également complexe en ce qui concerne les intitulés. Certains syndicats s'intitulent « retraités-veuves », mais si l'Union Confédérale des Retraités CGT (UCR) regroupe les « retraités, préretraités, veuves et veufs », son bimestriel *Vie Nouvelle*, mentionne simplement en couverture : « magazine de l'union confédérale des retraités CGT ». Il en est de même pour son site Internet, mais celui-ci indique - comme un sous-titre - « organisation pour l'action syndicale en direction des retraités, préretraités, veufs, veuves et chômeurs âgés ». Le terme « retraités » semble donc unifier les différentes composantes, mais son intitulé au masculin, reproduisant le fonctionnement syndical traditionnel, fait disparaître les femmes, quelle que soit leur situation. Par contre, la sexuation dans l'intitulé d'une catégorie apparaît pour les veufs/veuves ; or, de par la structure par sexe et par âge de la population, les veufs sont moins nombreux que les veuves. « On » s'est préoccupé de les faire apparaître ; à juste titre certes, mais à sens unique.

Du côté de la CFDT, si certains syndicats se sont d'abord appelés « retraités-veuves », la tendance actuelle est à l'appellation unique de « retraités », dite unificatrice, à Lille comme à Saint-Nazaire : « *en adhérant, la veuve entre dans...on ne veut pas faire de catégories* ». Mais cette intégration s'accompagne-t-elle d'une réelle prise en compte des statuts différents ? A l'extrême, on peut citer cet exemple : l'UNSA Retraités a pour branche « retraités » de la police une association, l'Union Nationale des Retraités de la Police. Un tiers des membres en sont des veuves, non comptabilisées

10. Le « partage » du public féminin mis en œuvre entre la CGT-salariées et l'UFF-ménagères prend sens également dans ce contexte.

dans l'accord de partenariat, et de ce fait non partie prenante de l'UNSA Retraités (Bucco, à paraître).

Pourtant, l'adhésion des femmes et plus particulièrement des veuves est un élément non négligeable pour les syndicats, ne serait-ce que sur le plan des effectifs. Quelle est leur relation avec le syndicat des retraités ?

3— Regards croisés sur la syndicalisation des veuves¹¹, voire des épouses

Du point de vue des syndicats

Le syndicat des retraités nazairiens CFDT fait depuis longtemps une démarche systématique d'adhésion en direction des veuves ; les urbaines répondent en général plus favorablement, et de façon durable. Elles cotisent en fonction de leur revenu. A Lille (Union Locale CFDT des retraités), la préoccupation est d'accroître les effectifs, donc il ne faut pas que ce soit « une adhésion familiale » (en fait où le mari seul adhère, les deux membres du couple s'estimant ainsi représentés), mais que les conjointes adhèrent également, quel que soit leur statut antérieur ; cela se justifie aussi parce que tous et toutes ont des « problèmes de retraités ». Se pose parfois la question du montant de la cotisation, pour les épouses n'ayant jamais eu de revenu propre. Par ailleurs, l'UL de Lille ne fait pas de démarche systématique en direction des veuves, mais considère que suggérer aux deux conjoints d'adhérer prépare le maintien de l'adhésion du conjoint survivant.

La politique nationale cégétiste est d'encourager les épouses à venir aux assemblées générales trimestrielles, pour comprendre la vie syndicale maintenant « en proximité », sur les lieux de vie, et parce que leur fréquente gestion du budget familial fournit une argumentation au syndicat. En Loire-Atlantique, du moins dans les plus gros syndicats, la CGT pratique une démarche de syndicalisation systématique des veuves. Le syndicat retraités de Massey-Ferguson, dans le Nord (métallurgie), ne semble pas le faire, mais son histoire est particulière : des épouses de militants et des veuves se sont investies dans la lutte contre la fermeture de l'entreprise en 1984 et continuent à participer au syndicat de retraités. Une militante précise que « *c'est pas prévu [dans les statuts] que les épouses viennent mais disons que ça apporte un plus quand même [...] et elles ont été tellement privées de leurs maris pendant un quart de siècle parce qu'ils militaient, elles ont le droit d'en profiter à la retraite, quand même !* ». Le montant de la cotisation (discutée en entretien avec douze épouses ou veuves) n'est pas clair là non plus : toutes les veuves semblent payer la cotisation minimum quels que soient leurs revenus, mais les avis divergent pour les épouses n'ayant pas de revenus propres. Les épouses venant aux réunions ne sont d'ailleurs pas toutes adhérentes : « *prendre une carte, c'est plus pour militer, être responsable ; mais quand on accompagne un militant, ben on adhère à deux* », indique une membre du bureau. Nous retrouvons l'adhésion par couple.

11. Sous réserve d'une recherche historique plus approfondie sur le périmètre d'application de l'article L2141-2 du Nouveau Code du Travail (L411-7 ancien), et bien que cet article ait été réformé par deux fois en vue s'assouplir les conditions légales de l'adhésion syndicale (en 1982 et 1998), les organisations syndicales n'ont pas vocation à syndiquer les veuves n'ayant jamais travaillé. Les organisations de retraités pratiquent donc une syndicalisation qui témoigne autant de leur pragmatisme au point de vue des stratégies de recrutement syndical que de leur volonté d'inclusion des pensionnées de réversion dans la population syndicalisable. Il n'existe, à notre connaissance, aucun contentieux sur le sujet et les restrictions posées par les dispositions de l'article L2141-2 ne semblent pas s'opposer *a priori* au principe du libre recrutement syndical des adhérents consacré par la jurisprudence. Dans les cas des UCR relevant de la loi de 1901, ce point ne fait pas débat puisque les veuves peuvent adhérer comme n'importe quel individu.

Du point de vue des femmes

Pour le syndicat comme pour la veuve, même si celle-ci n'a jamais été salariée – ou brièvement – l'adhésion peut être motivée par la défense des droits à la pension de réversion ou de droits liés à certaines professions. Ainsi les syndicats de mineurs se sont tôt préoccupés de l'adhésion des veuves pour le logement ou le remboursement des soins.

Toutefois d'autres considérations sont aussi avancées (comme indiqué ci-dessus à Massey-Ferguson), glissement de l'adhésion par appartenance quasi-objective (la veuve perçoit la pension de réversion et se syndique pour la défendre) à l'adhésion par appartenance symbolique (participation à la lutte du mari). Ce facteur est à l'œuvre dans la motivation souvent énoncée (tant par les veuves que par les responsables syndicaux) de l'adhésion pour affirmer la continuité de l'engagement du mari, « continuité syndicale au second degré » (Bucco, 2006). Cette adhésion par « fidélité » est parfois discutée dans le couple au préalable. Frédéric Sawicki cite un militant socialiste et cégétiste, qui évoque la question de la syndicalisation pour sa femme lorsqu'il décèdera. Le politiste y voit une fonction de « sécurisation » de la syndicalisation : fidélité à l'être, se traduisant par la fidélité à ce qui lui était cher. Dans certaines régions ou dans certains syndicats, les responsables considèrent que la fidélité au mari est la cause première de l'adhésion, avant celle au syndicat, et bien avant la défense de ses intérêts de veuve (Sawicki, 1997).

Une adhésion « à la place de... », par défaut, la veuve non salariée étant autorisée et s'autorisant (voire accomplissant une forme de devoir) à pénétrer sur un terrain qui, jusque-là, ne pouvait être le sien. Cas limite de l'adhésion « par défaut » que les réponses d'une veuve syndiquée à un questionnaire adressé aux membres d'une section de retraités : elle l'a rempli en répondant par « il », c'est-à-dire en parlant de/pour son mari, et non en son nom propre!¹² Néanmoins, les « accompagnatrices » deviennent soudain visibles, pour elles-mêmes et pour le syndicat, avec la possession d'une carte syndicale en leur nom propre. Elles acquièrent ainsi une identité sociale.

Un membre des « retraités-veuves CGT des Ardoisières de Trélazé » (Maine et Loire) explique que les veuves ayant, avant leur mariage, travaillé en-dehors des ardoisières, adhèrent pourtant à ce syndicat car « leur cœur est chez les mineurs. » Nous sommes toujours dans la double problématique de la complémentarité et de l'appartenance. Le « cœur » est un élément déterminant aussi pour « les femmes des Massey » : elles adhèrent du fait de leur participation à la lutte antérieure, de leur plus grande disponibilité maintenant qu'elles-mêmes sont en retraite (car la plupart ont été salariées), et du désir de « profiter de leurs maris ». Elles viennent à leur syndicat car eux, qui y sont très investis, ne seraient pas allés ailleurs pour les rejoindre, elles. Elles sont attirées aussi par le côté « grande famille », et par un syndicalisme actif, unissant revendications, convivialité et loisirs. Enfin,

12. Nous devons cette anecdote à Matthieu Jarry, chercheur lillois, qui réalise actuellement une enquête sur le syndicalisme des retraités.

elles étaient parfois, avant la retraite, des « petites mains » de leur mari militant, chez elles ou, par exemple, à la commission loisirs du CE, « *pour aider* ».

Les épouses, les veuves et l'action syndicale retraitée

Comme déjà indiqué, le changement dans la relation au syndicat commence dès la retraite (parfois même avant) quand des épouses participent aux activités de la commission loisirs ou aux assemblées générales. Elles y interviennent souvent peu, mais des cas existent où elles votent, comme si elles adhéraient. Parfois, les adhérentes ex-salariées trouvent cela un peu « bizarre », davantage, semble-t-il, que les hommes. A la CGT de Loire-Atlantique, les maris sont plutôt contents de leur présence, et elles peuvent participer aux votes (peu nombreux par ailleurs) sauf sur les statuts internes. Avec la retraite de l'époux, et donc la disparition du terrain de l'entreprise, syndicat et épouses se rapprochent, et la discussion avec le mari est parfois plus facile : « *Elles sont plus partie prenante quand le mari est retraité, elles se trouvent plus à égalité* », dit l'une d'elles. Le couple y puise éventuellement un moyen de resserrer ses liens, par une pratique enfin commune qui, pour certains (notamment les cédétistes), rappelle l'Action Catholique Ouvrière des « Trente Glorieuses ». Il faut à nouveau souligner la force d'attraction du syndicalisme professionnel pour les « accompagnatrices », et pour les militantes associatives de quartier. Il demeure une référence première, fondant l'appartenance symbolique. Les cas minoritaires d'épouses au foyer adhérant aux syndicats de retraités du vivant de leur mari existent donc ; à l'apparente impossibilité statutaire correspond le flou des pratiques, les textes traduisant parfois les interrogations sur la conduite à adopter : « *Que deviennent les femmes de retraités (sans droits personnels) [...] ? Si leur rôle pouvait ne pas sembler s'imposer dans une activité largement dominée par la profession, aujourd'hui [...] la responsabilité des retraités s'étend à tout ce qui compose le cadre de vie dans lequel mari et épouse vivent ensemble le temps de la retraite. La conjointe a-t-elle sa place dans l'action retraités ?* ». Ce texte, écrit pour le congrès de Dourdan de l'UCR-CFDT en 1985, est d'actualité.

L'épouse ex-non salariée allant avec son mari au syndicat des retraités, ou la veuve se syndiquant sont, dans la société, plutôt atypiques, d'un point de vue personnel et de couple. Dans une étude des années 1980, Danielle Chabaud-Rychter montre que tout se passe comme si l'espace socialement assigné aux femmes, circonscrit au travail domestique, devait encore se réduire avec l'âge (des hommes âgés, pour sortir, se mettent à faire les courses, reléguant la compagne à l'intérieur) pour que demeure l'écart avec l'espace masculin. Cet écart se perpétue pour les veuves qui, même adhérentes, restent en général peu actives, hors peut-être les activités conviviales, et sont assez peu présentes dans les manifestations. Leur mobilisation difficile, y compris sur leurs droits « propres », s'explique par leur âge élevé, leur habitude de déléguer, les modalités de leur syndicalisation.

Et, outre l'influence d'un capital militant-syndical reconnu, la retraite de droit direct confère « *une plus forte légitimité à défendre des droits qui ont été acquis par l'acquiescement de cotisations* » (Viriot Durandal, 2003 : 175). Se retrouve l'influence de la « conjugalisation de l'engagement » ou de l'adhésion, ainsi que le degré et l'ancienneté de cette conjugalisation. « *Ça vient de leur passé, de leur éducation, ces femmes-là qui ont maintenant 75, 80 ans... et en particulier celles de la campagne. Les femmes qui étaient salariées vont davantage aux manifestations* », explique un ex-responsable des retraités CFDT de Saint-Nazaire.

Les veuves sont plus au cœur des activités de convivialité que des activités revendicatives. Que mettent en place les syndicats pour les intégrer à l'action revendicative, à un militantisme d'« anciens », qui présuppose implicitement, en amont, une « carrière » syndicale et militante ? À la limite, la justification de la pratique d'adhésion des veuves apparaît parfois relever du même registre que celle des associations d'anciens combattants, celui de la « solidarité » : « *une grande solidarité continue de s'exprimer et en toutes circonstances car c'est le nombre de veuves qui a le plus progressé* », dit le responsable des retraités CGT 44 de la construction (Informations Fédérales, 2004 : 2). Adhésions à deux vitesses - les veuves étant dans ce cas des « adhérentes de seconde zone », pour reprendre l'expression de J.P. Fragnière (Fragnière, 1996) -, avec une dimension sexuée marquée, même si l'on rencontre également des hommes qui participent peu. Ces militants de la convivialité - même s'ils participent aussi aux tâches quotidiennes - ont eu souvent des responsabilités syndicales limitées, plutôt orientées vers le « social » (CE, mutuelles...).

Dans les divers cas, la « fraternité » compte autant que les objectifs organisationnels et revendicatifs. Ainsi, dit un cheminot retraité, à l'UNSA, les conjointes rejoignent le mari syndiqué après la réunion, pour les activités conviviales. Elles arrivent parfois un peu avant la fin de la réunion, mais restent silencieuses, « *dans un petit coin* ». Et les veuves syndiquées participent peu. Fragnière décrit de même le fonctionnement des réunions des sections syndicales de retraités suisses : « *Un pas en arrière, discrètement, mais sûrement, leurs épouses sont là, invitées à participer à quelques volets des activités des groupes. Rarement en première ligne, plutôt dans des rôles de services. Quelquefois, elles font partie de la famille, y compris après le décès de leur conjoint* » (Fragnière, 1996 : 93). De même, il définit les veuves syndiquées comme « des adhérentes de seconde zone », expression reflétant la complémentarité antérieure pourtant vécue comme une relative égalité.

Quand elles veulent s'investir davantage, elles peinent parfois à être reconnues comme militantes intervenant directement. Ainsi, dit Gisèle P., veuve de mineur : « *les femmes ne participent pas à la vie syndicale dans le milieu minier, sauf lors des grèves et encore, pas toujours ; quand j'ai été veuve [en 1973,*

à 42 ans], comme on le fait assez souvent dans les cités minières, on prend la carte syndicale. [Mais] les femmes n'allaient pas aux réunions, ne se mêlaient pas. Eux étaient là pour nous protéger, ils ont très bien défendu nos revendications de femmes, mais ils préféraient que ce soient eux... [Parfois] on me regardait un peu de haut. Une femme de mineur qui se permettait de... » (Le Tirant, 2002 : 153-154).

Il s'agit là d'une tendance générale, même si des exemples contraires existent (les « veuves de l'amiante », par exemple¹³), les épouses « Massey-Ferguson » représentant une sorte de compromis : elles parlent peu aux réunions, « car les maris sont plus dans le bain ; mais elles sont là », et certaines en discutent chez elles, y compris en s'opposant. Elles sont actives dans les loisirs, pour le côté « grande famille », mais vont aussi à toutes les manif « *qu'il pleuve ou qu'il neige* ». Elles ont envie d'être au courant, même si elles lisent peu les documents : ce sont les maris qui les informent, ou le rapport d'activité lors des assemblées générales. Plusieurs font maintenant davantage de choses avec leurs maris, même s'il s'agit plutôt d'une activité de « petites mains » du grand militant. Elles sont environ une douzaine de femmes actives, voire très actives, sur la cinquantaine de retraités du syndicat.

Conclusion

Les questions identitaires soulevées par la relation conflictuelle pour les femmes entre complémentarité et appartenance sont, sous les formes évoquées, en voie de disparition ou en extinction progressive, compte tenu du développement continu de l'activité salariée féminine. Toutefois, environ 2,5 millions de femmes se déclarent encore « au foyer ». Et si 80% des femmes de 25 à 49 ans sont actives, cela signifie que 20% ne le sont pas. Sont-elles au foyer par rotation, en permanence ? Ont-elles une immatriculation sécurité sociale ? On peut raisonnablement supposer que, dans les nouvelles générations, les épouses de militants font plutôt partie des 80% d'actives, mais il reste à le vérifier et à ne pas oublier celles qui peuvent être « à la marge ». Il reste également à savoir si leur travail est alors perçu comme un facteur d'identité, et si elles souhaitent et peuvent mener une activité syndicale. Si la légitimité sociale s'est déplacée de la figure de la femme au foyer vers celle de la femme salariée, les premières n'ont pas disparu, et avec elles tout ce que supposent les concepts de complémentarité et d'appartenance. Simplement, on ne les « voit » plus. Il se pourrait par ailleurs que la problématique de la complémentarité fasse retour sous une forme nouvelle parmi les nouvelles générations de femmes salariées autour de la question du temps partiel, considéré socialement comme un nouveau salaire d'appoint féminin (Angeloff, 2000).

Les politiques et les pratiques décrites plus avant s'insèrent dans une appréhension plus globale des relations entre femmes et syndicalisme, et posent plus largement la question de la nature même de l'adhésion syndicale, du rapport entre adhésion, travail et non travail, ainsi que celles des

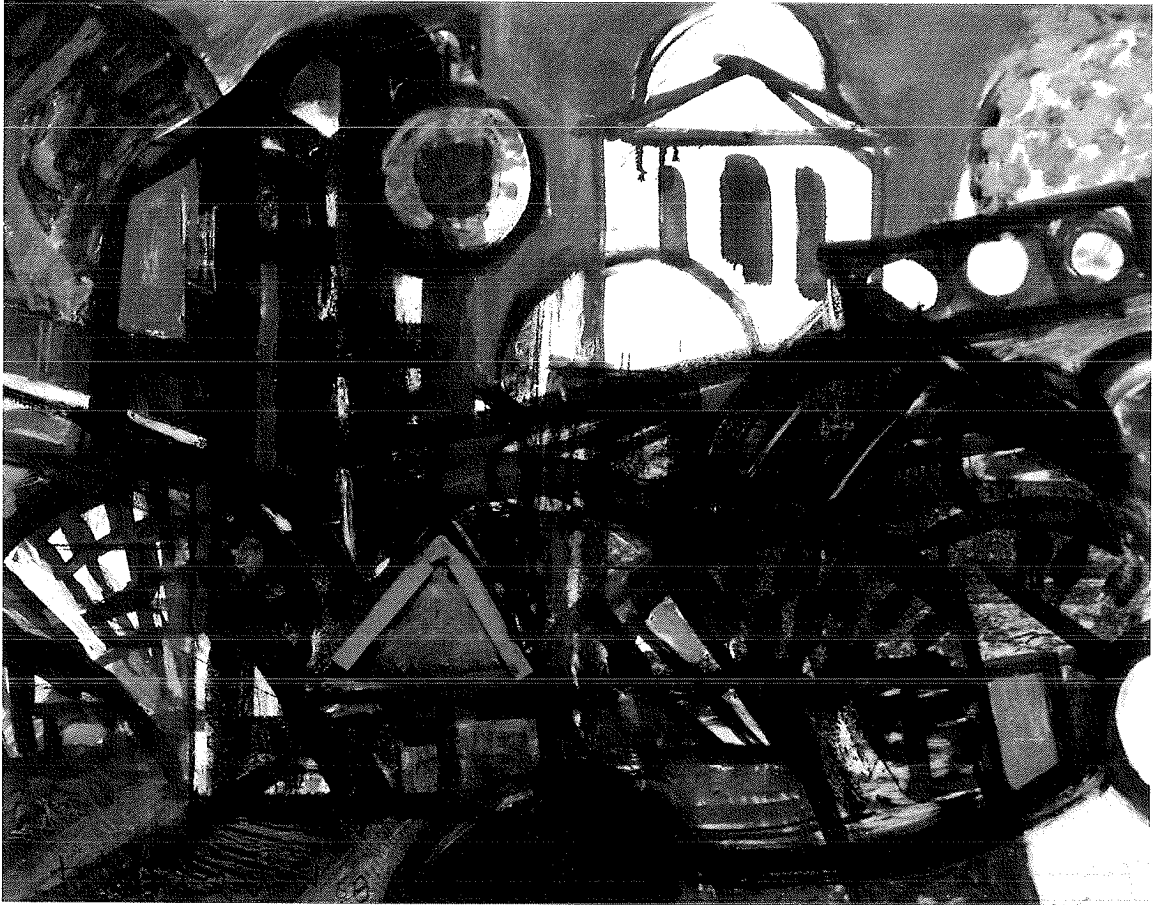
13. Les manifestations des « veuves de l'amiante », organisées en lien avec l'ANDEVA - se référant explicitement aux rassemblements des Folles de la Place de Mai de Buenos Aires - fournissent ici un contre exemple atypique, aux caractéristiques très particulières, avec une dimension assumée de collectivisation du deuil subordonnée au rétablissement de la justice (« A ce moment-là seulement, notre deuil pourra commencer »).

conditions sociales et statutaires de possibilité – en terme de légitimité et de carrière syndicale – d'accès et d'appropriation de l'outil syndical. La possibilité d'un engagement syndical (ou politique) direct ne saurait faire oublier qu'il reste indissociable des charges domestiques et éducatives leur incombant, si bien que leur accès à cette forme de citoyenneté est encore loin de constituer un combat pleinement abouti (Le Quentrec, Rieu, 2003). Les inégalités sexuées d'accès à l'outil syndical ou politique, et par là à l'espace public, persistent.

BIBLIOGRAPHIE

- Accardo, A. (1993), « Une faillite politique. Entretien avec un militant du PCF », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°96-97, pp. 80-86.
- Amossé, T., Pignoni, M.-T. (2006), « Les transformations du paysage syndical depuis 1945 », *Données sociales*, pp. 405-412.
- Angeloff, T. (2000), *Le temps partiel : un marché de dupes ?*, Syros, Paris.
- Béroud, S., Ubbiali, G. (2006), « Association ou syndicat ? Le syndicalisme des retraités face au principe associatif », Tartakowsky, D., Tétard, F. (dir.), *Syndicats et associations : concurrence ou complémentarité ?*, PUR, Rennes, pp. 293-303.
- Bonnechère, M. (1997), *Le droit du travail*, La Découverte, Paris.
- Bucco, D. (2004), « La retraite syndicale ». *Approche sociologique du syndicalisme retraité CGT de l'agglomération nantaise*, mémoire de DEA de sociologie, Université de Nantes, 212 p.
- Bucco, D. (à paraître), « L'UNSA Retraités, une présentation », in Bucco, D., Ubbiali, G. (coord.), *Les nouveaux champs de syndicalisation. Le syndicalisme des retraités en France et en Europe*.
- Bucco, D., Ubbiali, G. (2006), « Syndicalisme et retraités en France : une mise en perspective sociologique », *Documents - CLEIRPPA*, n° 21, pp. 29-32.
- Bucco, D., Jarry, M. (2007), « Actif j'y suis ! Retraité j'y reste ! La "continuité syndicale" à la CGT », *Gérontologie et Société*, n° 120, pp. 65-76.
- Chabaud-Rychter, D. (1985), « Les échanges de travail domestique entre mères et filles », *Pénélope*, n°13.
- Cockburn, C. (1992), « La classe ouvrière et son épouse : mouvement ouvrier, femmes, féminisme en Grande-Bretagne », *Les cahiers d'Encrage*, numéro hors série.
- Fédération nationale des salariés de la Construction CGT, *Informations Fédérales*, supplément n° 1 au n° 357, avril 2004.
- Feller, E. (2005), *Histoire de la vieillesse en France (1900-1960). Du vieillard au retraité*, Editions Seli Arslan, Paris.
- Fragnière, J.-P., Puenzieux, D., Badan, P., Meyer, S. (1996), *Retraités en action. L'engagement social des groupements de retraités*, Ed. Réalités Sociales, Lausanne.
- Godet, M., Mousli, M. (2006), *Viellissement, activités et territoires à l'horizon 2030*, La Documentation Française, Paris.
- Guillemard, A.-M. (1986), *Le déclin du social. Formation et crise des politiques de la vieillesse*, PUF, Paris.
- Iellatchitch, A. (2007), « L'âge syndical. Représentation sociale et intégration du travailleur âgé dans le syndicalisme. Exemple de la CFTC-CFDT (1946-1970) », Réguer, D. (dir.), *Viellissement et parcours de fins de carrière : contraintes et stratégies*, Erès, Ramonville Saint-Agne.
- IFOREP (2000), « Personnels en inactivité de service et personnes âgées des Industries électrique et gazière. Activités sociales et lien social », *Les Cahiers de l'IFOREP*, n° 97.
- Le Tirant, D. (2002), *Femmes à la mine, femmes de mineurs*, Editions du Centre d'Histoire Minier, Lewarde, Collection « Mémoires de Gaillette ».
- Le Quentrec, Y., Rieu, A. (2003), *Femmes : engagements publics et vie privée*, Syllepse, Paris.
- Loiseau, D. (1996), *Femmes et militantismes*, L'Harmattan, Paris.
- Loiseau, D., Dermenjian G., « Itinéraires de femmes communistes », colloque Genre et militantisme, Lausanne, 2004.

- Rennes, P. (1985), « Circulaire D.R.T. n° 13 du 30 novembre 1984 », *Droit Ouvrier*, pp. 127-130, avril.
- Roche, A., Taranger, M.-C. (1995), *Celles qui n'ont pas écrit. Récits de femmes de la région marseillaise 1914-1945*, Edisud, Aix-en-Provence.
- Sawicki, F. (1997), *Les réseaux du Parti socialiste. Sociologie d'un milieu partisan*, Belin, Paris.
- Ubbiali, G. (1997), *La professionnalisation des directions syndicales à la CGT et à la CFDT. Éléments pour une socio-histoire*, thèse de sociologie, Université de Paris I, 584 p.
- Viriot Durandal, J.-P. (2003), *Le pouvoir gris. Sociologie des groupes de pression de retraités*, PUF, Paris.



Transformations et devenir des mobilisations collectives de chômeurs

Valérie Cohen*

Résumé : Cet article rend compte des transformations et du devenir des mobilisations collectives de chômeurs à partir d'un travail d'enquête réalisé au sein d'une des organisations qui a occupé une place centrale dans les luttes qui se sont développées ces dernières années en France : Agir ensemble contre le chômage (AC !). Bénéficiant d'une reconnaissance publique depuis le mouvement d'occupation de l'hiver 1997-1998, cette organisation connaît depuis quelques années un fléchissement des luttes qui se conjugue à un affaiblissement des forces militantes. Les processus de désengagement, l'instabilité mais plus encore le non renouvellement des participants éclaire en partie cette crise de l'engagement militant « des chômeurs ».

Depuis les mobilisations de l'hiver 1997-1998 marquées par des occupations et des manifestations sans précédent, les capacités revendicatives de populations en marge du salariat ne sont plus à démontrer¹. Différents travaux se sont ainsi attachés à rendre compte de l'émergence de ces actions collectives (Demazière et Pignoni, 1998 ; Mouchard, 2001 ; Maurer, 2001 ; Pierru et Maurer, 2002). Il existe en revanche peu de données sur le devenir des mobilisations et des acteurs engagés. Qu'en est-il aujourd'hui de l'action collective des « chômeurs » ? La plupart des travaux attentifs à la mobilisation des chômeurs en France ont, en effet, pris pour objet le mouvement de l'hiver 1997-1998, délaissant la dimension temporelle de l'engagement. Pourtant la modulation de la participation, constitutive de tout engagement militant, prend ici une dimension spécifique en raison de la condition de « chômeur » à la fois instable et durable, marquée par de profondes transformations.

* Maîtresse de conférences en sociologie à l'Université des Sciences et Techniques de Lille (USTL)
Membre du CLERSE/CNRS
valeriacohen@aol.com

1. Rappelons que les mobilisations collectives de chômeurs ont longtemps été considérées comme improbables. Plusieurs auteurs ont analysé les obstacles à la mobilisation des chômeurs, voir à ce sujet : Galland et Louis, 1981 ; Filleulle, 1993 ; Pignoni, 1994 ; Demazière, 1996 ; Demazière et Pignoni, 1998.

Pour rendre compte de ces évolutions, nous nous appuyons sur une enquête de terrain réalisée au sein d'une organisation qui a occupé une place centrale dans les mobilisations qui se sont développées ces dernières années : Agir ensemble contre le chômage (AC!). Nous avons reconstitué l'historique depuis sa création jusqu'à aujourd'hui, en croisant différents matériaux (observations, entretiens, analyse d'archives) lesquels ont été recueillis à des moments différents du développement de l'organisation. Une première phase d'enquête, de type ethnographique, a été menée de 1996 à 1999 et correspond à une période où les luttes ont été nombreuses et où les collectifs locaux se sont consolidés (Cohen, 2003). La deuxième phase d'enquête entendait réactualiser les données recueillies dix ans auparavant. Elle a été moins conséquente en raison d'une connaissance préala-

ble du sujet mais également parce qu'elle a été réalisée sur une période plus courte où les activités militantes étaient moins nombreuses (de juin à décembre 2007). La récolte de données a par ailleurs été contrariée en raison de tensions internes ayant conduit à une scission de l'organisation en 2005. Seuls les militants avec lesquels nous avons été en contact lors de la première phase d'enquête (composant désormais un pôle des AC!) ont bien voulu nous recevoir et accepter le principe de l'entretien. La scission a également eu comme conséquence de disperser les archives. Enfin, l'absence désormais de local², l'existence de deux sites Internet³ pour le même réseau, la disparition de nombreux militants ayant marqué la constitution des collectifs, n'ont pas facilité le travail d'enquête. Mais ces éléments traduisent à leur manière l'état de l'organisation et de la mobilisation. Ce sont donc dans ces conditions que la deuxième phase s'est déroulée. Son principal intérêt réside dans la possibilité de comparer des données recueillies avec une dizaine d'années d'intervalle car si le passé éclaire bien souvent le présent, l'étude des faits actuels permet en retour de relire les événements passés sous un nouvel angle.

Ces deux phases d'enquête nous ont permis de suivre les inflexions de la mobilisation et de repérer différentes étapes du développement d'une organisation militante. Nous présentons quelques dimensions de ces transformations en centrant notre propos sur l'évolution des luttes et des acteurs engagés.

I – Formation d'AC ! et développement des mobilisations de chômeurs

Agir ensemble contre le chômage a été créé à l'automne 1993, plusieurs années après les principales autres organisations de défense des chômeurs⁴. Elle est d'abord le produit d'un groupe de militants politiques et syndicaux qui étaient, depuis la fin des années 1980, coordonnés au sein d'une revue intersyndicale *Collectif*⁵, laquelle se présentait comme un espace de débats et d'échanges sur l'état du syndicalisme et ses possibilités de renouvellement. Les fondateurs d'AC ! proviennent majoritairement de courants d'oppositions internes à la CFDT⁶, liés à la gauche (anciens militants du PSU et du CERES) et à l'extrême gauche (principalement trotskistes de la LCR). On recense également des dissidents de la CGT et des membres du Groupe des dix, affiliés principalement au SNUI et à SUD PTT. Bien que ces acteurs présentent des trajectoires différenciées, qui induisent des logiques d'engagement individuelles distinctes, ils présentent quelques caractéristiques communes, partageant notamment un regard critique sur les pratiques du syndicalisme français. Alors que la décennie 1980 est marquée par une nette recrudescence du nombre de demandeurs d'emploi, par une transformation des formes de chômage et par une fragilisation du salariat, le syndicalisme – considérablement affaibli – se recentre sur l'entreprise et s'avère incapable de s'adresser aux exclus du marché du travail,

2. Le local parisien situé rue Mathis a fait l'objet d'une expulsion en 2006. Celle-ci est étroitement dépendante de la scission.

3. Les adresses des sites Internet sont les suivantes : <http://ac-chômage.org> et <http://ac.eu.org>.

4. Le Syndicat des chômeurs, créé à l'automne 1981 par Maurice Pagat (ancien militant de la CFDT, de la JOC et du PS), a été le premier à entreprendre des occupations d'Assedic. Il donnera par la suite naissance, en 1986, au Mouvement National des Chômeurs et Précaires (MNCP). La même année, l'APEIS (Association pour l'emploi, l'information et la solidarité), voit le jour à l'initiative de Richard Dethyre (ancien responsable des Jeunesses communistes et ancien syndicaliste CGT) et Malika Zediri-Corniou (animatrice et adjointe au maire d'Arcueil). Parallèlement à ces réseaux associatifs, des comités de salariés privés d'emploi, encadrés par la CGT, se sont développés à la fin des années 1980, notamment dans les Bouches-du-Rhône.

5. La revue *Collectif* a été créée en 1986. Elle résulte de la fusion de deux revues, *Alternative syndicale* (revue interne la CFDT créée en 1983) et *Résister* (revue intersyndicale créée en 1980).

6. Comprenant essentiellement la fédération des Finances, l'union régionale de la Basse Normandie et de Provence-Alpes-Côte d'Azur; le syndicat ANPE, celui du ministère de l'Emploi, la Fédération générale des transports et de l'équipement (FGTE).

7. A la fin des années 1980, la CGT est la seule centrale à se doter de comités de chômeurs, mais dont le rôle est relativement limité (Damette, 1992). La CFDT a également tenté de mettre en place des comités de chômeurs, au sein d'unions locales, mais ceux-ci se sont vite étioilés et ont disparu (Mora, 1987). Quant à FO, elle n'a rien fait pour mobiliser les chômeurs et précaires considérant " les tentatives des associations comme le prélude de futures Sections d'assaut" (Debons, 1998, p. 158).

8. À l'époque syndicaliste à la CFDT-ANPE, opposé à la ligne confédérale, Claire Villiers a pendant longtemps été porte parole d'AC !.

9. Exclu de la CFDT en 1988, Christophe Aguiton fait partie des fondateurs de SUD-PTT.

10. Appel d'AC !, octobre 1993.

11. LDH (Ligue des droits de l'Homme), MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié des peuples), FASTI (Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés), CAIF (Conseil des associations immigrés en France), REA (Réseau pour une économie alternative et solidaire), CSF (Confédération syndicale des familles), DAL (Droit au logement), CEF (Coordination européenne des femmes).

12. Cette première marche comprenait cinq cortèges principaux : la marche de l'Ouest, du Sud-ouest, du Sud-est, de l'Est et du Nord. Elles ont parcouru les principales villes de France en mars 1994, pour converger à Paris le 28 mai 1994. Vingt mille manifestants défilaient ce jour-là dans la capitale.

a fortiori de les mobiliser⁷. Pour les fondateurs d'AC !, la lutte contre le chômage, envisagée dans un cadre unitaire, répond à la nécessité de défendre les laissés pour compte de l'action syndicale – le chômage conduit souvent à la désaffiliation syndicale – et d'œuvrer à l'unité entre les différents segments du salariat. Elle est donc un moyen de contester en même temps que de redéployer l'activité syndicale. Ils s'engouffrent ainsi dans les failles laissées ouvertes par les principales centrales, et tout en soulignant leur impuissance, les devançant sur un terrain syndical délaissé en créant un large réseau de lutte contre le chômage au sein duquel ils sont fortement représentés.

Il faudra néanmoins attendre 1993 pour que le projet soit explicitement formulé et que la campagne de « lutte contre le chômage soit lancée ». La genèse d'AC ! s'opère en effet en plusieurs étapes. Une première réunion fondatrice a lieu en juin 1992, lors des journées annuelles de *Collectif*. Dans un atelier consacré « aux moyens d'action contre le chômage et l'exclusion », Claire Villiers⁸ et d'autres militants de la CFDT-ANPE posent les jalons de cette entreprise, au moment même où les partenaires sociaux de l'Unedic s'appêtent à signer les accords de la nouvelle convention de l'assurance chômage. Pourtant, à cette période, les conditions d'une lutte contre le chômage intéressent nettement moins les lecteurs de *Collectif* que les stratégies de réunification syndicale. La revue ne s'engagera dans cette campagne qu'un an plus tard. En juin 1993, Claire Villiers présente de nouveau son projet, cette fois-ci épaulée de Christophe Aguiton⁹, qui sans avoir de compétence particulière dans ce domaine, apporte une expérience conséquente de militantisme et des atouts relationnels importants. Un premier appel « pour l'abolition du chômage » est lancé en octobre de la même année, officialisant la naissance d'AC !, présenté comme « un large mouvement, capable de s'attaquer vraiment au chômage et luttant pour la répartition des richesses et du travail »¹⁰. Le texte est signé par cent cinquante personnes, des militants syndicaux issus de la CFDT, de la CGT, du groupe des Dix, de la FSU, des militants associatifs¹¹, y compris trois responsables d'associations de chômeurs, ainsi que des chercheurs en sciences sociales, économistes, historiens et sociologues. Au printemps 1994, ce réseau est à l'initiative d'une marche contre le chômage¹² qui fait office d'acte fondateur.

C'est à la suite des marches qu'AC! se développe significativement en s'appuyant sur l'activité des collectifs locaux, ensemble de groupes allant de 1 à 50 personnes qui se sont implantés un peu partout en France, coordonnés par une instance nationale située à Paris. Ces collectifs locaux se sont développés avec la participation non plus seulement de militants politiques ou syndicaux mais avec des personnes au chômage, des deux sexes, souvent âgées de plus de 40 ans, issues des catégories moyennes et populaires, com-

posées de personnes ayant connu une inscription stable dans le salariat et d'autres dont l'instabilité est plus ancienne et les conséquences du chômage longue durée sont aussi plus patentes.

C'est à partir de ces deux niveaux d'ancrage, local et national, que les luttes émergent progressivement, le plus souvent en coordination avec l'APEIS, la CGT, le MNCP (lorsque ces instances existent localement). Les collectifs locaux se déploient autour de luttes concernant le quotidien des chômeurs et sont orientées autour de deux axes revendicatifs. Le premier concerne l'amélioration des conditions d'existence: la gratuité des transports, l'exonération de la taxe d'habitation, l'arrêt des coupures d'électricité, d'eau et de téléphone. Le second est relatif à l'indemnisation des chômeurs : augmentation des allocations, puis relèvement des minima sociaux. Ces deux dernières revendications s'inscriront progressivement dans une revendication plus globale, celle du revenu garanti (avec ce slogan massivement repris lors de l'hiver 1997-1998, « avec ou sans emploi un revenu c'est un droit ») introduit par CARGO, un groupe militant pour le revenu garanti¹³.

C'est à partir de l'année 1996 que ces luttes locales prennent une dimension nationale lors des renégociations de l'assurance chômage gérée par l'Unedic. Bien que peu médiatisées, elles marquent une étape importante non seulement dans l'histoire d'AC! mais également dans celle de l'action collective des chômeurs. Elles constituent les premières actions coordonnées sur toute la France, qui ont rassemblé les principales organisations de chômeurs. Ce mouvement de protestation mené par AC ! puis suivi par l'APEIS et le MNCP exigeait « la suppression de l'AUD¹⁴ et l'instauration d'une allocation plancher égale au Smic pour tous ». D'octobre à décembre 1996, des rassemblements, des manifestations et surtout de nombreuses occupations se développent dans plusieurs villes de France jusqu'à la signature de l'accord (le 20 décembre 1996) qui, contrairement aux années précédentes, n'enregistre pas de recul, voire comprend « quelques améliorations ». Les militants y voient ainsi les premiers signes d'une reconnaissance des luttes. L'existence non plus seulement symbolique mais effective des mobilisations est par ailleurs renforcée par l'attitude des gouvernements successifs¹⁵ qui, après la campagne contre l'Unedic, invitent les différentes organisations à participer aux réunions de projet de loi contre l'exclusion.

Il a toutefois fallu attendre l'hiver 1997-1998 pour que ces formes protestataires acquièrent une reconnaissance publique. Inscrites dans une dynamique amorcée quelques années auparavant, ces mobilisations ont été remarquables par leur ampleur et leur durée. Elles ont été impulsées en décembre 1997, par deux initiatives distinctes. La première émanait des

13. Le Collectif d'Agitation pour le Revenu Garanti Optimal (CARGO) s'est constitué après le mouvement d'opposition au Contrat d'insertion professionnel (CIP). Composé d'une dizaine de personnes (qui ne sont pas toutes au chômage), âgées d'une trentaine d'années, dotées de titres scolaires et d'une expérience militante conséquente dans les milieux anarchistes ou d'extrême-gauche, il est entré dans AC ! durant l'année 1994. Comme son nom l'indique, le combat principal de ce collectif porte sur l'exigence d'un revenu garanti, déconnecté de l'exercice d'une activité salariée, et dont le montant doit être égal au SMIC. La conception radicale - ou encore " mouvementiste " - du revenu s'est élaborée dans la mouvance autonome. C'est autour d'auteurs tels qu'Antonio Negri, Yann Moulier Boutang et du groupe CARGO qu'elle est diffusée. Elle se différencie d'autres projets qui défendent le revenu par le principe de justification du revenu : il ne s'agit pas d'un revenu de citoyenneté, mais d'un salaire social répondant aux transformations du système productif. Ce collectif a été dissout en décembre 2002.

14. Allocation unique dégressive.

15 Les propositions des gouvernements de Juppé et Jospin ont pour effet d'élargir la contestation et de renforcer les mobilisations

Comités de salariés privés d'emploi qui organisaient, le 4 décembre 1997, une journée nationale d'action pour l'obtention d'une " prime de Noël ". Quatre mille personnes défilaient dans Marseille et, le 11 décembre, huit bureaux d'ASSEDIC des Bouches-du-Rhône étaient occupés. La deuxième provenait d'AC! qui, avec l'APEIS, le MNCP, le Dal, et Droits Devant !, lançait le 15 décembre une semaine d'action d'urgence sociale et occupait également des antennes ASSEDIC en exigeant entre autres l'augmentation des minima sociaux¹⁶. La convergence de ces actions a constitué le point de départ d'un mouvement qui s'est prolongé pendant plusieurs mois. À la fin du mois de décembre 1997, plus de trente-trois occupations étaient enregistrées dans toute la France. Le 7 janvier 1998, une cinquantaine de villes étaient concernées par cette campagne. Ce même jour, une dizaine de manifestations avaient lieu dans les principales villes de France. La semaine suivante, le 13 janvier, une deuxième manifestation nationale s'étendait à soixante-seize départements, regroupant plus de cinquante mille manifestants en France et trente-quatre lieux étaient encore occupés. Pendant plus d'un mois, les actions d'occupations n'ont cessé de se développer et ont bénéficié d'une couverture médiatique sans précédent. Les associations de chômeurs étaient, pour la première fois de leur histoire, reçues à Matignon et devenaient un interlocuteur des pouvoirs publics. Si les luttes enregistrent quelques avancées, notamment le rétablissement d'un fond social, il n'y a pas eu d'augmentation du montant des allocations. Le succès indéniable de cette mobilisation réside avant tout dans la mise en visibilité des luttes de chômeurs et le renforcement des forces militantes, le nombre des collectifs durant cette période a augmenté de même que le nombre des membres y participant.

16. Cette phase d'actions faisait suite à une phase de négociations avec le gouvernement Jospin dans le cadre de la nouvelle loi de cohésion sociale.

17. Ces dernières négociations concernant la convention de l'assurance chômage ont débuté à la fin de l'année 1999 et se sont terminées à la fin de l'année 2000. Le PARE est entrée en application en septembre 2001.

18. Le dispositif du PARE étant jugé non conforme au droit du travail, ACI, l'APEIS et le MNCP ont déposé un recours auprès du Conseil d'État, pour obtenir l'annulation de l'agrément gouvernemental de la convention assurance chômage. En juillet 2001, l'arrêt du Conseil d'État valide le dispositif dans ses grandes lignes même si il décide d'une annulation partielle de l'agrément.

2 – Reconnaissance des organisations et fléchissement des luttes

Depuis ce mouvement, des mobilisations se sont poursuivies mais n'ont jamais été aussi conséquentes. À la fin de l'année 1998, des mobilisations ont eu lieu mais ont été rapidement désamorçées par le gouvernement. Dès le courant du mois de novembre 1998, Martine Aubry proposait la mise en place de Comités d'aide sociale d'urgence (CASU) et, le 15 décembre, Lionel Jospin annonçait une revalorisation de 3% des minima sociaux, décision rétroactive au 1^{er} janvier 1998. La moindre médiatisation des mobilisations cette année-là semble accompagner les stratégies gouvernementales. Les années suivantes, et jusqu'en septembre 2001, les mobilisations ont encore été dirigées contre l'UNEDIC. Elles ont pris pour objet la nouvelle convention du PARE, qui annule le principe de la dégressivité mais renforce les mesures de contrôle, en obligeant les chômeurs à accepter les emplois qui leur sont proposés sous peine de radiation. Ces luttes, qui ont duré plus de deux ans¹⁷, se sont déployées à partir d'occupations de locaux et d'un travail d'expertise, diversifiant le répertoire d'action des chômeurs¹⁸.

D'après les comptes rendus de réunions et certaines discussions avec des militants, ces luttes n'ont pas eu pour effet de renforcer les collectifs locaux. Certains ont disparu, d'autres se sont affaiblis. Il semblerait que la baisse du taux de chômage durant cette période n'a pas facilité le travail de mobilisation. À mesure que le chômage semblait diminuer, les mobilisations de chômeurs perdaient de leur légitimité. Par ailleurs, de nombreux militants actifs, au chômage depuis plusieurs années, ont retrouvé un travail¹⁹ durant ces années là.

C'est en 2003 que les mobilisations reprennent un certain élan suite aux « nouvelles mesures exceptionnelles de redressement »²⁰, qui modifient les filières d'indemnisation²¹ (Cohen, 2004). Cette refonte a pour conséquence de durcir les conditions d'octroi des allocations et de réduire considérablement les durées d'indemnisation. La nouvelle réglementation devait par ailleurs s'appliquer de manière rétroactive. Les personnes inscrites avant le premier janvier 2003 ont ainsi fait l'objet d'un « recalcul », qui a pris effet au mois de janvier 2004²². De septembre à janvier, des manifestations nationales et des journées d'action coordonnées avec l'APEIS, le MNCP et la CGT sont organisées. C'est cependant sur le plan juridique que la protestation s'organise. Les militants déposent des plaintes devant les tribunaux administratifs qui, au final, leur donnent raison. Le 3 mai 2004, le ministre de l'emploi, Jean-Louis Borloo annonce la suppression du recalcul et la réintégration des recalculés dans leurs droits. Les nouvelles filières d'indemnisation restent quant à elles inchangées. Le bilan de ces luttes par les militants est timoré. Ils indiquent que ces mobilisations n'ont pas créé un afflux de nouveaux participants et n'ont pu renforcer les collectifs. Une critique récurrente renvoie à la dimension utilitariste de ces mobilisations. Les « recalculés » se caractériseraient par « une certaine passivité » et une tendance « consommatrice ».

Alors que les conditions d'indemnisation se durcissent, les mobilisations peinent à se développer les années suivantes. En dehors des manifestations rituelles durant la période de Noël, les luttes ont surtout continué à se mener localement. Durant ces années, les collectifs se sont recentrés sur des campagnes relatives aux conditions de vie, telles que les actions pour la gratuité des transports qui ont d'ailleurs remportées quelques avancées²³. On enregistre également de nombreuses mobilisations contre les radiations qui se sont multipliées ces dernières années et concernent tant les allocataires de l'Assedic que ceux des minima sociaux. Un important travail d'information et de défense des droits a ainsi été réalisé au fil du temps par les organisations. Si les chômeurs mobilisés sont aujourd'hui moins visibles, les organisations de chômeurs ont désormais une place dans l'espace public, et font office d'interlocuteur privilégié auprès des personnes concernées par le chômage et la précarité. Les permanences n'ont jamais été aussi développées.

19. Ainsi, la plupart des chômeurs impliqués dans ACI depuis plusieurs années, que nous avons interrogés durant l'enquête, avaient retrouvé un emploi en juillet 2001.

20. Les partenaires sociaux gestionnaires de l'Unedic ont adopté ces mesures en décembre 2002.

21. C'est leur nombre qui détermine l'ouverture des droits et la durée du versement des allocations en fonction de deux critères : la durée préalable d'affiliation au salariat et l'âge. Dans le nouveau dispositif, il n'existe plus que quatre filières au lieu de huit.

22. Au total, ce sont plus de 600 000 personnes qui devaient sortir du régime de l'Unedic d'ici la fin de l'année 2005 ; plus de 260 000 d'entre elles se sont trouvées en fin de droits dès le premier janvier 2004.

23. Le Conseil Régional d'Ile de France a voté en octobre 2005 la gratuité des transports franciliens pour les allocataires du RMI de l'API, de l'AAH et de l'ASS et les chômeurs en dessous du plafond de ressources de la CMU.

pées et fréquentées. Un militant faisait remarquer « *que les permanences constituent désormais la principale activité d'AC! et les gens qui s'adressent à AC! le font comme s'il s'agissait d'une société de service, une sorte de guichet avec une écoute différente, où effectivement il y a des gens qui sont là pour vraiment vous aiguiller* ». Le forum d'AC!, créé en 2001, enregistre également de nombreuses demandes d'informations concernant les droits d'indemnisation, auxquelles une réponse est systématiquement renvoyée. Ce travail repose sur un nombre réduit de personnes qui, tout en soulignant l'importance de ces pratiques, expriment parfois leur agacement face à la « passivité des chômeurs » : « *les personnes qui s'adressent à nous semblent oublier que d'autres se sont battus il y a quelques années pour obtenir quelques droits* ».

Ces pratiques qui relèvent d'une logique de service – éloignant AC! de ses objectifs initiaux – se conjugue parallèlement à une implication à l'échelle internationale. Depuis les premières marches européennes contre le chômage en 1997, AC! a participé aux différentes manifestations qui ont suivi et se présente désormais comme un acteur de ce réseau protestataire européen. Cependant, si ce réseau s'est stabilisé et consolidé, il n'induit pas une mobilisation effective des populations confrontées au chômage et à la précarité. Il est un réseau d'échange d'informations avec parfois dans certains pays des mobilisations réussies.

En une quinzaine d'année, AC! est devenu une sorte de syndicat de défense des personnes en marge de l'emploi (de plus en plus coupé des réseaux syndicaux) qui occupe désormais une place dans l'espace public. Ce processus d'institutionnalisation se conjugue à des difficultés en matière de modes organisationnels et de mobilisations des acteurs concernés. C'est en effet sur la durée que l'engagement de chômeurs s'avère problématique de même que la pérennité des combats qu'ils portent dès lors qu'ils ne bénéficient pas de supports extérieurs, et notamment salariés pour soutenir les luttes.

3 – Affaiblissement et vieillissement des forces militantes

Le fléchissement des actions collectives s'est accompagné d'une crise interne et d'un affaiblissement des forces militantes. À l'automne 2005, plus d'un an après les luttes des « recalculés », l'organisation se scinde en deux parties. L'une se compose d'une quinzaine de collectifs. Elle continue à se structurer sous la forme d'une organisation en réseau avec une instance nationale, reste attachée à la constitution d'alliances avec le syndicalisme et « le mouvement social », et se positionne pour la défense de l'emploi. C'est cette branche d'AC! – qui renoue avec certaines idées originelles (telles que la revendication de la réduction du temps de travail) – et que l'on retrouve dans les campagnes unitaires aux côtés de l'APEIS, du MNCP et de la CGT, de SUD... L'autre partie rassemble moins de collectifs, se définit

comme un réseau mais refuse toute représentation nationale et affiche une méfiance envers les alliances avec les partis et les syndicats. Très actifs en matière de défense des chômeurs et précaires, ces militants ont une approche critique du travail. Enfin, ils ont longtemps représenté le pôle contestataire interne d'AC!²⁴

Cette scission est la résultante de nombreux conflits, récurrents depuis la création d'AC!²⁵, qui s'intensifient lorsque l'activité militante s'affaiblit. Les luttes internes portent sur la structuration du réseau (modes de décision, représentation) et sur l'orientation revendicative. Elles renvoient à la définition des luttes et à leur direction. La question d'une division (notamment entre « chômeurs » et fondateurs) s'est déjà posée dans le passé, elle n'avait cependant jamais abouti, et c'est un équilibre sous tension qui se maintenait. A l'automne 2005, la rupture s'est imposée et a conduit à une radicalisation des positions respectives induisant la perte de nombreux militants ne se retrouvant dans aucune des deux parties. Si cette rupture a affaibli l'organisation, elle apparaît également symptomatique d'un processus de fragilisation, amorcé depuis le début des années 2000 et qui s'est accentué après les « luttes de recalculés ».

Ce processus de fragilisation se traduit notamment par la baisse des effectifs militants²⁶. Après les marches contre le chômage, en 1994, on dénombre plus de deux cents collectifs. Il en reste un peu plus d'une centaine deux ans après et environ une soixantaine ayant une activité régulière. Ce chiffre a légèrement augmenté après les mobilisations de l'hiver 1997-1998. Mais c'est moins cette augmentation que l'activité des collectifs qui mérite d'être soulignée. Cette période a en effet permis à de nombreux collectifs qui n'avaient plus qu'une existence virtuelle de se redéployer. Dans les dix années qui suivent, ces effectifs ont progressivement diminué passant de 35 collectifs en 2004 à un peu moins de 20 ces deux dernières années.

La diminution des effectifs se conjugue à un vieillissement des adhérents. Lors d'un entretien, un militant syndicaliste désormais retraité indiquait « qu'il y a un vieillissement générationnel des associations, c'est une évidence et quelque part, c'est terrible. Au niveau des organisations de chômeurs tant en France qu'à l'étranger, on connaît le phénomène du papy boom, même au niveau syndical. Après 98, on retrouve les mêmes, y'a pas eu de renouvellement générationnel. (...) et quand on rencontre un militant de ces collectifs, la mine réjouit qu'on n'a pas vu depuis longtemps et bien il est retraité (...) on se retrouve au niveau des chômeurs avec la génération qui s'en va plutôt que celle qui arrive ». Sur un ton humoristique, ce militant présentait AC! comme « une association de retraités ». Les dernières assises²⁷ confirment ces propos. La majorité des participants avaient en effet plus de 50 ans, et en dehors des retraités, les autres étaient allocataires de minima sociaux. Certes les réalités locales sont sans

24. Outre ces distinctions, il apparaît difficile de différencier les deux parties à partir des caractéristiques sociologiques des participants par manque de données. On peut cependant noter que les rares fondateurs encore présents s'inscrivent dans la première partie.

25. Nous avons fait une communication sur le sujet en 2004, cf Valérie Cohen, *Agir « ensemble » contre le chômage : alliances problématiques et formation de collectifs*, Communication au colloque « Action publique de l'emploi et mouvements de chômeurs », Lyon, novembre 2004.

26. Bien qu'il soit difficile d'avoir une estimation quantitative des participants en raison des modalités d'affiliation (adhésion informelle, absence d'encadrement, de recensement des membres), on peut néanmoins tenter de dénombrer les collectifs composant le réseau. Ces derniers font en effet l'objet d'un recensement régulier lors des assises nationales qui se tiennent deux fois par an. Notons néanmoins que ce comptage est très approximatif et renvoie à des réalités très différenciées. Tandis que certains groupes restent relativement stables et sont particulièrement actifs, d'autres peuvent se limiter à un nombre très restreint de personnes et n'avoir aucune activité.

27. Décembre 2007.

doute plus contrastées, mais il semblerait néanmoins que la tendance au vieillissement est patente. Celle-ci résulte à la fois d'un maintien de l'engagement mais surtout du difficile renouvellement des forces militantes.

4– Désengagement et non renouvellement des militants

L'engagement militant relatif à la mobilisation collective contre le chômage apparaît ainsi en crise même si les organisations de chômeurs sont désormais reconnues au niveau national et international. Cet affaiblissement des forces militantes se rencontre dans d'autres espaces de mobilisations mais il est ici accentué par les difficultés de stabilisation des acteurs engagés et de non renouvellement des membres.

Concernant l'engagement militant des personnes au chômage, les analyses sur la question ont souligné les difficultés pour ces dernières à s'inscrire dans une organisation de chômeurs en raison des tensions entre la lutte individuelle pour sortir du chômage et la lutte collective, laquelle suppose d'affirmer son statut de chômeur (Demazière, Pignoni, 1998). Si la mobilisation de ces acteurs est désormais attestée, sur la durée, elle apparaît problématique. Ce sont notamment les cadres militants au chômage, fortement impliqués dans l'organisation et impliqués par ailleurs dans la recherche d'un emploi qui mettent en avant les tensions constitutives de la pratique militante. Si la gestion du temps est l'une des premières raisons avancée pour justifier leur retrait, d'autres mécanismes sont également soulignés qui se rapportent à une tension de type idéelle ou identitaire (Gottraux, 2005) : « *militer, ça met de côté la recherche d'emploi. C'est incontestable. Par exemple, en entretien d'embauche, y'a un décalage qui est obligatoire. On va te demander si t'es utile, si t'es productif. Bien sûr que t'es utile et productif, mais pas de la même manière. À un moment, on te pose la question et tu te dis "j'en ai rien à foutre de ça". Ce qu'il faut pas dire dans un entretien* »²⁸. La mobilisation pour la recherche d'un emploi et la mobilisation collective relèvent en effet de logiques opposées. Alors que l'activité militante consiste à affirmer son statut de chômeur et à le transformer positivement, la recherche d'emploi annule tout ce qui avait été construit précédemment. Le statut redevient inférieur, le « travail » militant n'est pas reconnu. En outre, rechercher un emploi n'est pas seulement une pratique, mais également « un état d'esprit » qui repose sur des valeurs de performance, de compétition, qui sont celles contre lesquelles ces personnes se révoltent²⁹. À ceci s'ajoutent l'absence de rétributions lors des périodes de moindre mobilisation et les tensions entre les membres qui épuisent les militants et accélèrent leur retrait.

Pour d'autres, l'affiliation à un collectif s'est avérée compromise car ils ne possèdent pas les outils nécessaires pour participer à ces espaces si peu structurés mais néanmoins codifiés. Autrement dit alors que certaines

28. Pierre, 54 ans, ancien cadre commercial, 3 ans de chômage en 1998.

29. Ces contradictions ont d'ailleurs conduit certaines d'entre elles à réorienter leur recherche d'emploi vers des secteurs qu'elles jugeaient plus proches des idées qu'elles défendent, et dans lesquels elles estiment posséder désormais des compétences.

personnes auraient souhaité participer de façon continue à AC!, elles se sont vues écartées ou bien n'ont pas su comment procéder pour se faire une place dans l'organisation. C'est particulièrement le cas de ceux qui n'ont pas d'expérience militante. Peu familiers des codes et des rites qui régissent ces univers, heurtés par la violence des rapports internes, ils mais surtout « elles » (les femmes étant ici fréquemment concernées) disparaissent après quelques réunions ou à la fin d'une campagne d'actions. La participation prolongée dans un collectif apparaît alors étroitement dépendante du travail relationnel réalisé par certains membres (le plus souvent par des femmes). C'est parce que ces personnes sont rappelées, écoutées, invitées à jouer un rôle spécifique qu'elles peuvent s'insérer sur un temps plus long dans un collectif. Mais, en dehors des périodes d'action, les places disponibles assurant une présence régulière sont limitées. Et mis à part le rôle de permanent de local, peu de places sont balisées et accessibles. Aussi, c'est une partie de ce qui constitue la base qui peine non pas tant à se mobiliser mais à s'inscrire dans ce type de réseau.

Quant aux fondateurs d'AC ! qui eux bénéficient à la fois d'une expérience militante et d'une stabilité dans la conduite des luttes, ils ont pour la plupart quitté l'organisation. Leur départ coïncide avec les transformations de la plate forme revendicative, le déclin de la centralité de la lutte pour la réduction du temps de travail, la primauté progressive accordée au revenu garanti. Les conflits idéologiques, les tensions relationnelles liées aux différences de positions et de conditions sociales ont accéléré le retrait de plusieurs militants (Cohen, 2004). Maintenir un engagement sur la durée est apparu également compliqué pour ces militants en raison des difficultés à « construire ensemble ». Pour reprendre les termes d'une militante: *« on peut faire des choses ensemble sur un objet précis, c'est beaucoup plus compliqué lorsque l'on essaie de faire tenir les choses dans la durée (...) parce que l'activité commune, elle permet de discuter les contradictions mais pas de les résoudre »*. En effet, à mesure qu'AC! se construisait les divergences politiques se sont donc faites plus fortes.

Mais on ne peut s'en tenir à ces raisons internes pour saisir ces processus d'affaiblissement des membres. Si l'on suit la trajectoire politique de quelques fondateurs, on observe que la prise de distance progressive avec AC! s'est conjuguée à une implication dans d'autres espaces contestataires. Certains ont ainsi fait le choix de recentrer leur action sur le terrain syndical afin de renforcer soit des structures fragilisées (telles que les branches opposées à la direction confédérale de la CFDT) soit de participer au développement de SUD (constitué à partir de 1988 mais qui prend un essor avec les mobilisations de 1995). La création d'Attac, en 1998, a été particulièrement attractive pour une partie des membres fondateurs d'AC! qui s'y sont impliqués activement, d'autant que pour beaucoup d'entre eux, Attac

constituait un prolongement de la démarche initiée par AC! (Wintrebert, 2007). Enfin, les échéances électorales, les municipales en 2004 mais plus encore la campagne présidentielle de 2007 (autour de José Bové) ont également constitué un espace de reconversion militante. Le désengagement renvoie donc à une défection partielle dans la mesure où il se conjugue à une reconversion militante pour des causes (lutte contre le néolibéralisme, refondation du syndicalisme, recomposition politique) et à des échelles (présidentielle, internationale) qui se présentaient pour l'heure plus attractives que la lutte des chômeurs.

Pour saisir le non renouvellement des participants, c'est moins les fluctuations de l'engagement individuel qu'il faut étudier que la fluctuation de la cause défendue. La cause à défendre, en dix ans, a évolué et n'occupe pas la même place dans l'espace militant. Alors que le chômage avait constitué une cause importante voir centrale au début des années quatre vingt dix faisant d'AC! une organisation particulièrement attractive, la situation est bien différente aujourd'hui. La définition du chômage s'est en partie diluée à travers l'effritement de l'emploi d'une part et l'émergence d'un chômage de très longue durée qui s'est confondu avec la catégorie de pauvreté (Demazière, 2006). Ce brouillage des frontières, en cours lors des mobilisations de l'hiver 1997-1998, n'a depuis cessé de s'accroître avec le développement de la précarisation de l'emploi et les modifications du traitement social du chômage. Le champ d'intervention de l'assurance chômage qui contribuait en partie à définir les chômeurs s'est en effet considérablement rétréci (Daniel, Tuchszirer, 1999) et a été relayé par le développement d'un nouveau régime de la protection sociale (Castel, 2003) dit de solidarité, transformant les chômeurs en « assistés sociaux », le plus souvent catégorisés comme « bénéficiaires du RMI ». Ce second régime de la solidarité a pour effet de diviser un peu plus les chômeurs et de défaire la catégorie chômage. Parallèlement, le gonflement des formes dites atypiques d'emploi et l'institutionnalisation d'un sous-emploi ont modifié en profondeur la société salariale. Pour reprendre l'hypothèse développée par Robert Castel (2007, p.419), l'émergence « *d'emplois en deçà de l'emploi* » se conjugue à « *des formes de non emploi qui ne seraient plus exactement du chômage, en ce sens qu'il y aurait des demandeurs d'emplois qui ne seraient pas susceptibles de trouver un emploi (...) sous sa forme classique* ».

La désignation de chômeurs perd ainsi de son sens et ce d'autant plus que ces derniers font l'objet d'une suspicion accrue, sont de plus en plus contrôlés et subissent une pression de mise au travail qui laissent penser que le chômage est devenu une situation volontaire, choisie, dont la sortie repose sur la responsabilisation individuelle (Ebersold, 2003). En retour, les personnes en marge de l'emploi, en situation de chômage, se définissent de moins en moins à partir de ce vocable. Outre le caractère toujours

stigmatisant de cette désignation, il semble de plus en plus difficile de s'identifier à une catégorie devenue obsolète, caractérisant un passé désormais révolu. À ce sujet, un militant faisait très justement remarquer « *qu'aujourd'hui, une personne au chômage qui a moins de 40 ans ne se considère pas comme chômeur, son père et sa mère peuvent être chômeurs mais pas lui* ».

Si le chômage est loin d'avoir disparu et semble au contraire constituer une caractéristique des parcours professionnels, il peine à servir de ressort à l'action collective et ce, dans un contexte politique qui ne reconnaît plus le chômage comme une question centrale et fait des chômeurs des fainéants refusant le travail, lequel est de plus en plus valorisé, même sous des formes dégradées.

BIBLIOGRAPHIE

- Castel, R. (1995), *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard, Paris.
- Castel, R. (2007), « Au-delà du salariat ou en deçà de l'emploi : l'institutionnalisation du précarité ». In : Serge Paugam, (éd), *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales* PUF, Paris.
- Castel R. (2003), *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Ed. du Seuil.
- Cohen, V. (2004), « Traitement social du chômage et devenir des chômeurs », *Mouvements*, n° 33/34.
- Cohen, V. (2003), *Chômage et mobilisation collective. Processus de formation et tentatives d'affirmation d'une force protestataire*, Thèse de sociologie, Paris X.
- Damette, H. (1992), « Quand, j'étais responsable de la CGT chômeurs... », *Collectif*, n° 15.
- Daniel C., Tuchsirer C. (1999), *L'État face aux chômeurs. L'indemnisation du chômage de 1884 à nos jours*, Paris, Flammarion.
- Debons, C. (1998), « De la résistance à l'alternative », *Les perspectives de la protestation*, Paris, Syllepse.
- Demazière, D. (2006), *Sociologie des chômeurs*, Paris, La découverte.
- Demazière, D. et Pignoni, M-T. (1998), *Chômeurs : du silence à la révolte*, Hachette, Paris.
- Demazière, D. (1996), « Des chômeurs sans représentation collective : une fatalité ? », *Esprit*, Nov.
- Ebersold, S. (2003) « Gestion individualisée des risques sociaux et crises des catégories instituées », *Education permanente*, 2003, n°3.
- Fillieule, O. (1993), « Conscience politique, persuasion et mobilisation des engagements. L'exemple du syndicat des chômeurs, 1983-1989 ». In : Fillieule O. (éd), *Sociologie de la protestation*, L'Harmattan, Paris.
- Galland, O. et Louis, M-V. (1981), « Chômage et action collective », *Sociologie du travail*, n°2.
- Gottraux, P. (2005), « Autodissolution d'un collectif politique : Autour de Socialisme ou Barbarie ». In : Fillieule O. (éd), *Le désengagement militant*, Belin, Paris.
- Maurer, S. (2001), *Les chômeurs en action (décembre 1997-mars 1998), Mobilisations collectives et ressources compensatoires*, L'Harmattan, Paris.
- Maurer, S et Pierru, E. (2002), « Le mouvement des chômeurs de l'hiver 1997-1998. Retour sur un miracle social », *Revue Française de science politiques*, Vol. 52.
- Mora, A. (1987), *Les difficultés d'organisation des chômeurs comme indicateur d'une crise du syndicalisme*, Mémoire de DEA d'Etudes Politiques, IEP de Paris.
- Mouchard, D. (2001), « Les ' Exclue' dans l'espace public. Mobilisations et logiques de représentation dans la France contemporaine », Thèse de Science politique, Paris, IEP.
- Pignoni, M-T. (1994), « Silence, on chôme ! », *Informations sociales*, n°37.
- Schnapper, D. (1994), *L'épreuve du chômage*, Gallimard, Paris.
- Wintrebert R. (2007), *Attac, la politique autrement ? Enquête sur l'histoire et la crise d'une organisation militante*, La découverte, Paris.

3

d'ici et d'ailleurs

La mort par surtravail et le toyotisme¹

Paul Jobin*

* Maître de conférences à l'Université Paris 7-Diderot, en délégation 2007-2009 auprès du Réseau Asie, CNRS. paul.jobin@free.fr

1. Cet article a fait l'objet d'une présentation lors du séminaire « Approches critiques de la production de connaissance en santé au travail Comparaisons internationales », Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 18-20 mars 2008, dans le cadre d'un programme ANR sous la direction d'Annie Thébaud-Mony (« Construction des connaissances en santé au travail ; approches comparées France, Québec, Brésil, Japon, Italie. »), ainsi qu'à la Maison franco-japonaise de Tokyo le 26 juin 2008, lors du colloque « Lorsque travailler tue, organisations du travail et santé publique », synthèse d'un programme collectif de recherche financé par le Ministère de la recherche et la JSPS.

Résumé : Le Japon offre depuis plusieurs années la possibilité aux familles de victimes de suicides imputés au surtravail (karôjisatsu) ou de morts par surtravail (karôshi) une reconnaissance en accident du travail donnant droit à pension. À partir du début des années 1980, la société civile japonaise s'est emparée de ces catégories paramédicales dans des conflits judiciaires avec l'administration. L'émergence de ce mouvement social succède aux transformations de l'organisation du travail sur le modèle du toyotisme : est-ce un hasard ou une causalité forte ? Nous penchons pour la seconde hypothèse à la lumière d'une récente décision de justice sur un cas de karôshi survenu aux usines Toyota de Nagoya.

« Bizarre. Nos chefs ne nous bassinent plus avec le modèle japonais. (...) Pijo avait chargé une clique de techniciens d'imposer le management sauce nippone dans ses usines française. Tenue vestimentaire unique pour tous. On se tutoie. On s'appelle par notre prénom. On réfléchit ensemble afin que l'usine produise toujours davantage. Mais on est en rivalité constante avec le plus proche collègue, l'équipe voisine, la chaîne d'à côté. (...) Ce dont Peugeot ne nous parle pas, c'est du karoshi. » (Durand, 2006 : 377)

Le 28 juin 2008, le ministre du Travail, M.Xavier Bertrand annonçait, parallèlement à une « grande réforme de la médecine du travail, le lancement d'une enquête annuelle sur le « stress au travail » sous l'égide de

l'Insee. Le 2 juillet se terminait les négociations commencées le 7 avril sur le même thème et qui avaient pour but de transcrire en droit français un accord européen de 2004. Tout en regrettant que le stress ne soit pas reconnu comme une maladie professionnelle², les syndicats se félicitaient que le patronat ait finalement reconnu, même partiellement, le rôle de l'organisation du travail. Par une curieuse ironie du calendrier, quelques jours après, le 8 juillet, l'Assemblée nationale votait une loi qui signait l'abrogation des 35 heures hebdomadaires et ouvrait la voie vers une déréglementation progressive des heures supplémentaires. Enfin, le 16 juillet, les négociations entre patronat et syndicats sur la pénibilité touchant certaines catégories d'ouvriers se sont soldées par un échec, à l'inverse de ce qui avait pu être conclu sur le stress qui concerne plutôt les cadres et professions libérales³. Nonobstant ce revers sur les 35 heures et la pénibilité, cette attention soudaine dans l'espace public des questions de santé au travail a largement été alimentée par la médiatisation des suicides survenus chez Renault et Peugeot en 2006-2007. Depuis, la « vague de suicides » s'est étendue à d'autres secteurs, notamment la banque et France Télécom pour les plus médiatisés. Mais la focale du débat sur les suicides liés au travail se réduit pour l'instant en France à ceux dont le passage à l'acte se produit sur le lieu de travail⁴.

Il se trouve que le Japon offre depuis plusieurs années la possibilité aux familles de victimes de suicides imputés au surtravail (*karôjisatsu*) et de morts par surtravail (*karôshi*) une reconnaissance en accident du travail donnant droit à pension. En ce qui concerne le *karôshi*, la possibilité d'une reconnaissance existe même depuis 1961 dans le cas d'accidents ou de maladies cérébro et cardiovasculaires. Par comparaison, en France, il a fallu attendre 2007 pour qu'un cas d'infarctus du myocarde soit reconnu en accident du travail⁵. Par-delà la question des suicides liés au travail, cette situation mérite d'autant plus d'attention que les maladies cérébro et cardiovasculaires représentent actuellement en France la deuxième cause de mortalité pour les personnes en âge de travailler (24-64 ans), entre les cancers et les suicides⁶, et la première au niveau européen, devant les cancers⁷.

Nous proposons ici de présenter la genèse de ces catégories de reconnaissance, *karôshi* et *karôjisatsu*, dont la société civile japonaise s'est emparée à partir du début des années 1980 au point de former une mobilisation sociale sans précédent. À bien des égards, ces catégories peuvent être considérées comme éminemment représentatives de « l'épidémie de stress au travail » qui frappe aujourd'hui tous les pays industrialisés. Puis nous nous interrogerons sur les coïncidences possibles entre l'irruption dans l'espace public de ces catégories de mortalité et les mutations du travail dont nous posons comme un fait de plus en plus établi que ces mutations ont été marquées par le toyotisme. L'objet de cet article n'est pas de démontrer l'ampleur de la diffusion du toyotisme, mais d'apprécier les pathologies du surtravail spécifiques au toyotisme. Il ne saurait y avoir en la matière de cau-

2. Le rapport stipule en effet que « le stress n'est pas une maladie mais une exposition prolongée au stress peut réduire l'efficacité au travail et peut causer des problèmes de santé. »

3. Pour une socio-histoire du stress au travail, cf. Buscatto, Lorient, Weller, 2008.

4. Pour un exemple significatif, cf. Nasse, Légeron, 2008.

5. Il s'agit d'un salarié de l'usine de pneumatique Continental, dans l'Oise, décédé à 52 ans, vingt jours après un infarctus du myocarde qui s'est déclenché sur son lieu de travail. Après la direction de l'usine, la CPAM de Beauvais avait refusé de reconnaître l'infarctus comme accident du travail. Mais la caisse est revenue sur la base d'une nouvelle expertise médicale exigée par un recours de la veuve. (Le quotidien du médecin 10 septembre 2007).

6. (Chiffres de 2004, Inserm). Au Japon, les maladies cérébro et cardiovasculaires sont aussi la deuxième cause de mortalité tout âge confondu, juste après les cancers ; les suicides sont en cinquième position. (Kôsei rôdôshô, Ministère de la Santé et du Travail, 2005).

7. Eurostat 2005. En ce qui concerne les cancers professionnels, cf. A. Thébaud-Mony, *Actes de la recherche en sciences sociales*, juillet 2006.

salité simple, mais la question est légitime si l'on considère le fait que le toyotisme a atteint sa vitesse de croisière dès le début des années soixante-dix au Japon, avant de se diffuser en Amérique du Nord à partir du milieu des années 1980, puis en Europe, au début des années 1990. Dans la foulée d'entretiens auprès des responsables syndicaux et des cadres chargés de la santé et sécurité au travail des usines de Nagoya et Valenciennes (cf. notre préface à Kamata, 2008), et dans le cadre d'une recherche franco-japonaise amorcée en 2004 (Jobin et al., 2008), cette coïncidence sera ici évaluée à travers une récente décision de justice (décembre 2007) sur un cas de *karôshi* survenu à l'usine Toyota de Tsutsumi (Nagoya, Japon).

I – *Karôshi*, « la mort par surtravail » ; une catégorie supramédicale, un mouvement social

Si l'on suit les sinogrammes qui la composent, l'expression japonaise de *karôshi* peut se traduire de différentes façons : « mort par excès de travail », « mort par trop de travail », « mort par surmenage au travail », ou plus simplement « mort par surtravail »⁸. On trouve cette dernière expression déjà présente chez Marx⁹. Au Japon, la première occurrence de *karôshi* remonte à ma connaissance aux années soixante, notamment un article paru en 1965 dans une revue de droit¹⁰. Mais c'est surtout à partir des années 1980 que le terme a été popularisé par quelques médecins, bientôt rejoints par des avocats et des familles de victimes. En 1978, le docteur Tetsunojô Uehata présente huit cas d'accidents cérébro-vasculaires et neuf arrêts cardio-pulmonaires au congrès annuel de médecine industrielle – *sangyô eisei*, équivalent de la médecine du travail en France – regroupée sous le titre de *karôshi* (Uehata, 1978). Cette communication vaudra à son auteur la paternité de l'expression, bien que l'auteur lui-même s'en défende, expliquant qu'elle lui avait été suggérée par les familles de victimes¹¹.

Quatre ans plus tard, Uehata publie avec deux collègues une première synthèse de leur expérience, à l'appui de nombreux cas cliniques (Hosokawa, Tajiri, Uehata, 1982). Selon ces auteurs, l'expression de *karôshi* est calquée sur celle de *karôbyô*, « maladies du surtravail », qui avait cours en milieu ouvrier dans les années soixante pour désigner les douleurs articulaires, lombaires, etc. L'emprunt par ces médecins au registre militant et populaire du terme de *karôshi* résulte d'une interaction qui n'est pas sans évoquer la recherche-action en France ou l'épidémiologie populaire aux États-Unis. S'ils reprennent le terme de *karôshi*, c'est à la fois pour se faire comprendre des familles de victimes, et par un choix lexical délibéré pour susciter une large prise de conscience du phénomène dans l'espace public. Dans la foulée de ces publications médicales, un réseau de syndicalistes et d'avocats se met en place, au début dans la région d'Osaka, puis à Tokyo, et progressivement à travers tout le pays. Ils apportent leurs conseils pour porter en justice les cas refusés par le Bureau d'inspection des normes du travail (*Rôdô*

8. De *ka* : trop, excès de ; *rô* : travail ; *shi* : mort.

9. Dans un passage de la troisième section du *Capital*, « Le *Capital* affamé de surtravail », à propos d'une jeune modiste, Mary Anne Walkley, morte d'épuisement à la tâche.

10. Nomura H., « *Rôdô e no chian hôki no shintô genshôte* », *Hôritsu jihô* 37-4, p.30, à propos de la mort de trois employés d'un bureau de poste en 1955.

11. Entretien à Tôkyô, mars 2007.

kijun kantokusho, ci-après Bureau du travail) qui statue sur les demandes de reconnaissance en accidents du travail et maladies professionnelles.

En effet, depuis 1961, les arrêts vasculaires cérébraux et les infarctus du myocarde peuvent, théoriquement du moins, prétendre à une reconnaissance en accident du travail. En 1987, en réponse au mouvement social naissant, les maladies cérébro et cardiovasculaires sont également introduites dans le régime d'indemnisation des maladies professionnelles ; la même année, le ministère de la Santé commence à publier les premiers cas reconnus. Il faudra attendre encore dix années pour connaître également le nombre de demandes déposées, ce qui permettra d'accroître la pression sur l'administration afin de réduire le taux de refus [Cf. graphique 1].

En 1988, les avocats mettent en place un numéro d'appel, « *Karôshi 110* », d'abord à Osaka puis au niveau national qui, après la parution d'un ouvrage collectif en 1989, suscite l'attention des médias et oblige le gouvernement japonais à réagir.¹² Traduit en anglais l'année suivante, ce livre connaît un retentissement international (National Defense Counsel For Victims Of Karoshi, 1990 ; Drinkwater, 1992 ; Franco, 2002). En retour, questionnés par leurs confrères étrangers, les médecins japonais sont incités à publier leurs travaux en anglais.

L'acceptation du terme de *karôshi* dans le champ médical sera consacrée par un article dans l'encyclopédie du BIT sur la santé au travail, même si son insertion dans la partie consacrée à la santé mentale a pu entraîner quelques confusions (Haratani, 1998). Les articles en anglais traitant directement du *karôshi* demeurent toutefois en nombre limité (moins d'une dizaine de références sur PudMeb, un seul résultat d'enquête dans *The Lancet*), sans aucune comparaison avec l'intensité des débats en cours au Japon¹³. Le nombre d'articles est beaucoup plus important si on étend la problématique aux impacts cérébro et cardiovasculaires du surtravail (*overwork*) et au phénomène du *burnout* ; on retrouve alors des préoccupations analogues sans pour autant qu'il soit fait usage du terme de *karôshi*. Dans l'ensemble, les articles qui traitent spécifiquement du *karôshi* tentent de mesurer l'impact des horaires de travail. Certains insistent sur les horaires de travail élevés au Japon et la soumission des salariés à ces horaires - y compris les heures supplémentaires non ou partiellement payées- pour des motifs culturels ou conjoncturels (Nishiyama, Johnson, 1997). La plupart tentent de mesurer le plus objectivement possible l'impact de la surcharge horaire de travail sur les accidents et maladies cérébro et cardiovasculaires (Hayashi, 1996 ; Kageyama, 1997 ; Fukuoka, 2005 ; Uchiyama, 2005 ; Hoshuyama, 2005 ; Wada, 2006 ; Iwasaki et al. 2006). D'autres enfin, souvent des médecins du travail plus liés aux industriels, s'efforcent de minimiser l'impact du facteur travail dans la survenue de ces accidents et maladies, en niant de surcroît une quelconque validité scientifique au terme de *karôshi*. Dans les articles qui plaident en sa faveur, le concept de *karôshi* est étendu à d'autres contextes socioculturels que le Japon, en affinant le

12. La ligne est toujours active : <http://karoshi.jp/>

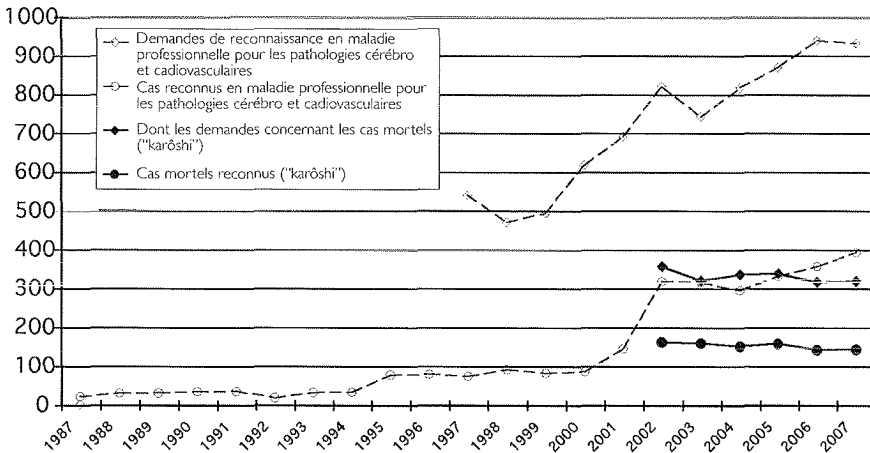
13. Le congrès annuel national de médecine industrielle (*sangyô eisei gakkai*) qui réunit un nombre croissant de participants (plus d'un millier en 2007) permet de rencontrer les principaux intervenants de ce débat.

modèle de Robert Karasek (1979, 1981) sur l'écart entre travail prescrit et latitude pour le réaliser (Haratani, 1998 ; Uehata, 2005 ; Uchiyama, 2005). Il ne s'agit plus seulement de mesurer l'impact objectif de la surcharge horaire, mais d'apprécier aussi les conséquences psychosomatiques du processus de travail, ce qui rejoint les travaux de l'école française de psychologie et psychodynamique du travail (Pezé et al., 2004 ; cf. aussi Dejours, 2000 ; Clot, 2002, 2008 ; Lhuilier, 2006). Cependant, comme nous le verrons dans le cas de Toyota, le temps de travail objectif est lui-même l'objet de controverse par un hiatus entre temps de travail prescrit et temps de travail réel : ce qui est pris en compte dans le calcul des heures, où et quand s'arrête le temps de travail.

Entre 1990 et 2005, le Japon a traversé une longue récession économique marquée par de vastes plans de licenciements dans les moyennes et grandes entreprises. Il s'en est suivi une précarité accrue pour la population active jusqu'alors tenue à l'écart du système d'emploi à vie, et partant, une pression accrue sur les salariés restant en poste pour accroître leur rendement ou leur volume horaire de travail. Alors que le modèle japonais de management se targuait d'avoir établi des relations de confiance entre employeurs et employés, entre firmes donneuses d'ordre et réseaux de sous-traitants, le chantage à l'emploi et la « promotion au mérite » (prime aux rendements) sont devenus des principes majeurs de gestion pour les cadres et les salariés, tandis qu'une part croissante d'ouvriers s'est vue reléguée dans des contrats d'emploi précaires (des contrats de deux mois en moyenne, parfois à la journée), sans couverture chômage ou santé.

Dans ce contexte, l'année 1995 voit la première hausse significative du nombre de personnes reconnues en maladies professionnelles pour infarctus et embolies cérébrales, passant de moins d'une dizaine de cas à quatre-vingt-un. En 2001, le gouvernement a assoupli les critères de reconnaissance, mais de manière plus quantitative, impliquant dorénavant de prouver un total de plus cent heures supplémentaires dans le mois qui précède la survenue de la maladie (ou de la mort), ou bien une moyenne de 80 heures et plus durant les six derniers mois. Le nombre de cas admis est alors monté à 150, pour doubler l'année suivante autour de 300, un chiffre qui reste stable depuis malgré l'augmentation des demandes jusqu'en 2006 (encore plus de 900 l'an dernier). À partir de 2002, les statistiques font également apparaître les cas mortels, c'est-à-dire les *karôshi* stricto sensu. [Cf. graphique 1]

En 2006, le gouvernement s'est pourtant préparé à faire voter un projet de loi visant à abolir la réglementation des heures supplémentaires pour les cadres (version japonaise du « White-collar exemption law » aux Etats-Unis). Cette tentative fut aussitôt rebaptisée « loi pour la promotion du *karôshi* » par les associations de victimes de *karôshi*. Grâce à leur mobilisation auprès des médias, des grands syndicats et des partis politiques, le gouvernement a finalement retiré ce projet.



Bien que l'expression de *karôshi* ait fini par s'imposer comme une notion à part entière dans les milieux scientifiques, sans clore pour autant les controverses sur le facteur travail, elle rencontre encore de nombreuses résistances de la part des administrations publiques et des entreprises. L'expression de *karôshi* n'est que tolérée, comme une concession à la langue vernaculaire ; d'où sa présentation entre guillemets dans les statistiques publiées par le ministère de la Santé et du Travail¹⁴, nonobstant un suivi précis et rapide à défaut d'une politique de prévention plus efficace.

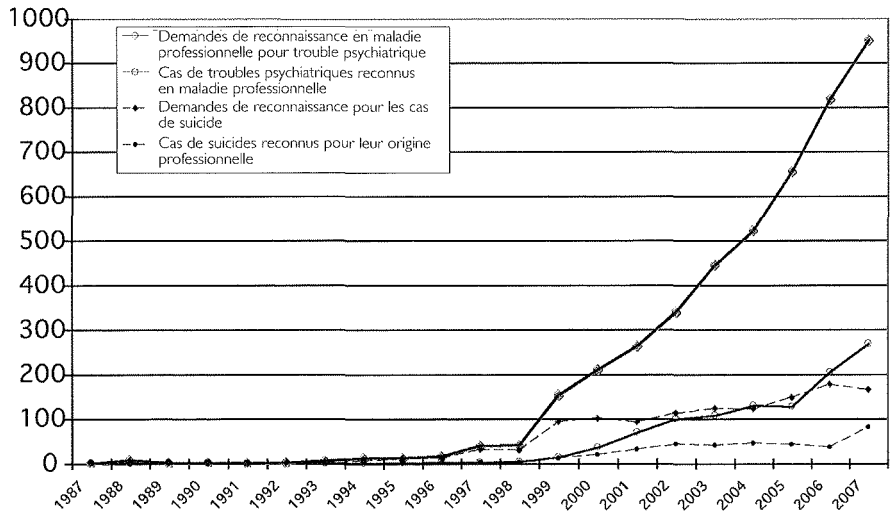
Dans le contexte de crise économique évoqué plus haut, le nombre annuel de suicides au Japon est redevenu un des plus élevés au monde.¹⁵ En 1998, Hiroshi Kawahito, un avocat à l'initiative du numéro d'appel « *Karôshi 110* », publie un livre sur le *karôjisatsu*, « suicide par surtravail », qui devient rapidement un best-seller. Le terme de *karôjisatsu* qui sera également repris dans la littérature médicale (Amagasa, 2004), regroupe à la fois les suicides attribués au contexte professionnel, et en amont du suicide, le vaste champ des troubles psychologiques. Malheureusement pour les intéressés, cela s'est fait sur la base très restrictive de la nosographie ICD-10 (International Classification of Diseases) de l'OMS. D'inspiration comportementaliste, sa méthodologie exclue des approches plus fines comme la psychodynamique du travail. Ceci explique le taux très élevé de demandes refusées. [cf. graphique 2] Ce système a toutefois le mérite d'exister ; en Europe, à l'exception de la Suède, très peu de pays permettent pour l'instant une reconnaissance des troubles psychiatriques en maladie professionnelle. (Eurogip, 2004).

Pour le prof. Uehata qui a mis en place une association afin d'assurer un premier conseil médical aux familles de victimes de *karôshi* et *karôjisatsu*¹⁶, le problème est loin de se limiter aux seuls accidents et maladies cérébro et cardiovasculaires pour ce qui concerne le *karôshi*, et les troubles mentaux entraînant un suicide. L'aspect quantitatif du volume horaire, le surtravail proprement dit, reste une donnée objective très importante. Mais

14. Les deux ministères ont fusionné en 2001.

15. Depuis 1999, le nombre annuel de suicides est repassé au-dessus de 30 000 cas (24,2 suicides pour 100 000 habitants). Après avoir atteint le pic de 34 427 en 2003, il décline depuis, mais le Japon reste l'un des pays les plus frappés après la Russie.

16. <http://karoushi.jp/>

Graphique 2 : Les suicides par surtravail (“Karôjisatsu”) au Japon

il conviendrait aussi d’appréhender plus avant la pathogenèse des aspects qualitatifs, organisationnels ou structurels, du travail et de l’emploi (Uehata, 2005), ce que résume bien en français l’expression de « maltravail » (Cartron, Gollac, 2006). Au Japon, quoique réducteur, le biais du dénominateur commun de surtravail (*karô*) a cependant permis d’identifier plus vite qu’ailleurs la part du facteur travail dans la morbidité et la mortalité cérébro et cardiovasculaires d’une part (*karôshi*), les troubles psychologiques et les suicides d’autre part (*karôjisatsu*).

Même si le problème est loin d’être réglé compte tenu des enjeux socioéconomiques et du rapport de force globalement défavorable pour les travailleurs, la traduction effective de ces expressions « paramédicales » de *karôshi* et *karôjisatsu* par le système public d’indemnisation est une victoire du mouvement social et syndical au Japon. En France et en Europe, cette expérience est d’autant plus digne d’intérêt pour tous ceux qui tiennent à préserver le système solidaire de sécurité sociale (les syndicats, la société civile et la « main gauche de l’Etat ») que de leur côté, les entreprises continuent de s’inspirer du modèle toyotiste sans se préoccuper de l’impact sur la santé publique, ou pire, en travestissant cet impact par le biais d’une gestion interne on ne peut moins transparente. Dans ce but, voyons donc maintenant le rapport entre *karôshi* et toyotisme à travers un exemple significatif au cœur du système Toyota.

2 – Mourir à trente ans chez Toyota

Le 30 novembre 2007, Hiroko Uchino, la veuve d’un salarié de Toyota à Nagoya a gagné le procès qui l’opposait à l’inspection du travail. Ken’ichi, son mari, est mort brusquement d’un infarctus du myocarde en 2002 à l’usine. Il avait tout juste 30 ans. Par sa position intermédiaire d’« expert »,

un statut ambigu entre celui de *group leader* (contremaître) et celui de *team leader* (chef d'équipe), il était astreint à de nombreuses heures supplémentaires non comptabilisées en tant que telles. Néanmoins son épouse a pu établir que dans les trois mois précédant sa mort, il avait effectué un total de 255 heures supplémentaires (254 heures et 55 minutes pour être précis), ce qui fait environ 4 heures 20 par jour ouvré (sans les week-ends, 3h20 si on fait une moyenne globale 255/90). D'après la loi japonaise, cette charge horaire dépasse largement le nombre d'heures permettant aux ayant droits une reconnaissance en accident du travail (*supra*). Mais l'entreprise et l'inspection contestaient ce chiffre, refusant d'intégrer les temps de réunions et des diverses activités lui incombant, y compris les heures effectuées pour les cercles de qualité. Suite à cette décision judiciaire, et après une entrevue en décembre avec le ministre de la Santé et du Travail, le 7 mars 2008, Mme Uchino a finalement obtenu gain de cause du Bureau du travail de la ville de Toyota¹⁷. Revenant sur sa décision, celui-ci admettait enfin la mort de son mari en accident du travail. Voici un extrait de la sentence rendue le 30 novembre 2007 par le tribunal administratif de Nagoya, qui a présidé à ce retournement de situation :

« Le 9 février 2002, à 4h20 du matin, alors qu'il se trouvait dans la salle de repos de l'usine de Tsutsumi, Ken'ichi s'est effondré de sa chaise. A son arrivée à l'hôpital à 4h50, il était en arrêt cardio-pulmonaire. Il est mort à 6h57 après des soins intensifs de réanimation. (...) L'autopsie a ensuite prononcé un infarctus du myocarde.

Le 6 mars, la plaignante (son épouse) a déposé auprès du directeur du Bureau du travail de (la ville) de Toyota (ci-après l'accusé) une demande de reconnaissance en accident du travail donnant droit à une pension et des indemnités de frais d'obsèques. (...) Le 5 décembre 2003, l'accusé informait la plaignante que sa demande était rejetée.

Le 9 janvier 2004, la plaignante déposait une procédure d'appel auprès de l'inspecteur de la caisse d'indemnisation et d'assurance pour les accidents du travail, appel rejeté par décision du 30 mars 2005. Le 22 juillet, elle engageait la présente plainte. (...) »

Entre la demande de reconnaissance déposée en mars 2002, et la décision du 7 mars dernier, il s'est donc écoulé cinq ans. La loi japonaise ne comporte pas d'équivalent de la présomption d'imputabilité qui prévaut dans le code de la sécurité sociale en France. Même lorsqu'un accident survient sur le lieu de travail, il incombe à la victime de prouver la causalité avec le travail, ce qui implique de se battre pied à pied avec une administration qui privilégie quasi systématiquement la version de l'employeur.

Dans le procès engagé au tribunal administratif, Mme Uchino était défendue par quatre avocats qui devaient affronter un panel de neuf confrères. Les points de litige portaient principalement sur la durée des heures de travail effectuées, l'accusé (le Bureau du travail) refusant de

¹⁷. La ville de Toyota, située à une trentaine de kilomètres de Nagoya, s'est développée avec l'entreprise. C'est comme si Sochaux s'appelait Peugeot-ville.

considérer les activités « annexes » à la production comme l'animation des cercles de qualité, mais aussi la définition médicale de l'accident lui-même. L'accusé faisait valoir qu'il s'agissait d'un infarctus d'origine virale. Dans la littérature sur le *karôshi* (*supra*), on retrouve de façon quasi systématique ces deux axes du débat : d'une part, la délimitation des horaires de travail, et donc implicitement tout ce qui concerne l'organisation du travail et l'assignation des tâches ; et d'autre part, la définition médico-légale de la cause de l'accident, de la maladie ou de la mort.

Le texte de la sentence présente en premier lieu le point de vue de l'accusé, c'est-à-dire celui du Bureau du travail de la ville de Toyota auquel les usines Toyota ont beau jeu de se remettre. En ce qui concerne les horaires du travail, l'accusé donc, fait valoir tout d'abord qu'à proprement parler, le temps de présence dans l'entreprise (*zaisha jikan*) ne recouvre pas forcément les horaires de travail (*rôdô jikan*), puisqu'il faut tenir compte du temps de vestiaire et des temps de pause. Outre cette subtilité, l'accusé exclue également les temps de réunion dévolus aux cercles de qualité, les réunions entre « experts », les réunions de formation, les réunions syndicales, les visites d'études dans d'autres entreprises (principalement les équipementiers et les différents sous-traitants), les pots de fins d'années, les amicales, et les visites aux familles pour différentes raisons (décès, maladie, etc), ainsi que les campagnes de sécurité routière pour lesquelles Ken'ichi devait pourtant s'impliquer activement. Selon le calcul présenté par l'accusé, toutes ces réunions ne prennent au maximum qu'entre 15 et 30 minutes par mois.

Ces activités « para-travail » dépendent de l'amplitude des tâches et responsabilités assignées à Ken'ichi. Nier ou limiter certaines responsabilités permet donc de nier une partie du temps de travail réel. À cette fin, les avocats de la défense se sont donc efforcés de diminuer l'amplitude des responsabilités de Ken'ichi en tant qu'« expert », notamment en ce qui concerne la gestion de la qualité de la section soudure où Ken'ichi était en poste. Selon l'accusé, Ken'ichi n'avait pas à s'occuper des relations en amont, avec les fournisseurs, concernant les pièces défectueuses, mais devait se limiter à repérer en aval, les défauts sur les carrosseries, en se contentant d'en informer qui de droit sur la ligne ; le cas échéant, il ne lui incombe pas d'interrompre la ligne, cette décision revenant au group leader.

La position hiérarchique ambiguë « d'expert », entre le *group leader* et le *team leader* cumulant les responsabilités et les tâches inhérentes aux deux statuts, il s'agissait là d'un enjeu important pour la définition médico-légale du *karôshi*, eu égard notamment à l'influence du modèle de Karasek qui induit à comprendre le *karôshi* comme résultant d'un hiatus entre les objectifs imposés et la latitude pour l'exécuter.

L'accusé plaide en outre que la participation de Ken'ichi aux cercles de qualité et la proposition d'idées nouvelles ne dépassaient en rien la moyenne assignées à l'ensemble des employés de l'entreprise, soit plus de

68 000 au Japon, et qu'en ce qui concerne les réunions syndicales, il s'agissait d'un choix personnel :

« Pour toutes ces raisons, on ne peut pas dire que Ken'ichi fût soumis à une charge excessive de travail susceptible d'entraîner un infarctus. (...) En outre, le plaignant fumait une quarantaine de cigarettes par jour. Or on sait le rôle prépondérant du tabac dans les accidents cardio-vasculaires. (...) Enfin, le plaignant avance que l'accumulation de stress avait diminué ses défenses immunitaires, mais au dire du médecin légiste, M. Kuroda, cette explication n'a pas de fondement objectif. »

En ce qui concerne la distinction entre temps de travail et la présence sur le lieu de travail, les juges ont observé que même pendant les temps de pause, il était difficile de se reposer dans la salle prévue à cet effet, et quand bien même cela eût été possible, Ken'ichi était très souvent contraint d'utiliser ses temps de pause pour reprendre des schémas de production, rédiger des notes sur l'ordinateur, répondre aux emails, etc.

Par ailleurs, le tribunal a également remarqué qu'au dire même des brochures de présentation de l'entreprise, les cercles de qualité font partie inhérente du système Toyota et nécessitent un investissement horaire beaucoup plus important que ce que les avocats ont essayé de faire croire. La direction est donc prise au piège de son discours.

Si la participation au syndicat avait été présentée comme un choix personnel de Ken'ichi, les juges ont estimé à juste titre que dans le contexte de Toyota, refuser de prendre part aurait compromis toute progression de carrière. Il ne saurait donc s'agir d'un choix personnel, mais bien d'une charge supplémentaire.¹⁸

En ce qui concerne le travail de Ken'ichi sur la ligne proprement dite, les responsabilités incombant à Ken'ichi étaient beaucoup plus importantes que ce que la défense a tenté de minimiser, notamment durant les périodes d'absence à l'étranger du *group leader* (en mission d'études), ou lorsque les problèmes s'accumulaient sur la ligne, il lui revenait de les régler.

Dans le texte de la sentence, il ressort clairement que la position d'un *team leader* « expert » est prise entre deux feux, entre la pression de la chaîne de façon quasi analogue à celle subie par les opérateurs, et la pression des responsabilités incombant aux échelons d'encadrement. Le *team leader* est le dernier échelon sur lequel pleuvent les réprimandes de la hiérarchie lorsque la qualité n'est pas au rendez-vous.¹⁹ dans un contexte où l'essentiel de la quête d'innovation demandée aux opérateurs (la fameuse boîte à idées du système Toyota) concerne finalement plus la « chasse au coût » que la qualité des voitures, sans parler de l'amélioration des conditions de travail, en termes d'aménagement ergonomique des postes etc. Cette pression sur le chef d'équipe est exacerbée lorsque celui-ci est de caractère sérieux, appliqué, ne rechignant pas à la tâche comme est décrit Ken'ichi par ses collègues. C'est d'ailleurs là un trait très fréquemment

18. Pour être plus explicite, on peut même dire que depuis les années cinquante, la direction de Toyota conçoit le syndicat comme une annexe du service du personnel, une courroie de transmission de la direction (cf. ma préface à Kamata, 2008 ; Cusumano, 1985 : 137-183). Cette situation est d'ailleurs loin de se limiter au seul cas de Toyota ; on la retrouve dans la quasi totalité des grandes entreprises japonaises. (Jobin, 2006). Sur la façon dont les syndicats français et européens ont pu être abusés par le toyotisme et l'idéologie coopérationniste qui l'accompagne, cf. Da Costa, Garanto, 1993 ; Jobin, 2008.

19. La gestion de la qualité est un point d'autant plus sensible pour l'entreprise qu'elle représente un des piliers de sa propagande interne et externe. Or ces dernières années, au Japon, le nombre de véhicules rappelés pour vice de fabrication n'a cessé d'augmenter (60 000 en 2001, 460 000 en 2002, 1 880 000 en 2005...), dépassant même le nombre de voitures produites annuellement à l'échelon national (1 700 000), et provoquant parfois des accidents de circulation graves. [Watanabe, Hayashi, 2007 : 146-175]

décrit, pour ne pas dire systématique, parmi les victimes de *karôshi*, ce qui invite là à renverser carrément le modèle de Karasek, ou les théories de la reconnaissance : la personne exige d'elle-même plus que ce que ses résistances physiques ne le lui permettent, jusqu'à en oublier les signaux physiologiques (Oono, 2003 ; Dejours, 2000).

Mais plus qu'une analyse psychologique de la situation, les juges insistent sur l'importance des horaires de travail comme fait objectif et parviennent à un calcul impressionnant de plus de 100 heures supplémentaires durant le mois qui précède l'accident, soit près de 5 heures supplémentaires par jour. Ils rappellent en outre que le travail de nuit et les variations de biorhythme du système en deux-huit accroissent d'autant la fatigue et le stress, et qu'à ce titre, l'heure de l'accident, 4h20 du matin, ne saurait être fortuite.

En ce qui concerne la cause de l'infarctus, le tabac est bien sûr un élément à prendre en compte, et constitue probablement un facteur aggravant (selon les théories, il multiplie le risque de 2,11 à 7,4 fois), mais il ne saurait être un facteur décisif, compte tenu du jeune âge de Ken'ichi. Enfin, sur la probabilité d'un infarctus d'origine virale, les experts médicaux consultés ont précisé que selon les études, il varie au Japon entre 0,1 et 12% des cas et ne saurait par conséquent être retenu comme hypothèse dans le cas présent. Au regard de toutes les théories en présence, s'il n'est pas impossible d'exclure d'autres causes que le travail, en revanche, le volume des heures supplémentaires effectuées constitue un élément objectif indéniable et entériné par la loi.

A en juger par le récit sur le vif de Satoshi Kamata, au début des années 1970, alors que le système de production de Toyota était déjà parvenu à maturité, les accidents du travail et maladies professionnelles étaient légion (Kamata, 2008). Aujourd'hui, la santé est devenue un indicateur de productivité comme un autre, et les médecins du travail de l'entreprise sont fiers de présenter leurs efforts pour adapter ergonomiquement les postes. Cela ne va pas cependant sans leur poser un dilemme avec l'impératif du « *takt time* » (cf. notre préface à Kamata, 2008). Et à en juger par les chiffres relevés par le syndicat CGT de l'usine de Valenciennes, les TMS atteignent des records. Et d'après le médecin du travail, il y aurait eu « 9 suicides ces dernières années », mais sans qu'il soit possible d'obtenir plus de précision.

Au cœur du système, aux usines Toyota de Nagoya, le système est bien « verrouillé » et les chiffres concernant les accidents du travail et maladies professionnelles ne parviennent que très rarement à l'extérieur de l'entreprise (sans parler des cas de *karôshi* ou de suicides qui sont encore plus tabou). Dans ce contexte, la décision judiciaire du tribunal de Nagoya sur la mort de *karôshi* de Ken'ichi Uchino est un signal fort. Il s'agissait du cinquième cas de *karôshi* porté en justice par Mikio Mizuno, un des avocats de Mme Ushino, mais celle-ci était la première à avoir osé porter publi-

quement l'affaire en justice, au risque d'avoir à subir une très forte pression dans son entourage étant donnée l'emprise très forte de l'entreprise Toyota sur toute la région.²⁰

A l'issue de cette décision judiciaire et du débat qu'il a soulevé à l'échelon national, la direction de Toyota vient récemment d'accepter d'inclure les temps de réunion consacrés aux cercles de qualité ; d'autres entreprises telles que Suzuki, Komatsu, JFE Steel, s'appêtent à faire de même.²¹

Conclusion

A travers cette brève introduction à la façon dont le Japon aborde aujourd'hui la mort par surtravail, nous souhaitons attirer l'attention, par-delà la question des suicides, sur la possible origine professionnelle de nombreux accidents et maladies cérébro et cardiovasculaires, ce qui représente pour l'instant un angle mort de la santé publique en France et en Europe.

La lutte pour la reconnaissance menées au Japon par les associations de victimes de *karôshi* et *karôjisatsu* pourrait servir de référence, en veillant à ne pas se limiter aux cas survenus sur le lieu de travail²². Il conviendrait aussi de placer ces morts brutales sur un continuum pathologique résultant à la fois du surtravail et du « maltravail », depuis les signes précoces que constituent les maladies de peau, les troubles digestifs et les insomnies jusqu'aux accidents cérébro et cardiovasculaires et les suicides, en passant par les TMS²³, les cancers, les pneumoconioses, etc.

Concernant le toyotisme, s'il convient de ne pas en faire le responsable de tous nos maux²⁴, on ne saurait pour autant écarter son impact sur la santé publique. Tant que les entreprises ne seront pas tenues de publier leurs chiffres, et tant qu'une pression maximum sera exercée sur les employés pour ne pas faire une demande de réparation en accident du travail ou maladie professionnelle, il sera très difficile de comparer le caractère pathogène de telle ou telle organisation du travail : le toyotisme ou autre. On pourrait d'ailleurs se demander s'il y a des alternatives au toyotisme aujourd'hui, tant ce système de production est devenue la référence de tous les industriels bien au-delà du seul secteur automobile. De nombreux cabinets de conseil proposent en effet à leurs clients d'appliquer la méthode du *lean system* qui découle directement du toyotisme.

20. Cité dans le mensuel Zen.ei, avril 2004, p.99.

21. *Asahi*, 22 mai 2008.

22. Par exemple, si deux des suicides survenus au Technopole Renault de Guyancourt ont été reconnus en accidents du travail parce qu'ils étaient survenus sur les lieux, un troisième a été reconduit à l'étude avec charge pour la famille d'établir la causalité. (*Le Monde*, 15 sept., 21 oct.2007).

23. A ce titre, on peut rappeler des dénominations plus explicites : lésions par efforts répétitifs (cf. Dejours, 2000 : 251-263) ; lésions articulaires dues au travail répétitif/LATR, en usage au Québec ; ou encore, au Brésil, celle de lésions dus à des efforts répétés sous forte contrainte de temps.

24. A l'instar de Jacques Calvet le patron de Peugeot qui dans les années 1980 critiquait la concurrence déloyale des constructeurs japonais tout en introduisant leurs méthodes à Selvenor, Sochaux, Mulhouse. À C Un OS de Sochaux réagissait alors avec humour à ce discours en arborant sur un badge : « Yzon Bondô Léjap » ! (Durand, 2006 : 347).

- Amagasa T., Nakayama T., Takahashi Y., (2005), « Karôjisatsu in Japan: Characteristics of 22 Cases of Work-Related Suicide », *Journal of Occupational Health*, 2005; 47: 157-64.
- Buscatto M., Lorient M., Weller J.M., (2008), *Au-delà du stress au travail*, Erès, Ramonville.
- Cartron D., Gollac M., (2006), « Fastwork et maltravail », in Askenazy P., Cartron D., Coninck F., Gollac M., *Organisation et intensité du travail*, Octarès, Toulouse.
- Cusumano M. (1985), *The Japanese Automobile Industry: Technology and Management at Nissan and Toyota*, Harvard University Press.
- Da Costa I., Garanto A., (1993), « Entreprises japonaises et syndicalisme en Europe », *Le mouvement social*, 162 : 95-128.
- Clot Y., dir: (2002), *Les histoires de la psychologie du travail*, Octarès, Toulouse.
- Clot Y., (2008), *Travail et pouvoir d'agir*, PUF, Paris.
- Dejours C., (2000), *Travail, usure mentale*, Bayard, Paris.
- Deschamps F.J., (1993), « Le karoshi ou mort par excès de travail », *Concours-médical*, 115 (6) : 482-483.
- Durand M., (2006), *Grain de sable sous le capot. Résistance et contre-culture ouvrière : les chaînes de montage de Peugeot (1972-2003)*, Agone, Paris.
- EUROGIP (2004), *Maladies psychiques liées au travail: quelle reconnaissance en Europe?*, Paris.
- Franco T., (2002), « Karoshi: o trabalho entre a vida e morte. Salvador », *Caderno CRH*, 2002/6-37: 141-161.
- Fukuoka Y. et al., (2005), « Do Japanese workers who experience an acute myocardial infarction believe their prolonged working hours are a cause? », *International-journal-of-cardiology*, 100 (1) : 29-35.
- Kamata S., (2008), *Toyota, l'usine du désespoir*, Demopolis, Paris.
- Karasek R., (1979), « Job demands, job decision, job latitude, and mental strain : implications for job redesign », *Administrative Science Quarterly*, 24, 285-307.
- Karasek R. et al., (1981), « Job decision latitude, job demands and cardiovascular diseases : a prospective study of Swedish men », *American Journal of Public Health*, 71(7), 694-705.
- Kawahito H., (1998), *Karôjisatsu*, Iwanami, Tôkyô.
- Haratani T., (1998), "Karoshi: death from overwork", in *Encyclopædia of occupational health and safety*, ILO, Geneva, 1998: 5.18-21.
- Hayashi T. et al., (1996), "Effect of overtime work on 24-hour ambulatory blood pressure", *Journal of Occupational & Environmental Medicine*, 38(10):1007-1011.
- Hosakawa M., Uehata T., Tajiri S., (1982), *Karôshi; nô-shinzô kei shippai no gyômuji nintei to yobô* [Karôshi ; prévention et réparation des maladies professionnelles cérébro et cardiovasculaires], Rôdô keizaisha, Tokyo.
- Hoshuyama T. et al., (2005), "Chôjikan rôdô to shin kekkankei shikkan to no kanren: taiketeiki rebyû", [Overwork and its health effects--current status and future approach regarding Karoshi], *Sangyo Eiseigaku Zasshi (J UOEH)*, 27 (4) : 367-376.
- Hatzfeld N., (2006), « L'émergence des troubles musculo-squelettiques (1982-1996). Sensibilités de terrain, définitions d'experts et débats scientifiques », *Histoire et mesure*, vol. XXI, n°1, p.111-140.
- Kageyama T. et al. (1997), "Commuting, overtime, and cardiac autonomic activity in Tokyo", *The Lancet*, Vol.350:9078, 30 August 1997, p.639.
- Iwasaki K., Takahashi M., Nakata A., (2006), "Health problems due to long working hours in Japan: working hours, workers compensation (Karoshi), and preventive measures", *Industrial Health*, 2006 (44):537-540.
- Jobin P., (2006), *Maladies industrielles et renouveau syndical au Japon*, Editions de l'EHESS, Paris.
- Jobin P., (2008), « Faiblesse du syndicalisme consensuel », *La chronique d'Amnesty International*, mars 2008 : 14-15.
- Jobin P., Yoshikawa T., Môri I., Thébaud-Mony A., Furuya S., (2008), « Social visibility of industrial diseases in Europe and Japan », *International Journal of Environmental and Occupational Health*, (soumis le 19 mai 2008).
- Lhuillier D., (2006), *Cliniques du travail*, Erès, Toulouse.
- Nasse, Ph., Légeron P. (2008), *Rapport sur la détermination, la mesure et le suivi des risques psychosociaux au travail*, 12 Mars 2008, ministère du Travail.
- National Defense Counsel for Victims of Karoshi, (1990), *Karoshi: When the Corporate Warrior Dies*, Mado Sha, Tokyo.
- Nishiyama K., Johnson J.V. (1997), "Karoshi-death from overwork: occupational health consequences of Japanese production management", *International journal of health service*, 1997;27(4):625-41.

- Oono M., (2003), *Karôshi, karôjisatsu no shinri to shokuba*, Seikyûsha, Tôkyô.
- Pezé M., Depuille-Imbeaux M., Soula M.C., (2004), « Mort subite au travail : la part des femmes », in *Archives des maladies professionnelles et de l'environnement*, Vol.65, No2-3, mai, p.291.
- Shimizu K., (1999), *Le toyotisme*, Paris, La découverte.
- Saruta M., (2007), *Toyota way to jinji kanri, rôshi kankei* [Le Toyota way et la gestion du personnel], Zeimu keiri kyôkai, Tôkyo.
- Tajiri S, Matsumoto H, Nakazuka H, Miura M., (1991), *Karôshi e no chôsen* [Challenging karôshi]. Rôdô keizaisha, Tôkyo.
- Uchiyama S., Kurasawa T., Sekizawa T., Nakatsuka H. (2005), "Job strain and risk of cardiovascular events in treated hypertensive Japanese workers: hypertension follow-up group study", *J occup health*, 2005; 47:102-111.
- Uehata T., (1978), "Karôshi ni kansuru kenkyû" [Recherche sur la mort par surtravail], *Sangyô igaku* [Jap Ind Health], (20):479.
- Uehata T., (2005), "Karôshi" (en jap.), in *Nippon Rinsho*, 63(7):1249-53.
- Thébaud-Mony A., (2007), *Travailler peut nuire à votre santé*, La découverte, Paris.
- Wada K. et al., (2006), « Effects of overtime work on blood pressure and body mass index in Japanese male workers », *Occupational Medicine*, 56, 8: 578-580.
- Watanabe M., Hayashi M., (2007), *Toyota no yami* [Le versant obscur de Toyota], Bijinesusha, Tôkyo.
- Yokota H., Sataka M., (2006), *Toyota no shôtai* [La vraie nature de Toyota], Shûkan kinyôbi shuzai han, Tôkyo.

4

contrechamp

Le temps de travail toujours au centre du rapport capital/travail

Jean-Philippe Melchior*

Depuis l'élection présidentielle de 2007, les 35 heures sont au cœur de l'offensive idéologique et politique de la droite. Pour justifier leur volonté de faire voler en éclats les limitations légales du temps de travail, les responsables politiques actuellement au pouvoir défendent deux idées, régulièrement relayées par les médias, qui occupent une place suffisamment stratégique dans leur discours pour qu'on les évalue d'emblée à l'aune des données statistiques disponibles et qu'on interroge leur finalité. La première idée est que les Français ne travailleraient pas assez. Une telle affirmation nécessite non seulement de définir les pays avec lesquels on envisage la comparaison ainsi que l'unité de mesure du temps de travail utilisée, mais aussi de préciser à quel intérêt répond la préférence pour telle ou telle unité de mesure. Si l'on compare avec l'Union Européenne en prenant la semaine comme unité de mesure, l'affirmation est tout simplement fautive puisque la durée moyenne effective du travail est en France de 38 heures par semaine, soit plus que l'Union européenne à 15 (37,2 heures) et que les pays que nos dirigeants présentent comme modèles : Royaume-Uni (36,9 heures) ; Suède (36,5 heures) ; Irlande (36,4 heures) ; Allemagne (35,6 heures) ; Pays-Bas (30,8 heures)¹.

Confrontés à ces moyennes hebdomadaires qui prouvent que les Français travaillent plus longtemps que les européens à l'échelle de la semaine, les défenseurs d'une « remise au travail » des salariés de l'hexagone changent

* Maître de conférence en sociologie, Université du Maine, membre de « Espaces et Sociétés » (UMR CNRS 6590), jean-philippe.melchior@univ-lemans.fr

1. Il s'agit de la durée du travail moyenne effective pendant la semaine de référence, pour tous types d'emplois et toutes branches. Deuxième trimestre 2006. Source : Eurostat.

volontiers d'unité de mesure et de continent. Ils invoquent alors la durée annuelle de travail qui varie entre les pays et qui peut être significativement plus longue qu'en France, comme c'est le cas aux Etats-Unis qui « depuis la fin des années 1960 sont entrés dans une ère d'accroissement du temps de travail » (Schor, 1991 : 4). La référence à ce pays est instructive. Les Etats-Unis, pays où la durée du travail s'allonge (entre 1969 et 1989 les salariés à plein temps ont vu augmenter leur durée annuelle de travail de 158 heures, soit un mois de plus par an), sont érigés en modèle et qui montrerait ainsi la voie aux pays développés (Basso, 2005). Conscient du fait que les Etats-Unis ont commencé plus tôt à allonger le temps de travail hebdomadaire et annuel, le gouvernement Fillon ambitionne de supprimer tout ce qui empêcherait la France de rattraper au plus vite son retard dans ce domaine. Peu importe les effets négatifs de cet allongement sur la santé des salariés et sur la qualité de leur vie.

Il n'est bien sûr pas indifférent que les défenseurs de l'allongement du temps de travail privilégient l'échelle annuelle comme unité de mesure. Comme l'argumente Pietro Basso, la préférence pour la durée annuelle du travail « correspond davantage aux exigences comptables des entreprises et à la planification de la production. Elle est en outre plus cohérente avec l'idée que le salarié est un simple fournisseur de force de travail » (Basso, 2005 : 126). À l'opposé de cette perspective, qui fait du temps d'utilisation de la force de travail du salarié une variable dépendant du temps des machines, des temps du capital et du marché, la prise en considération du salarié et la satisfaction de ses besoins, au-delà de sa survie, impliquent que le principal critère de mesure soit la journée.

La deuxième idée est que la réforme des 35 heures aurait été préjudiciable, voire catastrophique pour l'emploi. Ce qui est faux. Philippe Askenazy, Catherine Bloch-London et Muriel Roger estiment, dans leur bilan qui va jusqu'à l'année 2003² comprise, que « les lois Aubry semblent avoir eu, au moins à court terme, un certain succès en termes d'emploi avec la création d'environ 300 000 postes » (Askenazy, Bloch-London, Roger, 2004). La RTT a bien créé des emplois : la DARES parle de 350 000 emplois créés et l'IRES (Institut de Recherches Economiques et Sociales) de 500 000. Sans négliger le fait que durant la période 1997-2002 la croissance a largement amplifié la création d'emplois, puisque 1,8 millions d'emplois ont été créés dans le secteur concurrentiel (soit une progression de 12,8%), on peut souligner que la RTT sans perte de salaire (la durée annuelle effective du travail est passée de 1649 à 1536 heures, soit une baisse de 6,8 %) n'a pas freiné cette croissance (Ramaux, 2006). Pour la période suivante (2002-2006), qui a connu une légère augmentation de la durée du travail (de 1536 à 1564 heures), le nombre d'emplois créés n'a été que de 160 000. Ainsi, depuis 20 ans, la progression de l'emploi salarié suit de près le rythme de réduction du temps de travail³.

2. Au 30 juin 2003, les statistiques de la DARES font état d'une situation contrastée : 9 871 215 salariés étaient passés aux 35 heures dont 8 668 643 travaillent dans des entreprises de plus de 20 salariés, soit 73,9 % des salariés appartenant à cette catégorie d'entreprises, tandis que seulement 23,3 % des salariés travaillant dans des entreprises de moins de 20 salariés étaient concernés.

3. OUPS (Observatoire Unitaire des Politiques Sociales), *Loi sur les heures supplémentaires : un choc en trompe-l'œil*, 27 septembre 2007. <http://sarkoups.free.fr>

Alors que le salarié français a une durée de travail hebdomadaire supérieure à celle des salariés de nombreux pays européens, qu'il a un très haut taux de productivité horaire (la productivité horaire du salarié français était en 2004 de 16,5 % supérieure à la moyenne de l'Europe des Quinze, contre un écart déjà positif de 11 % en 1996), que les 35 heures ont créé des emplois, la question est posée de savoir pour quelle raison le président de la République et son gouvernement remettent en cause les 35 heures et le nouveau compromis entre employeurs et salariés que la mise en application de cette norme temporelle a encouragé. Ce compromis peut s'analyser de la manière suivante : en échange de l'intensification et de la flexibilité largement favorisées par les 35 heures, a été accordé un temps libéré plus ou moins consistant qui permet à chacun de se reposer ou de se consacrer davantage à des activités de loisirs, à sa famille, ou encore à des implications citoyennes. L'intensification du travail et la flexibilité ne datent pas des 35 heures, mais elles ont été accentuées par leur mise en œuvre (Melchior, 2007). Gestion des effectifs à *flux tendus* oblige, la nécessité s'impose à toutes et à tous de faire face soit à une augmentation de la charge de travail et à l'urgence, soit à une nouvelle phase de rationalisation du travail. Dans ces conditions, il importe pour les salariés de pouvoir s'extraire d'un travail qui rime rarement avec épanouissement et de profiter au mieux du temps libéré qui permet de supporter ces effets négatifs.

Pour quelle raison, donc, l'exécutif déconstruit-il l'ensemble du dispositif Aubry ? Dans une première partie, nous allons tenter d'apporter des réponses à cette question en procédant à l'analyse des effets annoncés du dispositif « travailler plus pour gagner plus » dont les limites intrinsèques, connues par ses initiateurs, trahissent l'existence d'autres visées. Il nous semble donc important de dégager également les véritables objectifs que souhaite atteindre le pouvoir dans ce contexte d'offensives tous azimuts à l'égard du temps de travail (offensives sur le nombre d'années de cotisation pour toucher une retraite à taux plein, sur le travail le dimanche, sur la RTT...). C'est bien la cohérence qui relie les différentes remises en cause de normes légales essentielles qu'il faut soumettre au questionnement. Dans une seconde partie, nous montrerons que ce dispositif qui va à l'encontre des aspirations de nombreux salariés est sous-tendu par une représentation spécifique du travail et du salariat dont il est possible de dessiner les contours. En conclusion, les termes d'une dernière question à laquelle il est sans doute prématuré de répondre seront proposés : comment le dispositif qui vise la déconstruction des 35 heures et l'allongement du temps de travail va-t-il s'articuler au mouvement profond d'assouplissement des contraintes temporelles de travail et d'individualisation des rythmes temporels qui sont à l'œuvre dans notre société ?

Denis Kessler, ex-numéro deux du MEDEF, écrivait le 4 octobre 2007 : « *La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil National de la Résistance* »⁴. Il s'agit ni plus, ni moins d'éradiquer l'ensemble des régulations sociales qui ont eu vocation à concrétiser ce programme. Loin de constituer une rupture, le sarkozysme est plutôt une accélération dans l'entreprise de déconstruction du compromis social de l'après-guerre, entreprise de déconstruction initiée dès les années quatre-vingts à la faveur d'un recul sans précédent, tant sur le plan idéologique que du point de vue organisationnel, des organisations du mouvement ouvrier. Cette accélération sarkozyste se caractérise non seulement par le nombre et la diversité des attaques envers le salariat, mais aussi par l'étonnante manipulation langagière qui consiste à faire passer des régressions sociales pour des réformes à la fois justes et efficaces. Celles qui concernent la durée du travail, et qui nous intéressent tout particulièrement ici, sont exemplaires de cette double caractérisation.

Il est important de rappeler que le dispositif « travailler plus pour gagner plus » fait suite à une série d'attaques opérées par le gouvernement Raffarin et François Fillon, déjà expert en la matière, contre les 35 heures. Après l'alternance politique de mai-juin 2002, la loi Fillon, adoptée le 17 janvier 2003, a modifié sensiblement la portée des lois sur les 35 heures. En théorie du moins, puisque certaines dispositions proposées par ce texte n'ont trouvé de prolongement que si les branches et les entreprises le souhaitaient. Nonobstant le gel de l'application des 35 heures pour les petites entreprises qui ne les avaient pas encore mises en œuvre (inférieures ou égales à 20 salariés), on peut souligner, d'une part, la consécration de l'annualisation grâce au remplacement de la référence au volume hebdomadaire de 35 heures par la référence au volume annuel de 1600 heures, et d'autre part, l'augmentation du contingent annuel d'heures supplémentaires (de 130 à 180 heures). Ce contingent a été modifié une seconde fois par un décret du 21 décembre 2004 et est passé à 220 heures supplémentaires par an et par salarié⁵. Une convention ou un accord de branche étendu, un accord d'entreprise ou d'établissement peut prévoir un volume supérieur ou inférieur. Cette augmentation offrait donc déjà la possibilité, pour les entreprises, d'opérer un retour silencieux aux 39 heures, moyennant une augmentation modique de 10 % pour les entreprises inférieures ou égales à 20 salariés et une augmentation de 25 % pour les entreprises supérieures à 20 salariés (de la 36^{ème} à la 39^{ème} heure). Si la possibilité pour les entreprises de revenir sur les précédents accords a pu être analysée comme un message fort en faveur des employeurs, elle n'a été que peu utilisée dans

4. Revue *Challenges*.

5. Le contingent est de 130 heures par an et par salarié lorsque la durée du travail varie en application d'un accord de modulation (Code du travail, art. L.212-8 ; décret du 20 mars 2003)

la mesure où les branches professionnelles ont redouté en général de rouvrir un débat qui a déjà été conflictuel. En raison d'un attachement certain des salariés, surtout les jeunes, à l'effet temps libéré de la RTT et au desserrement des contraintes temporelles qu'elle peut induire, de nombreux employeurs ont estimé que de nouvelles négociations sur le sujet n'étaient pas sans risque.

Ainsi l'orientation du Président Sarkozy et de son gouvernement ne part pas de rien en la matière. Cependant, le rapprochement dans le temps des diverses mesures relatives aux normes temporelles du travail traduit une volonté de satisfaire, aussi vite que possible, les demandes répétées du MEDEF de vider complètement le dispositif Aubry de sa substance et de réduire au maximum les contraintes légales concernant la durée du travail.

L'objectif annoncé de la mesure sur les heures supplémentaires

La mesure des heures supplémentaires est directement liée à une explication du chômage d'inspiration libérale qui peut se résumer de la façon suivante. L'offre de travail de la part des salariés serait limitée par des règles trop rigides en matière de durée du travail et jusqu'à présent les heures supplémentaires n'auraient pas été assez attractives. Du côté des employeurs, le coût du travail serait encore trop élevé. En rendant plus attractives les heures supplémentaires et en réduisant les charges sur celles-ci, le dispositif offrirait au marché du travail une partie de l'oxygène qui lui manque actuellement. En défiscalisant les heures supplémentaires et en instaurant, pour toutes les entreprises, la bonification de 25 % à ces heures (jusqu'à la 43^{ème}), le gouvernement entend donc convaincre les salariés que l'augmentation de leurs revenus dépend avant tout de leurs efforts, de leur acceptation à travailler plus longtemps. En vigueur depuis le 1^{er} octobre 2007, cette mesure est censée apporter des gains substantiels de pouvoir d'achat, qui devront permettre de relancer la consommation et la croissance.

Pour l'Observatoire unitaire des politiques sociales qui « a réalisé des simulations visant à évaluer les impacts économiques et sociaux de la loi sur les heures supplémentaires », « les bénéficiaires de la mesure seront concentrés massivement, à plus de 90 %, sur les salariés qui effectuent déjà des heures supplémentaires⁶ ». La première question qui se pose est celle de savoir quelle part représentent ces salariés dans l'ensemble du secteur marchand. Parmi eux, il y a bien sûr les salariés qui sont restés à 39 heures et qui font donc en principe 4 heures supplémentaires par semaine. Si les gains de pouvoir d'achat annoncés par la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale sont compris entre 5 et 7 %, ces salariés ne représentent que 19 % des effectifs du secteur marchand. Il y a également des salariés à 35 heures, qui sont en grande majorité dans les entreprises de plus de vingt salariés mais qui ne font en moyenne que 0,3 heure supplémentaire rémunérée par semaine. D'après les calculs de l'Observatoire Unitaire des Politiques Sociales, « l'impact total sur le revenu disponible

6. *Op. cit.*, p. 1.

des ménages sera au maximum d'environ 0,4 % »⁷. Compte tenu que les avantages fiscaux ne vont être perçus qu'en 2009 et que « la mesure n'aura que de maigres effets sur la plupart des fiches de paye en 2008 », on comprend que le gouvernement a jugé nécessaire d'ajouter quelques semaines plus tard la mesure rendant possible la monétisation des jours de RTT.

Il semble qu'en lançant cette mesure sur les heures supplémentaires, le gouvernement ait surestimé le nombre de salariés susceptibles d'être concernés et sous-estimé l'existence de la modulation du temps de travail qui a souvent été adoptée lors de la négociation des accords de RTT. La modulation du temps de travail permet à l'employeur d'adapter aux besoins de l'entreprise le volume de travail nécessaire. Ainsi, elle fait travailler au-delà des 35 heures pour répondre au surcroît d'activité sans augmenter les coûts salariaux, puisqu'en échange des heures supplémentaires effectuées pendant les périodes dites hautes elle accorde des jours de récupération dès lors que la baisse de l'activité le permet. Avec cette modulation, il n'y a plus d'heures supplémentaires rémunérées. Il est très improbable que le patronat renonce aux avantages de la modulation pour rétablir des heures supplémentaires.

La seconde interrogation concerne les effets de cette mesure sur l'emploi. Les chefs d'entreprise pourraient préférer tirer parti du dispositif des heures supplémentaires plutôt qu'embaucher. Patrick Artus, Pierre Cahuc et André Zylberberg ont déjà souligné que « cette mesure est susceptible d'avoir un effet négatif sur l'emploi, puisqu'elle incite les entreprises à substituer des heures de travail aux hommes⁸ » Privilégier les heures supplémentaires, cela veut dire faire travailler plus longtemps des salariés qui ont déjà un emploi, alors qu'il y a plus de 4,5 millions de personnes qui oscillent du chômage à la précarité, dont 2 millions de chômeurs. C'est donc une orientation qui est à l'opposé du partage du travail et de l'objectif des 35 heures qui était de faire baisser le chômage.

La suppression dans les faits de la durée collective du travail

Il est temps d'esquisser à grands traits les objectifs que souhaite atteindre le gouvernement en matière de durée du travail, mais qu'il ne préfère pas afficher trop tôt par prudence. En effet, la tenue de ces objectifs dépend, d'une part, de la réussite de la mesure que nous venons d'étudier – ce qui est loin d'être acquis –, et d'autre part, des réactions à venir des salariés et de leurs organisations syndicales.

En additionnant les deux mesures (heures supplémentaires défiscalisées et bonifiées + rachat des jours de RTT), c'est au final la grande majorité des salariés (92,1 %) qui est invitée à participer à la disparition effective des 35 heures, puisque ce sont les trois modalités de RTT les plus importantes qui sont concernées : 24,2 % des salariés bénéficient d'une réduction quotidienne, 37,1 % d'une demi-journée par semaine ou d'une journée par quinzaine, et 30,8 % ont des jours de RTT. Si les effets des mesures

7. *Ibid.*, p. 5.

8. *Réglementation du temps de travail, revenu et emploi*, Rapport au Conseil d'analyse économique.

prises pour libérer le temps de travail, en termes de pouvoir d'achat, seront vraisemblablement très modestes, on peut légitimement se demander si le gouvernement n'est pas animé par d'autres mobiles pour lancer aujourd'hui cette nouvelle offensive contre les 35 heures. En stimulant activement la remise en cause du versant temps libéré de la RTT, qui a permis de rendre plus supportables les effets négatifs (intensification, flexibilité, renforcement des contraintes temporelles) des nouvelles organisations du travail, ne cherche-t-il pas à dégager la voie pour atteindre d'autres objectifs qui seront sans doute beaucoup plus difficiles à justifier auprès de l'opinion ?

Par la voix du Premier ministre⁹, l'exécutif a commencé à remettre en question dès le mois de décembre 2007 l'effectivité de la durée légale hebdomadaire du travail, en proposant que la durée hebdomadaire soit négociée au sein de chaque entreprise. Quant au chef de l'Etat, après avoir reconnu dans sa conférence de presse du 8 janvier 2008 qu'il souhaitait la fin des 35 heures, il déclarait le lendemain, à l'occasion de la présentation de ses vœux aux parlementaires, qu'il n'était pas dans « *l'intention du gouvernement de supprimer la durée légale du travail* », mais d'aller « *beaucoup plus loin dans la réforme des 35 heures* ». Contradiction dans les propos ? Recul tactique ? Rien n'est moins sûr. Nicolas Sarkozy, juriste de formation, sait pertinemment que l'on ne peut pas à la fois miser sur les heures supplémentaires pour améliorer le pouvoir d'achat des salariés et supprimer la durée légale du travail qui est une condition indispensable pour le calcul de ces heures supplémentaires. Par conséquent, s'il n'est pas question de supprimer la durée légale du travail, qui est le seuil nécessaire pour la prise en compte des heures supplémentaires et qui continuera de faire partie formellement du contrat de travail, il s'agit de s'appuyer sur le nouveau régime des heures supplémentaires pour moduler la durée réelle du travail de manière individuelle. Le président et son gouvernement espèrent que les gains de pouvoir d'achat liés aux heures supplémentaires et au rachat des jours de RTT vont lever les réticences à l'égard de cette individualisation de la durée du travail sans précédent depuis la seconde guerre mondiale. Dans un second temps, rien ne s'opposera à la concurrence de la durée légale, vidée de sa substance, par des durées conventionnelles qui n'auront plus qu'à respecter la durée maximale du travail de 48 heures par semaine prévue par une directive européenne.

C'est bien cette orientation que consacre la loi dite sur « la démocratie sociale et le temps de travail », initialement issue de l'accord majoritaire (ou « position commune ») établi entre la CGT, la CFDT, le Medef et la CGPME. Dans cette loi, le gouvernement a introduit de nombreux amendements relatifs à la durée du travail qui ne faisaient pas partie de la « position commune ». Adoptée le 23 juillet 2008 par le Parlement, elle a permis au ministre du Travail Xavier Bertrand de déclarer « Nous sortons enfin des 35 heures ». Si la durée légale reste fixée à 35 heures par semaine

9. Libération du 10 janvier 2008.

et si toutes les heures effectuées au-delà sont considérées comme heures supplémentaires (majorées d'au moins 25 %), plusieurs changements importants font de cette durée légale une simple référence fort peu contraignante. Tout d'abord, un accord d'entreprise, s'il est signé par des syndicats représentant au moins 30 % des salariés et sans qu'il y ait opposition de ceux qui représentent au moins 50 %, peut désormais déroger à la loi. Concrètement cela signifie que la durée annuelle pourra atteindre 2012 heures (soit 1607 heures de durée légale plus 405 heures supplémentaires contre 220 jusqu'à présent), et cela sans avoir à obtenir l'autorisation de l'inspecteur du travail. La seule limite reste la norme européenne de 48 heures hebdomadaires maximum.

Le second changement concerne les cadres et les salariés disposant « d'une réelle autonomie dans l'organisation de leur emploi du temps ». Dans la mesure où la durée quotidienne de leur travail est considérée comme ne pouvant être mesurée, celle-ci est calculée en « forfait jours ». Le code du travail fixe le volume du forfait à 218 jours comme équivalant aux 35 heures par semaine des non-cadres. Les accords déterminant les modalités d'application des 35 heures pour les cadres prévoient généralement des durées comprises entre 207 et 215 jours. Ces accords continuent à s'appliquer tant qu'ils ne sont pas dénoncés par l'employeur ou l'organisation patronale. La nouveauté est que sans accord collectif ces salariés pourront travailler jusqu'à 235 jours par an (soit 47 semaines de cinq jours de travail, cinq semaines de congés et un seul jour férié, le 1^{er} mai). Ce qui signifie la suppression de tous les autres jours fériés et des jours de RTT qui compensaient les volumes horaires hebdomadaires souvent très lourds. Le forfait pourra même atteindre 282 jours de travail si un accord d'entreprise est signé (soit 47 semaines de six jours de travail, cinq semaines de congés et un seul jour férié). Ainsi, rien n'interdit désormais à un accord d'entreprise ou de branche de déterminer une durée du travail pour les cadres comprise entre 218 jours (seuil à partir duquel s'applique la majoration de 10 %) et 282 jours. Il est sans doute improbable que des syndicats acceptent de signer de tels accords, mais il n'en demeure pas moins que, dans deux cas de figure, la porte est ouverte à un allongement très important de la durée du travail des cadres et des salariés dits autonomes. La première situation est celle du chantage à l'emploi pour contraindre syndicats et salariés à accepter une augmentation de la durée de travail. La seconde découle de l'absence d'accord : l'employeur peut alors imposer jusqu'à 235 jours de travail.

Enfin, l'autre nouveauté est la négociation de gré à gré, c'est-à-dire la possibilité pour l'employeur de négocier individuellement avec chacun de ses salariés cadres pour passer un accord prévoyant un nombre de jours supérieur à celui fixé par la convention collective, lorsqu'elle existe. L'inégalité des situations entre employeur et salarié risque le plus souvent de conduire le second à accepter les souhaits du premier.

2– L'absence de prise en compte des intéressés articulée à une représentation spécifique du travail et du salariat

Le dispositif facilitant les heures supplémentaires, qui n'aura que de maigres effets sur le pouvoir d'achat et risque d'être contre-productive pour l'emploi, est sous-tendue par une représentation du travail et du salariat qui semble ignorer les aspirations de ce dernier. En effet, cette orientation va radicalement à l'encontre du souhait de très nombreux salariés de ne pas travailler plus à la fois parce qu'ils considèrent que leur travail est déjà bien assez pénible pendant 35h, et parce qu'ils ont pu apprécier le temps libéré par la RTT, un temps précieux pour le repos, les loisirs, la famille, les implications citoyennes. Sans oublier que la RTT a favorisé une meilleure articulation entre temps de travail et vie extra-professionnelle. Beaucoup de salariés, même s'ils souhaitent gagner plus, n'accepteraient pas des heures supplémentaires si l'employeur leur proposait d'en faire, tant ils jugent leur travail pénible. L'augmentation ces dernières années du nombre de conflits du travail causés par le refus d'heures supplémentaires traduit bien l'état d'esprit des salariés. En 2004, le refus d'heures supplémentaires représente 9,6 % des conflits sociaux, soit trois fois plus qu'en 1998. Contrairement à ce que pensent les responsables politiques actuels qui ont la prétention de connaître les aspirations du plus grand nombre, les salariés n'ont pas toujours envie de travailler plus. Et ce n'est pas nouveau puisqu'en 1970, une enquête¹⁰ menée dans les usines Renault de Billancourt et du Mans auprès de 1576 personnes montrait déjà que 85 % du personnel du Mans et 65 % du personnel de Billancourt préféreraient un accroissement de leur temps libre à une augmentation de leur revenu. Cette préférence, déjà ancienne, à préférer une réduction du temps de travail quotidienne et/ou hebdomadaire à une augmentation du salaire se retrouve chez tous ceux pour qui « les conditions de travail sont si douloureuses qu'ils préfèrent abrégier leur temps de travail, quitte à ne pas améliorer leur niveau de vie¹¹ ». Elle s'inscrit dans une conception qualifiée par Danièle Linhart et Antoine Valeyre « d'instantanéiste » au sens où ces salariés souhaitent qu'au sein de la journée et de la semaine se « côtoient le temps agréable et le temps pénible » (Linhart, Valeyre, 1978). Ce souhait d'avoir plus de temps pour la vie hors travail est d'ailleurs largement partagé. Beaucoup plus récemment, dans une enquête CSA-Liaisons sociales de 1999, 79 % des cadres affirmaient désirer consacrer plus de temps à leur vie privée et familiale, ceux des grandes entreprises étant les plus demandeurs (Dupuy, 2005). C'est à l'aune de cette donnée qu'il faut comprendre le mécontentement des cadres face à la suppression programmée de leurs jours de RTT.

Dans le cadre d'une recherche menée entre 2002 et 2005 sur les effets de la RTT dans la grande distribution (Melchior, 2007), nous avons même rencontré des hôtesse de caisse d'un hypermarché des Pays de La Loire, à

10. Faure H. et Backe J.-C., Enquête sur les loisirs et mode de vie du personnel de la Régie nationale des Usines Renault, *Consommation*, avril-juin 1971, n° 2. Cité par Linhart D. et Valeyre A., « Travailler moins pour quoi faire ? », *Prospectives*, 1978, p. 48.

11. *Ibid.*, p. 50.

temps partiel inférieur ou égal à 30 heures, qui refusent de faire des heures complémentaires. Ces femmes estiment qu'en raison de son caractère éprouvant le travail doit rester à temps partiel pour ménager leur santé, ce qui les conduit à ne pas demander à l'encadrement leur passage à plein temps. L'une d'entre elles exprime ainsi son refus : « Sincèrement non. Quand on fait 30 heures dans les conditions qu'on bosse. Sincèrement je ne me vois pas faire 35 heures. Niveau boulot, c'est hyper stressant, les conditions de travail sont de plus en plus déplorables. » Autrement dit, mieux vaut gagner moins et limiter les effets négatifs sur la santé que gagner plus et risquer à terme les pathologies du métier (lumbagos, TMS). Cette évaluation des avantages et des inconvénients du temps partiel qui considère la santé plus importante que le salaire doit évidemment être reliée à l'ancienneté de salariées excédées par ce travail et à leur situation matérielle. En effet, certaines salariées acceptent plus facilement le temps partiel lorsque, vivant en couple, elles ne sont pas dans une situation précaire. Cependant, en se contentant d'un salaire d'appoint, elles peuvent se retrouver dans une situation de dépendance à l'égard du conjoint.¹²

Le rejet des heures supplémentaires par de nombreux salariés s'explique également par le caractère unilatéral de leur instauration. Qui décide ? Le plus souvent, c'est l'employeur qui impose les heures supplémentaires aux salariés, au gré de l'activité de l'entreprise. Cette mesure renforce donc la flexibilité du temps de travail. Le salarié doit être disponible (peu importe qu'il ait des activités extra-professionnelles), réactif et docile. Enfin, s'il s'agit vraiment d'améliorer le pouvoir d'achat des salariés, comme le prétend le gouvernement, pour quelle raison, se demandent à juste titre ces derniers, ce n'est pas la revalorisation des salaires qui est envisagée. À cet égard, lorsque les salariés hostiles aux heures supplémentaires se mettent en grève pour obtenir des augmentations de salaire, ils manifestent clairement leur opposition au discours « travailler plus pour gagner plus » qui a aussi pour objectif de désamorcer les revendications salariales.

Si les salariés ne sont pas enthousiastes, les employeurs ne sont pas forcément demandeurs. Comme nous l'avons rappelé, ils disposent depuis la fin 2004 d'un contingent de 220 heures supplémentaires par an et par salarié. Cette possibilité est très loin d'être utilisée pleinement « puisqu'ils arrivent en moyenne à 55 heures par an et que seuls 2 % des salariés travaillent dans des entreprises où ce contingent est dépassé »¹³. Comme la loi sur les heures supplémentaires n'est pas apparue comme très suivie (70 % des DRH sondés estiment que la loi sur les heures supplémentaires n'est ni claire, ni facile à mettre en place)¹⁴, une deuxième mesure est apparue nécessaire pour accroître le pouvoir d'achat des salariés : le rachat des jours RTT par l'employeur. Rappelons qu'en échange de semaines maintenues à 39 heures, de nombreux accords ont prévu que les salariés (30,8 % du salariat) disposent de jours communément appelés jours de RTT (Gavini, 2001). Cette modalité se traduit par des jours de repos supplémentaires qui

12. Voir sur cette question le numéro intitulé « Salaires féminins, le point et l'appoint », *Travail, genre et sociétés*, n°15, 2005.

13. Oups, *op. cit.*, p. 10.

14. *Libération* du 18 décembre 2007.

peuvent s'ajouter aux week-ends, aux congés ou être pris isolément. Là encore, les effets d'une telle mesure sont très aléatoires car de nombreux salariés sont désormais attachés à ces jours de RTT qui compensent les efforts fournis pendant le temps de travail et offrent la possibilité de rythmer l'année grâce à plusieurs coupures significatives qui sont autant de moments de « respiration ». Certes, il faut distinguer les salariés, notamment cadres, qui peuvent choisir ou négocier sans difficulté les périodes pour leurs jours de RTT et ceux à qui la direction de l'entreprise impose la date d'une partie de ces jours, comme cela peut être le cas pour les ouvriers et employés de l'industrie ou de la distribution. Les salariés qui décident de la période ont bien sûr le sentiment de mieux maîtriser leur temps, donc ce qui est une dimension constitutive de leur vie personnelle, alors que les autres vivent souvent mal cette ingérence managériale dans un temps qu'ils estiment devoir leur appartenir.

Si les dirigeants actuels ne tiennent pas compte des aspirations des salariés en matière de durée du travail, c'est aussi parce qu'ils restent prisonniers d'une conception du travail fortement marquée par la crainte obsessionnelle du déclin du pays et un certain mépris à l'égard du salariat qui doit comprendre qu'il est dans son intérêt de travailler davantage. Les propos de certains inspireurs du président Sarkozy méritent d'être cités tant ils sont exemplaires de cette conception. Ainsi Nicolas Baverez qui n'hésite pas à imputer à une « politique d'euthanasie du travail » la responsabilité du déclin de la France (Baverez, 2003) est allé jusqu'à expliquer que « pour les couches les plus modestes, le temps libre, c'est l'alcoolisme, le développement de la violence, la délinquance¹⁵ ». De telles affirmations ne sont pas sans rappeler des préoccupations largement partagées dans la première moitié du XX^{ème} siècle : d'un côté, la bourgeoisie était hostile au mauvais loisir « censé conduire au désordre et à l'anarchie¹⁶ » ; de l'autre, les syndicats entendaient donner aux travailleurs une orientation constructive à leurs loisirs afin de les soustraire à l'oisiveté. Jean-Claude Richez et Léon Strauss constatent que, à l'occasion de la généralisation des congés payés, « la hantise de l'oisiveté 'mère de tous les vices' occupait les esprits, aussi bien de ceux des opposants, qui craignaient la destruction d'une certaine morale du labeur, que ceux des partisans, obsédés par la nécessité de donner un contenu à cette liberté nouvelle¹⁷ ». En ce qui concerne ce contenu, « catholiques, socialistes, communistes, syndicalistes et patrons éclairés partageaient l'idée que les congés payés constituaient un temps privilégié d'éducation du peuple¹⁸. » Le temps libre des salariés devait être l'occasion de se cultiver, de faire du sport, de se rapprocher de la nature, donc être bien rempli par des loisirs sains que de nombreuses institutions d'éducation populaire (Comités d'entreprise, Maisons des Jeunes et de la Culture, Fédération des œuvres laïques...) avaient pour mission de proposer au plus grand nombre. Ainsi, comme le souligne Jean-Robin Merlin, « la conception dominante des loisirs au sein du mouvement ouvrier est

15. Baverez N., 20 minutes, Paris, 16 octobre 2003, cité par Serge Halimi, « Les recettes idéologiques du président Sarkozy », *Le Monde Diplomatique*, janvier 2008.

16. Thiesse A.-M., « Organisation des loisirs des travailleurs et temps dérobés (1880-1930) », in Corbin A., *L'avènement des loisirs*, p. 304.

17. Richez J.-C. et Strauss L., « Un temps nouveau pour les ouvriers : les congés payés (1930-1960) », in Corbin A., *L'avènement des loisirs*, p. 386.

18. *Ibid.*, p. 389.

celle de loisirs qui font système avec le travail : il s'agit d'adopter des activités complémentaires du travail salarié, qui suppléent au caractère aliénant du travail, qui viennent en quelque sorte le compenser¹⁹ ». Il semble qu'une telle conception, sans avoir disparu, a progressivement cédé une place à une représentation du temps libre disjoint du travail et davantage propice aux loisirs « gratuits », « assimilables à de la pure jouissance²⁰ ». La société de consommation et la « révolution estivale » ont sans doute contribué à diversifier les registres d'argumentation syndicaux.

D'une certaine manière, cette diversification est en phase avec la diversité à l'œuvre dans la vie des individus qui peuvent consacrer leur temps libre aussi bien aux loisirs éducatifs pour contrecarrer les effets négatifs du travail, et notamment son caractère aliénant, qu'à des loisirs définis hors de toute référence au travail salarié et auxquels ils donnent sens, qu'à des tâches variées dont le statut indéterminé rend difficile le classement sociologique. Ainsi, le bricolage, le jardinage, la rénovation de l'habitat sont assimilés par l'Insee à des tâches domestiques au même titre que la lessive, le repassage ou le ménage, alors qu'aux yeux des individus concernés par ces activités, elles sont du loisir.

De façon plus générale, il n'est pas toujours aisé de distinguer à l'intérieur du temps hors travail les différentes temporalités, comme le repos du loisir et le loisir du temps périprofessionnel qui permet de travailler pour soi à des fins matérielles. Le dénominateur commun de ces temporalités semble être leur caractère non contraint, nonobstant la distinction que l'on établit entre la nature plus compensatoire du temps hors travail des ouvriers (repos et distractions dans le cadre desquelles le temps accordé à la télévision occupe une place importante) et la nature plus active des occupations extra-professionnelles des cadres. Nicolas Baverez ne tient pas compte de ces occupations diverses qui apportent aux salariés quotidiennement ou de manière régulière un « temps agréable » qu'ils maîtrisent. Arc-bouté à ses préjugés, il estime que les plus modestes sont incapables d'occuper leur temps libre et qu'en conséquence ils sont mieux au travail.

Conclusion

Pour se rapprocher d'un « pur capitalisme » (Husson, 2008), Nicolas Sarkozy et son gouvernement, largement inspirés par le précédent thatchérien, entendent bien se débarrasser le plus vite possible des régulations collectives qui ont été conquises de haute lutte par les différents mouvements sociaux depuis plus d'un siècle. Pour atteindre cet objectif qui vaut projet de société (Kouvelakis, 2007), une difficulté majeure s'impose à eux : comment déconstruire ces régulations alors qu'une majorité de l'opinion est défavorable aux solutions libérales ? Pour l'heure, la démarche choisie consiste à promouvoir tout ce qui peut diviser le salariat (Bouquin, 2007-a). En mettant en avant la « valeur travail » à laquelle peuvent sans doute

19. Merlin J.-R., *Le syndicalisme à l'épreuve de l'altération de la qualité du travail. Analyse de deux sections syndicales de salariés du secteur tertiaire*, p. 60.

20. *Ibid.*, p. 62.

adhérer bon nombre de salariés qui s'identifient volontiers au travail bien fait ou qui se valorisent par l'effort, le pouvoir et les médias qui lui sont favorables espèrent que ceux-ci se désolidarisent des plus faibles (les précaires, les chômeurs, les rmistes) qui seraient souvent, en raison d'une prétendue oisiveté, responsables de leur sort. Il y aurait, d'un côté, ceux qui ne font rien ou pas grand-chose, les éternels assistés, de l'autre, ceux qui ne craignent pas de travailler plus longtemps pour mieux gagner leur vie, voire pour bénéficier d'une ascension sociale. En ce sens, l'attaque portée contre les 35 heures et l'allongement du temps de travail qui en découle s'inscrivent dans un vaste dispositif idéologique qui vise à renforcer les stratégies individualistes et la désolidarisation à l'égard des plus faibles que favorise déjà la segmentation bien réelle du salariat (CDI, précaires, chômeurs).

La mise en œuvre des 35 heures a souvent eu pour effet de favoriser l'intensification du travail (c'est tout particulièrement le cas quand il n'y a pas eu les embauches suffisantes pour compenser le différentiel 39/35) et d'accentuer la flexibilité du temps de travail, via les techniques de la modulation. Le travailleur français vient d'ailleurs d'être reconnu récemment comme celui qui a la meilleure productivité horaire, ce qui le place devant le travailleur états-unien ou japonais. Avec une augmentation de sa durée du travail, le salarié français aura bientôt également la palme de la productivité annuelle. Mais à quel prix ? Dans la mesure où ce nouvel allongement de la durée du travail ne signifiera pas un allègement des rythmes ou de la charge de travail, il va participer à l'augmentation de la souffrance au travail dont les symptômes multiples (maladies professionnelles en hausse, dépressions, suicides au travail...) soulignent déjà le caractère prégnant. Ainsi, à défaut de produire les effets annoncés par le pouvoir, la disparition de la RTT va plus sûrement favoriser la fatigue, le stress, les maladies professionnelles, et rendre plus difficile la continuation d'activités extra-professionnelles.

Une dernière question se pose alors. Comment l'allongement de la durée du travail, faussement négocié, va-t-il s'articuler à la tendance déjà ancienne de relâchement des contraintes temporelles de travail dans notre société, relâchement qui a largement contribué au recul de l'uniformisation des temps individuels et collectifs, au recul de la synchronisation ? Par synchronisation, il faut entendre l'adéquation entre le temps biographique et les temps quotidiens des individus, d'une part, et les divers temps collectifs organisés par la société, d'autre part. La scolarité ou l'expérience du travail occupe pour l'essentiel la même tranche du temps biographique. De même, tout le monde va à l'école aux mêmes heures de la journée (Grossin, 1996). Comme le souligne Giovanni Gasparini, « il ne serait pas réaliste d'imaginer ou de postuler une société de complète désynchronisation²¹ ». Cependant, si les sociétés dites post-industrielles n'ont pas évacué la synchronisation qui est une condition essentielle au fonctionnement de tout système, elles ont accepté de nouveaux cadres temporels de travail

21. Gasparini G., « Des cadres temporels anciens aux nouveaux », *Temporalistes*, n°13, janvier 1990, pp. 16-20.

et de nouvelles pratiques. En ce sens, Stephen Bouquin a raison d'affirmer que « nous sommes passés à une société où l'ensemble des secteurs tend à basculer dans une activité continue » (Bouquin, 2007-b : 125). Ainsi, le travail par équipes successives, les régimes de travail à temps partiel, les horaires flexibles, les techniques de modulation ont fait reculer de manière significative le modèle de la fabrique où était imposée la même unité de temps à tous les travailleurs, et ce en termes de durée de travail et d'insertion dans la journée et la semaine. Certes, le degré de flexibilité est plus ou moins élevé selon les secteurs d'activité : dans certains secteurs (industrie, grande distribution), la désynchronisation est possible et importante ; dans d'autres, les exigences de l'organisation du travail la rendent difficile. Par exemple, le bon fonctionnement des transports publics (chemins de fer, transports aériens) qui nécessite la synchronisation des agents repose sur des temps fixés à l'avance qui s'imposent aussi bien aux salariés qu'aux usagers.

Incontestablement, les contraintes temporelles de travail ont connu une nouvelle étape d'assouplissement avec la RTT qui a permis non seulement de réduire quantitativement la durée du travail (- 10 %), mais aussi de répartir les temps de travail en fonction de l'activité de l'entreprise (modulation) et de donner la possibilité à de nombreux salariés de choisir leurs journées de travail (« temps choisi »). Même si toutes les modalités de RTT ne se valent pas et s'il y a bien des laissés pour compte des 35 heures, la réforme des 35 heures a favorisé l'émergence de nouveaux cadres temporels. Le modèle du travail à temps plein, avec des horaires fixes et insérés dans une zone temporelle déterminée une fois pour toutes, côtoie de plus en plus d'autres modèles qui sont acceptés par la société. La fin des 35 heures et le retour progressif, plus ou moins individualisé, à des durées de travail importantes (39 heures et plus) ne feront pas disparaître tous les éléments de désynchronisation qui préexistaient aux 35 heures - c'est le cas des horaires variables et atypiques -, mais mécaniquement ils vont en rendre d'autres inopérants pour l'essentiel (modulation, temps choisi ...). Ainsi, la fin des 35 heures qui équivalait à la suppression d'un temps libéré, véritable contrepartie aux efforts fournis par les salariés, pourrait également contrarier la tendance au relâchement des contraintes temporelles de travail dans notre société. En même temps, l'allongement du temps de travail renforcera sans doute assez rapidement la critique de la « valeur travail ».

BIBLIOGRAPHIE

- Askenazy P, Bloch-London C., Roger M. (2004), « La réduction du temps de travail : 1997-2003 », in Fridenson P et Reynaud B., *La France et le temps de travail (1814-2004)*, Paris, Odile Jacob.
- Basso P. (2005), *Temps modernes, horaires antiques*, Lausanne, Editions Page deux.
- Baverez N. (2003), *La France qui tombe*, Paris, Perrin.
- Bouquin S. (2007-a), « La valeur travail, cheval de Troie du libéralisme », tribune publiée dans *L'Humanité*, n° du 23 juin.
- Bouquin S. (2007-b), *Travail et action collective : Analyses et controverses*, Thèse d'Habilitation à diriger des recherches, Amiens.

- Dupuy F. (2005), *La fatigue des élites, Le capitalisme et ses cadres*, Paris, Editions du Seuil.
- Grossin W. (1996), *Pour une science des temps*, Toulouse, Octarès.
- Gavini C., (2001), *La métamorphose du travail, Gagnants et perdants des 35 heures*, Rueil-Malmaison, Éditions Liaisons, coll. « en débat ».
- Gasparini G. (1990), « Des cadres temporels anciens aux nouveaux », *Temporalistes*, n° 13.
- Kouvelakis S. (2007), *Révoltes en France*, Paris, Textuel.
- Husson M. (2008), *Un pur capitalisme*, Lausanne, Editions Page Deux.
- Linhart D. et Valeyre A. (1978), *Travailler moins pour quoi faire ?*, *Prospectives*.
- Melchior J.-P. (2007), *35 heures chrono ! Les Paradoxes de la RTT*, Paris, L'Harmattan.
- Merlin J.-R., *Le syndicalisme à l'épreuve de l'altération de la qualité du travail. Analyse de deux sections syndicales de salariés du secteur tertiaire*. Thèse de sociologie réalisée sous la direction de Robert Castel et soutenue le 12 décembre 2005 à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.
- Ramaux C. (2006), *Eloge de la stabilité*, Editions Mille et une nuits.
- Richez J.-C. et Strauss L. (2000), « Un temps nouveau pour les ouvriers : les congés payés (1930-1960) », in Corbin A., *L'avènement des loisirs. 1850-1960*, Paris, Flammarion.
- Schor J.B. (1991), *The Overworked American. The Unexpected Decline of Leisure*, New York, Basic Books.
- Thiesse A.-M. (2000), « Organisation des loisirs des travailleurs et temps dérobés (1880-1930) », in Corbin A., *L'avènement des loisirs. 1850-1960*, Paris, Flammarion.



notes de lecture

5

Saussois, Jean-Michel,
Le capitalisme sans répit,

Paris, La Dispute, 2006, 288 p., 23 €.

Pour Jean-Michel Saussois, les diagnostics sur le capitalisme, de gauche comme de droite, prédisent un futur sombre. Des plus catastrophistes – annonçant l’implosion du système – aux plus exagérément optimistes – en promouvant un messianisme technoscientifique, il peut paraître difficile de s’y retrouver. Ce n’est ni en économiste, ni en militant que Jean-Michel Saussois souhaite apporter sa contribution dans ce vaste débat. Il offre le double point de vue d’un professeur d’école de commerce en management et en théorie des organisations, ainsi que celui d’un consultant auprès d’organisations privées et internationales. Son objectif est de saisir les enjeux des transformations actuelles du capitalisme, en appréhendant ensemble l’économie et la société, conformément à la démarche de Max Weber. Il adopte en outre, vu le format de l’ouvrage, ce qu’il nomme la « technique du survol » (p. 20). Rejetant une analyse qui concevrait le capitalisme comme un mouvement naturel vers une accumulation toujours

croissante ou par le biais de ses finalités, il explicite clairement sa démarche : il s’agit de s’interroger sur les « conditions de production » (p. 21) du capitalisme, qui orientent les économies et les sociétés contemporaines. Sa réflexion porte ainsi « sur la fabrication des normes non seulement techniques mais aussi sociales, sur les techniques de formatage » (p. 22). Outre l’originalité du style et la richesse des analyses offertes, l’ouvrage a d’emblée une visée pédagogique, l’auteur aimant par ailleurs étayer son propos par des récits de pièces de théâtre, avec une préférence prononcée pour Bertholt Brecht. Il adopte un ton et une posture qui se distancient d’un strict académisme traditionnel, ce dernier ne semblant guère lui convenir. Autant d’éléments qui rythment la lecture. L’objectif de l’ouvrage porte sur la compréhension du fonctionnement du capitalisme actuel. Il le définit provisoirement comme une « imbrication de niveaux enchevêtrés, sur lesquelles agissent des forces organisationnelles qui, elles, sont portées par des acteurs qui défendent des intérêts » (p. 42). Il souligne comment les dynamiques à l’œuvre s’articulent de façon complexe, et font néanmoins du capitalisme le principal facteur de dissolution des

liens sociaux. En dernier ressort, il s'agit de comprendre comment le système tient pourtant : il le considère comme un équilibre toujours instable, qui se nourrit des propres contradictions et tensions qu'il a créées. Tout au long de son argumentation, sa démarche consiste à prendre au sérieux différentes théories - y compris à confronter des approches pourtant largement opposées - pour en extraire les enjeux primordiaux, mais aussi les limites. À partir de là, Jean-Michel Saussois propose un nouveau cadre conceptuel pour penser les enjeux actuels du capitalisme. Il semble clairement refuser de faire des choix binaires, entre telles ou telles conceptions opposées. Il s'agit plutôt de les appréhender ensemble. C'est de cette manière que la modernité serait à penser.

L'ouvrage se compose de deux parties, elles-mêmes déclinées en six chapitres chacune, dont la lecture peut être indépendante, même si la thèse défendue se déploie sur l'ensemble de ces chapitres. La partie intitulée « Ce que nous devrions savoir sur le capitalisme » (p. 31) approche par différents canaux l'objet multidimensionnel qu'est le capitalisme. Il serait vain ou exagérément ambitieux de prétendre embrasser le phénomène sous toutes ces dimensions. En revanche, il est une logique transversale selon laquelle fonctionnerait le capitalisme : l'idée centrale développée est celle du principe de « l'ordre par le bruit » (p. 33). Plus subtile selon l'auteur que l'idée de récupération, « c'est à partir de ce désordre que le système parvient à des états stables, qui lui permettent de se réadapter et de s'organiser » (p. 38). Cela induit une critique du systémisme marxiste car, loin d'être dépassées, « les contradictions sont métabolisées en permanence sous forme de mécanismes subtiles d'appropriation » (p. 45). Ce ne serait ainsi pas des conflits, mais de leurs absences que proviendrait la vraie menace pour le capitalisme. Le sursaut suite à la crise de 1929 ou après la faillite de l'entreprise

américaine Enron en 2001 illustre par exemple cette capacité du système à se rétablir malgré tout. Les thèmes développés par la suite sont à appréhender comme des déclinaisons de ce mode de raisonnement de l'ordre par le bruit. Contre l'idée que le capitalisme est une idée neuve, il s'attelle tout d'abord à une réinscription historique des concepts. Il livre d'intéressantes synthèses des œuvres de Fernand Braudel, d'Alfred Chandler et de Paul David, en articulant leurs apports différenciés pour éclairer le capitalisme contemporain. Il saisit ensuite le capitalisme par ses deux entrées principales, le capital et les capitalistes. Le capital devient immatériel et « ce qui produit la richesse des nations est en train de changer » (p. 76). Ce ne serait pas les règles du développement capitaliste qui se seraient transformées, mais la composition du capital au niveau des firmes. L'auteur précise toutefois que l'accélération sans précédent de la création de richesse s'accompagne simultanément d'une dépréciation des connaissances. Il s'interroge sur la figure actuelle du capitaliste et les conséquences des scandales rendus publics, comme Vivendi (p. 85), et portés par des capitalistes menaçant à la limite eux-mêmes le système dont ils sont les dépositaires. Malgré les profondes transformations de la société salariale, Jean-Michel Saussois affirme cependant que la coupure capital/travail est loin d'être désuète, et il analyse les trajectoires des grandes entreprises devenues dominantes, ne remplissant plus leur objectif de sécurité professionnelle. En témoigne la multiplication dans ces grandes firmes de vastes plans de licenciements, comme chez IBM ou Kodak (p. 103). Le rapport que les salariés entretiennent avec le travail et l'entreprise serait largement empreint d'un cynisme inquiétant pour le devenir de la société salariale. C'est également le couple Etat-entreprise qui est interrogé. L'auteur souligne les dangers d'une concurrence à l'Etat nation par les entreprises, comme l'illustrent certaines affaires

récentes (il cite Renault à Vilvorde, Les Petits Lu à Calais, etc.). Un changement profond s'est en tous cas opéré avec l'arrivée des fonds de pension et leur rôle dans le gouvernement des entreprises et de l'économie financière. Ces différents éléments conduisent à la fin du consensus sur le progrès, et remettent en question la croyance selon laquelle les enfants vivront mieux demain que leurs parents hier. L'auteur dessine les contours de la société de la modernité, en se référant à Georges Balandier : la modernité se définirait par une incertitude intrinsèque, et une impossibilité à prévoir le futur. La rupture est alors consommée avec les théories du développement et l'idée de la convergence de tous les pays vers un idéal commun. Ce discours sur la crise de la modernité rejoint l'idée d'auto-engendrement du progrès technique chez Jacques Ellul, c'est-à-dire une forme d'emballement non maîtrisé de la machine technoscientifique, avec des retombées irréversibles sur l'environnement naturel et nos modes de vie.

Après avoir approché le capitalisme par différentes entrées, Jean-Michel Saussois entreprend dans la seconde partie, d'en présenter sa « dynamique ambivalente » (p. 139). Le principal enjeu du capitalisme n'est pas la vitesse, mais l'accélération continue qu'il doit alimenter et dont il se nourrit, par le biais de différents vecteurs que l'auteur passe en revue : la technologie, les sciences, les dépenses militaires, les grands cabinets de consultants et l'éducation supérieure. La ville en constitue alors la dimension urbaine. Vecteurs de propagation du capitalisme, les flux commerciaux illustrent la déclinaison urbaine du capitalisme sans répit. La fluidité des échanges et des flux en est également une caractéristique essentielle. Mais elle rencontre des obstacles, notamment quand une conception alternative de la mondialisation entend freiner une fluidité jugée excessive. Cette analyse engendre une prise de position

primordiale sur la question des inégalités dans le chapitre central de cette seconde partie. Avec l'individualisation des luttes, la prophétie de « lutte finale » de Marx n'a pas eu lieu, et les conflits sont en permanence contenus et désamorçés par le capitalisme. Pour l'auteur, les vieilles inégalités ne disparaissent pas, même si le raisonnement en termes de classes sociales est largement rejeté, au profit d'une analyse en termes de catégories socioprofessionnelles, d'exclusion, ou encore de modes de consommation différenciés. En outre, de nouvelles inégalités apparaissent, produites par de nouveaux risques, ainsi que par l'exacerbation de la concurrence par les compétences individuelles. Le principe de l'ordre par le bruit contient une conséquence primordiale : le capitalisme peut produire ses propres contradictions et porte en lui les germes de sa destruction. Ceci rejoint le thème du dernier chapitre de son ouvrage : les réactions de la société face à ces transformations. Il serait trop simple de voir dans ce fonctionnement complexe un complot. Il existe une part d'acceptation, on aurait « d'une façon ou d'une autre, décidé qu'il en serait ainsi, en étant capable de construire le sens de nos vies qui, d'une certaine façon, nous arrange » (p. 234). En même temps, il existe une variété de réactions face à une société qui se transforme. Jean-Michel Saussois les analyse afin de « comprendre ce qui fait société aujourd'hui » (p. 236). Quatre figures principales résument les positions des individus : l'adhésion, la résignation, la révolte et la résistance. Dans cette dernière attitude, l'auteur lance des pistes de réflexion et des possibilités d'ouverture : si l'économique (par le biais des grandes entreprises), et le politique (par le biais du secteur public) ne sont pas à même de répondre aux enjeux sociaux et environnementaux actuels, l'auteur suggère alors que de multiples formes de révolte et de résistances pourraient progressivement s'étendre, se multiplier, et être finalement porteuses de changements.

Esquivant la question du « que faire ? » qui n'est pas directement l'affaire du sociologue, l'ouvrage s'achève sur la proposition d'un nouveau cadre conceptuel pour mieux saisir la trame des sociétés à venir. Il s'agit en dernier ressort de chercher à réarticuler les rapports entre l'Etat et les grandes organisations marchandes privées ou publiques, pour assurer le bon fonctionnement de la démocratie. Jean-Michel Saussois présente dans ce tour d'horizon du capitalisme perpétuel une analyse fine des niveaux d'imbrication qui composent sa dynamique. Son propos est jalonné de nombreux exemples puisés dans des sources très diverses, et qui rendent son propos très concret et son cadre conceptuel accessible. Le lecteur reste sans nul doute interpellé par la diversité des théories citées en appui de son argumentaire et les mises en perspective produites. L'ouvrage n'offre finalement pas de réponse simple et c'est peut-être là son apport principal, en même temps que la source des questionnements.

Mélanie Guyonvarc'h

Centre Pierre Naville

Université d'Évry Val d'Essonne

& Genre, Travail et Mobilité - Paris X Nanterre

Roland Pfefferkorn,
Inégalités et rapports sociaux.
Rapport de classes,
rapport de sexes,

La Dispute, Paris, 2007, 413 p., 25 €.

Cet ouvrage de Roland Pfefferkorn, issu d'une habilitation à diriger des recherches, est à la fois témoin et acteur du retour des classes sociales en sociologie. Il en est le témoin car l'auteur a pris l'évanescence de cette catégorie analytique comme point de départ de sa réflexion. Il en est également acteur puisque

dans ses travaux passés et présents⁽¹⁾ comme dans celui-ci, Roland Pfefferkorn ambitionne de réhabiliter une analyse sociologique qui prend en compte ces étranges groupes sociaux que l'on appelle « classes sociales ». La formation initiale d'économiste et son expérience professionnelle d'enseignant dans le secondaire a certainement favorisé une inclinaison particulière pour les démonstrations validées par des données chiffrées et les indicateurs d'inégalités. Mais son propos va au-delà de cette démonstration appuyée. Pour R. Pfefferkorn, mettre en rapport les inégalités sociales - tel que l'on peut les déceler ou les mesurer en termes de propriété, de revenu, de situation d'emploi ou de conditions de travail - et la structuration sociale permet avant tout de révéler combien les classes sociales sont une construction résultant de rapports sociaux qui, faut-il le rappeler, ne sont pas simplement d'ordre matériel mais contiennent aussi une dimension symbolique ou idéelle. Ces rapports sociaux sont multiples, ils peuvent être générationnels, de production (centrés sur le travail) ou encore de sexe. Ces rapports sociaux distribuent (positionnent) les individus et agissent sur leurs conduites par un jeu de contraintes et d'opportunités. Cette approche prise globalement, faut-il le souligner, offre une grille de lecture à la fois voisine et distincte de celle développée par Pierre Bourdieu avec les concepts de champ et d'habitus.

Dans la première partie (pp.33-202), l'auteur revient sur la disparition et le retour des classes sociales, manière de revenir sur et de situer dans le temps de nombreux travaux en sciences sociales. Après un bref retour sur les « vieilles querelles opposant classe et individus », Pfefferkorn revient sur le « paradoxe du tournant néolibéral » avec d'une part la permanence d'une sociologie classiste, nourrissant de nombreuses enquêtes sur les inégalités sociales (que ce soit au niveau du logement, de

l'école, de santé) et d'autre part l'occultation des classes sociales en tant que catégorie d'analyse. Ceci relève à proprement parler d'un paradoxe car d'où peuvent bien venir les inégalités ? L'exclusion sociale et le lien social offrent un cadre conceptuel explicatif mais qui relève selon l'auteur du registre de substitution. Cette orientation épistémologique peut très bien s'accommoder des groupes sociaux, voire désigner ceux-ci comme des « classes sociales ». La sociologie d'inspiration durkeimienne, tout en étant « classiste », n'en demeure pas moins incapable de pousser la compréhension des origines et des modalités de reproduction des inégalités jusqu'au bout. Pour Pfefferkorn, elle obère la connaissance des mondes sociaux en ce qu'elle élude le conflit, les oppositions d'intérêts qui existent entre classes sociales et qui se nouent autour de la production et de la distribution de ressources comme autour d'enjeux de pouvoir consubstantiellement liés (mais non assimilables) aux premiers. Dit autrement, Pfefferkorn fait la démonstration de l'utilité pratique d'un détour par Marx pour une meilleure compréhension du monde social contemporain. Toutefois, précisons-le immédiatement, il le fait sans assigner à ce retour par Marx un but en soi, ce qui le tient éloigné de toute approche idéologisante.

Le troisième et dernier chapitre de cette première partie porte sur le retour des classes. Revenant sur des travaux de Louis Chauvel, de Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, de Robert Castel et d'Alain Bihr, l'auteur dresse un état des lieux « en voie d'amélioration » manifeste. La reconnaissance de la nature systémique des inégalités, la fin du mythe de la mobilité sociale et la permanence d'une bourgeoisie ainsi qu'une certaine polarisation politique ente droite et gauche ont favorisé le retour des classes sociales comme éléments indispensables et constitutifs d'une pertinente compréhension de la société. Il

demeure certes des zones d'ombre dont la moindre n'est pas l'instabilité sémantique qui entoure les notions de « classe ouvrière », « salariée » ou « populaire ».

Dans la seconde partie, Pfefferkorn aborde la question du genre, comme catégorie d'analyse (relativement) nouvelle (en sociologie francophone). L'analyse en termes de « rapports sociaux de sexe » possède la grand qualité de faciliter la rupture avec le naturalisme. Une rupture avait été initiée il y a plus d'un siècle par Friedrich Engels dans son ouvrage sur l'origine de la famille ; elle avait été approfondie par Simone de Beauvoir dans « Le deuxième sexe » mais c'est surtout à la fin des années 1970, et dans le sillage du mouvement féministe, que le nécessaire travail de déconstruction va être entrepris par des chercheuses féministes pionnières. L'auteur revient ici sur les débats sur la nature de l'oppression des femmes que l'on pouvait relier au patriarcat (système de domination masculin), au mode de production domestique ou encore à la division sexuelle du travail et la dialectique production/reproduction de la force de travail. À ces débats des années 1970 se sont succédés dans les années 1980 et 1990 ceux centrés sur les catégories de genre et de rapports sociaux de sexe. Incluant davantage que lors de la première période les dimensions symboliques, les discours comme les stéréotypes sexués, la prise en compte du pouvoir, les analyses centrées sur le genre et les rapports sociaux de sexe ont eu le mérite et la qualité d'étendre et d'approfondir qualitativement notre connaissance des mondes sociaux. Il s'agissait en effet de dépasser une analyse centrée sur les femmes en tant que groupe opprimé pour développer une lecture prenant en compte la réalité sexuée du monde, et comprendre que les femmes ne font pas que subir des discriminations mais que les interactions sociales entre les deux sexes sont mar-

qués du sceau du genre ou des rapports sociaux de sexe. Les deux notions sont d'origine distincte – nord-américaine pour la première, française pour la seconde – et peuvent parfois signifier la même chose mais aussi se distancier. Pour Pfefferkorn, l'enjeu scientifique (et politique) ne se limite pas à la reconnaissance de la nature sociale et construite d'une domination masculine mais exige aussi l'articulation de celle-ci avec les autres formes d'oppression et de domination (notamment de classe) ainsi que la reconnaissance de la nature conflictuelle et antagonique des rapports sociaux.

L'auteur va ensuite aborder la situation présente des femmes et du féminisme. S'opposant avec conviction aux thèses affirmant que le féminisme serait devenu rétrograde et liberticide, et donc dépassé, Pfefferkorn montre combien les inégalités se sont seulement réduites de peu et ce encore pour certaines et pas pour toutes. Dans le couple, à l'école, dans le travail tout comme dans l'espace public, la femme demeure dans une position subalterne. Pour lui, il persiste une surexploitation sinon diverses formes de relégation qui rendent le projet féministe actuel. En comparant la condition féminine présente dans le temps ainsi qu'à celle des hommes, l'auteur démontre bien la nécessité d'articuler analyse en termes de classe et de sexe : plus on descend sur l'échelle sociale, plus les réalités vécues par les femmes et les hommes divergent. La domination de classe double en quelque sorte la domination masculine. Il souligne ensuite combien l'interprétation de cette divergence en termes de différences de nature permet de disqualifier le projet égalitariste, le projet d'une égalité de condition sociale. Dans le chapitre de conclusion, Roland Pfefferkorn revient sur la nécessité d'articuler les différents rapports sociaux (p.374) car il lui semble « impossible de penser un rapport social indé-

pendamment des autres » (p.375). Il faut pour cela « articuler différents niveaux, espaces et champs de la réalité sociale » (par exemple travail et hors travail), combiner une approche de la situation objective et la manière dont elle est vécue (la subjectivité) et enfin d'inscrire ces rapports sociaux dans le temps et l'espace car ils varient selon le lieu et évoluent avec le temps. « Les rapports sociaux sont étroitement imbriqués et entremêlés. Ils se construisent, se reproduisent et se transforment sans cesse en rapport les uns avec les autres, y compris à travers les actions réciproques les plus ténues » (p.391). Dans ce chapitre conclusif, la question de l'articulation permet à l'auteur d'étendre son propos aux rapports sociaux de race (ou de racialisation) servant à distinguer et regrouper des individus, selon les origines, la culture ou la langue pour les séparer, les traiter de manière distincte et surtout dévalorisée, et ce parfois par-delà la nationalité.

Inégalités et rapport sociaux est un ouvrage important qui mérite le détour. Il propose un bilan théorique réfléchi et argumenté qui confronte un nombre important de travaux français et étrangers – chose rare en sciences sociales hexagonales – et permet ainsi aux lecteurs et lectrices de situer les paradigmes et les orientations prévalentes en sociologie. Il contribue non seulement à l'histoire de la discipline mais également à une compréhension plus approfondie de phénomènes souvent décrits et analysés mais rarement expliqués car trop souvent isolés ou hypostasiés. Grande est en effet la tentation de fragmenter les objets de recherche, voire de construire des modèles explicatifs propre à l'objet dans une discipline hétérogène et aux contours flous. Rare est aussi la confrontation des modèles et des concepts, tant la multiplicité des écoles théoriques et le mode de fonctionnement du champ favorisent une sorte de *living together apart* (vivre séparément ensemble), de mécon-

naissance et d'anti-théoreticisme où les analyses se juxtaposent sans se confronter les unes aux autres. Sur ce plan, l'ouvrage de R. Pfefferkorn est un antidote utile et qui plus est intéressant parce qu'il ouvre un chantier. Chaque entreprise scientifique doit se clôturer, même provisoirement. *Inégalités et rapports sociaux* fait la démonstration de l'actualité d'une analyse classiste qui reconnaisse le conflit et les oppositions ; il en fait de même quant à l'utilité d'une analyse articulant classe et sexe et plaide, sans approfondir la question, pour en faire de même par rapport aux dimensions de génération et de « race ». Ce faisant, il dévoile la nature systémique des inégalités et leurs liens avec le système social capitaliste. La réaffirmation d'un courant épistémologique d'analyse sociologique holiste en termes de rapports sociaux et de classes sociales est loin d'être acquis même si cet ouvrage devrait y contribuer fortement. Il existe cependant un chantier que cet ouvrage invite à poursuivre. Il me semble en effet indispensable de penser et de repenser les liens que les rapports sociaux entretiennent avec la « logique de valorisation » (pour utiliser une expression fréquente de Jean-Marie Vincent), que d'autres désignent comme macro-sociale (Jean-Pierre Durand) et qui était auparavant identifiée à la nécessité de poursuivre le mouvement d'extorsion de survalueur et l'accumulation de capital. Mais ceci touche aux confins de la sociologie, des « sciences économiques » et des sciences politiques car en la matière, il est difficile d'isoler l'action de l'Etat des autres institutions qui fondent le marché et la société.

Stephen Bouquin

1. Voir notamment Bihl, A. et Pfefferkorn, R. (2008), *Le système des inégalités*, La Découverte ; Bihl, A. et Pfefferkorn, R. (1999), *Déchiffrer les inégalités*, Syros ;

Guy Bruçy, Pascal Caillaud,
Emmanuel Quenson et
Lucie Tanguy,
**Former pour réformer. Retour
sur la formation permanente
(1945-2004)**

La Découverte, coll. « Recherches »,
2007, Paris, 272p., 25 €.

Depuis près d'une décennie, l'idée que l'on doit « se former tout au long de la vie » est devenu un des principaux mots d'ordre institutionnels eu égard à la problématique de l'emploi et du chômage. La formation permanente serait-elle une solution à une variété de problèmes sociaux, que ce soit « l'exclusion sociale », le chômage ou encore l'inadéquation de l'offre et de la demande sur le marché de l'emploi ? Tout porterait à le croire. Fort heureusement, les auteurs de *Former pour réformer* restent à distance critique de ces représentations consensuelles. Il leur importe d'abord de déconstruire l'objet qu'est la « formation permanente » ou « professionnelle » afin d'en révéler les logiques sous-jacentes, tant sur le plan des représentations que du fonctionnement du marché de l'emploi et des entreprises.

Le cœur de cet ouvrage collectif de 300 pages se situe dans la combinaison d'une approche à la fois analytique et historique qui, moyennant une contextualisation politique adéquate, permet de mettre en relief combien la thématique contemporaine de la formation prolonge et actualise des politiques publiques de la seconde moitié du XX^{ème} siècle. On serait tenté de croire le contraire. En effet, la suprématie de la logique de compétence et les dynamiques de marchandisation de la formation invitent à penser la période présente en rupture avec celle qui a conduit à la loi de 1971 et à la reconnaissance du droit individuel à un congé de formation. Ce n'est vrai qu'en partie.

Dès la IV^e République, les gouvernements concourent à la constitution d'une politique publique de formation de main d'œuvre. Celle-ci répond à une nécessité objective : la reconstruction et l'industrialisation exigent des qualifications en nombre. Il existe un déficit démographique que le surplus du secteur primaire ne peut combler quantitativement et il faut faire appel à l'immigration. Rappelons ici que pendant l'entre-deux guerres, le système de formation professionnelle était essentiellement de nature interne aux entreprises. Face à l'extension de la demande de main-d'œuvre, le système éducatif ne semblait pas à même de fournir les cohortes de cadres et de techniciens requis. Il fallait donc combiner des dispositifs de formation interne et d'apport externe. Cet ensemble, faut-il s'en étonner, fut porté par un discours centré sur la promotion ou l'ascension sociale. La logique méritocratique faisait appel aux individus afin qu'ils prennent en main leur destin. Simultanément, ce discours pouvait accompagner ou faciliter la modernisation des entreprises et de l'économie française. L'idéologie social-chrétienne de pacification sociale faisait écho aux besoins de main-d'œuvre et permettait du même coup de contrecarrer une vision du champ social en termes de luttes de classes. En situant admirablement bien la configuration économique et politique des années 1945-1975, les auteurs de *Former pour réformer* évitent l'écueil de l'aveuglement historique auquel échappent parfois difficilement bon nombre de sociologues. En effet, nonobstant les critiques savantes et profanes du « libéralisme », la période présente entretient bien un rapport de continuité avec celle qui lui a précédé.

Dans le premier chapitre, Lucie Tanguy expose les modalités de fabrication de la formation comme « bien universel », véritable croyance collective pour un ensemble d'acteurs qui l'investissent de vertus multiples. La

catégorie « formation » s'est constituée au travers de l'action d'élites réformatrices, qu'ils soient responsables politiques, directeurs du personnel des grandes entreprises, dirigeant syndicaux, animateurs de structures tels que l'ANDCP ou encore d'experts en planification. Marquée par la guerre, souvent d'inspiration social-chrétienne, la formation permanente s'articulait étroitement à l'éducation – la terminologie usitée par ses acteurs mélangeait d'ailleurs éducation technique et professionnelle avec la notion de formation – dans un projet qui « mobilisait des milieux sociaux éloignés les uns des autres » (p. 32) tout en « contournant l'appareil scolaire et le corps enseignant » (ibid.). Accomplissant ici un véritable travail d'archéologie sur la sociogenèse des notions et leurs usages, Lucie Tanguy montre avec précision comment les réformes actuelles de l'enseignement mettant au centre la logique de compétences s'inspirent de l'approche qui a présidé à la constitution de la formation professionnelle. La définition de la compétence comme combinaison du savoir, du savoir faire et du savoir être fait écho à celle que développa Raymond Vatier, une des figures clé des années 1950 de ce monde social en cours de constitution, pour qui elle représente la « conjonction heureuse de trois termes que sont la connaissance, l'aptitude et la bonne volonté ». On comprend mieux pourquoi le transfert de cette logique de compétence au monde de l'éducation permet de soumettre celui-ci à une logique économiciste et utilitariste qui sous-tend la représentation dominante que l'on peut se faire du fonctionnement du marché de l'emploi. La réforme du LMD avec l'offre de formation individualisée et la possibilité de construire des parcours d'apprentissages variés validés et certifiés au travers d'un système de crédit (ECTS) s'apparente aux modes de conception et d'organisation de la formation professionnelle développée au cours des années 1950 et 1960. Dans le deuxième chapitre « Entre autonomie et intégration, la

formation syndicale à l'université », Lucie Tanguy revient sur les Instituts du Travail, leur origine, leur mode d'organisation et l'approche pédagogique prévalente en leur sein. La constitution d'instituts de formation syndicale à l'université correspondait à la volonté de constituer une expertise syndicale autonome, issue de ses propres rangs, nécessaire à la réalisation de réformes de structure des entreprises comme de la société. Pour Paul Vignaux et Marcel David, l'orientation positive à l'égard d'une institution de l'éducation nationale dès les années 1950 révèle aussi combien le projet humaniste et personnaliste portait en germe la déconfessionnalisation ultérieure du syndicalisme chrétien.

Dans le troisième chapitre « La formation au travail : une affaire de cadres », Guy Brucy entreprend un véritable travail de déconstruction de la mythologie qui règne aujourd'hui autour de la formation. La formation a été pensée dans les milieux syndicaux au cours des années 1960 et 1970 comme moyen d'élévation culturelle, d'émancipation par le savoir et la culture. Ceci explique aussi la polysémie en leur sein entre les notions de formation et d'éducation auquel sont adjoints les adjectifs « populaire » ou « permanente ». Face à l'émergence de l'objet qu'est celui de la formation professionnelle, les orientations syndicales étaient ambivalentes. Le droit et la possibilité de se perfectionner, de parachever la maîtrise d'un métier rencontre l'assentiment de toutes les sensibilités, y compris la CGT d'obédience communiste. La promotion ouvrière et la formation pour l'augmentation de la productivité furent en revanche l'objet d'une critique cégétiste qui y voit les éléments de dissolution de l'identité de classe tout comme le moyen d'appauvrissement de la classe ouvrière. Pour les autres sensibilités syndicales, CGT-FO et CFTC, la question fut abordée de manière plus pragmatique puisque tant la promotion

ouvrière que l'augmentation de la productivité s'intègre dans une perspective de partage des fruits de la croissance et de modèle social-démocrate. Au final, la Loi de 1971 apparaît comme le produit d'une action réformatrice « par le haut » à laquelle répondent positivement les cadres et les organisations ou centrales syndicales qui les représentent, et cela par-delà les clivages idéologiques.

Dans le chapitre 4, « Informer pour faire adhérer (1971-1976) », Emmanuel Quenson expose l'action publique « post-1971 » en faveur de la formation professionnelle et l'écho qu'elle rencontre au sein du salariat et des confédérations syndicales. Il examine le rôle du Centre National d'Information pour le Progrès Economique comme vecteur d'information et de sensibilisation en faveur d'une application réelle du droit au congé de formation. Il montre ensuite combien l'impact de cette action fut mitigé, notamment à cause d'un désintérêt certain de la part d'un patronat conservateur et d'une méfiance aussi certaine de la part d'une CGT. Pour le patronat, ce droit individuel n'était pas forcément compatible avec la rationalité d'efficience tandis que pour des syndicalistes, la promotion individuelle s'opposait à la promotion collective.

Dans le cinquième chapitre, Pascal Caillaud analyse la construction d'un droit de la formation professionnelle pour les adultes. Il montre notamment combien ce processus a été lent, traversé par des tensions sociales et où le droit à la formation tend à s'éloigner du droit du travail pour intégrer celui du champ éducatif, du droit civil tandis que les dispositifs tendent à se morceler et à s'individualiser.

Dans le sixième chapitre, Guy Brucy revient sur l'éducation nationale et le rôle qu'elle a joué dans la formation technique et professionnelle. Si les objectifs initiaux de l'enseigne-

ment technique furent de contribuer à rendre les salariés plus indépendants à l'égard du pouvoir économique, les modes de collaboration entre système éducatif et monde des entreprises a donné lieu à une différenciation importante dans la reconnaissance et certification de formation suivie car la formation ne devait en aucun cas perturber ou bousculer la division du travail. Il en résulte notamment une rupture entre formation et certification.

Dans le septième et dernier chapitre, Lucie Tanguy propose une analyse plus générale sur la place de la formation professionnelle dans la négociation collective. À nouveau, elle souligne les éléments de continuité entre la période de « paritarisme sans parité », i.e. les années soixante et soixante-dix et la période contemporaine marquée par les discours centrés sur le « dialogue social » et où s'imposent les vues des employeurs au nom d'une compétitivité des entreprises et d'une rationalité économique de type libérale et libre-échangiste. Critique à l'égard des vertus dites émancipatrices d'une formation tout au long de la vie, Lucie Tanguy développe l'idée que ce champ porte la marque de l'idéologie consensuelle et participative qui sature le discours et les politiques européennes depuis le passage de Jacques Delors à la Commission.

Former pour réformer me semble un ouvrage incontournable. Certes, il rassemble des contributions critiques ou hétérodoxes mais c'est en cela qu'il devient d'autant plus intéressant. Outre le fait qu'il nous permet de comprendre pourquoi il existe une mythologie autour de la formation, il explique tout autant d'où vient cette mythologie et comment elle a pu prendre forme. Ceci permet de comprendre que le succès de cette mythologie ne vient pas seulement de l'importance des problèmes sociaux que sont le chômage ou la crise de l'emploi mais que des acteurs institutionnels, du côté de

la puissance publique comme du monde syndical, ont travaillé à son succès, portés et emportés par une vision du monde consensuelle, centrée sur la pacification de l'antagonisme capital-travail. Ce livre apporte des éléments de connaissance aussi instructifs qu'indispensables pour celles et ceux qui ne veulent pas – comme le dit si bien la citation de Marc Bloch en épigraphe du livre – « compromettre l'action dans le présent par une ignorance du passé ».

Avec *Former pour réformer*, il existe désormais un ouvrage collectif qui offre un ample retour critique sur la naissance et le développement de la question de la formation professionnelle. Il existe, en France comme au Québec et en Belgique francophone, un certain nombre d'études portant sur l'impact de la formation professionnelle auprès des demandeurs d'emploi. De nombreuses enquêtes ont été réalisées à propos des dispositifs et des structures de la formation, éventuellement en lien avec les restructurations industrielles et les innovations technologiques et organisationnelles. Il existe en revanche beaucoup moins d'enquêtes questionnant la manière dont la « mythologie » rédemptrice de la formation fonctionne pratiquement, dans les ateliers et les bureaux. On sait, notamment grâce aux travaux de Marcelle Stroobants, quel est l'impact que la logique de compétence vise dans l'environnement de travail mais on sait moins comment les salariés perçoivent et utilisent les dispositifs (CIF, DIV ou encore les stages et autres formations *on the job*) et quel impact ils peuvent avoir sur les participants au niveau de leur trajectoire professionnelle, de leur carrière sinon de leur situation de travail. Il me semble en effet important de savoir si la formation professionnelle véhicule une « mythologie » suffisamment réaliste et probable pour que bon nombre de salariés se laissent prendre par elle au point où ils jouent le jeu de la sélectivité et de la compétition interne. Ceci me permet en définitive de sou-

ligner qu'un ouvrage stimulant sur le plan intellectuel et scientifique appelle à de nouvelles enquêtes de terrain et que ce n'est pas là le moindre de ses mérites.

Stephen Bouquin

Françoise Piotet,
Emploi et travail. Le grand écart,
 Armand Colin, Paris, 2007, 265p., 25 €.

Nul ne contestera l'idée que le champ du travail et de l'emploi connaissent des bouleversements importants : chômage, précarité, flexibilité, morcellement des statuts et détérioration des conditions de travail vont de pair avec une apparition de nouveaux métiers, de nouveaux modes d'organisation du travail et de contrôle de l'effort. Pour chacun de ces aspects, il existe une littérature abondante et des points de vue variés. La densité du champ de la sociologie du travail française en témoigne. Plus rares sont les ouvrages de synthèse. Ceux-ci sont pourtant indispensables faute de quoi une compréhension un tant soit peu globalisante des processus en cours devient une gageure. Le livre de Françoise Piotet est une synthèse d'un genre particulier. D'abord parce qu'il s'agit d'un véritable travail d'analyse opérant un retour sur bon nombre d'enquêtes et de données sociales. Aussi parce qu'elle prend les évolutions récentes comme point de départ. Le lecteur ne doit donc pas s'attendre à une énième exposition des caractéristiques du taylorisme et de ses avatars mais se verra plutôt offrir une présentation commentée des grandes tendances marquant l'évolution de l'emploi et du travail.

Pour Françoise Piotet, si l'emploi a le travail comme support, si l'un enveloppe l'autre, il s'agit bien de deux réalités à la fois distinctes et reliés. Pour comprendre les processus affectant l'un et l'autre, il faut développer une analyse

simultanée de l'un et de l'autre. C'est-là une approche intéressante et à mon sens absolument indispensable si l'on ne veut pas enfermer son analyse dans l'entreprise, l'atelier, le bureau ou tout autre lieu où s'effectue la prestation de travail et, parallèlement, ne pas isoler l'analyse des processus macro-sociaux, affectant le statut, les règles et normes qui donnent au travail une forme particulière. Pour les individus, emploi et travail sont en effet indissociables et privilégier l'un ou l'autre de ces deux dimensions est très souvent source d'aporie, notamment parce que les moyens de comprendre les conduites sociales des « agents » tendent à nous échapper. Il faut donc tenir simultanément les deux extrémités par lesquelles on appréhende souvent la question. Ce que l'auteur fait dans un propos accessible aux non universitaires en fournissant des clés d'interprétation des changements sociaux observés.

En neuf chapitres, F. Piotet nous invite à découvrir les réalités changeantes de l'emploi et du travail. Les questions de « qui travaille » et de « où travaille-t-on » permettent de camper le décor (chapitre 1) pour ensuite présenter les multiples évolutions du marché du travail, notamment sa féminisation, mais aussi l'émergence de la précarité et l'effet à long terme du chômage (chapitre 2). Les frontières de l'organisation deviennent poreuses avec l'apparition de la figure du client, qu'il soit fantasmé ou piloté (chapitre 3). Si la nature du travail effectué semble de plus en plus se moquer du statut ou du contrat, il est également devenu plus autonome et plus contrôlé tandis que la logique de compétence tend à individualiser la relation d'emploi (chapitre 4). Le cinquième chapitre aborde alors la fragmentation des temps de l'emploi, des temps de travail et le recul de la concordance des temps sociaux. Les deux chapitres suivants reviennent sur les éléments de crise des organisations comme des salariés « déboussolés » puis sur les traits carac-

téristiques d'une dégradation des conditions de travail et d'emploi. Dans le chapitre 8, l'auteure dresse un état des lieux des régulations fort peu réjouissant : avec des acteurs (syndicaux) en crise, un rapport de force défavorable et des situations d'affrontement qui ne débouchent que très rarement sur des compromis défendables, on peut se demander s'il existe encore des raisons d'espérer. Le dernier chapitre « Prix de l'emploi et valeur du travail » revient sur les aspects plus généraux que sont le salaire et les rémunérations, la segmentation sociale selon le statut, les branches et les groupes professionnels. Nombre de propositions sont évoquées dans le chapitre de conclusion : les uns veulent libérer le travail de l'emploi (i.e. des normes et rigidités), d'autres veulent reformater l'emploi, notamment via un contrat de travail unique mais dans tous les cas de figure, l'enjeu premier devrait être, selon Françoise Piotet, la réduction des écarts entre travail et emploi. Dit autrement, que le travail cesse de devenir une activité « sans qualités » pour paraphraser le titre du livre de Richard Sennet, paupérisante ou stérile et que l'emploi ne soit pas une coquille creuse.

Emploi et travail, le grand écart est un bon livre parce qu'il est à la fois un bon manuel (ou « usuel » comme on dit dans le jargon des enseignants-chercheurs) et un peu plus que cela. Il est une synthèse orientée qui montre combien la question du travail et de sa forme sociale demeure centrale, pour les individus tout comme pour la société ; une société que l'on doit désormais penser à l'échelle du monde. La construction de l'emploi avait civilisé le travail, lui avait procuré une enveloppe qui sécurisait l'existence. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, pour un nombre grandissant, mais la contrainte de travailler est toujours là tandis que ce qui aménageait cette contrainte et la rendait supportable devient incertain et fuyant. C'est là un problème social que ce livre aide à reconnaître pleinement.

Stephen Bouquin

Working class and political orientations. Some reflections about the Italian case.

Salvo Leonardi

Italy has known important changes regarding political representation with at a first stance the disappearing of Christian-democratic and communist parties and at a second stance the upcoming of now political forces, of neo-populist and post-fascist nature, as well as the constitution of a democratic party then does not situate itself anymore on the left. At the same time, the voting population keeps its orientations even if the relation with political forces is more loose and pluralistic. In this article, we develop an analysis about the Italian case, about political transformations that this country is witnessing as well as about the relations between political representation and social being, between votes and social class.

Popular classes : how can we do research about political subjectivities through a concept that was imposed upon them ?

Samia Moucharyk

This article proposes an analysis of the uses of “popular class” as a new concept in the studies on contemporary political subjectivities. This concept seems to insert these analyses in continuity with class-based analysis by supposing that political subjectivities always belong to the issue of social consciousness, being deduced from both a group membership and an antagonistic vision of society. Furthermore, this concept allows an objectivation of subjectivities through the definition

of a specifically political relationship, characterized mainly by domination and alienation. This objectivation of subjectivities, naming it before any inquiry, and the upholding of the analyses in a classist continuity are demanding a further investigation on the results dealing with political subjectivities coming after the “working class”.

Union activism and forms of socialisation into politics: the case of the CGT-FO

Karel Yon

This article deal with the way how a-political individuals engage themselves in union activism and develop with the ideology of the trade union a greater awareness of politics in a large sense. While the professional milieu of police isn't very open to left political orientation, the article shows how in a certain way involvement in union politics foster different views. The study of trade union renewal that is occurring nowadays has to be linked with a close reading of the official discursive forms that give sense to the militancy of the members or it will not be possible to grasp its real political potentialities.

Working class and her spouse or union and its women at the moment of retirement.

Damien Bucco and
Dominique Loiseau

This article analyse the specific relations that spouses do have with the trade unions, and through them, with public sphere and with

the activism of their husbands. In a certain way, this relation is ambivalent, combining elements of retreat and partial presence in the public sphere, mainly through the militancy of the male breadwinner. Regarding this perspective, it must be observed that the moment of retirement is a critical one. Unions of retired workers are offering an interesting field to study tensions between male and female activism that reveals its gendered nature and the consequences of it, in combination with social and familial status, in particular regarding the generation of those that worked during the "golden sixties".

beginning of the 1980s, Japanese civil society seized the paramedical notion of *karōshi* – death from overwork – to launch trials with public administration and employers who denied this reality. At the same time, toyotism (lean production) – the system of production designed by the automobile maker Toyota – had reached its maturity and started to provoke major transformations among other industrial organisations. A recent case of *karōshi* in a Toyota factory helps to understand the close relationship between toyotism and death because of overwork.

The future of collective action by unemployed people

Valérie Cohen

This article gives an account of the recent transformations of collective action by unemployed workers based upon an enquiry regarding one of the most important movement of employed people, AC (Acting against unemployment). This organised movement has received an important public recognition after the winter of occupations of jobcentres in 1997–1998 but faces nowadays an internal crisis with splits and a growing presence of elder people. The processes of retirement, social and professional instability and most of all the weak renewal of activists explain the crisis of socio-political involvement of unemployed people.

Toyotism and death because of overwork

Paul Jobin

In contemporary Japan, relatives of people who died or committed suicide because of overwork (*karōshi*, *karōjisatsu*) can apply for recognition as an occupational hazard. At the

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom et prénom :

Adresse :

Courriel :

Code postal : Localité :

Pays :

	Numéro 6 + frais d'envois		Abonnement annuel	
	France	UE 25	France	Reste monde
individus	15 €	17,50 €	30 €	30 € + frais postaux
institutions	30 €	35 €	60 €	60 € + frais postaux

Chèques à l'ordre de « Les Mondes du Travail »

www.lesmondesdutravail.net

info@lesmondesdutravail.net

Adresse de correspondance :

Les Mondes du Travail

Faculté de Philosophie, Sciences Humaines et Sociales, Chemin du Thil

80025 Amiens cedex

France

Recommandations aux auteurs

Adresse de correspondance : Les Mondes du Travail - Faculté de Philosophie, sciences humaines et sociales, Chemin du Thil – 80025 Amiens cedex – France
Courriel : info@lesmondesdutravail.net

Les articles proposés sont soumis à trois membres du comité d'orientation pour accord, révision ou refus de publication. Les textes traduits et comptes-rendus de lecture ne sont pas soumis à des lecteurs au sein du comité d'orientation.

Présentation générale

Le texte est saisi en simple interligne. Les titres des chapitres sont numérotés selon la numérotation internationale (1. ; 1.1. ; 1.1.1., etc.). Les tableaux, avec leurs titres, et les figures, avec leurs légendes, doivent être intégrés dans le corps du texte. Les ponctuations propres à chaque langue doivent être utilisées (point-virgule, deux-points, point d'interrogation et point d'exclamation ne sont jamais précédés d'espace en anglais), les parenthèses et les crochets ouvrants et fermants sont collés aux mots qui les suivent ou les précèdent, quelle que soit la langue. Les accents doivent être mis sur les grandes capitales.

Articles, notes de recherche, notes critiques : le manuscrit est soumis en trois exemplaires. Aucun article ne doit excéder 40 000 signes (espaces et notes incluses). Les notes de lecture et de recherche et les notes critiques ne doivent pas excéder 10 000 signes. Après acceptation, les auteurs sont invités à fournir à la rédaction la version définitive du manuscrit sur disquette (au format RTF, pour les textes saisis sous Word ou équivalent).

Références bibliographiques

Dans le corps de l'article : Les références sont citées dans le texte entre parenthèses : (Dupond, 2005 : 25-29), (Blancjean, 2002 ; Dupond et Blancjean, 2002). La liste des références bibliographiques est non numérotée et organisée par ordre alphabétique en fin d'article par noms d'auteurs et par ordre chronologique pour un auteur donné. Toutes les références de la bibliographie doivent correspondre à des références citées dans le texte, et vice versa. Le style et la ponctuation des références sont conformes aux modèles illustrés dans les exemples suivants :

Article de revue : Doray, B. (1998), « Temps et mémoire de la production industrielle », in *Territoires du Travail*, n° 1, pp. 15-25.

Ouvrage : Dupuy F. (2005), *La fatigue des élites, Le capitalisme et ses cadres*, Paris, Editions du Seuil.

Chapitre ou article d'ouvrage collectif avec coordinateur : Freyssinet, J. (2002),

« Modes d'accumulation du capital et nature du rapport salarial : une nouvelle dialectique ? ». in Dockès, P. (éd.), *Ordre et désordres dans l'économie-monde*, PUF, Paris, pp. 55-80.

Figures et tableaux

Les figures et tableaux seront numérotés en chiffres arabes et seront indexés dans le texte par rappel de leur numéro (figure 1, tableau 1). Les tableaux seront saisis dans Word ou Excel et ne doivent pas comporter plus de 60 caractères par ligne. Si les figures sont transmises sur disquette, elles doivent être enregistrées au format TIFF (600 dpi).

Exemplaires d'auteurs

L'auteur reçoit trois exemplaires du numéro auquel il a collaboré. Il peut obtenir des exemplaires à 50% du prix de vente.

10 €



9 771778 030605